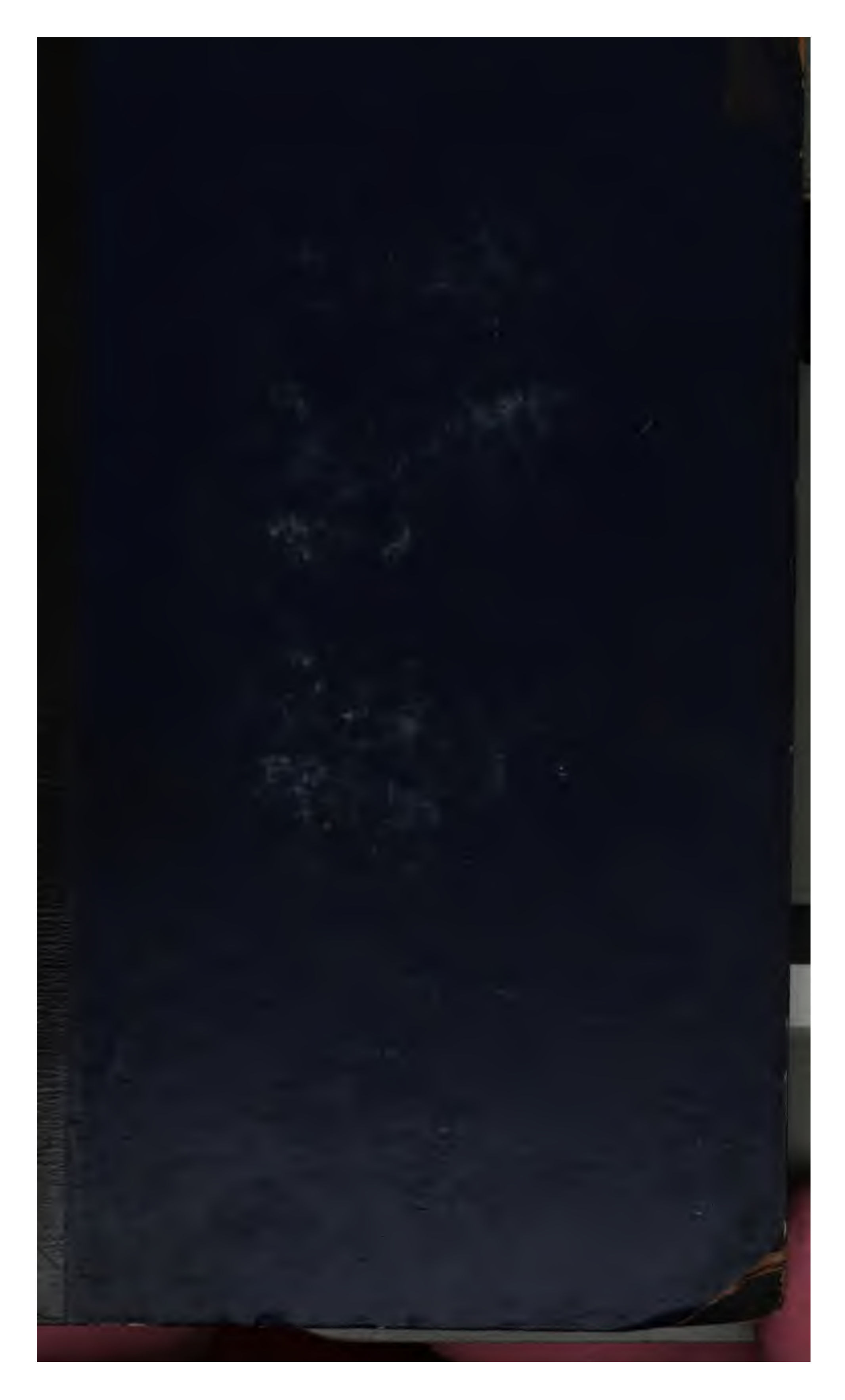
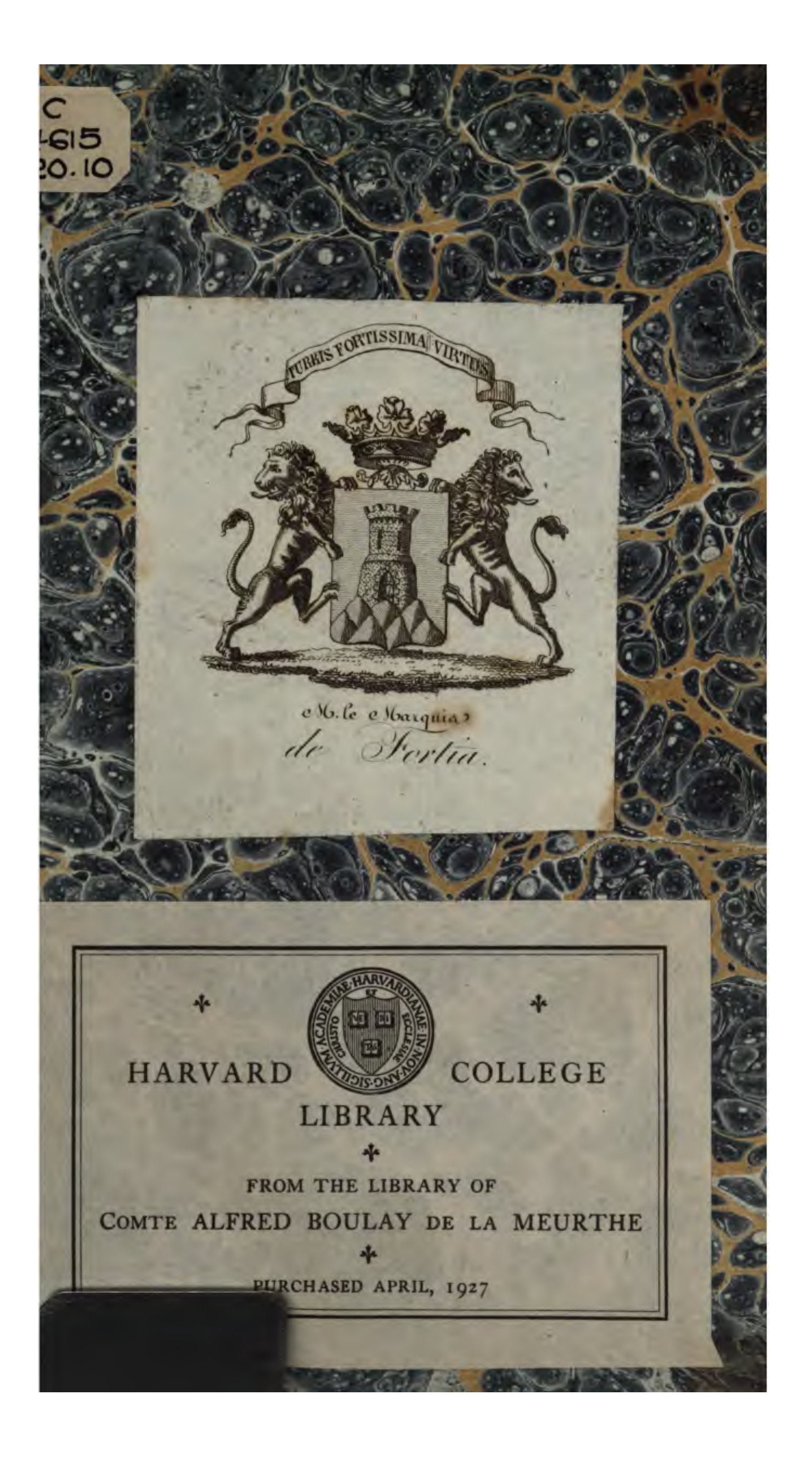



TURRIS FORTISSIMA VIRTUS
M. le Marquis
de Fortia.



Hommage de l'auteur
à Monsieur le marquis de Fortia

ÉLOGE
DE PIE VI,
AVEC
L'HISTOIRE RELIGIEUSE
DE L'EUROPE
SOUS SON PONTIFICAT.

On souscrit, chez le même libraire, aux ouvrages suivans :

Bibliothèque physico-économique, instructive et amusante, des villes et des campagnes, ou Recueil périodique de tout ce que l'agriculture, les sciences et les arts qui s'y rapportent offrent de plus intéressant; par une société de savans et de propriétaires, et rédigée par M. Thiébaut de Berneaud, à partir de 1817. (3e série.) Cet ouvrage paraît le 5 de chaque mois. A la fin de l'année les douze cahiers forment deux volumes ornés de planches, et contenant une table systématique des matières. Prix, 12 fr. pour l'année; et à l'étranger. . . . . 14 fr.
Chaque année se vend séparément, franc de port, ... 12 fr.
L'ancienne collection, par M. Parmentier, forme 24 volumes ou 16 années, à partir de 1782 à 1797. Prix. . . . . 84 fr.
Chaque volume se vend. . . . . 3 fr. 50 c.
Les *treize années et demie*, à partir de 1802 jusqu'à 1816, publiées par MM. Sonnini et Denis Monfort, faisant suite aux 24 vol. ci-dessus, forment 28 vol. in-12, avec 165 planches gravées en taille-douce. Prix . . . . 138 fr.
Chaque année se vend séparément. . . 10 fr.

Bibliothèque universelle des sciences, des lettres et des arts, faisant suite à la Bibliothèque britannique. Prix pour l'année. . . . . 54 fr.

Bulletin universel des sciences et de l'industrie, publié sous la direction de M. le baron de Ferrussac. Prix du bulletin complet, ou des 8 sections pour l'année. . . . . 132 fr.
Par la poste . . . . 156 fr. 50 c.
A l'étranger. . . . . 181 fr.
On s'abonne à chaque section séparément.

Correspondance astronomique du baron Zach, publiée à Gênes. Prix 36 fr. pour 2 vol. ou 12 cahiers.

PARIS, IMPRIMERIE DE COSSON, RUE GARANCIÈRE.





PIUS VI.

Peregrinus Apostolicus.

0

ÉLOGE
DE PIE VI,

AVEC

L'HISTOIRE RELIGIEUSE

DE L'EUROPE

SOUS SON PONTIFICAT,

ACCOMPAGNÉ DE PIÈCES OFFICIELLES ET DE DOCUMENS AUTHENTIQUES,

ET PRÉCÉDÉ D'UN DISCOURS PRÉLIMINAIRE SUR LES PAPES QUI ONT RÉGNÉ PENDANT LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE;

PAR M. CHARLES DU ROZOIR.

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS ET AU COLLÉGE DE LOUIS-LE-GRAND.

PARIS,
ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 23.

1825.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

C'est toujours au sein de la persécution qu'on a vu briller de l'éclat le plus pur la religion d'un Dieu mort sur la croix, et la sainteté de ses dignes ministres. Si l'on parcourt les annales des premiers siècles de notre Église, n'éprouve-t-on pas un sentiment d'intérêt et d'admiration plus vif en contemplant les chrétiens confesseurs et martyrs sous un Dioclétien ou un Galerus, que lorsque l'on voit, sous un Constance, l'hérésie, l'ambition et les vices des cours diviser les fidèles et se glisser parmi les prêtres de cette même religion, victorieuse du paganisme et assise sur le trône des Césars?

Mais de toutes les persécutions qu'a subies le christianisme, de toutes les atteintes qui lui furent portées depuis Arius jusqu'à Luther et Calvin, aucune ne fut plus cruelle et plus dangereuse que la lutte que, pendant le siècle dernier, la foi de nos pères a soutenue, non plus contre la rage sacrilége de quelques princes, mais contre l'indifférence générale des rois et de leurs ministres; non plus contre ces hérésies, qui du moins reconnaissaient un Dieu et le Christ, mais contre cette incrédulité qui, sous le masque imposant de la philosophie, devait saper les bases de toute foi religieuse, et les fondemens de l'ordre social.

Dans cet état déplorable des choses de la religion, dans ce siècle impie où la terre semblait se faire gloire de renier le Ciel, le Ciel eut pitié de la terre. Dieu, pour sauver l'œuvre de la Rédemption, suscita sur la chaire de saint Pierre une suite de pontifes dont la foi sincère, dont les vertus sans reproche fussent une protestation, pour ainsi dire vivante,

contre l'indifférence et l'impiété alors en vogue dans le monde. Dieu leur donna les lumières nécessaires pour bien apprécier l'esprit du siècle et bien connaître les ennemis qu'ils avaient à combattre. Il leur inspira surtout cette modération qui, en politique, conquiert le plus souvent ce qu'elle semble abandonner : aussi l'ascendant personnel des derniers papes est-il devenu la principale force du Saint-Siége ; et l'estime qu'inspirait leur caractère même à leurs plus audacieux ennemis, a soutenu l'espoir des fidèles, et souvent ébranlé la fausse conviction des impies.

En effet, le siècle passé n'a vu régner que des papes qui pouvaient honorer la tiare. Il était déjà bien loin le temps de ces pontifes dont les scandales épouvantaient la chrétienté, et dont l'ambition la couvrait de sang et de deuil. Le christianisme, à son dix-huitième siècle, retrouvait dans les vicaires de Jésus-Christ ces vertus paternelles, cet ascendant moral qui avaient mérité aux premiers suc-

cesseurs de saint Pierre un empire volontaire sur les esprits et les cœurs, avant qu'ils partageassent avec les rois la souveraineté temporelle. Quels doux et précieux souvenirs de piété, de sagesse, de savoir, d'esprit et d'aménité se rattachent aux noms de ces papes dont les règnes paisibles s'écoulèrent comme de beaux jours sans nuage! Le dix-huitième siècle s'ouvre par l'élection d'un Clément XI, dont la modestie refusa long-temps la tiare qu'il devait porter avec tant de dignité. Le pieux Innocent XIII ne paraît ensuite sur le trône que pour faire regretter la mort prématurée qui l'enlève à l'espoir des Romains et du monde catholique. Après lui vient Benoît XIII, que la réunion de toutes les vertus chrétiennes, que son zèle pour le dogme et pour la discipline auraient fait mettre au nombre des plus grands papes, s'il n'eût prostitué sa confiance à un ministre avide et sans foi (1). Clément XII, qui lui succède,

(1) Le cardinal Cosoia.

devient l'idole d'un peuple, dont il allège les impôts, et la providence des pauvres, avec lesquels il partage ses revenus. Héritier de sa bonté, Benoît XIV laisse l'Europe indécise si elle doit admirer davantage en lui où le profond savoir uni aux grâces d'un esprit supérieur, ou la science du gouvernement jointe au cœur le plus simple et le plus droit. Ah! que n'a-t-il régné toujours ce Clément XIII, qui, doué de la science et de la piété, mesuré, mais inébranlable dans ses desseins, défendit tant qu'il vécut, contre les rois follement conjurés avec le peuple des impies, cette milice du Christ, dont la dispersion devait laisser la religion et les trônes sans défenseurs. Plaignons Clément XIV d'avoir abandonné cette politique romaine qui, maîtrisant en quelque sorte l'avenir parce que jamais elle ne se laissait dominer par le présent, sut toujours se mettre au-dessus des écarts de l'opinion, et distinguer les véritables intérêts, les vœux légitimes des peuples, de ce qui n'est que

l'intérêt éphémère d'un parti, ou le vœu bruyant d'une faction. Tel fut le mobile invariable des concessions qu'a toujours faites la cour de Rome. Clément XIV, détruisant les jésuites pour livrer le monde à une secte impie et sacrilége, donna, sans le savoir, le spectacle d'un pape qui abdiquait les droits et les devoirs légués par Jésus-Christ. Il fit en religion ce que Louis XVI devait plus tard faire en politique. Clément XIV laissa à Pie VI, son successeur, le trône pontifical assailli, ébranlé de toutes parts. La puissance des papes parut prête à faire place aux usurpations de la philosophie triomphante : mais de l'excès du mal doit naître une crise salutaire. La politique de Rome se retrempe par la persécution : et la barque de saint Pierre, livrée aux vagues déchaînées, ne luttera pas en vain contre la tempête qui vingt fois sera prête à l'engloutir (1).

(1) Il convient de placer ici un tableau chronolo-

Avant de tracer une faible esquisse de la vie de Pie VII, qu'il me soit permis de présenter le tableau rapide du pontificat de son prédécesseur. Le premier ouvrit à l'autre la carrière des saintes infortunes; et trop de rapports existent entre les destinées de ces deux illustres pontifes, pour que l'histoire ne se plaise point à réunir deux noms vénérables que la postérité ne séparera point de son admiration.

Illustre prisonnier de Valence, saint et résigné captif de Fontainebleau, vous avez tous deux comparu devant le souverain juge. Si les

---

gique des papes qui occupèrent le trône pontifical de 1700 à 1823. Ils sont au nombre de neuf.

Clément XI, 244e pape, de 1700 à 1721; règne 21 ans.

Innocent XIII, de 1721 à 1724; règne 3 ans.

Benoît XIII, de 1724 à 1730; règne 6 ans

Clément XII, de 1730 à 1740; règne 10 ans.

Benoît XIV (Lambertini), de 1740 à 1758; règne 18 ans.

Clément XIII, de 1758 à 1769; règne 11 ans.

Clément XIV (Ganganelli), de 1769 à 1775; règne 6 ans.

Pie VI, de 1775 à 1799; règne 24 ans et six mois.

Pie VII, de 1799 à 1823; règne 23 ans et quelques mois.

témoignages du monde ne sont pas trompeurs sur vos mérites, vous reposez tous deux dans le sein du Seigneur. Après avoir fait l'amour et l'admiration de la terre, vous jouissez dans le Ciel de la béatitude que Dieu accorde à ses élus! Saints pontifes, courageux confesseurs de la loi, j'ose élever ma voix mal assurée jusqu'aux éclatantes demeures où vos âmes bienheureuses reçoivent d'immortelles récompenses. Ah! puisque la prière du fidèle est le lien doux et mystérieux qui unit le Ciel à la terre, vous pouvez m'entendre, vous daignerez m'exaucer. Faites passer dans mon âme un céleste rayon de cette piété qui sur une terre d'épreuves vous mettait en communication avec l'Éternel; et alors je serai moins indigne de parler de vos vertus, je serai plus capable de les comprendre, et ce ne sera pas par un vain effort de l'esprit que je m'attacherai à les célébrer.

ÉLOGE
DE PIE VI,
AVEC
L'HISTOIRE RELIGIEUSE
DE L'EUROPE
SOUS SON PONTIFICAT.

« Voulez-vous savoir pourquoi les nations se soulèvent » et les peuples concertent la folie? c'est que les rois et » les princes de la terre se sont révoltés eux-mêmes et » coalisés contre le Seigneur et son Christ. »

(PSAL. II, 2, 2.)

A LE considérer seulement comme souverain temporel, Pie VI tiendra un rang très-honorable dans l'histoire. Son pontificat, le plus long de ceux que nous offrent les annales de l'Église depuis saint Pierre, fut aussi le plus malheureux.

1*

Jean-Ange BRASCHI naquit à Cesène, petite ville de l'État ecclésiastique, le 27 décembre 1717, d'une famille noble et ancienne, quoique sans illustration. Il mérita l'estime du sage Benoît XIV, et ce pontife éclairé lui ouvrit le chemin des honneurs. Après avoir éprouvé le zèle et la capacité de Braschi, qu'il fit son secrétaire intime, il le gratifia d'un canonicat de Saint-Pierre. Clément XIII, non moins digne appréciateur du talent joint à la piété, l'honora de toute sa confiance; il le nomma auditeur du camerlingue (1), et

---

(1) Le camerlingue est le chef de la chambre apostolique; et l'on peut, à quelques égards, le comparer aux questeurs de l'ancienne Rome. Sa dignité est, après celle du pape, la première dans Rome chrétienne : elle tient autant et plus au gouvernement de l'Église qu'à l'administration des deniers de l'État. Elle est placée immédiatement au-dessous de la dignité pontificale. Dès qu'un pape meurt, le cardinal camerlingue entre en possession des honneurs de la papauté, et devient une sorte d'entre-roi. Son autorité, les hommages qu'on lui rend durent autant que le conclave assemblé pour l'élection d'un nouveau pape.

Immédiatement au-dessous du camerlingue est le trésorier. C'est le véritable ministre des finances, dont

bientôt après trésorier de la chambre apostolique (1). Dans cette place, qu'il occupa depuis 1766 jusqu'en 1773, Braschi fit admirer son habileté, ses connaissances variées, et un désintéressement qui doit être au reste moins rare à la cour de Rome qu'auprès des souverains temporels. On le vit constamment appliqué, laborieux, indifférent aux plaisirs profanes, et commandant l'estime par une régularité de conduite telle que le souffle même de la calomnie n'a jamais osé la ternir. Sous son administration intègre et sévère, les malversations

---

il s'occupe exclusivement, tandis que le camerlingue donne presque tous ses soins à la haute administration de l'État. Il a une autorité à peu près absolue sur tout ce qui regarde les impôts. Le trésorier a sous ses ordres immédiats le commissaire de la chambre apostolique. C'est à lui qu'ont affaire tous les fermiers, et tous les concessionnaires.

(1) La chambre apostolique a la direction suprême des finances de l'État ecclésiastique et de leurs branches principales. C'est moins un ministère qu'une agrégation de ministres qui, sous différens titres, sont chargés de percevoir, de conserver, de dispenser et de défendre le trésor public. Elle a pour premier chef le cardinal camerlingue.

des subalternes devinrent impossibles : c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un dépositaire des deniers publics ; et c'est une justice que n'ont pas pu même lui refuser ces écrivains salariés par le directoire, qui n'avaient pris la plume que pour justifier les crimes de la France révolutionnaire envers Pie VI, en calomniant cette auguste victime (1). Quinze ans de services aussi utiles et aussi honorables forcèrent Clément XIV à élever au cardinalat un prélat qui ne partageait pas ses principes. Mais Braschi, invariablement attaché aux maximes conservatrices de la politique romaine, ne tarda pas à encourir les préventions et la défaveur de ce pontife, qui s'était laissé séduire ou intimider par les ennemis des ordres religieux, la plus forte barrière de la religion et du Saint-Siége. Braschi supporta sa disgrâce en silence, et parut ne se souvenir que des bienfaits qu'il avait reçus de Ganganelli.

---

(1) M. de Bourgoing entr'autres, dans les *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son Pontificat ;* livre où il n'y a ni histoire ni philosophie, mais seulement quelques anecdotes curieuses, au milieu des calomnies les plus atroces et des déclamations les plus révoltantes.

Quand le conclave, assemblé après la mort de Clément XIV, chercha dans son sein à lui trouver un successeur, il jeta d'abord les yeux sur Braschi; mais le peu d'empressement que témoigna le saint prélat pour un honneur que tant d'autres briguaient en secret, et surtout les menées des couronnes, qui voulaient un pontife plus dévoué à leurs intérêts qu'à ceux du Saint-Siége, firent que le projet de son élection fut presqu'aussitôt détruit que formé. L'indifférence vraiment chrétienne avec laquelle Braschi vit ce changement, ajouta à l'estime qu'inspirait sa personne. Cependant trois mois se passèrent sans qu'aucun des concurrens qui lui avaient été préférés pussent réunir assez de suffrages pour fixer les incertitudes des cardinaux. La politique partageait le conclave en deux partis; l'un voulait un pape héritier des maximes de Clément XIII : c'était le parti des cardinaux vraiment romains. Le parti des couronnes voulait imposer au conclave un second Clément XIV, un pontife qui continuât la persécution flagrante contre les jésuites, imminente contre tous les ordres religieux. Le conclave s'était ouvert le 4 octobre 1774, et

l'année se termina sans qu'aucun des deux partis eût emporté aucun avantage sur ses adversaires. Les cardinaux attachés aux couronnes commencèrent à prévoir la possibilité d'un choix tout-à-fait opposé à leurs intérêts; cédant aux conseils du sage ministre de la France (1), ils se rapprochèrent des cardinaux qui soutenaient la cause de l'Église. Chacun alors se décide à céder une partie de ses prétentions, et l'on cherche un prélat dont les engagemens politiques ne soient un sujet d'alarmes pour personne, et dont au contraire les lumières, la piété, la modération fussent un garant de sécurité pour tout le monde chrétien. Une voix (2) propose Braschi; à ce nom les difficultés s'aplanissent, et le 14 février 1775, tous les cardinaux réunissant leurs suffrages sur celui qui n'a eu pour solliciter en sa faveur que ses seules vertus, Braschi est proclamé

---

(1) Le cardinal de Bernis, qui, après avoir été un abbé très-mondain, se réforma à un âge où les hommes changent assez rarement, et devint un prélat exemplaire.

(2) Le cardinal Zélada. Le cardinal Pallavicini avait en premier lieu proposé Braschi.

pape, et son élection peut être regardée comme l'ouvrage du Saint-Esprit.

Le nouveau pontife fut à la fin du conclave ce qu'on l'avait vu dès son ouverture : il n'avait pas demandé à être élu, il entendit proclamer son nom avec une modeste indifférence. Que dis-je? son cœur n'éprouva qu'une terreur religieuse; il se mit à fondre en larmes, et après avoir, dans une prière touchante, élevé son âme vers celui qui dispose des couronnes, il adressa aux cardinaux ces paroles prophétiques : *Pères vénérables, votre assemblée est terminée; mais c'est peut-être mon malheur qui commence.*

Braschi prit le nom de Pie VI, et les traverses qui ne cessèrent de l'accabler fournirent aux partisans de l'innocente superstition des nombres, une nouvelle occasion de répéter l'un de ces adages que l'histoire daigne quelquefois rappeler, en se dépouillant pour un instant de sa gravité.

Semper sub SEXTIS perdita Roma fuit (1).

---

(1) Ce qui veut dire : *Toujours Rome a été perdue par des souverains qui portaient le nom de Sextus* En

Quel crime avait donc commis Pie VI? Par où avait-il mérité de voir tant de fléaux conjurés contre son trône pontifical? Qu'avait-il fait pour se voir personnellement en butte à tant de traverses et à de si sanglans outrages.....? Admirable conduite de la Providence contre laquelle se révolterait en vain la raison de l'homme! Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, doit-on plaindre Pie VI d'avoir eu avec le Sauveur du monde plus d'un trait de ressemblance? Comme lui, il a cherché, par un mélange de raison et de douceur, à ramener au bercail les fidèles égarés; comme lui, il a souffert la persécution jusqu'à la mort, et il a pardonné à ses persécuteurs; comme lui, enfin,

---

effet, Sextus, fils de Tarquin, avait, par sa dissolution, provoqué l'expulsion des rois de Rome; Benoît VI fut en butte aux séditions des Romains et jeté en prison par le factieux Crescentius, qui se fit nommer patrice de Rome; Grégoire VI fut déposé; Urbain VI vit commencer le grand schisme d'Occident; Alexandre VI, plus malheureux que les autres, parce qu'il fut méchant et vicieux, épouvanta Rome et la chrétienté par des excès dignes des empereurs païens; enfin Adrien VI vit sans cesse l'Italie en proie aux horreurs de la guerre, et la chrétienté livrée aux progrès effrayans de l'hérésie.

exemple éclatant du plus touchant mystère de la clémence divine, il a donné au monde le spectacle de l'innocence offerte en sacrifice, pour expier les crimes de la terre.

Le nouveau pontife était connu du peuple romain par la générosité de son caractère, par son humeur bienfaisante, et par une piété exemplaire. Ceux qui étaient en état d'apprécier les qualités de son esprit, n'avaient pas une moindre idée de sa capacité, de son courage et de sa sagesse. Braschi possédait en outre ces avantages extérieurs qui, en Italie surtout, excitent l'amour et l'enthousiasme des hommes rassemblés. Il avait une figure belle et pleine de noblesse, une taille imposante, et que relevait encore la dignité de son maintien. Son front élevé était entièrement chauve; mais des cheveux touffus et d'une blancheur éclatante ombrageaient sa tête et lui donnaient l'aspect le plus majestueux et le plus vénérable. Personne ne portait avec plus de noblesse que Pie VI ce magnifique vêtement pontifical, si bien disposé pour frapper les fidèles d'un respect religieux. Au moment de son exaltation, il touchait à son douzième lustre; mais l'âge

avait à peine sillonné son visage, qui brillait encore d'une certaine fleur de jeunesse : c'était l'heureux fruit d'une vie toute sacerdotale, d'une vie étrangère aux jouissances funestes de la volupté, comme aux soucis rongeurs de l'ambition. Les Romains étaient depuis bien long-temps accoutumés à ne voir que des papes courbés sous le poids des années, et qui remplissaient avec une fatigue apparente, dans les solennités publiques, les fonctions souvent longues et même au-dessus des forces d'un vieillard, que la religion impose au chef du sacerdoce. Mais à l'avènement de Pie VI, on admira la facilité, la grâce, la majesté avec laquelle il s'acquittait de tous ses devoirs extérieurs (1); et cette admiration se chan-

(1) Qu'il me soit permis de citer une anecdote authentique à ce sujet. Dans une de ces solennités, Pie VI traversait les rues de Rome, avec tout l'appareil de la religion et de sa dignité. De l'une des fenêtres où était placée la foule des fidèles, part une voix; c'était celle d'une jeune femme qui s'écrie : *Quanto è bello.* Aussitôt sa mère, cherchant à réparer ce que cette exclamation put avoir de profane, ajouta : *Tanto è bello quanto è santo.* Peu de papes, à soixante ans, ont reçu de pareils éloges; mais l'austère Pie VI était au-dessus de la vanité qu'ils peuvent inspirer.

geait en un sentiment plus touchant et plus méritoire quand on remarquait que ce n'était pas un vain désir d'imposer ou de briller aux yeux du monde qui animait le nouveau pontife, mais une conviction profonde, une piété tendre, une componction vive. Dans les solennités où Pie VI paraissait ainsi environné de tout l'appareil dont l'Église décore son premier pasteur, il était difficile même à l'hérétique, même à l'incrédule, de se défendre d'une sorte d'enthousiasme religieux. L'Église semblait, dans ces heureux intervalles, renaître à une jeunesse nouvelle, et commencer une ère de jours réparateurs, et de conquêtes précieuses sur les cœurs ramenés à son doux empire (1).

---

(1) « Jamais, disait un voyageur anglais et protes» tant, John Moore, aucune cérémonie ne fut plus » propre à frapper les sens et l'imagination que celle du » souverain pontife donnant la bénédiction du haut de » la chaire de Saint-Pierre. Quant à moi, si je n'avais » pas reçu, dès l'enfance, de fortes préventions contre » le principal personnage de cette magnifique cérémo» nie, j'aurais été en danger de lui payer une sorte de » tribut de respect et d'adoration peu compatible avec » la religion dans laquelle j'ai été élevé. »

Il était donné à Pie VI de marquer son avènement par d'éclatantes cérémonies, qui mirent sur-le-champ en évidence et sa piété fervente, et tous les avantages extérieurs que la nature avait prodigués à ce pontife, chez qui la plus belle figure n'était que l'expression de la plus belle âme. Son pontificat commença dans l'année sainte : c'est ainsi qu'on nomma le *jubilé universel*, que Clément XIV avait déjà indiqué par une bulle, mais qu'une mort trop prévue, et qui ne fut point sans être accompagnée de sinistres circonstances, l'empêcha de célébrer lui-même (1).

Est-il donc besoin de rappeler à un siècle étranger aux choses du Ciel, ce que c'est que l'année sainte, le jubilé? Cet établissement est dû à Boniface VIII (en 1300), qui, en cela

---

(1) Clément XIV, accablé de maladies, de travaux et de soucis, ne fit presque plus que languir depuis la suppression des jésuites. Dès la fin de juillet 1774, le pape n'était plus qu'une ombre de lui-même. Il sentait des douleurs cruelles, sa voix s'était éteinte. *Je vais à l'Éternité*, disait-il, *et je sais pourquoi.*

(*Élémens de l'Histoire ecclésiastique*, *pag.* 533.)

du moins, s'est rendu digne de la reconnaissance des fidèles. C'est une époque pendant laquelle la mère commune des chrétiens ouvre tous ses trésors de piété, d'espérance et de charité. Le jubilé ne marqua d'abord que l'année par laquelle s'ouvrait un nouveau siècle, et cette année se nommait l'année sainte. Attentifs à reconnaître les bienfaits de cette époque de réconciliation avec le Ciel, plusieurs papes sentirent la nécessité d'en rendre le retour plus fréquent. Clément VII réduisit les intervalles de l'année sainte à cinquante ans : le second jubilé fut donc célébré l'an 1350. Grégoire XI ne les porta qu'à trente-trois ans, c'est-à-dire, au temps égal à une génération d'hommes. Mais ce nombre devait finir par contrarier l'ordre qui préside au renouvellement des siècles. Paul V, en mettant l'année sainte tous les vingt-cinq ans, sut concilier avec l'immuable révolution des temps, cette loi d'équité en vertu de laquelle Grégoire XI avait voulu qu'aucune génération ne fût déshéritée des plus riches trésors de l'église. Ce n'est qu'au seizième siècle qu'on commença de donner à cette fête le nom de jubilé : ce nom nous vient des Juifs. C'était chez eux une

époque de repos, même pour la terre, dont l'homme, pendant cette année, ne déchirait pas le sein : c'était un temps d'affranchissement pour les esclaves, d'abolition des dettes, de restitution universelle de tous les fonds aliénés. Ainsi, chez les enfans d'Israël, le jubilé ne s'appliquait qu'aux choses temporelles. Dans le christianisme, l'année sainte a une destination plus haute ; ce sont les biens spirituels qui en sont l'objet. Rien n'est changé à l'ordre civil ; mais le changement s'opère sur les cœurs. Le fidèle expie ses péchés ; il se réconcilie avec ses ennemis, et les trésors qu'il amasse sont pour un autre monde. Aussi, de toutes les solennités qu'a instituées la sagesse des pontifes romains, aucune plus que le jubilé n'est dans l'esprit de celui qui a dit : *Mon règne n'est pas de ce monde.*

Un jubilé est presque toujours un événement rare dans la vie des papes, dont le pontificat est ordinairement assez court. Mais pendant près d'un quart de siècle que dura le règne de Pie VI, tant de graves incidens et de grandes catastrophes se sont succédé, que l'on a presque oublié le jubilé de 1775; et, une circonstance qui eût fait époque dans la

paisible carrière de ses prédécesseurs, est dans celle de cet infortuné pontife à peine remarquée par l'histoire.

Cependant à l'année sainte, que célébra Pie VI, se rattache une démarche qui fit connaître à toute la chrétienté les principes sévères du nouveau chef de l'Église. Dans la lettre circulaire qu'il écrivit aux évêques pour ouvrir les trésors des indulgences, il témoigna sa douleur sur les maux de l'Église, et son indignation profonde contre l'esprit de licence et d'innovation, qui était devenu l'esprit du siècle. Que de vérité, que de sagesse, dans ce passage remarquable! « Après avoir répandu, disait Pie VI, » de toutes parts les ténèbres de leur impiété, » et comme arraché la religion du cœur des » hommes, ces philosophes corrompus tentent aussi de briser tous les liens qui unissent les hommes entre eux, et avec ceux » qui les gouvernent. Élevant leur voix, ils » annoncent à grands cris que l'homme est né » libre, et répètent sans cesse qu'il n'est soumis » à l'empire de qui que ce soit; que la société » n'est qu'une multitude d'hommes ignorans, » dont la stupidité se prosterne devant des » Prêtres qui les trompent, devant des Rois

» qui les oppriment ; de manière que l'union » entre le sacerdoce et l'empire n'est, selon » eux, qu'une conspiration barbare contre » cette prétendue liberté qui est naturelle à » l'homme. Qui ne voit pas que de si mon» strueuses extravagances et tant d'autres dé» lires semblables, couverts avec tant d'art, » menacent d'autant plus le repos et la tran» quillité publique, que l'on tarde à réprimer » l'impiété de leurs auteurs ; et qu'ils sont d'au» tant plus pernicieux pour les âmes rachetées » au prix du sang de Jésus-Christ, que leur » doctrine, comme la gangrène, gâte de plus » en plus ce qui est sain, et se glisse dans les » cours des rois (et ce qui nous fait presque » horreur à dire), s'insinue presque dans le » sanctuaire ? »

Ainsi, le sage Pie VI ne fut pas un moment ébloui de l'éclat de la tiare ; son élévation au trône pontifical lui laissa tout son calme et toute sa raison ; et dès le premier jour, sa prévoyance apprécia les dangers que couraient à la fois la religion et les couronnes.

Loin de voir rejaillir sur la chaire de saint Pierre les vaines faveurs dont quelques souverains avaient flatté Ganganelli, pour lui arra-

cher l'expulsion des jésuites, Pie VI ne tarda pas à reconnaître que ces princes se prévalaient d'une concession sans exemple émanée du Saint-Siége, pour exagérer leurs prétentions et multiplier leurs entreprises contre la puissance sacrée dont il était le dépositaire.

Les siècles à venir pourront-ils croire à ce délire des rois, entre lesquels semblait régner alors une sorte d'émulation aveugle contre le père commun de la catholicité? Ignoraient-ils donc ces hommes, qui n'étaient rois que par la grâce de Dieu, que l'autorité spirituelle du chef de la religion et leur domination temporelle, étaient solidaires? Ne savaient-ils pas que tous les hommages et la déférence dont les princes de la terre avaient jusqu'alors entouré le trône du vicaire de Jésus-Christ, leur avaient été rendus au centuple par les bénédictions du Ciel et par le respect et la fidélité de leurs peuples, qui trouvaient naturel le frein de la royauté, quand les rois eux-mêmes allaient au-devant du frein de la religion?

Oui, s'écriait alors, dans les accès d'une joie infernale, la faction conjurée contre le trône et l'autel, *il n'y a plus en Europe un prince qui ne soit philosophe : les rois sont à*

nous; et plus tard, l'écrivain que nous avons cité, et dont le libelle devait profaner l'histoire de Pie VI, a pu tracer, au milieu de tant de mensonges, cette déplorable vérité : « Presque » tous les souverains de l'Europe semblaient » s'être *donné le mot* pour tourmenter le pon- » tife. »

Ainsi se trouvèrent vérifiées ces paroles du psalmiste : « Voulez-vous savoir pourquoi les » nations se soulèvent et les peuples concer- » tent la folie? c'est que les rois et les princes » de la terre se sont révoltés eux-mêmes et » coalisés contre le Seigneur et contre son » Christ. »

Ce ne fut point des dominations les plus éloignées du Saint-Siége que partirent les premières atteintes contre l'autorité de Pie VI. Ce fut sous les yeux même du nouveau pontife que se machinèrent les premières tentatives de cette vaste conspiration. Léopold d'Autriche régnait en Toscane : il vivait sous le charme des idées nouvelles; et, comme pour apaiser les murmures de sa conscience, il était encouragé dans ses projets de révolte contre le Saint-Siége par un prélat de mœurs irréprochables, et qui était loin de faire pro-

fession d'incrédulité. Ricci, évêque de Pistoie, prétendait ramener la discipline et le gouvernement de l'Église, embrassant les quatre parties du monde et devenue la mère commune des rois et des peuples, aux formes simples qui lui convenaient à l'époque de son obscure et faible origine, alors qu'elle était persécutée par les empereurs païens, et forcée de tenir dans l'ombre ses pompes, sa hiérarchie et son autorité extérieure. Dès l'avènement de Pie VI, Léopold supprima les franchises des biens ecclésiastiques situés dans ses états : le Saint-Siége réclama vainement. L'antique vénération des princes et des sujets pour les ministres de leur religion était déjà, pour presque toute l'Europe, un préjugé suranné qui allait faire place au dogme de l'égalité : Léopold fut inflexible; et dans ses états, le prêtre fut désormais soumis aux vexations du publicain.

Je veux bien l'accorder à l'esprit du siècle, accoutumé à se jouer des titres les plus anciens et les plus légitimes : si Léopold s'en fût tenu à cette seule innovation, peut-être une religion qui ne prêche que l'abnégation, n'aurait-elle aucun reproche à faire à ce prince. Mais

bientôt, en 1776, entraîné par son dangereux conseiller, il osa mettre la main à l'encensoir, et régler de sa propre autorité plusieurs points de discipline ecclésiastique. Il fixa l'âge auquel ses sujets devaient être admis dans un ordre religieux, et supprima la plupart des ermitages. Ces mesures en elles-mêmes pouvaient être utiles; mais Léopold était inexcusable de les accomplir sans avoir demandé et obtenu le consentement du chef de tous les ordres religieux.

Ce n'était encore que le prélude du système d'hostilité contre le Saint-Siége, qui se prolongea tant que Léopold occupa le trône de Toscane. On vit ce prince réveiller, en 1778, les anciennes prétentions des grands ducs sur le duché d'Urbin, et s'immiscer dans le régime intérieur des maisons religieuses.

Cependant Ricci, assuré de n'être pas désavoué par son maître, se livre à des actes qui ne tendaient rien moins qu'à arracher la Toscane à l'autorité spirituelle de Rome. Évêque iconoclaste, il déclare la guerre aux images qui entretiennent la dévotion des fidèles : il fait disparaître de son diocèse ces pieux monumens répandus dans les champs et sur les

chemins qui, représentant les douloureuses stations de Jésus-Christ sur le calvaire, rappellent à la patience et à la résignation le voyageur fatigué d'une longue route et le villageois accablé par le poids du jour. Schismatique d'abord timide, Ricci ne change pas encore la liturgie, mais il s'essaie dans la carrière du sacrilége, en introduisant une innovation presqu'indifférente dans la manière dont les prêtres doivent célébrer la messe (1). Enfin il publie une lettre pastorale pour proscrire l'adoration du *Sacré cœur de Jésus* (2), récemment

---

(1) Il leur interdit de dire à voix basse une partie des prières, comme cela s'est toujours pratiqué.

(2) Dans son bref de réprimande à Scipion Ricci, le pape s'exprimait ainsi au sujet de cette dévotion : *Sancta hæc Sedes modum jam turbis et quæstionibus imposuit, satisque declaravit, quo substantia illius devotionis ab omni certè superstitiosâ materialitate immunis reverâ spectet, ut in symbolicâ cordis imagine immensam charitatem, effusumque amorem divini Redemptoris nostri meditemur atque veneremur.* Ce qui veut dire : « Déjà le » Saint-Siége a fait cesser toutes les oppositions et » toutes les réclamations, en déclarant qu'il regarde » cette dévotion comme entièrement étrangère à toute » superstition matérielle, afin que les fidèles ne voient

instituée, et qui avait été approuvée par le Saint-Siége : il fait plus, s'érigeant en censeur de son prince spirituel, il avance que le pape s'était laissé surprendre lorsqu'il a autorisé les pratiques de cette dévotion nouvelle.

Pie VI pouvait punir; il se contente de rappeler le coupable à son devoir dans un bref qu'il lui adresse. Le grand-duc s'irrite ou feint d'être irrité de cette démarche si modérée. Il demande une satisfaction, lui qui est l'offenseur; et il ose écrire au pontife : « Les » temps des Grégoire, des Boniface VIII sont » passés : les souverains ne souffriront plus que » le pape manque aux égards qui leur sont dus » ni qu'il prétende commander à leurs sujets. » De telles paroles n'ont pas besoin de commentaire ni de réfutation : on reconnaît, en les lisant, qu'un prince rebelle à l'autorité spirituelle ne tient pas un autre langage que la

---

» et ne vénèrent dans cette image symbolique du cœur » de Jésus-Christ, que l'immense charité et l'abondant » amour de notre divin Rédempteur. » D'après cette explication, on ne conçoit pas que des hommes qui se disent chrétiens s'élèvent encore aujourd'hui avec tant de scandale contre la dévotion du Sacré cœur.

multitude rebelle à l'autorité royale ; comme elle il profère, quand il le peut sans danger, de vaines et ridicules bravades; et le vulgaire ignorant les recueille comme l'expression d'une juste liberté et d'une sage indépendance.

Le cardinal Corsini, négociateur habile et digne de représenter Pie VI, parvint, pour quelque temps, à apaiser l'orage qui grondait contre la cour de Rome. Léopold parut un instant plus soumis au Saint-Siége; et si dans le cours de l'année 1782 il supprima dix-sept couvens dans le Siennois, ce ne fut pas sans avoir obtenu le consentement du sage pontife, qui n'avait point reconnu d'inconvéniens dans cette mesure. Mais, comme si le grand-duc se fût repenti d'une déférence passagère, il reprit avec ardeur, dès l'année suivante, ses plans indiscrets de réforme ecclésiastique. Me condamnerai-je à suivre le cours de ces iniquités sacriléges? Montrerai-je un des fils de Marie-Thérèse occupé à détruire pièce à pièce l'édifice tutélaire de la puissance pontificale dans ses états héréditaires? Qu'il me soit permis de passer sur ces déplorables détails pour arriver à l'année 1786, qui fut

marquée par les plus audacieuses entreprises. L'évêque Ricci avait, dans la semaine sainte, changé la liturgie, en introduisant l'usage de la langue vulgaire pour la célébration de l'office divin. Tous les fidèles avaient murmuré. Ricci comprend qu'au milieu d'une population religieuse l'appui du prince est loin de lui suffire. Il veut revêtir ses attentats de l'approbation du sacerdoce. Il convoque un synode diocésain auquel il invite, outre son clergé, tous les ecclésiastiques des autres diocèses de la Toscane (1). Deux cent dix-huit prêtres se rendent à cette assemblée. Un seul évêque y paraît, c'est celui de Colle. Là, Ricci travaille à reconstituer l'Église primitive. Il met en avant deux grands mots, qui devaient, quelques années plus tard, soulever tant de désordres et faire couler tant de sang par toute l'Europe : LA LIBERTÉ, L'ÉGALITÉ. La liberté qu'il proclame est celle des évêques affranchis de l'autorité du Saint-Siége : l'égalité qu'il révèle à ses curés est celle des prêtres avec les

---

(1) Ce synode, ouvert le 18 septembre 1786, se termina le 28 du même mois.

évêques, dont ils sont les frères puînés et les coopérateurs. Quant au pape, il ne sera plus autre chose dans l'Église que ce qu'il aurait toujours dû être, un simple pouvoir exécutif dans une démocratie, attendu que la puissance législative réside tout entière dans le clergé. Ricci déclare en conséquence aux ecclésiastiques qui l'écoutent, que, par lui réintégrés dans toute la dignité du prêtre, dans tous les droits du sacerdoce, ils seront, avec leurs évêques, juges de la foi comme de la discipline. Enfin, pour couronner ce monstrueux ouvrage, Ricci, qui met les curés au niveau des évêques, et les évêques au-dessus du pape, place l'épiscopat en matière purement spirituelle au-dessous du prince. Il veut, par exemple, que les dispenses pour les mariages, que l'Église est en possession de donner, ne soient plus démandées au pape, mais accordées par les évêques, *en vertu de la faculté qu'ils en auront reçue du prince.* Ainsi un évêque catholique renouvelait au dix-huitième siècle les farouches hérésies des presbytériens écossais. Que dis-je? Prôné par les philosophes, il ouvrait la carrière aux scandales que devait donner, quatre ans plus tard,

l'assemblée constituante de France, par sa monstrueuse constitution du clergé (1).

Les peuples de la Toscane murmurèrent hautement de toutes ces innovations. Léopold ferme l'oreille au vœu de ses sujets, dont il veut faire des philosophes malgré eux : pour triompher de toutes les résistances, pour donner plus de solennité aux décrets du synode de Pistoie, il convoque un concile national à Florence (1787). Le haut clergé toscan s'honora dans cette circonstance par sa conduite courageuse. Sur dix-huit évêques ou archevêques qui s'y rendirent, trois seulement approuvèrent les décrets soumis à leur examen. Le peuple, encouragé par cette opposition imposante; se porta à des excès condamnables sans doute, mais beaucoup moins que les froides et sacriléges combinaisons du grand-duc et de son évêque. Le palais de Ricci est livré au pillage par la multitude déchaînée; les livres qui composent sa bibliothèque sont brûlés comme hérétiques, et l'image de Ricci

---

(1) L'évêque Scipion Ricci était le neveu du dernier général des jésuites.

lui-même est jetée au milieu des flammes. Le grand-duc semble se complaire à braver l'opinion de son peuple ; il comble Ricci de faveurs pour le venger de la persécution : il le crée intendant-général des biens enlevés aux monastères. Ainsi, c'est un prêtre qui présidait en Toscane à la spoliation du clergé. Prétendant toujours ramener l'Église à sa simplicité primitive, il dépouille chaque temple de ses ornemens les plus précieux, pour n'y laisser qu'un seul autel. Vases sacrés, argenterie, tableaux, tissus magnifiques, tout est enlevé, tout est entassé dans une caisse dite de *religion*, et dont le grand-duc dispose : voilà sans doute le secret de l'appui constant que ce prince accordait à Ricci.

Qu'opposa Pie VI à tant de scandaleuses entreprises contre son autorité? Un admirable mélange de modération et de fermeté. Placé entre le danger imminent d'un schisme et la honte de lâches transactions, ce sage pontife sut éviter ce double écueil. Sa prudence, disons même sa patience, firent, dans un siècle d'incrédulité et de corruption, ce que la fermeté rigoureuse de Grégoire VII avait pu faire dans un temps de barbarie et d'ignorance ;

et la Toscane ne fut point arrachée à l'autorité spirituelle du Saint-Siége.

En vain Léopold fit publier (en 1788) les actes du synode de Pistoie et ceux du concile de Florence, en 1789; en vain voulut-il, par un édit du 20 septembre 1788, abolir la juridiction du nonce du pape dans ses états, les peuples du grand-duché, inviolablement attachés à la foi de leurs pères, ne cessèrent de tourner leurs pensées et leurs vœux vers le Saint-Siége; et le mépris dans lequel tombent ces monumens de révolte et d'irréligion, accusera toujours l'inconséquence de leurs auteurs.

Léopold ne cessa de contrister le cœur du saint père tant qu'il régna sur la Toscane. Appelé au trône des Césars par la mort de son frère aîné Joseph II (22 février 1790), il quitta ce duché, laissant une régence investie de son autorité. Ses plans furent abandonnés, ou du moins faiblement suivis par les dépositaires de son pouvoir; et, *semblable à des pailles menues que le vent emporte au loin* (1), les œuvres d'impiété de cet imprudent souverain disparurent avec lui. La religion reconquit presqu'aus-

(1) Psalm. 1, ℣ 4.

sitôt tout ce que Léopold lui avait fait perdre : le clergé reprit son doux et tutélaire empire; les religieux rentrèrent dans leurs pieux asiles, comme on voit revenir au bercail les troupeaux dispersés par l'orage. La piété publique releva les autels qu'avait renversés l'audacieux Ricci. Heureuse la Toscane, si ce retour au bien s'était opéré sans aucun mélange de mal ! Mais le désordre était inévitable sous une régence qui, cherchant à ménager tous les partis, les encourageait par sa faiblesse. L'autorité ne soutenait plus Ricci, mais elle tolérait ses scandaleuses prétentions : elle souffrait encore que cet évêque usurpât en Toscane les attributions du pape, et qu'il expédiât des dispenses à tous ceux qui s'adressaient à lui. Il était réservé à la sagesse de l'archiduc Ferdinand, fils de Léopold, de rétablir la paix religieuse dans cette belle province et de la réconcilier avec le Saint-Siége. Honneur à ce prince qui, dans un siècle d'incrédulité, donna au monde le spectacle d'un philosophe chrétien sur le trône ! Un des premiers actes de son gouvernement fut de forcer Ricci à se démettre de son évêché. Bientôt le sentiment de l'indignation universelle exigea

que cet évêque fût relégué dans un couvent pour pleurer ses erreurs, si du moins la grâce d'En-Haut put rendre son cœur orgueilleux accessible au repentir. Pie VI eut toujours la consolation de trouver dans le fils de Léopold un des enfans les plus respectueux du Saint-Siége. Léopold lui-même, témoin des malheurs dont le triomphe de la philosophie, par la révolution française, menaçait toutes les couronnes de l'Europe, était revenu à des idées plus saines et le saint pontife, toujours au-dessus du sentiment des injures, entretenait désormais avec le père comme avec le fils les relations les plus amicales.

Pie VI, dès son avènement au trône, n'avait pas rencontré moins de difficulté auprès de l'empereur Joseph II, qui, doué d'un esprit vif et d'un cœur excellent, gâta ces dons précieux par sa légèreté, son entêtement, et surtout par son enthousiasme exclusif pour les idées nouvelles. Moins sage que Frédéric-le-Grand, Joseph se donna tout entier aux philosophes qu'il connaissait mal, tandis que le roi de Prusse, qui les connaissait trop bien pour s'y confier, les avait ralliés à lui sans se donner à eux. Raynal et Voltaire étaient les

oracles du descendant de tant d'empereurs chrétiens et de son orgueilleux et médiocre ministre, le comte de Kaunitz. Aussi, tandis que Frédéric, protestant, sollicitait une bulle pour conserver dans ses états les jésuites, Joseph, catholique, mettait les conditions les plus rigoureuses à l'admission des bulles, brefs et rescrits du pape dans l'empire. Il sécularisait sans distinction les ordres religieux, et affranchissait le clergé séculier de l'obédience du Saint-Siége. Ce monstrueux ouvrage se consommait avec cette facilité que les souverains ne rencontrent jamais pour faire le bien. Le système d'insurrection contre l'autorité pontificale faisait chaque jour de nouveaux progrès en Allemagne. « Tout évêque y était pape, et le pape n'était plus qu'un » évêque (1). » Le zèle et l'habileté des négociateurs de Pie VI n'avaient rien pu changer aux dispositions de l'empereur. Aux argumens de la cour de Rome, pour l'engager à conserver les couvens, ces fondations vénérables

(1) Cette phrase est extraite de l'ouvrage intitulé : *Louis XVI détrôné avant d'être roi*, par l'abbé Proyart.

du respect et de la munificence de ses prédécesseurs, Joseph opposait l'autorité de Ganganelli, qui, en supprimant un ordre aussi puissant et aussi utile que les jésuites, avait prononcé implicitement l'inutilité des autres ordres religieux. Cet argument était embarrassant, et la diplomatie romaine ne pouvait prendre sur elle d'improuver formellement la conduite de Clément XIV, pour appuyer les principes de son successeur. Pendant ces vaines négociations, l'empereur mit le comble aux anxiétés de Pie VI, en lui demandant avec hauteur un indult qui l'autorisât à nommer à tous les évêchés et bénéfices de la Lombardie. Une prétention aussi contraire aux droits dont jouissait l'Église depuis tant de siècles ne pouvait être accueillie sans prévarication, ou du moins sans honte, par le Saint-Siége. Répondre par un refus eût été dangereux : Joseph II avait plusieurs fois menacé de se passer du souverain pontife (1), et

(1) Le cardinal Herzan, ministre plénipotentiaire de la cour de Vienne à Rome, avait dit au saint père : « Si votre sainteté n'accorde pas ce que l'empereur lui » demande, qu'elle soit certaine qu'il nommera sans » votre concours à tous les bénéfices de la Lombardie. »

Pie VI le connaissait capable d'effectuer une pareille menace.

Dans cette affligeante alternative, quelle âme moins forte que celle du saint pontife n'eût pas été abattue? Tous les conseillers du Saint-Siége étaient muets : ils n'apercevaient, dans l'ordre politique, aucun moyen de prévenir entre l'empire et Rome une rupture imminente, si Rome ne consentait pas à s'humilier. Pie VI mit alors toute sa confiance dans la Croix, et le Ciel l'inspira. Résolu de combattre un fils rebelle par les seules armes de la douceur et de la charité chrétiennes, il se persuada qu'il épargnerait de grands maux à l'Église, en traitant personnellement avec le fils de la grande et pieuse Marie-Thérèse. Ainsi, contre l'usage constant des papes, qui depuis un temps immémorial n'étaient pas sortis des limites de leurs États, il annonça la détermination de passer les Alpes, et d'aller jusqu'à Vienne.

Qu'elle est noble et touchante la lettre par laquelle Pie VI fit part à l'empereur d'un projet aussi supérieur aux règles de la prudence ordinaire! Avec quelle force, au sujet de la collation des bénéfices de la Lombardie,

l'assemblée constituante de France, par sa monstrueuse constitution du clergé (1).

Les peuples de la Toscane murmurèrent hautement de toutes ces innovations. Léopold ferme l'oreille au vœu de ses sujets, dont il veut faire des philosophes malgré eux : pour triompher de toutes les résistances, pour donner plus de solennité aux décrets du synode de Pistoie, il convoque un concile national à Florence (1787). Le haut clergé toscan s'honora dans cette circonstance par sa conduite courageuse. Sur dix-huit évêques ou archevêques qui s'y rendirent, trois seulement approuvèrent les décrets soumis à leur examen. Le peuple, encouragé par cette opposition imposante; se porta à des excès condamnables sans doute, mais beaucoup moins que les froides et sacriléges combinaisons du grand-duc et de son évêque. Le palais de Ricci est livré au pillage par la multitude déchaînée; les livres qui composent sa bibliothèque sont brûlés comme hérétiques, et l'image de Ricci

---

(1) L'évêque Scipion Ricci était le neveu du dernier général des jésuites.

lui-même est jetée au milieu des flammes. Le grand-duc semble se complaire à braver l'opinion de son peuple; il comble Ricci de faveurs pour le venger de la persécution : il le crée intendant-général des biens enlevés aux monastères. Ainsi, c'est un prêtre qui présidait en Toscane à la spoliation du clergé. Prétendant toujours ramener l'Église à sa simplicité primitive, il dépouille chaque temple de ses ornemens les plus précieux, pour n'y laisser qu'un seul autel. Vases sacrés, argenterie, tableaux, tissus magnifiques, tout est enlevé, tout est entassé dans une caisse dite de *religion*, et dont le grand-duc dispose : voilà sans doute le secret de l'appui constant que ce prince accordait à Ricci.

Qu'opposa Pie VI à tant de scandaleuses entreprises contre son autorité? Un admirable mélange de modération et de fermeté. Placé entre le danger imminent d'un schisme et la honte de lâches transactions, ce sage pontife sut éviter ce double écueil. Sa prudence, disons même sa patience, firent, dans un siècle d'incrédulité et de corruption, ce que la fermeté rigoureuse de Grégoire VII avait pu faire dans un temps de barbarie et d'ignorance;

l'assemblée constituante de France, par sa monstrueuse constitution du clergé (1).

Les peuples de la Toscane murmurèrent hautement de toutes ces innovations. Léopold ferme l'oreille au vœu de ses sujets, dont il veut faire des philosophes malgré eux : pour triompher de toutes les résistances, pour donner plus de solennité aux décrets du synode de Pistoie, il convoque un concile national à Florence (1787). Le haut clergé toscan s'honora dans cette circonstance par sa conduite courageuse. Sur dix-huit évêques ou archevêques qui s'y rendirent, trois seulement approuvèrent les décrets soumis à leur examen. Le peuple, encouragé par cette opposition imposante; se porta à des excès condamnables sans doute, mais beaucoup moins que les froides et sacriléges combinaisons du grand-duc et de son évêque. Le palais de Ricci est livré au pillage par la multitude déchaînée; les livres qui composent sa bibliothèque sont brûlés comme hérétiques, et l'image de Ricci

(1) L'évêque Scipion Ricci était le neveu du dernier général des jésuites.

lui-même est jetée au milieu des flammes. Le grand-duc semble se complaire à braver l'opinion de son peuple; il comble Ricci de faveurs pour le venger de la persécution : il le crée intendant-général des biens enlevés aux monastères. Ainsi, c'est un prêtre qui présidait en Toscane à la spoliation du clergé. Prétendant toujours ramener l'Église à sa simplicité primitive, il dépouille chaque temple de ses ornemens les plus précieux, pour n'y laisser qu'un seul autel. Vases sacrés, argenterie, tableaux, tissus magnifiques, tout est enlevé, tout est entassé dans une caisse dite de *religion*, et dont le grand-duc dispose : voilà sans doute le secret de l'appui constant que ce prince accordait à Ricci.

Qu'opposa Pie VI à tant de scandaleuses entreprises contre son autorité? Un admirable mélange de modération et de fermeté. Placé entre le danger imminent d'un schisme et la honte de lâches transactions, ce sage pontife sut éviter ce double écueil. Sa prudence, disons même sa patience, firent, dans un siècle d'incrédulité et de corruption, ce que la fermeté rigoureuse de Grégoire VII avait pu faire dans un temps de barbarie et d'ignorance;

» pour les progrès de la foi et du culte divin.
» Au reste, nous ne devons pas lui dissimuler
» que dans les affaires qui intéressent la reli-
» gion, et dans l'exercice de notre puissance
» souveraine en cette matière, nous ne prenons
» aucune résolution qu'après une mûre délibé-
» ration, et qu'avec la conscience de suivre les
» règles de la raison, de l'équité et de la foi :
» aussi nos déterminations sont-elles si bien
» arrêtées, que rien au monde ne pourrait nous
» persuader de jamais y renoncer. » Voilà le langage de l'orgueil philosophique : Pie VI nous avait rappelé le langage des apôtres.

La lettre de l'empereur n'ébranla pas plus la résolution du saint vieillard, que les prières de sa famille, ni les représentations de ses cardinaux. En vain la tendresse inquiète de ses amis le conjurait de ne pas compromettre, par les fatigues d'un long voyage, la durée d'une vie si chère aux Romains. Pie VI était au-dessus des faiblesses de l'âge avancé. En vain des conseillers, sages sans doute selon les desseins des hommes, lui faisaient apercevoir les inconvéniens politiques, et même la honte de sa démarche, si le succès ne venait pas la justifier. Pie en convenait : mais sa grande

âme était inaccessible au respect humain. « Je
» vais à Vienne, disait-il, comme j'irais au
» martyre. Nous devons, pour l'intérêt de la
» religion, tout exposer, jusqu'à notre vie. Il
» ne nous est pas permis de n'avoir que des
» soins ordinaires pour le vaisseau de l'Église,
» quand il est assailli par la tempête. Si les
» ministres de l'empereur tournent ma dé-
» marche en ridicule, comme vous le craignez,
» peu m'importe. Ne savons-nous pas que
» notre destinée est de paraître insensés pour
» Jésus-Christ? »

Qui ferait à Pie VI l'injure de croire que ces paroles étaient peu sincères? Le pontife, que je ne craindrai pas d'appeler l'apôtre du dix-huitième siècle, avait-il donc quelque chose de commun avec ces princes médiocres qui prennent dans les livres ou composent dans leur tête des phrases dogmatiques et fières, pour imposer aux peuples sur la pusillanimité de leurs actions? Non! l'héroïsme de Pie VI ne se bornait pas à de pompeuses déclarations de devoirs qu'il fût incapable de remplir. La sincérité de ses dispositions au martyre, lors de son départ pour Vienne, était assez manifeste. Pourquoi prit-il le soin de faire

son testament et de supprimer la bulle qui porte : *Ubi papa, ibi Roma.* « Rome est, où » est le pape. » N'était-ce pas afin que le conclave pût se réunir dans la capitale du monde chrétien pour lui donner un successeur, dans le cas où il viendrait à succomber aux fatigues du voyage ou aux chagrins amers que lui préparait sans doute l'orgueilleux ministre de Joseph (1) ?

Contemplons, dans la nuit (2) qui précéda son départ, le pontife prosterné devant le tombeau des saints apôtres. Après avoir imploré leur assistance, il célèbre l'office divin. L'hostie sainte brille au milieu des ombres de cet asile de mort : les vœux d'un juste prêt à se dévouer pour le Christ, s'élèvent jusqu'au trône de l'Éternel, et sont favorablement accueillis. Le cœur de Pie VI se sent renaître à l'espérance. Dans son enthousiasme, il croit entendre tressaillir la cendre de ses saints prédécesseurs ; et, rempli d'une religieuse confiance en la droite du Seigneur, il entonne,

---

(1) Le comte de Kaunitz.

(2) La nuit du 26 février 782

d'une voix joyeuse et sonore, le cantique du voyageur.

Le lendemain, comme il était sur le point de partir pour aller vaincre les résistances du premier monarque catholique de l'Europe, combien n'eut-il pas lieu d'être touché des tendres adieux et des attentions délicates que lui prodiguèrent les enfans d'une impératrice née hors du sein de l'Église! Paul de Russie, fils de la grande Catherine, et son épouse, étaient depuis très-peu de jours à Rome. Ils apprirent avec chagrin le départ de sa sainteté, et demandèrent instamment la faveur de lui être présentés avant qu'elle s'éloignât de sa capitale. Pie VI les reçut avec une affection toute paternelle. Ils lui firent accepter deux superbes pelisses pour se garantir des intempéries de l'air pendant un voyage entrepris dans la saison la plus rigoureuse. Le pontife ne put s'empêcher de faire en lui-même un pénible retour sur les procédés bien différens de plusieurs princes catholiques; et quelques larmes sillonnèrent ses joues vénérables.

Pourrait-on peindre dignement les regrets d'un peuple immense entourant le char modeste où vient de monter Pie VI, et qui, dans

quelques instans, va l'entraîner au loin, et laisser Rome veuve de son pontife? Avec quelle ferveur toute la population romaine sollicite une dernière bénédiction! Avec quel recueillement elle la reçoit! Mais ce peuple fidèle suit encore loin de ses murs ce père chéri dont il ne peut se séparer. Les mêmes transports d'amour et de vénération doivent accompagner Pie partout où il viendra montrer aux peuples étonnés le vicaire de Jésus-Christ. Partout les habitans des villes et des campagnes accourront de trente et quarante lieues pour contempler ses traits vénérables, pour recevoir ses bénédictions. Les routes seront couvertes d'une foule innombrable, et l'on verra des souverains, confondus avec leurs sujets, grossir le cortége du représentant de ce divin maître, qui est venu sur terre pour le pauvre comme pour le riche (1).

---

(1) A Imola, le pieux duc de Parme vint en personne rendre hommage au souverain pontife. Il baisa la main de sa sainteté, et se retira satisfait. Dans la même ville, Pie VI reçut une députation du roi de Sardaigne, envoyée pour lui transmettre les hommages de ce souverain. A Cesène, le comte de Zambeccari,

Toutes les villes, sur-tout celle de Venise, firent éclater leur allégresse, les unes par des illuminations, les autres par des processions pompeuses et des chants d'allégresse. Dans tous les lieux où s'arrêtait le voyageur apostolique, soit pour prier devant de saintes reliques (1), soit pour saluer des lieux marqués par des miracles (2), soit pour observer quelque monument, soit enfin pour prendre du repos, une inscription en lettres d'or gravée sur le marbre, attestait dès le lendemain le passage du souverain pontife (3).

---

nommé plénipotentiaire par le roi d'Espagne pour complimenter sa sainteté, lui remit une lettre par laquelle Charles III écrivait à Pie VI de sa propre main : « Je porte envie à l'empereur, qui va avoir le bonheur » de vous posséder à Vienne. Je ne désirerais rien tant » que de pouvoir jouir d'un pareil bonheur. »

(1) A Tolentino, où reposent les cendres d'un saint en grande vénération dans le pays : saint Nicolas de Tolentino.

(2) Le saint père, arrivé à Notre-Dame de Lorette, fit une station devant l'image révérée de la mère du Christ, et joignit ses dons à ceux des fidèles.

(3) Toutes ces circonstances sont rapportées par un écrivain philosophe dont le témoignage ne peut

Ainsi ce voyage, auquel les ennemis de la religion avaient en quelque sorte forcé le saint père, devient pour elle une occasion de triomphe. Jamais les peuples ne montrèrent plus de dévotion et de ferveur à la vue d'un successeur de saint Pierre, et cet enthousiasme universel fut en cette occurrence la voix du peuple, dont Dieu se sert si souvent pour condamner les fausses mesures des rois et de leurs conseillers.

Subjugué par ces transports inattendus, Joseph II ne songea plus qu'à prodiguer à son vénérable hôte les égards et les hommages qu'il lui devait. Pie VI avait résolu de descendre dans la maison du cardinal Garempi,

---

être suspect : le marquis de Caracciolí : *Vie de l'empereur Joseph II*, page 142.

Avant d'arriver à Cesène, lieu de sa naissance, Pie VI avait à traverser cette rivière si fameuse dans l'histoire de la révolution romaine, le Rubicon, que passa César, comme il marchait contre Rome sa patrie. Ce rapprochement fournit matière à l'allusion la plus ingénieuse en l'honneur de sa sainteté. En voici la pensée : « César passa le Rubicon pour porter la guerre » à Rome ; Pie VI le passe aujourd'hui pour aller offrir » la paix à César. »

son nonce à Vienne, et d'y vivre sans faste, sans suite, et avec toute la simplicité évangélique (1). L'empereur n'y voulut pas consentir; il déclara formellement que le pape n'aurait point d'autre habitation dans sa capitale que l'appartement qu'avait occupé l'impératrice sa mère (2).

Mais les attentions souvent délicates, les insignes honneurs dont Joseph combla Pie VI, étaient-ils aussi sincères que les adorations de l'Autriche, qui se porta pour ainsi dire tout entière à Vienne pour voir le saint père. L'affluence était si prodigieuse, que les vivres furent au moment de manquer dans cette capitale. Nuit et jour le Danube était couvert de barques qui amenaient les flots d'un peuple

---

(1) *Parvo utemur apparatu, comitatuque istic in nunciaturæ domo hospitabimur, ad ecclesiasticæ personæ modum*, etc. (*Brev.* 9 *febr.* 1782.)

(2) Ce fut le 22 mars 1782 que le pape fit son entrée à Vienne. L'empereur était venu à sa rencontre jusqu'à Neukirken, à quelques lieues de cette capitale. Ils y entrèrent l'un et l'autre dans la même voiture, et toutes les cloches annoncèrent cette pompeuse arrivée.

de fidèles empressé de recevoir la bénédiction pontificale (1).

Dieu seul peut lire au fond des cœurs. Croyons que le descendant de tant d'empereurs pieux et soumis au Saint-Siége pour le spirituel, ne se faisait pas un jeu hypocrite de la bonne foi parfaite et de l'auguste simplicité du pontife (2). Croyons que lorsque Joseph

---

(1) Un bon cultivateur allemand était venu de soixante lieues pour voir Pie VI; en arrivant, il se place dans une des salles de l'appartement qu'occupait sa sainteté. *Que venez-vous faire ici*, lui demande la garde? — *Je veux voir le pape.* — *Ce n'est pas ici que vous le verrez, sortez.* — *Non pas; j'attendrai jusqu'à ce qu'il paraisse: j'ai du temps, faites, faites ce que vous avez à faire.* En disant ces mots, il s'assied et mange son pain tranquillement. Il attendait ainsi depuis quelques heures, lorsque l'empereur, instruit de sa persévérance, l'introduisit chez le pape, qui reçut avec affection ce bon paysan, lui donna sa main à baiser, sa bénédiction et une des médailles que sa sainteté avait apportées de Rome.

(2) Ce qui a donné lieu à ces soupçons si peu honorables pour Joseph II, ce fut la conduite indécemment arrogante du comte de Kaunitz envers le pape, et sous les yeux même de l'empereur.

eut le bonheur de recevoir de ses mains sacrées le pain des forts, il ressentit tout le prix de cette faveur ineffable, toute la grandeur de l'acte qu'il faisait en présence de Dieu et par l'entremise de celui qui le représente sur la terre.

Mais où m'entraîne un zèle indiscret? Ai-je mission pour élever des questions semblables, moi qui, jeté dans un monde profane, suis étranger au grave ministère qui descend dans les consciences? Indigne panégyriste de Pie VI, ai-je bien pu me permettre de manifester des doutes que ce grand pape a renfermés dans son cœur? A Dieu ne plaise que dans mon enthousiasme pour le vicaire de Jésus-Christ, j'aille inconsidérément insulter à la majesté des Césars!

Des conférences fréquentes et toujours amicales eurent lieu entre les deux souverains concernant les graves objets de leurs contestations. La franchise et la douceur du pontife, son entretien calme, son abord plein de dignité, touchèrent Joseph II, qui ne cessa désormais de prodiguer à la personne de Pie VI des marques de respect et d'affection, lors même qu'il refusait de reconnaître les droits

de son autorité spirituelle (1). Heureux ce monarque s'il n'eût pas cru pouvoir séparer ainsi l'homme du pontife ! Il n'aurait point, par ses imprudentes réformes religieuses, désolé, poussé à bout les fidèles Brabançons, jusqu'à les forcer, pour sauver la foi de leurs pères, à la révolte qui est toujours criminelle, quelque noble qu'en soit le motif.

Convenons toutefois que le pèlerinage apostolique de Pie VI (2) ne fut pas entièrement perdu pour l'Église romaine. Vaincu par l'estime qu'il portait au saint Père, on vit Joseph II moins ardent à poursuivre dans ses états de la Lombardie, ses projets contre l'antique et vénérable puissance du Saint-Siége ; et il n'est pas moins certain qu'un grand nombre

---

(1) *La vue du pape m'a fait aimer sa personne*, disait souvent Joseph depuis le voyage de Vienne, *c'est le meilleur des hommes.*

(2) Je me plais à employer cette expression, parce qu'elle est consacrée pour Pie VI. La prophétie attribuée à saint Malachie, archevêque d'Irlande, mais bien certainement composée il y a plus de trois cents ans, désigne ce pontife sous le nom de *Peregrinus apostolicus.* (*Vie de l'empereur Joseph II, par Caraccioli, pag.* 143.)

de monastères, tant en Allemagne que dans le Milanais, durent leur conservation à cette déférence personnelle de l'empereur pour le pape (1).

Joseph II, soit pour donner au saint père un gage désintéressé de son affection filiale, soit pour enchaîner l'invincible résistance de sa sainteté à ses prétentions injustes, remit à Pie VI, pendant son séjour à Vienne, un di-

(1) Bien que les détails des conférences entre le saint père et Joseph II n'aient pas été rendus publics, on en connaît une particularité trop curieuse pour ne pas la rapporter. Comme Pie VI conjurait paternellement l'empereur de mettre un terme aux sécularisations religieuses dont il affligeait l'Église et ses sujets, Joseph répondit au pontife : « Je ne fais en cela, très-» saint-père, que me conformer à l'invitation de votre » prédécesseur; car en supprimant les jésuites, comme » moins utiles que nuisibles dans l'Église, il a plus » qu'équivalablement prononcé l'inutilité de tous les » autres religieux. » L'argument était spécieux adressé à un pape. Aussi le pontife, quelque enclin qu'il fût à ménager la mémoire de son prédécesseur, fut réduit à répondre : *L'opération dont me parle Sa Majesté fut un scandale dont elle se gardera bien de vouloir faire un modèle.* Cette anecdote est tirée de l'ouvrage déjà cité de l'abbé Proyart; *Louis XVI détrôné avant d'être roi.*

plôme de prince de l'empire, destiné au duc Braschi. Pie VI avait la plus vive tendresse pour son neveu ; il sut cependant la faire taire, et refusa cette faveur signalée. « Je craindrais, » dit-il, qu'on ne me soupçonnât d'avoir con- » fondu les intérêts de ma famille avec ceux » de ma qualité de pontife, qui seule m'a fait » entreprendre ce voyage. » C'est par de semblables traits que ce grand pape laissa, en partant de Vienne, les plus vifs regrets et les plus doux souvenirs.

Admirable pouvoir de la vertu unie à la grâce divine dans une âme pieuse! Un souverain de mœurs pures, que les passions n'entraînent point, mais égaré par l'orgueil dogmatique et par les systèmes d'une fausse philosophie, Joseph II marchait à grands pas sur les traces de Henri VIII. Si les clefs de Saint-Pierre eussent été entre les mains faibles et imprudentes d'un Clément VII, nul doute que l'Allemagne aurait suivi le sort de l'Angleterre. Mais Pie VI ne voulut pas avoir ce reproche à se faire. Pasteur plein de tendresse et d'indulgence, il allait au-devant de la brebis égarée, il la faisait rentrer au bercail par ses douces exhortations, et ne l'exposait pas, en lui en

fermant l'entrée, à la dent meurtrière des loups ravissans.

Ce serait s'imposer une tâche bien monotone que de raconter avec le même détail toutes les tribulations que firent éprouver au saint père les souverains de l'Italie, qui en cela ne suivaient que l'exemple sacrilége, donné par quelques princes-évêques de l'Allemagne. Parlerai-je d'un duc de Modène, qui, renouvelant les vieilles prétentions de ses ancêtres sur une portion du Ferrarois, osa en 1784, prendre les armes contre le père commun des fidèles? Montrerai-je le sénat de Venise consommant l'envahissement de plusieurs districts de cette même légation, sécularisant des abbayes, et spoliant les biens du clergé, pour les incorporer à ceux de la noblesse? Je ne puis du moins passer sous silence ce roi de Naples qui, mené par un intriguant parvenu, le marquis Tanucci (1), voulait enlever au souverain pontife la prérogative de

(1) Tanucci, sous prétexte d'affranchir son maître du joug papal, lui en voulait imposer un plus insupportable; cependant il ne réussit qu'imparfaitement: la haquenée fut encore présentée en 1778; *mais*, dit le connétable Colonna, *en témoignage de respect et de dé-*

nommer aux évêchés et aux bénéfices de son royaume, et prétendait de sa seule autorité, sans aucune intervention de la puissance spirituelle, changer la circonscription de plusieurs diocèses. Il faut bien montrer ce prince assez aveugle pour déchirer le titre primordial de sa royauté, en cherchant à se soustraire à la suzeraineté temporelle du Saint-Siége, qui avait jadis, en vertu du droit féodal et par une légitime dispensation de sa puissance, établi sur le trône de Naples les prédécesseurs de Ferdinand IV. Nouvel Absalon, révolté contre ton père spirituel et ton roi temporel, tes yeux, séduits par les vains prestiges de l'orgueil, n'apercevaient donc pas quels dangers et quels regrets tu te préparais pour un avenir peu éloigné?..... Ignorais-tu, ô Ferdinand! qu'après avoir été un vassal rebelle, tu verrais, par une sévère mais assez juste compensation de la Providence, tes sujets révoltés à leur

---

votion envers saint Pierre et saint Paul. Pie VI n'était point prévenu de cette innovation dans la formule du serment; mais il avait beaucoup de présence d'esprit; et il en donna la preuve en répondant avec calme : « Nous » acceptons la haquenée comme une redevance féo- » dale de la cour de Naples. »

tour contre toi, et que l'une de tes deux couronnes tomberait aussi dans cette poussière sanglante où la tiare de ton suzerain devait pendant quelque temps paraître ensevelie ?

Cependant Pie VI, employant les armes d'une patience et d'une douceur invincibles comme sa fermeté, finit par triompher des insolentes prétentions de la cour de Naples. Ce ne fut toutefois qu'après des contestations qui durèrent quinze années, intervalle considérable dans la vie humaine (1), mais réellement extraordinaire dans la carrière d'un pontife. La France et l'Espagne interposèrent leur médiation en faveur du Saint-Siége. Ferdinand, guidé par des conseillers plus sages, parut disposé à céder; un rapprochement eut lieu entre la cour de Rome et celle de Naples, en l'année 1790. L'hommage de la haquenée fut converti en un tribut pécuniaire, qui satisfit les deux puissances (2). La révolution, qui faisait en

(1) *Grande humanæ vitæ spatium.* (Tacit.)

(2) Le roi et la reine de Naples vinrent à Rome, en 1791, mettre le dernier sceau à cette réconciliation, qui fut très-sincère.

France de rapides progrès, menaçait déjà tous les trônes ; et la flamme de ce grand incendie faisant briller aux yeux stupéfaits des souverains consternés des lueurs nouvelles, les pénétrait d'une salutaire et religieuse terreur, et leur inspirait une politique à la fois plus noble, plus chrétienne et plus conforme à leurs intérets.

Admirons Pie VI au milieu de ces négociations si difficiles. Il se résigne, pour éviter un schisme, à faire des sacrifices temporels, toutes les fois qu'ils ne compromettent point essentiellement les droits du Saint-Siége ; mais il ne transige jamais sur ce qui concerne le spirituel. Appelé au gouvernail de la barque de saint Pierre, à une époque où les plus grands talens et les plus grandes vertus n'auraient pu la mettre à l'abri des orages, il fut du moins assez heureux pour transmettre à son successeur l'autorité *qui lie et délie*, sans aucune atteinte. Que dis-je heureux! oui sans doute, selon le Ciel ; mais sur la terre, quel étrange bonheur que celui d'un souverain réduit à regarder comme une faveur de la Providence, qu'on veuille bien continuer de reconnaître ses droits!

Qui devait consoler Pie VI de tant d'odieuses tribulations ? N'était-il donc en Europe aucun chef de nation, fidèle aux devoirs d'un vrai catholique, et soumis à l'autorité de l'Eglise? N'en était-il aucun assez sage pour aller au-devant de ce frein salutaire, qui devait paraître d'autant plus respectable aux souverains, que le peuple des impies croyait pouvoir le braver sans danger ? En Italie, deux princes seulement donnaient l'exemple aux fils les plus respectueux du saint père : c'étaient le roi de Sardaigne, Victor Amédée III, dont la famille, par une triple alliance avec nos Bourbons, est devenue pour ainsi dire française (1) ; et le duc de Parme, qui, élève des philoso-

(1) Victor Amedée III monta sur le trône en 1773. Son règne fut heureux et paisible jusqu'en 1790, qu'éclata la révolution française. Ses deux filles épousèrent les deux frères de Louis XVI ; et madame Clotilde, sœur de ces trois princes, épousa Charles Emmanuel IV, prince de Piémont, qui devait succéder à son père le 16 septembre 1796. Son règne fut assez court et très-malheureux. Il abdiqua le 4 juin 1802, en faveur de son frère Victor-Emmanuel V.

phes (1), trompa leurs espérances et chercha dans l'autorité spirituelle le seul moyen de prévenir les progrès funestes des doctrines anarchiques parmi le peuple sur lequel Dieu l'avait établi souverain (2).

La religieuse Espagne était gouvernée par le pieux Charles III, et malgré ses préventions contre les jésuites, ce monarque qui se faisait honneur du nom de Catholique, était rempli de déférence pour le souverain pontife et de zèle pour les intérêts du Saint-Siége. Charles IV, son fils aîné et son successeur (3), fut aussi l'héritier de sa piété et de ses louables sentimens à l'égard de Pie VI, qui, vivement touché de l'attachement et du père et du fils, ne parlait jamais qu'avec gratitude de ce qu'il croyait devoir à l'officieuse et puissante entremise de l'Espagne.

---

(1) Voltaire écrivait le 17 novembre 1760 : « L'Infant » parmésan sera bien entouré ; il aura un Condillac et » un Leire. Si avec cela il est bigot, il faudra que la » grâce soit forte. »

(2) *In unamquamque gentem præposuit Rectorem.*
(Eccli. XVII, ℣ 14.)

(3) Il monta sur le trône en 1788.

Il s'en félicitait, et son cœur en concevait quelque joie. Hélas! Pie VI ne se repaissait que d'une illusion flatteuse! Étrange fatalité, qui en toutes choses *le tenait lié sous la puissance de l'injuste et le livrait en la main des impies* (1) *!* Ces deux monarques, dont le cœur était si droit et la bouche si sincère, eurent successivement pour intermédiaire auprès de lui, un homme sans religion et sans conscience. Tout à la fois partisan secret des révolutionnaires et courtisan adroit du clergé, ce ministre infidèle abusait des plus rares talens pour trahir le Saint-Siége, en se donnant le mérite de le servir avec chaleur; et Pie VI, dans la candeur de sa belle âme, ne croyait pouvoir assez lui prodiguer les marques précieuses de sa confiance et de son affection (2)!

---

(1) Job, c. XVI, ℣ 12.

(2) Le chevalier Azara : ce fut lui qui dicta une partie des infâmes mémoires déjà cités sur Pie VI. Comme les méchans ne se trahissent mieux que quand ils se louent eux-mêmes, on n'a pas besoin d'un autre livre sur ce pontificat, pour être convaincu du rôle double que jouait Azara à la cour de Rome.

En Portugal, le pontife avait, pendant les trois premières années de son règne, rencontré un ennemi déclaré dans le marquis de Pombal, ce fougueux adversaire des ordres monastiques et des prérogatives de l'Eglise. Non content d'avoir donné à l'Europe le signal de la persécution contre les jésuites, cette milice avancée du Christ (1), Pombal voulait ravir à la cour de Rome ses droits spirituels sur les états du roi Très-Fidèle. Mais la disgrâce de ce ministre, et bientôt après la mort du faible Joseph Ier, sous le nom duquel cet autre Aman avait exercé le plus insolent despotisme, laissèrent une digne servante de Jésus-Christ, la reine de Portugal, libre de réparer les atteintes portées à la religion de ses peuples. Les bords du Tage ne furent plus dès lors une terre de persécution pour les hommes voués à la prière et à la solitude; les prisons que Pombal avait remplies de saints confesseurs de la foi, furent ouvertes; le représentant du saint père dans la Lusitanie, recouvra tous ses droits, tous

---

(1) Pombal faisait dans son sens un éloge éclatant des jésuites, en les appelant *les grenadiers du fanatisme*.

ses honneurs (1), et les Portugais applaudirent d'autant plus à cette heureuse révolution, que l'humiliation du sacerdoce avait plus affligé leur foi sincère et contrarié leurs pieuses habitudes.

Au milieu des violentes commotions politiques qui devaient consommer sa ruine, la Pologne conservait et même portait jusqu'à l'enthousiasme son attachement à la foi catholique et sa vénération profonde pour le Saint-Siége. Le nonce du pape avait en ce pays une influence immense, et qu'il n'eût pas été prudent de vouloir restreindre ou contester : car cette nation, chez qui l'amour de la liberté avait toujours été inséparable de l'obéissance à Dieu, n'aurait pas souffert qu'on portât la moindre atteinte à une puissance

---

(1) En 1778, Pie VI conclut avec la cour de Lisbonne un concordat en vertu duquel la collation de toutes les prébendes fut partagée entre le Saint-Siége, le gouvernement portugais et les évêques. Plus tard, le siége patriarcal de Lisbonne fut réintégré dans toutes les prérogatives dont l'avait dépouillé Pombal. Les partisans des jésuites furent accueillis. En un mot, le retour à l'ancien ordre de choses pour les affaires de la religion fut complet.

qui venait de lui et qui s'exerçait en son nom. Le roi Stanislas, indifférent peut-être, comme homme privé, aux vérités du christianisme, n'était pas, comme souverain, assez aveuglé sur ses intérêts temporels pour ne pas ménager ce que dans sa triste sagesse il pouvait regarder comme les préjugés de son peuple. Convaincu que, pour son autorité chancelante et limitée, l'appui pacifique du Saint-Siége n'était pas moins puissant que les armes de Catherine, il ne négligea aucune occasion de manifester la déférence la plus entière à Pie VI. Les idées nouvelles avaient fait un petit nombre de prosélytes en Pologne : ils eurent l'audace de publier, en 1778, un projet tendant à soustraire ce royaume à la juridiction du nonce et de la cour de Rome. Ce projet, présenté par Zamoski, se rattachait à la vaste conspiration que tramait contre toutes les antiques dominations de l'Europe l'illuminisme philosophique; mais, selon une expression familière à la nouvelle secte, *l'heure de la raison n'avait pas encore sonné* pour les Polonais. La voix du peuple, d'accord avec celle du prince et du clergé, rejeta avec mépris ce code d'irréligion; la diète de 1780 en fit justice; et son

auteur, en butte à l'indignation de ses concitoyens, alla loin de sa patrie chercher un asile et des encouragemens auprès de Joseph II, qui prenait encore pour des lumières les torches incendiaires que l'impiété agitait autour des trônes.

Jamais, sous le pontificat de Pie VI, la Pologne ne s'écarta des voies de cette religieuse obéissance au Saint-Siége; elle y demeura fidèle, même à l'époque funeste où la France, soulevée par des sophistes, donnait à l'Europe alarmée l'exemple du schisme le plus scandaleux. Alors le gouvernement polonais conclut avec le pontife un concordat qui, dans des temps plus heureux, aurait été pour Rome un sujet de triomphe; mais, Rome pouvait-elle triompher et se réjouir lorsque le plus ancien royaume chrétien semblait renier Jésus-Christ et méconnaître la divine autorité de son Église?

Pour compléter ce tableau des dominations catholiques qui conservaient pieusement les liens sacrés de la soumission au Saint-Siége, il faut encore nommer la France. Oui, je le proclame comme un témoignage de plus en faveur de la monarchie de saint Louis, autant

la France, livrée aux révolutionnaires, devait se montrer l'ennemie cruelle et perfide de Pie VI, autant on la vit affectionnée à ce digne chef de l'Église, jusqu'au moment où elle cessa d'être fidèle à l'autorité de son roi légitime!

Louis XVI et Pie VI avaient été, à quelques mois d'intervalle, condamnés au malheur de règner (1); et ce n'était pas le seul trait de conformité que devaient offrir les destinées de deux souverains entre lesquels la disproportion de l'âge mettait d'ailleurs une si grande distance. Tous deux rencontrèrent, dans la pratique du bien que leur cœur voulait accomplir, des obstacles tels, que la prudence consommée et l'invincible fermeté du vieux pontife échouèrent aussi bien que l'inexpérience et la faiblesse du jeune monarque. Enfin l'un et l'autre devaient périr martyrs de la foi chrétienne et de la cause des rois.

Admirable pouvoir de la foi qui élève l'homme au-dessus de lui-même! Louis XVI, qui ne sut jamais être roi, quand il fallait dé-

---

(1) Louis XVI parvint au trône le 10 mai 1774, et Pie VI au pontificat le 14 février 1775.

fendre sa propre autorité, sut presque toujours l'être, lorsqu'il s'agissait de soutenir la religion. Ni les perfides conseils de ses ministres, ni la fatale influence de l'esprit du siècle, ni les railleries des courtisans, ne purent faire dévier le digne fils de saint Louis de ses obligations religieuses et comme homme privé, et comme souverain. Plusieurs fois, dans son conseil, il eut occasion de défendre la pureté de la foi et les droits du Saint-Siége, attaqués par la philosophie, sous le voile de la tolérance : il était seul contre tous; mais pesant lui-même sa voix au poids du sanctuaire et de la conscience, il savait alors obliger ses ministres à se conformer à ses pieuses intentions. Aussi, tant que Louis XVI fut véritablement roi, tant qu'il n'eut pas prononcé lui-même son abdication en convoquant les états-généraux, le Saint-Siége ne trouva point de protecteur plus zélé, et Pie VI de fils plus respectueux, que ce prince fait pour vivre dans un meilleur siècle.

Le représentant du roi de France auprès du chef de l'Église, était le cardinal de Bernis, qui, après avoir long-temps mené une vie peu sacerdotale, avait dépouillé le vieil

homme et pris les sentimens d'un vrai chrétien, en revêtant la pourpre romaine. Il mérita, par sa conduite noble et régulière, de devenir l'ami de Pie VI, à l'élection duquel il avait contribué. Et qu'on ne croie pas que cette honorable amitié fût le prix de la complaisance et de l'adulation : Pie VI était digne d'entendre la vérité, et il n'accordait sa confiance qu'à ceux qui la lui savaient dire sans détours. De tous les cardinaux, Bernis était celui qu'il consultait de préférence; et toujours ce prélat, dont l'esprit supérieur avait apprécié le danger des maximes philosophiques et deviné le secret des philosophes, donnait au pontife des avis fermes, modérés, et aussi conformes à la dignité du Saint-Siége qu'à la prudence pour ainsi dire nouvelle, que l'esprit du siècle prescrivait aux têtes couronnées.

L'influence dominante que les sentimens personnels du saint pontife donnaient au cardinal de Bernis sur la cour de Rome, le rendait puissant même dans le conseil de Louis XVI; et ce parfait accord de la piété du monarque avec l'habileté de son ambassadeur, produisit les plus heureux fruits, et

soutint l'Église contre les cruelles tribulations qui l'assiégeaient de toutes parts. Ainsi, pendant les quinze années qui précédèrent les orages de la révolution, la couronne de France et le Saint-Siége firent un doux échange de marques de déférence filiale d'une part, et d'affection paternelle de l'autre. Qui oserait dire ce qui fût advenu pour l'Église, à moins d'un miracle, si la France monarchique s'était rangée dès lors au nombre des puissances dont la politique étroite croyait beaucoup gagner en humiliant la tiare? Mais Louis XVI n'était pas un Joseph II. Loin de là! le vœu de son cœur fut toujours contraire à toute réforme religieuse non autorisée par le vicaire de Jésus-Christ (1). Pouvait-il être un prince rebelle au

(1) Sa soumission chrétienne était si entière envers le Saint-Siége, qu'il ne crut pas humilier sa couronne en demandant au saint père, pour ses troupes en marche, une dispense de faire maigre aux jours prescrits par l'Église. Pie VI voulut bien accorder la dispense, mais avec quelque restriction. Louis XVI reçut le bref sans réclamer : « Il est du devoir du pape, répondit-il » à un vieux général qui s'élevait contre la réserve du » saint père, de soutenir autant qu'il est en lui la dis- » cipline ecclésiastique, comme il est du nôtre de main-

Saint-Siége, ce monarque qui, prêt à recevoir la couronne du martyre, écrivit dans son testament : « Je meurs dans l'union de notre sainte » mère l'Église catholique, apostolique et ro» maine, qui tient ses pouvoirs, par une suc» cession non interrompue, de saint Pierre, » auquel Jésus-Christ les a confiés ? » Un prince animé de sentimens si chrétiens semblait destiné à réparer les maux et les scandales que causaient les imprudentes réformes de Joseph II. Trop charitable pour se permettre de blâmer hautement la conduite de son beau-frère, Louis XVI ne le condamna jamais que par ses saints exemples. Il essuyait les pleurs des vierges innocentes que l'intolérante philosophie de l'empereur condamnait à languir sans asile et sans pain, parce qu'elles avaient refusé de trahir leurs sermens. Son trésor par-

---

» tenir la discipline militaire. » L'officier insista. « Tout se réduit ici à savoir, repartit Louis XVI, si » Jésus-Christ a donné à l'Église le pouvoir de com» mander à ses enfans, et à ceux-ci l'ordre de lui obéir. » Ne savez-vous pas que dans l'Évangile, Jésus-Christ » dit quelque part : *Que celui qui n'écoute pas l'Église » doit être regardé comme un païen ?* Et je m'en tiens là. »

ticulier fournissait à leurs besoins modestes ; et sa volonté royale, en leur ouvrant les monastères de la France, rendait ces intéressantes victimes aux pieuses douceurs d'une retraite qu'on leur avait ravie dans leur terre natale (1).

Sensible à de si nobles procédés, le saint vieillard, dont le *cœur était tout français* (2), affectionnait singulièrement le jeune monarque, et les sentimens qu'il portait à Louis XVI s'étendaient sur toute la France, pour laquelle il adressait chaque jour au Ciel des prières ferventes, mais que le Ciel ne devait pas exaucer. Le triomphe d'une fausse philosophie, mère de tous les crimes, avait comblé la mesure des iniquités, et forcé le Seigneur de re-

(1) Pie VI félicita Louis XVI par un bref sur ce que, « de son propre mouvement et sans en être sollicité » que par son cœur vertueux, il se déclarait le patron » généreux de la justice persécutée. »

(2) Le cardinal de Bernis, en annonçant à la cour de France l'élection de Pie VI, avait dit : *Braschi a le cœur tout français*. Pie VI disait souvent par la suite à Bernis : « C'est en France seulement qu'on sait bien ce » que c'est qu'un pape : partout ailleurs c'est trop ou » trop peu. »

tirer sa main de dessus une nation qui préludait au régicide et au massacre des prêtres, par tous les écarts de l'impiété.

Pour compléter cette revue de l'Europe chrétienne, il me reste à parler des hommages éclatans que des princes nés hors du sein de l'Église prodiguèrent à la personne de Pie VI, et même à son autorité pontificale. Je vais donc faire rougir le front des vrais catholiques en leur montrant que la politique d'aucun souverain orthodoxe ne fut aussi bien entendue, aussi libérale envers le Saint-Siége que celle d'un Frédéric de Prusse, d'une Catherine de Russie et d'un Gustave de Suède.

Digne héritier des vertus de Gustave-Adolphe, comme lui magnanime, vaillant, et sincèrement religieux, même au sein de l'erreur, si Gustave III eut peu de relations politiques avec le Saint-Siége, les marques de respect et d'affection dont il se montra prodigue envers Pie VI, n'en furent que plus touchantes. Un édit très-favorable aux catholiques avait fait connaître les bienveillantes dispositions de ce prince pour l'Église véritable (1). Bientôt il

(1) A l'occasion de cet édit, il fit écrire au pape que

vint rendre en personne ses hommages au vénérable pontife ; et la présence à Rome (1) d'un monarque né sur les bords glacés du lac Méler, fut, par les merveilleuses circonstances qui l'accompagnèrent, un sujet de jubilation non moins que d'étonnement pour les âmes pieuses. En voyant des rois franchir ainsi des distances si prodigieuses pour visiter le successeur des apôtres, les fidèles appliquaient au saint père ces paroles de l'Écriture : *Il vint des gens de tous les pays pour entendre la sagesse de Salomon* (2). La peinture consacra la première entrevue du roi de Suède avec Pie VI, dans le Muséum dont ce pape était le créateur. Les fidèles purent contempler, sous les voûtes sacrées de la basilique de Saint-Pierre, le chef d'une nation hérétique assistant pieusement à l'office célébré par le chef de l'Église ; ils recueillirent les paroles par lesquelles Gustave semblait promettre à Rome une

« le style de cet édit était adapté à l'esprit du peuple » suédois, mais que les statuts étaient conformes à » l'esprit de la tolérance la plus douce.

(1) En 1783.

(2) Reg. lib. III, cap. VI, ℣. 34.

nouvelle conquête dans l'illustre maison de Vasa (1) ; et la religion se crut un moment au jour des conversions miraculeuses. En effet, le cœur du héros fut frappé comme d'un rayon divin par l'imposante majesté que déployait Pie VI à l'autel ; le bandeau de l'erreur se détacha pendant un instant de ses yeux ; sa langue se délia pour la vérité, et il rendit témoignage à la seule religion véritable, plaignant les protestans de s'être privés de la pompe de ses cérémonies. « Puisque la religion est vraie, » s'écria-t-il, puisqu'elle est nécessaire, il faut » bien l'entourer de tout ce qui peut la rendre » auguste et imposante. » Enfin Gustave ne quitta pas Rome sans avoir donné à entendre qu'il deviendrait pour la religion catholique quelque chose de plus qu'un protecteur (2) ; et les fidèles, pleins d'admiration pour la conduite du monarque suédois, comparaient les

(1) Allusion à la conversion de Christine, reine de Suède et fille de Gustave-Adolphe.

(2) Le cardinal Antonelli, comme chef de la propagande, lui ayant témoigné sa reconnaissance pour la bienveillance qu'il accordait aux catholiques dans ses états : *Si Dieu*, répondit-il, *prolonge ma santé et mes jours, j'espère faire encore quelque chose de mieux.*

paroles qu'il avait tenues aux discours qu'adressait la reine de Saba à Salomon : *Heureux ceux qui sont à vous ! Heureux vos serviteurs qui jouissent toujours de votre présence et qui écoutent votre sagesse* (1) !

Tandis que, malgré la piété sincère de Louis XVI et de Charles III, les cours de France et d'Espagne croyaient devoir sans cesse obséder Pie VI des alarmes que leur causait encore le colosse jésuitique dispersé, mais non pas anéanti, Frédéric et Catherine en recueillaient avec empressement les vénérables débris. Ainsi une princesse schismatique, un roi protestant, incrédules peut-être tous deux, conservèrent à Jésus-Christ ses plus vaillans soldats ; au Saint-Siége, des gardiens qui n'eussent jamais dû cesser de veiller pour sa sûreté ; aux rois, les seuls sujets capables de lutter avec succès contre les masses révolutionnaires ; enfin au peuple, les seuls instituteurs en état de concilier, avec les bases immuables de la foi, un enseignement toujours assorti aux lumières et aux besoins du siècle. Pour expliquer ce phénomène politique, au lieu de

(1) Reg. lib. III, cap. IX, ℣ 8.

m'humilier devant les impénétrables décrets de la Providence, imiterai-je la ridicule suffisance de ceux qui viendraient nous redire ici cette réflexion dont la philosophie a fait une sorte d'axiome : « Les souverains du Nord n'accordèrent protection aux jésuites, que pour le plaisir de prouver que les dangers ou les craintes qui avaient forcé les princes catholiques à expulser cet ordre trop puissant, ne pouvaient les atteindre eux-mêmes. » Ah! pour l'honneur de la sagesse humaine, qu'on ne peut refuser à Catherine et à Frédéric d'avoir possédée au plus haut degré; je voudrais expliquer autrement leur conduite. Non, ce n'était pas d'après d'aussi misérables considérations que se déterminaient, dans d'aussi grandes affaires, les deux souverains les plus distingués de l'Europe par leurs lumières, et par leur talent pour la conduite des hommes; Catherine et Frédéric eussent-ils même été catholiques, ne se seraient jamais, au dix-huitième siècle, avisés de redouter les jésuites; mais à eux seuls et non pas à des princes médiocres, il eût toujours appartenu d'apprécier toute l'utilité de cet ordre; eux seuls eussent été dignes de se servir, sans craindre d'en être

accablés, d'un si puissant moyen de gouvernement.

Pie VI, qui possédait aussi l'art de gouverner, ne pensait pas autrement au sujet de cet ordre célèbre; et son caractère de prêtre ajoutait encore aux motifs puissans que, comme prince temporel il avait pour être bien disposé en leur faveur. Mais en recevant la tiare, le successeur de Ganganelli avait recueilli le funeste héritage de la persécution commencée contre les jésuites dispersés. Braschi, simple cardinal, avait pu faire entendre ses vœux pour la conservation de leur société; il avait pu recueillir dans son palais quelques soldats de Jésus désormais sans asile; mais devenu souverain pontife, sa bienveillance devait se borner à faire cesser dans l'État romain les rigueurs odieuses qu'on exerçait contre eux. Assez puissant pour protéger les individus, il n'avait pas le pouvoir de prendre aucune mesure en faveur de l'ordre entier : les cours de France, d'Autriche et d'Espagne ne l'auraient pas souffert; et si Pie VI, ne prenant conseil que de ses sentimens et de sa prévoyance personnelle, avait méconnu le vœu unanime des couronnes catholiques, que de maux n'auraient pas, dès

son avénement, assailli la barque de saint Pierre! Sans doute (et plus d'une fois il eut lieu d'en exprimer la crainte) quelque schisme nouveau serait venu ajouter à tous les scandales du dix-huitième siècle.

Qu'elle fut grande la perplexité dans laquelle se trouva jeté Pie VI quand les cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg, le sollicitèrent pour que les jésuites qui trouvaient au sein de leurs états un port assuré contre les orages de la persécution, pussent continuer d'y vivre selon leurs statuts (1)! Catherine allait plus loin :

---

(1) Frédéric s'exprimait ainsi dans une de ses lettres au sujet des jésuites : « J'ai parmi mes sujets un mil- » lion et demi de catholiques. Il m'importe qu'ils soient » élevés sagement et uniformément dans la religion de » leurs pères. Les jésuites ont fait leurs preuves quant » à leur talent pour l'éducation ; ce n'est qu'en vivant » en corps qu'ils peuvent remplir convenablement cette » tâche. Ils vivront donc ainsi, sauf à se soumettre » d'ailleurs aux lois ecclésiastiques que le pape jugera » à propos de leur prescrire. »

« Je puis bien, » écrivait-il en 1779 à l'évêque de Culm, dans le diocèse duquel des jésuites s'étaient établis, « je puis bien sacrifier aux désirs du pape leur » nom et leur habit ; mais pour l'essentiel de leur insti-

non contente de protéger les restes de leur société, elle voulait la perpétuer dans la Russie. Elle demandait au Saint-Père une bulle pour qu'il fût permis à ces religieux de

---

» tut, il faut qu'il reste intact et sur le même pied qu'en » Silésie, afin de favoriser la formation de la jeunesse » confiée à leurs soins.. »

Une autre fois le même prince disait : « On voudrait » me faire craindre les jésuites parce qu'ils sont les » fidèles soldats du pape : c'est précisément ce qui me » les rend recommandables ; car j'aime aussi le pape, » quoique je sois son excommunié ; et s'il me prenait » envie de suivre une religion, je n'en voudrais point » d'autre que la sienne. »

« En vain, dit l'abbé Proyart dans l'ouvrage déjà cité, Voltaire et Dalembert machinèrent-ils contre la résolution du monarque : tout ce qu'ils purent obtenir de lui fut une sorte d'apologie de cette faiblesse royaliste, et l'aveu des motifs intéressés qui déterminaient la protection qu'il continuait à la société. « J'ai con» servé cet ordre, dit-il, tant bien que mal, tout héré» tique que je suis *et puis encore incrédule*. On ne trouve » dans nos contrées aucun catholique lettré, si ce n'est » parmi les jésuites ; *nous n'avions personne* capable de » tenir les classes. *Il fallait donc* conserver des jésuites » ou laisser périr toutes les écoles. » (*Lettre du* 18 *novembre* 1777.)

recevoir des novices. Pie VI, obligé de résister à des vœux que son cœur partageait en secret, s'acquitta de ce pénible devoir avec ménagement, mais avec loyauté; et d'heureuses transactions, en assurant aux jésuites adoptés par la Russie et par la Prusse une existence convenable, mirent le sceau à la bonne intelligence entre un pontife saintement politique et les deux plus grands monarques du Nord.

C'est ici qu'il est permis de louer cette auguste impératrice dont un des vœux les plus chers était d'arriver à la réunion tant désirée entre l'église grecque et l'église romaine (1).

---

(1) M. Castera, écrivain dont le témoignage à cet égard ne peut être suspect, donne des détails curieux sur les relations de Catherine II avec Pie VI. « Elle permit, dit-il, l'établissement d'un séminaire de jésuites dont la direction fut confiée au père Gabriël Denkiewitz, nommé vicaire-général de son ordre. Benilawski fut bientôt envoyé à Rome (1783) en qualité de ministre de la cour de Russie. En demandant à Pie VI le rétablissement de la société des jésuites, il lui remit de la part de l'impératrice une lettre que, par égard pour les chrétiens grecs, elle désavoua dans la

L'admiration de Catherine pour les éminentes qualités de Pie VI, allait jusqu'à l'enthousiasme ; et si par caractère, le roi de Prusse n'était pas susceptible de sentimens bien exaltés, son estime pour le saint père n'en était par moins profonde. Il lui manifesta le plus

---

gazette de Pétersbourg, mais qui n'en était pas moins écrite de sa main. En voici quelques fragmens :

« Je sais que votre sainteté est très-embarrassée ; » mais la crainte convient mal à votre caractère. Votre » dignité ne peut point s'accorder avec la politique, » toutes les fois que la politique blesse la religion. Les » motifs d'après lesquels j'accorde ma protection aux » jésuites, sont fondés sur la raison et sur la justice, » ainsi que sur l'espoir qu'ils seront utiles à mes états. » Cette troupe d'hommes paisibles et innocens vivra » dans mon empire, parce que de toutes les sociétés » catholiques, c'est la plus propre à instruire mes sujets » et à leur inspirer des sentimens d'humanité et les vrais » principes de la religion chrétienne. Je suis résolue de » soutenir ces prêtres contre quelque puissance que ce » soit; et, en cela, je ne fais que remplir mon devoir, » puisque je suis leur souveraine, et que je les regarde » comme des sujets fidèles, utiles et innocens..... Qui » sait si la Providence ne veut pas faire de ces hommes » pieux les instrumens de l'union si long-temps dé- » sirée entre l'église grecque et la romaine ? Que votre

tendre intérêt lorsqu'il le vit plongé dans la douleur et dans l'anxiété à cause des réformes

---

» sainteté bannisse toute crainte, car je soutiendrai de » tout mon pouvoir les droits que vous avez reçus de » Jésus-Christ. » (*Histoire de Catherine II, impératrice de Russie, tom. III, pag.* 109 *et suiv.*)

Une autre lettre de Catherine, qu'elle écrivit de sa propre main, et dont j'ai en ce moment une copie authentique, n'est pas un monument moins remarquable des sentimens de cette princesse pour le saint-père. En voici quelques passages :

« Nous sommes sensibles, dit-elle, à l'intention où » vous êtes d'envoyer à notre cour un ministre, et nous » le regardons comme une preuve non équivoque de » votre disposition pleine d'amitié pour nous, et nous » vous en marquons, ô *puissant prince!* notre recon- » naissance aussi vive qu'elle est sincère; et nous vous » prions d'être persuadé des sentimens réciproques que » nous avons, et de la disposition où nous sommes de » vous complaire, tant que nous pourrons, dans les » demandes que vous nous ferez aussi. Le ministre que » vous nous envoyez jouira dans notre cour de toutes » les distinctions que nous sommes accoutumées d'ac- » corder aux ambassadeurs et ministres des têtes cou- » ronnées.

» Sa mission sera doublement bien reçue, et parce » qu'il sera témoin de la parfaite liberté dont jouit l'É- » glise romaine, sous notre protection, dans tout notre

de Joseph II, dont il était le premier à blâmer l'indiscrétion et l'inopportunité (1). Assez mal-

» empire, et parce qu'elle sera une preuve des égards » particuliers que nous avons pour vos éminentes qua- » lités.

» Enfin nous unissons nos vœux à notre Église ortho- » doxe pour la réunion de tous les adorateurs du Dieu » tout-puissant.

» Donné dans notre résidence de Saint-Pierre, le » 1er mars 1783.

» CATHERINE SECONDE. »

(1) « Ce qui me fâche, écrivait Frédéric à Dalembert, » c'est que les contrariétés qu'éprouve aujourd'hui l'É- » glise, n'aient pas eu lieu sous les papes qui méritaient » d'être humiliés, et qu'elles atteignent précisément » l'honnête Braschi, qui a défriché les marais pontins. »

Telle était chez Joseph II la manie de réforme dans les affaires de l'Église, qu'il descendait jusqu'aux détails les plus minutieux de la discipline et de la liturgie. Il défendit dans les églises tout autre instrument que l'orgue; il défendit de se servir de l'ostensoir pour donner la bénédiction du Saint-Sacrement, excepté dans telle ou telle Église, tels ou tels jours. D'après lui, les couvens ne devaient se servir que du ciboire. Le roi de Prusse ayant eu connaissance de cette singulière loi, n'appelait plus Joseph II que *mon frère le sacristain*; et c'est ainsi qu'un prince catholique, selon la remarque d'un écrivain religieux, devenait la risée d'un protestant.

heureux, malgré tout son génie, pour se laisser séduire par les fausses lueurs de l'incrédulité, il avouait que l'affection qu'il avait pour le vertueux pontife lui faisait aimer la religion; et que *s'il lui prenait envie d'en suivre une, il n'en aurait pas d'autre que la sienne* (1).

Gardons-nous bien de penser que ces relations entre Pie VI et les hautes puissances du Nord, eussent rien qui de leur part ressemblât à du patronage. C'était d'égal à égal qu'elles traitaient avec le successeur de saint Pierre, et Catherine se plaisait à le qualifier de puissant prince. Quelle faveur en effet Pie VI avait-il à attendre de la Prusse et de la Russie? De lui au contraire ces deux couronnes devaient obtenir une distinction signalée, et qui depuis long-temps faisait l'objet de leur ambition. Jusqu'alors le roi de Prusse n'avait été que l'électeur de Brandebourg, aux yeux du Saint-Siége, qui n'avait pas encore reconnu comme empereur l'autocrate de Russie. La première fois que Pie VI adressa à Catherine un de ses brefs apostoli-

---

(1) Voyez la note pag. 75, ci-dessus.

ques, il la qualifia de majesté impériale. Pouvait-il faire moins pour une souveraine aussi empressée de protéger les catholiques, et qui ne suscita au chef de l'église de Jésus-Christ quelqu'embarras passager que par l'excès de sa libéralité envers eux? Quant à Frédéric, la reconnaissance de son titre de roi fut, pour lui, l'objet d'une négociation auprès de la cour de Rome (1). Pie VI, mit un empressement affectueux à accorder à ce grand roi une faveur qui les honorait tous deux, et qui ne pouvait qu'augmenter la considération dont le monarque prussien jouissait auprès de ses sujets catholiques. En conférant ces titres souverains, le pontife n'était pas assez aveugle pour se croire au siècle où les papes dispensaient les couronnes; mais au moins il donnait au dix-huitième siècle une grande leçon de tolérance. Si la fortune des Grégoire VII et des Alexandre III (2) ne fut point le partage de Pie VI,

(1) Pendant que Pie VI se trouvait à Vienne, Frédéric envoya auprès de lui, pour cet objet, le baron de Riedesel.

(2) Alexandre III fut le pontife qui humilia l'empereur Frédéric Ier, *Barberousse*.

une gloire plus précieuse que toutes les conquêtes politiques lui était réservée. Conciliant et modéré au sein de la prospérité, ce saint vieillard devait, au moment des orages qui accablèrent toutes les dominations chrétiennes, montrer aux faibles monarques de l'Europe comment un souverain s'ensevelit sous les débris de son trône, plutôt que de se déshonorer par de lâches et inutiles transactions.

Mais avant de m'engager dans le récit de ces épouvantables catastrophes qui remplirent de désolation le temple du Seigneur, un tableau consolant doit m'occuper. Je vais montrer, dans Pie VI, le monarque de Rome se livrant aux soins paternels de son gouvernement.

Maître d'un empire territorial très-resserré, il n'en fit pas moins pour ses peuples tout ce qu'un grand prince est capable de concevoir et d'exécuter. Dans d'autres temps il avait montré, comme administrateur du trésor de l'Église (1), une rigueur inflexible envers les

(1) « Son intégrité dans la charge de trésorier l'avait souvent porté à mécontenter d'avides courtisans, en différant d'acquitter des ordonnances de faveurs pécu-

prévaricateurs. C'est par de nouveaux actes de cette sévérité qui est toujours un bienfait pour les peuples, que Braschi devenu pape devait annoncer toute la vigilance d'un vrai pasteur de l'Eglise. Le gouverneur de Rome (1) n'avait montré dans la répression des désordres publics que cette lâche mollesse qui rend un magistrat en quelque sorte complice des délits qu'il est chargé de prévenir et de châtier. Pie VI le répri-

---

niaires qu'ils avaient extorquées de la bonté du pape. Sévèrement réservé dans la distribution des fonds qui lui étaient confiés, il voulait auparavant éclairer le pontife sur l'obreption ou la subreption de ces actes de générosité; et souvent il les faisait révoquer. La cupidité des ambitieux, toujours fort habiles dans l'intrigue, manœuvra pour se débarrasser d'un trésorier si fâcheux pour elle; et, comme cette charge conduisait immédiatement au cardinalat, ce furent eux-mêmes qui, en vantant extraordinairement les vertus de Braschi, provoquèrent le plus ardemment Clément XIV à l'élever à cette dignité, en récompense de sa gestion financière, se flattant intérieurement, non sans cause, que la trésorerie tomberait en des mains plus faciles. » (*Les Martyrs de la Foi, par M. l'abbé Guillon, tom. IV.*)

(1) Monsignor Potenziani.

manda sévèrement : il priva de sa place et condamna à une forte amende le préfet de *l'Annone* (1), qui n'avait pas rempli avec intégrité l'importante fonction de pourvoir à la subsistance du peuple romain. Il dépouilla de leurs emplois tous ceux qui les avaient acquis par des moyens illégitimes, et supprima des pensions accordées à l'intrigue (2). C'était peu d'éloigner ou de châtier des fonctionnaires infidèles ou négligens, il fallait les remplacer par des hommes probes et habiles : Pie VI fut assez heureux pour ne se tromper que rarement dans ses choix.

A ces justes rigueurs, Pie VI mêla des soins plus doux : il fit distribuer d'abondantes aumônes; il recueillit dans Rome une femme accablée sous le poids de l'âge et qui avait eu soin de son enfance; et dans la première

---

(1) Monsignor Nicolas Bischi. Le préfet de l'Annone était à la tête des subsistances de tout l'état ecclésiastique (excepté des trois légations, celles de Bologne, de Ferrare et d'Urbin).

(2) Les sommes qu'il fit rentrer dans le trésor par ces mesures fermes, se montaient à 40,000 écus romains chaque année.

distribution qu'il fit des grâces ecclésiastiques, il donna la préférence aux prélats les moins riches et les moins protégés (1).

Clément XIV, son prédécesseur, malgré l'affectation d'une grande simplicité s'était montré fort absolu dans ses volontés. Avare de sa confiance, il s'était habituellement dispensé de consulter sur les affaires de l'Eglise les cardinaux (2), ses conseillers nécessaires, et qui, selon que l'indique leur titre, ne sont autre chose que *les gonds sur lesquels doit rouler le gouvernail de la barque de saint Pierre.* A son avénement Pie VI promit aux membres du sacré collége de leur demander en toute occasion le concours et de leurs lumières et de leur expérience (3) ; et jamais, pendant le

(1) On raconte le même trait de Louis XVI.

(2) Il ne consulta point le sacré collége pour la bulle de suppression des jésuites.

(3) Après la cérémonie que l'on appelle de l'adoration, il embrassa le cardinal de Bernis avec une affectueuse tendresse, et lui dit : *Je vous dois ce fardeau ; vous me devez des conseils pour m'aider à le supporter.* — Il dit au cardinal de Conti : *Si le changement que j'éprouve dans ma fortune n'en apporte aucun dans vos dispositions, nous ne cesserons point d'être amis.* — Au

cours d'un long règne, l'habitude du pouvoir ne put vaincre son humilité et le rendre infidèle à cet engagement.

J'entends ici un de ces sophistes qui croient peu à la vertu s'écrier : Mais quel est le souverain qui n'a pas débuté comme Pie VI (1)? Dans un nouvel ordre de choses, quel est l'homme qui ne se plaît à donner et à concevoir de belles espérances? Malheur à ceux qui n'écrivent l'histoire que pour calomnier l'espèce humaine! Ils ne voient dans une bonne action que le motif honteux qui pourrait la souiller. Mais comment leur fureur de dénigrement n'a-t-elle pas été désarmée par la vertu constante et uniforme du saint pontife? Depuis le premier jour de son pontificat jusqu'au dernier, n'a-t-il pas été toujours le même : humain, tempérant,

---

cardinal Marc-Antoine Colonna : *Si le sacré collége nous eût rendu justice à l'un et à l'autre, vous seriez à ma place.* — Au cardinal Pallaviccini : *C'est votre excessive modestie qui m'a placé la tiare sur la tête.* — Au cardinal Negroni : *Vous aviez le vœu des couronnes et le mien.*

(1) Voyez les mémoires historiques et philosophiques déjà cités.

appliqué aux affaires, calme et serein dans la bonne comme dans la mauvaise fortune? Qu'on me cite quels furent ses faiblesses ou ses travers? Quels favoris ont régné sous son nom? Loin de là, Pie VI a mérité un éloge que l'histoire a décerné au plus sage de nos rois (1) : jamais prince ne se plut tant à demander conseil et ne se laissa moins gouverner. Exemplaire, évangélique dans tous les momens de sa vie, il ne se permettait pas les divertissemens même les plus innocens. Tout son temps se partageait entre ses devoirs religieux, les soins de son gouvernement, sa bibliothèque, et le muséum qu'il embellissait chaque jour. Toujours occupé des plus hautes pensées, il fuyait jusqu'à ces récréations honnêtes par lesquelles les hommes les plus graves interrompent leurs travaux et s'interdisait les conversations inutiles, les promenades et les loisirs de la campagne (2).

Sous un tel chef, l'état de l'Église prit

(1) Charles V, surnommé le *Sage*.

(2) Les *Mémoires historiques* déjà cités rendent à Pie VI ce même témoignage. (Voyez tom. Ier, pag. 121 et suiv.)

bientôt une face nouvelle : toutes les parties de l'administration se ranimèrent, et les abus disparurent. Heureux, par les soins du saint pontife, les Romains ne pouvaient se lasser d'admirer la vigueur et l'activité de sa verte vieillesse : les forces de Pie VI pour faire le bien semblaient être immortelles. (1).

Et c'est ici le lieu de remarquer le caractère particulier du gouvernement pontifical. Rien ne ressemblait plus à l'administration paternelle d'une famille. Père commun de son peuple, le pape avait pour première obligation de donner du pain à ses enfans. Chez d'autres

---

(1) Depuis le pontificat de Clement XIII, Braschi, soit comme trésorier, soit comme cardinal, n'avait pas cessé d'être cher au peuple qui seul, de tous les chefs du gouvernement, l'avait épargné dans ses murmures occasionés par les trop fréquentes disettes. Sa pénétration pour connaître les dépositaires et les fermiers infidèles, sa fermeté à les punir étaient dès lors si bien appréciées, qu'elles devinrent le sujet d'un proverbe populaire : *Ha denti per morsicare, e un buon naso per sentire.* Parvenu au pontificat, Pie VI n'étant plus limité dans ses vues bienfaisantes et paternelles, fit présider à la direction de l'Annone la sagesse la plus prévoyante ; et le peuple romain ne connut plus la famine.

nations sans doute l'agriculture et l'industrie pouvaient fleurir davantage; mais les Romains, sobres dans leurs habitudes, bornés dans leurs désirs, n'avaient pas besoin de se condamner à un grand travail : ils voyaient dans le vicaire de Jésus-Christ la Providence qui devait les nourrir. Ils ne payaient presque pas d'impôts, et ne connaissaient point les exactions des publicains ; les contributions que de tous les points de l'Europe la dévotion des fidèles envoyait à la cour de Rome, alimentaient son trésor, et mettaient le saint père à même de ne point tromper la pieuse confiance de ses heureux sujets.

Le souverain pontife, et avec lui les grandes familles de l'État, contribuaient presque seuls à la culture des terres ; cette classe d'hommes, si nombreuse en France, et qu'on appelle la moyenne propriété, existe à peine à Rome : l'indolence du peuple, la constitution de l'État et l'inépuisable charité du clergé et de la noblesse, préviennent généralement chez les prolétaires l'ambition de s'élever par le travail au-dessus de leur humble condition. Pie VI reconnut toutefois que, sans rien changer aux formes douces de l'administration, il lui

était possible d'ajouter au bien-être de ses enfans, en multipliant les produits de l'agriculture. Il autorisa ceux qui tenaient à ferme des biens ruraux, à cultiver les terres vagues qui se trouvaient à leur portée, quand même elles ne seraient pas comprises dans leur bail. Mais peu de fermiers furent assez actifs pour profiter de cette source nouvelle de richesses. A leur défaut, le préfet de l'Annone faisait entrer la charrue dans les champs abandonnés, et la récolte, en venant grossir les revenus de la chambre apostolique (1), tournait au profit du peuple, à qui le blé pouvait être alors ou vendu à plus vil prix ou donné en plus grande abondance.

Jamais gouvernement a-t-il porté si loin la sollicitude paternelle? Se mettre ainsi à la place de ses enfans, pour prévenir leurs besoins : prendre soi-même la peine que leur insouciance néglige de s'imposer : conception sublime de la charité chrétienne! De pareils traits confondront toujours cette philo-

---

(1) Sauf une indemnité accordée aux propriétaires, et qui était égale au produit que leur rapportaient leurs terres sans l'état de pâturage.

sophie moderne, dont les maximes, fondées sur l'égoïsme et sur l'intérêt, se réduisent à ce triste axiome, *rien pour rien*, et interdisent à l'homme que Dieu fit à son image, l'espoir de trouver dans son semblable une sorte de Providence.

Si les premiers soins de Pie VI furent pour l'agriculture qui, depuis le commencement du monde, au temps des patriarches comme dans les siècles d'une civilisation avancée, est toujours restée la première des industries, il ne négligea aucun des moyens d'une administration éclairée pour faire fleurir les manufactures qui existaient à Rome, et dont plusieurs avaient été, sous Clément XIII, établies par ses conseils. La plupart, et surtout celles qui subvenaient au vêtement du peuple, étaient régies par la chambre apostolique. Ainsi le gouverneur pontifical était le premier fabricant des domaines de l'Église, comme il en était le premier agriculteur, comme il en était aussi le premier trafiquant : et c'était encore un trait de ressemblance de plus avec le gouvernement des patriarches.

La justice dans les états romains s'administrait avec une extrême douceur : de criantes

iniquités y étaient inconnues; mais l'indulgence des magistrats pour les délits les plus condamnables était beaucoup trop commune. Pie VI réveilla la langueur de cette partie importante de la police publique : les crimes dont toute société bien organisée demande la répression ne furent plus impunis ; mais il sut conserver pour les délits moins graves ce caractère d'indulgence qui fut toujours l'attribut distinctif de la justice pontificale. Plaignons la philosophie de blâmer cette douceur (1). La philosophie ne fonde la société que sur l'intérêt et sur la force; elle ne veut, elle ne nous a donné que des gouvernemens sans cesse armés de la violence et de la menace; elle a même, en brisant tous les ressorts moraux et religieux de l'ordre social, réduit les gouvernemens légitimes à la condition des gouvernemens de fait. Non, cette aveugle et funeste sagesse ne concevra jamais les ressorts puissans, mais inaperçus, de la douce et paternelle justice de ces pontifes, qui repré-

(1) Voyez les lettres de Dupaty sur l'Italie, les voyageurs anglais, les lettres de Rolland sur la Suisse; en un mot tous les ouvrages que depuis cinquante ans des auteurs peu favorables à la religion ont écrit sur l'Italie.

sentent l'Homme-Dieu, venu sur la terre non pour châtier, mais pour avertir, pour sauver les pécheurs!

C'est en suivant les règles de cette sainte imitation du Christ que Pie VI mérita aussi le nom de père des pauvres. Au milieu des soins d'une administration laborieuse, il veillait avec complaisance à l'amélioration des établissemens charitables; il agrandit et dota des hôpitaux; il établit des *conservatoires* où les jeunes filles indigentes recevaient l'instruction chrétienne et apprenaient quelque métier utile; il fonda un village (1) où une multitude de pauvres trouvèrent des habitations commodes, des propriétés fertiles, et formèrent une colonie de cultivateurs heureux de leur travail. Enfin, pour rendre son peuple plus éclairé, car jamais les hommes vraiment religieux n'ont redouté les lumières, Pie VI appela à Rome cet ordre évangélique par l'obéissance et l'humilité de ses membres, ces frères des écoles chrétiennes qui s'établirent en France au milieu du 18e siècle, comme pour consoler la religion des progrès d'une fausse sagesse et

(1) Celui de San-Lorenzo Nuovo.

d'une science impie. Il fonda pour eux un hospice; et, dans leur pieuse reconnaissance, ces bons frères placèrent sur la modeste façade de l'édifice : *Pius VI, Pater pauperum.* Dans l'état de l'Église comme en France, ils enseignèrent aux enfans la doctrine chrétienne en même temps qu'ils leur apprenaient à lire, à écrire et à compter. Pie VI était digne d'apprécier et d'honorer de sa protection cette institution respectable, dont la sainte utilité a triomphé, dès son origine, des préventions des fidèles et de leurs pasteurs, préventions qu'en matière de discipline religieuse et d'instruction populaire il est toujours sage d'avoir contre ce qui est nouveau.

S'il fallait n'omettre aucun des titres de Pie VI à la gloire humaine, je parlerais de ce qu'il fit pour les arts. Et pourquoi n'en parlerais-je pas? Le plus sage des rois que l'Écriture offre pour modèle aux grands de la terre n'a-t-il pas *bâti au nom du Seigneur une maison* que l'histoire a nommée la septième merveille du monde profane, tandis qu'aux yeux de la religion la beauté et l'éclat du temple étaient l'emblème de la beauté de l'âme et de la pureté du corps? Loin que les arts aient

quelque chose qui répugne à la religion, la Providence permet et même elle encourage tout ce qui, sans corrompre les mœurs, peut embellir l'ordre extérieur de la société. N'est-ce pas au zèle de ses premiers pontifes que la ville éternelle doit la conservation de ses monumens anciens? N'est-ce pas aux soins et aux lumières du clergé catholique que le monde intellectuel a l'obligation de n'avoir pas perdu les antiques chefs-d'œuvre de l'esprit humain?

Pie VI, avant son élévation, avait consacré à l'étude des arts les heures qu'il n'employait pas à des occupations plus saintes et plus graves. Alors il avait engagé Clément XIV à fonder ce *Musæum* où les chefs-d'œuvre des arts et les antiquités les plus précieuses devaient attirer les voyageurs de toutes les nations civilisées. Devenu pontife, il sut donner à ce précieux établissement ce caractère de grandeur qu'il imprimait à toutes ses entreprises: partout des fouilles furent dirigées à ses frais avec une nouvelle activité; un peuple de statues sortit des entrailles de la terre, et par la munificence du plus religieux des pontifes, les dieux de la Grèce et de Rome retrouvèrent un temple, et devin-

rent pour les amans passionnés des beaux-arts l'objet d'une innocente idolâtrie. Pie VI pouvait, sans injustice, attacher son nom seul au muséum qu'il avait seul créé ; mais il eut la modestie d'associer son prédécesseur à sa gloire (1). A sa voix, on vit se relever les ruines imposantes du palais Quirinal et de plusieurs obélisques que le temps avait renversés (2) ; une magnifique sacristie fut ajoutée à la basilique de Saint-Pierre. Ainsi il eut l'honneur de mettre la dernière main à la plus belle église de l'univers. Césène, sa patrie, avait droit à sa munificence : il lui donna sa riche bibliothèque, avec un revenu certain pour qu'elle fût publique. Le monastère de Subiaco, dont il avait été l'abbé, et où s'était formé l'ordre de Saint-Benoît, fut, par ses soins, réparé, embelli et doté d'une nombreuse collection de livres. Croirait-on que cette philosophie, qui se prétend fille des lumières, a blâmé le saint pontife d'avoir honoré

(1) Il l'appela *Musæum Pium-Clementinum*.

(2) Entre autres obélisques il fit relever celui qui est près de la *Scala Santa*, et placé entre les deux statues équestres qui donnent à la colline où est situé le palais Quirinal, le nom de *Monte Cavallo*.

l'humble berceau de cet ordre monastique qui a tant fait pour empêcher leur flambeau de s'éteindre en Occident?...

Quel que fût son goût pour cette noble magnificence qui convient à la puissance souveraine, Pie VI, en multipliant les travaux publics, avait un but véritablement utile et politique : c'était d'arracher son peuple à cette molle oisiveté qui lui faisait préférer la mendicité à l'aisance et au travail. Quel juge assez sévère pourrait ne pas vanter ce que fit Pie VI pour agrandir, fortifier et décorer le port d'Ancône, le seul de l'état de l'Église qui fût susceptible d'un commerce important? Un fanal, élevé par ses ordres, semblait appeler les navigateurs dans cette place que la tolérance éclairée des pontifes avait ouverte à toutes les nations, à toutes les croyances (1). Ces travaux méritèrent au bienfaisant pontife une statue qui lui fut érigée

(1) Le port d'Ancône est franc : toutes les religions y sont tolérées, et afin qu'aucun peuple n'en pût douter, Pie VI y fit graver cette inscription :

Alma fides, proceres, vestram quæ condidit urbem
Gaudet in hóc, sociá viverè pace, loco.

par la reconnaissance du peuple, et un arc de triomphe à côté de celui de Trajan.

Mais de toutes les entreprises du saint vieillard, il en est une qui devrait seule illustrer sa mémoire et le mettre au premier rang des bienfaiteurs de l'humanité : c'est le dessèchement des marais pontins. D'autres souverains ont forcé la nature, afin d'ériger à grands frais des monumens consacrés par l'orgueil à des plaisirs profanes; mais si Pie VI osa lutter contre elle, ce fut pour transformer en champs nourriciers une contrée stérile, coupée de marais infects et sans cesse enveloppée de vapeurs qui donnent la mort; ce fut pour rendre aux douceurs de l'existence une population dont la vie, au milieu d'une atmosphère empestée, n'était qu'une longue agonie.

L'origine des marais pontins se perd dans la nuit des âges : de tous temps deux rivières, ou plutôt deux torrens dévastateurs, l'Amasenus et l'Ufens, dont les flots se précipitent du haut de l'Appenin, ont été, par leurs débordemens, la cause toujours présente des désastres de cette vallée si voisine de Rome. Quand elle était couverte des nombreuses cités des Volsques, une population guerrière

et agricole sut pendant plusieurs siècles opposer une digue aux progrès des Romains comme aux ravages des élémens. Rome sortit enfin victorieuse de cette lutte qui forma sa robuste jeunesse; les villes des Volsques furent détruites, leurs champs abandonnés, et les fléaux conjurés contre ce pays n'étant plus sans cesse contenus par la main des hommes, propagèrent, avec une effrayante rapidité, leur funeste empire sur toute la vaste plage qui s'étend le long de la mer, depuis le port de Cestura jusqu'à Terracine. La peste et la désolation étaient aux portes de Rome. Le premier effort que fit le peuple romain pour prévenir leur envahissement funeste, n'a jamais été surpassé depuis. Je veux parler de l'impérissable voie Appienne que, trois siècles avant l'ère du Christ, un membre de cette famille si chère à l'aristocratie romaine (1), construisit à travers cette contrée malheureuse. Plus tard, le consul Cornélius Céthégus entreprit le desséchement des marais; mais dans le cours d'une magistrature éphémère,

(1) Appius Claudius Cæcus.

pouvait-il accomplir un dessein dont l'exécution eût réclamé toute la vie d'un souverain absolu? César, parvenu à la suprême puissance, se disposait à reprendre le grand ouvrage de Céthégus; mais sa mort prématurée légua l'exécution de ce projet à Auguste, son successeur, qui à peine y put donner une attention passagère (1).

Après lui, des empereurs tout occupés d'assouvir leurs monstrueuses passions, ou de défendre l'empire soit contre des usurpateurs domestiques, soit contre des conquérans étrangers, semblaient oublier les progrès menaçans des marais pontins. Trajan seul répara la voie Appienne, et y ajouta une route nouvelle qui porte son nom. Il était réservé à un romain sujet de Théodoric, roi des Ostrogoths, d'essayer d'une main hardie les travaux de desséchement projetés par le premier des

(1) Auguste fit creuser, le long de la voie Appienne, un canal destiné à recevoir les eaux stagnantes et qui servait aussi à la navigation. C'est ce canal où Horace s'embarqua avec Micènes pour se rendre de Rome à Brindes, voyage dont la description fait le sujet d'une de ses épîtres.

Césars (1). Mais ni les efforts de ce généreux citoyen, ni ceux des Boniface VIII, des Martin V, des Léon X et des Sixte-Quint (2), ne purent rendre à la culture cette terre qui semble frappée de la malédiction du Seigneur. Une entreprise que tant d'illustres souverains avaient tentée vainement, aurait effrayé une âme moins forte que celle de Pie VI. Mais quand il s'agissait de faire le bien, les obstacles ne faisaient qu'enflammer le zèle de ce généreux vieillard, dont on a pu dire avec saint Ambroise parlant de Jacob : *Quel homme a déployé autant de force dans l'âge viril que celui-ci a montré de vigueur dans la caducité* (3)? La vallée pontine, abandonnée depuis deux siècles à l'invasion des eaux, présentait l'aspect le plus hideux et le plus effrayant. Bravant tous les dangers, il voulut d'abord visiter en

---

(1) C'était un riche patricien nommé Décius. Il obtint de Théodoric la permission de se charger seul du desséchement des marais. Une inscription trouvée près de Terracine et une lettre de Cassiodore prouvent que ses efforts furent couronnés de quelque succès.

(2) On voit encore les traces des canaux construits par Martin V et par Sixte-Quint.

(3) Ambros. de Jacob., lib. II, c. 9.

personne ce séjour d'une peste éternelle. Une douleur profonde le saisit lorsque du haut d'une colline qui le domine, il vit à ses pieds et les ravages profonds du temps, complice des inondations, et les brouillards empoisonnés qui étendaient au loin leur délétère influence, et les dangers qui menaçaient quiconque osait fouler d'un pied téméraire cette terre où les précipices se cachent sous l'aspect trompeur de la plus riche verdure. Pie VI embrassa dès lors tout l'ensemble des immenses travaux dont il imposait la gloire à son règne. Il fallait d'abord pratiquer une route sûre, et jeter des ponts sur ce vaste abîme, afin de pouvoir le parcourir sans péril. Ce n'était qu'après ce premier travail qu'on pouvait s'occuper de la grande opération du desséchement. Ce qu'il avait si bien conçu, Pie VI l'exécuta avec une invincible persévérance. Douze mille arpens de terre rendus à la culture; la voie Appienne dégagée des constructions inutiles qui depuis des siècles la surchargeaient, et augmentaient la stagnation des eaux; un nouveau canal creusé à travers les marais et qui va porter au lac Fogliano le tribut infect des débordemens : voilà ce qu'a fait

le saint vieillard, en quelques années, afin de rendre habitable cet affreux climat.

Mais que de travaux, que de soins ne se donna-t-il pas pour faire avancer cette grande entreprise? Il eut à vaincre et les élémens déchaînés et la résistance non moins puissante des préventions et des passions des hommes. Chaque année il venait, au péril de sa vie, passer quelques jours sur cette terre de désolation que le voyageur, porté dans un char rapide, ne traversait alors qu'en tremblant. Sa présence adorée encourageait les travailleurs, et son œil clairvoyant donnait à leurs efforts une direction plus rapide et plus efficace. Les ravages des eaux, pendant la mauvaise saison, étaient réparés avec une activité merveilleuse; et dans leur reconnaissance, les habitans de cette terre conquise sur le génie malfaisant des inondations, croyaient pieusement que le vicaire de Jésus-Christ rétablissait l'ordre dans les élémens.

C'était peu de voir d'heureux colons conduire des troupeaux ou diriger la charrue sur ce terrain créé pour ainsi dire par la main industrieuse de l'homme, Pie VI voulait, pour couronner son ouvrage, qu'une nouvelle ville

vînt animer ces lieux, et rappeler au Latium heureux sous la domination paisible de Rome chrétienne, la prospérité de ces riches cités volsques que l'ambition jalouse de Rome païenne et guerrière avait renversées (1). Déjà les plans étaient arrêtés, et Pie VI espérait voir cette ville achevée sous son pontificat, si malgré son grand âge il lui était permis d'atteindre *les années de saint Pierre*. Vain espoir! il fut à la vérité bien près d'accomplir ce période de vingt-cinq ans, que les Romains regardent comme impossible à franchir pour les successeurs du premier des apôtres. Mais dès la seizième année de son règne, l'ébranlement général donné à l'autel et aux trônes de la terre, força le saint pontife d'interrompre ses bienfaisans travaux pour ne les jamais reprendre; et, comme David, il ne lui fut pas donné *de bâtir la maison dont il avait formé le projet dans son cœur* (2).

Que dis-je? lorsque rien encore ne semblait

---

(1) Dans les travaux, on trouva beaucoup de ruines précieuses qui semblaient avoir appartenu à Suessa Pometia, une des principales villes des Volsques.

(2) Reg. lib. III, cap. VIII, ℣ 18, 19.

annoncer au monde que le temps des révolutions était si proche, Pie VI, qui ne goûta jamais sous la tiare que des joies imparfaites, avait été troublé dans l'exécution de ses projets sur les marais pontins, par la jalousie de la cour de Naples. Un pays si voisin de ses frontières, qui déjà renaissait à la plus brillante culture, devenait pour elle un objet de convoitise ; ce n'était pas sans alarmes qu'elle croyait voir une cité florissante prête à s'élever du sein des marais desséchés, et la ville de Terracine à la veille d'offrir aux navigateurs un port rival de celui de Naples. Déjà les ministres de Ferdinand (1) travaillaient à revendiquer pour la couronne des Deux-Siciles la plus grande partie des marais pontins. Heureusement on n'osa persister dans des réclamations aussi révoltantes ; mais on n'en avait pas moins plongé le cœur de Pie VI dans des transes cruelles ; et tel était l'esprit qui animait la diplomatie napolitaine, depuis que ses intérêts étaient confiés à des incrédules, qu'elle regarda comme un triomphe

---

(1) Le marquis de la Sambucca avait succédé à Tanucci dans le principal ministère.

ces inquiétudes passagères qu'elle avait pu causer au père des fidèles.

Mais comment puis-je prodiguer mes paroles sur d'aussi misérables intrigues, quand les événemens les plus graves, les situations les plus touchantes appellent tous les efforts de mon esprit et réclameraient l'éloquence du génie le plus élevé. Il est venu enfin pour Pie VI le temps des inconsolables douleurs et des continuelles épreuves. Déjà la révolution française a commencé ; déja cette assemblée, que l'orgueil philosophique s'obstine à appeler constituante, et qui, selon le jugement des faits, n'a su réellement que détruire, a, par ses décrets insensés, porté le schisme et la désolation au sein du sanctuaire.

Aussi prompte dans la route du mal qu'impuissante pour jamais s'y arrêter, quelques séances suffirent à cette assemblée pour consommer cette œuvre de sacrilége et d'iniquité. Elle supprima d'abord les dîmes (1), tribut de droit divin, partage sacré des biens de la Providence entre le pasteur et son troupeau, et qu'un délire impie a seul pu confondre avec

(1) 4 août 1789.

l'impôt de droit civil. Bientôt après, faisant de l'expropriation du clergé un dogme constitutionnel, elle érige en loi de l'état le vol et l'usurpation (1). La suppression de tous les monastères fut décrétée quelques mois après (2) : aucun ne fut excepté, pas même ces institutions secourables qui jusqu'alors avaient trouvé grâce devant la philosophie, et que des législateurs qui se donnaient pour les amis du peuple, pour les apôtres de l'humanité, auraient dû respecter, s'ils eussent conservé quelque pudeur ou quelque raison. La proscription s'étendit même sur ces asiles que Vincent de Paule avait ouverts à l'enfance délaissée, comme sur ces maisons où de pieuses sœurs se consacraient au service des malades, et à l'éducation des filles indigentes.

Les biens du clergé avaient été mis à l'encan, et la loi qui venait de dépouiller le prêtre avait converti en pension viagère les propriétés achetées la plupart au prix des sueurs de ce clergé qui défricha la France. Malgré les riches espérances que la cupidité des révolutionnaires

(1) 2 novembre 1789.
(2) février 1790.

avait fondées sur tant de spoliations sacriléges, on ne tarda pas à s'apercevoir que le modique traitement qu'une pitié hypocrite avait abandonné aux ecclésiastiques, devenait un fardeau immense pour le trésor public livré aux dilapidations d'un comité démagogue. L'assemblée imagina un nouveau crime pour réparer la faute de son imprévoyance : ce fut de priver du dernier morceau de pain tout prêtre qui ne prêterait pas serment à ce code de schisme et de perturbation des consciences, qu'on appelle la constitution civile du clergé (1).

Ah! si je ne craignais de m'éloigner de

---

(1) « Cette constitution, monstre né de la ligue des incrédules, des calvinistes et des jansénistes qui, par l'organe du farouche Camus, leur agent, avaient dit « que Jésus-Christ est le seul souverain pontife de l'É» glise catholique qui n'en connaît point d'autre », cette constitution, dis-je, renversait de fond en comble la hiérarchie établie par Jésus-Christ en *républicanisant* la monarchie catholique; en dépouillant le successeur de Pierre de sa primauté de juridiction dans l'Église universelle, et de son droit de surveillance sur toutes les églises particulières; en introduisant dans chacune de ces églises la démocratie presbytérienne, par la dis-

mon sujet, qu'il serait doux pour moi de célébrer l'héroïsme de ces prêtres, de ces évêques, de ces laïcs fidèles à leur Dieu, qui, dans la mémorable séance du 4 janvier 1791, repoussèrent comme une apostasie le serment que sur quarante-quatre prélats qui siégaient dans l'assemblée, trois seulement eurent l'infamie de prêter. Quel triomphe pour l'épiscopat français! Quelle gloire pure et sainte pour ces bons desservans des villes et des hameaux qui, *comme saint Laurent, suivirent leur pasteur* (1)! Ce jour offrit aux yeux des révolutionnaires consternés un spectacle digne des temps héroïques de l'ère chrétienne; et, en voyant tant d'évêques et tant d'abbés vieillis dans les distinctions du sanctuaire et dans

position qui imposait à chaque évêque un conseil de seize prêtres, ayant avec lui voix délibérative sur toutes les matières : disposition qui donnait visiblement au sacerdoce quinze degrés d'influence et d'autorité dans le gouvernement de l'Église de France, contre un seul degré laissé à l'épiscopat. » (L'abbé Proyart : *Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle.*)

(1) Paroles prononcées par M. Fournès, curé du diocèse d'Agen, qui refusa son serment après M. de Bonnac, son évêque.

les paisibles douceurs d'une opulence assurée, consommer spontanément le sacrifice de leurs honneurs, de leurs biens et de leur vie, pour conserver leur conscience, on put en effet se croire revenu aux temps miraculeux où *une croix de bois avait sauvé le monde* (1).

Dans ce système si bien suivi de persécution religieuse, les hommes d'iniquité qui

---

(1) Ces belles paroles sont de M. de Montlosier. On peut lire dans le cinquième livre de l'histoire de l'assemblée constituante, par M. Charles Lacretelle, le tableau pathétique de cette première persécution du clergé. Cet éloquent écrivain le termine par ce trait remarquable : « En dépit des plus horribles profana» tions, en dépit des massacres et des fêtes de l'athéisme, » le dix-huitième siècle remonta vers Dieu. La foi, » dans sa renaissance, fut secondée par une cause qui » l'avait aidée à son berceau : les malheurs du genre » humain. » (Pag. 44, II[e] vol.)

On peut encore consulter sur la séance du 4 janvier 1791, l'abbé Proyart, dans l'ouvrage intitulé : *Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle*, tom. 4, pag. 174 et suivantes. Il raconte que dans son étonnement en voyant tant de prêtres fidèles, Mirabeau s'écriait au sortir de la séance : *Par ma foi, si le profit est pour nous ; il faut en convenir, l'honneur est pour eux.*

disposaient des voix de cette assemblée conjurée contre toutes les bases de l'ordre social, n'avaient pas oublié la cour de Rome. Un des premiers actes des états-généraux avait été, sous ce rapport, la suppression des annates (1),

---

(1) « Bien des personnes étaient persuadées qu'elles s'élevaient à plusieurs millions; et elles auraient eu raison si les annates, c'est-à-dire le produit total du revenu d'une année, eussent été rigoureusement payées à chaque mutation des bénéfices consistoriaux. Mais d'abord, lors de la conclusion du concordat, chacun de ces bénéfices, dans un tarif annexé à ce traité, avait été évalué; et ensuite le nouveau bénéficier obtenait presque toujours une réduction considérable sur ce qu'il avait à payer d'après ce tarif. Le relevé suivant, fait dans les bureaux mêmes de la daterie, prouvera jusqu'à quel point on était dans l'erreur à cet égard. Depuis le 1er janvier 1779 jusqu'à la fin de décembre 1788, les frais d'expédition de toute espèce s'élevaient, pour les Français, à la somme de 700,569 écus romains, 80 bajoques environ, c'est-à-dire, 3,676,938 livres 14 sous, ce qui faisait par an, en prenant un moyen terme, 367,693 livres 16 sous. » — Ces détails sont tirés d'une source peu suspecte; quand il s'agit d'établir un fait à l'avantage du Saint-Siége, ce sont les *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, auxquels l'on peut si rarement ajouter foi lorsqu'ils

tribut nécessaire que la France très-chrétienne payait, en vertu des traités les plus saints, au pasteur vigilant de la foi universelle. Dès longtemps la philosophie, pour égarer l'opinion publique, s'était attachée à exagérer le fardeau de cette redevance si légitime; et l'on fut étonné quand, au moment d'en spolier le Saint-Siége, on put se convaincre de la modicité des deniers qu'elle faisait sortir du royaume.

Cependant on discutait déjà dans l'assemblée le projet d'enlever à Saint-Pierre une partie de son patrimoine. Depuis plusieurs siècles, Avignon et le comtat venaissin étaient soumis

---

s'expriment dans un sens contraire. » (Voyez pag. 212 et 213, tom. II.)

Plus loin, l'auteur cite ce passage d'une note du cardinal de Bernis : « On ignore donc, mandait-il à Versailles, que ces sommes énormes ne s'élèvent pas, année commune, à plus de 400,000 livres; que l'importation de nos sucres, de nos cafés dans l'état ecclésiastique, fait rentrer en France le quadruple de cette somme; que tout Rome s'habille de nos étoffes de Lyon; que si le Saint-Siége donnait aux Anglais sur nous la préférence, que ceux-ci sollicitent et que l'humeur leur ferait accorder, nous perdrions plus que nous ne gagnerions à cette suppression. » (*Ibid.*, pag. 214 et 215.)

à la houlette du vicaire de Jésus-Christ. Ce petit pays, enclavé dans la Provence, était heureux sous cette domination si paternelle; il était paisible sous la garantie du fils aîné de l'Église. Mais quel titre de possession pouvait paraître respectable à des révolutionnaires qui ne cherchaient dans les principes proclamés par eux, qu'un moyen de colorer l'abus de la force! Quels scrupules de religion ou de convenance auraient pu arrêter les législateurs dont les décrets ne tendaient qu'à substituer la licence du meurtre, de la révolte, et du pillage, à l'empire révéré des lois divines et humaines? Les habitans d'Avignon et du Comtat, loin de partager le vœu des révolutionnaires français (1), étaient d'autant plus sincèrement attachés au gouvernement pontifical, que nul autre n'aurait pu faire autant pour leur bonheur. Assimilés aux sujets du roi de France, sous tous les rapports avantageux, ils

(1) C'est l'avocat Bouche, député d'Aix, qui fut le premier et le plus ardent instigateur de la réunion du Comtat. Il avait pour agent dans ce pays le trop fameux Jourdan-Coupe-tête, qui fut nommé par les rebelles d'Avignon général du ramas de brigands qu'ils appelaient leur armée.

jouissaient, comme sujets du pape, de priviléges auxquels ceux-ci ne participaient point. Malheureusement le Comtat n'était pas plus exempt qu'un autre pays de nourrir dans son sein quelques-uns de ces hommes turbulens, qui sont le rebut de toute société bien réglée, mais qui, au jour d'une révolution, deviennent des personnages importans à force d'être dangereux. Tels furent les dignes auxiliaires que les révolutionnaires de France trouvèrent dans Avignon. Dès lors l'audace du petit nombre engagea la lutte avec la fidélité courageuse des bons citoyens. Dans le mois d'avril 1789, le brigandage armé s'organisa sous le titre de garde nationale, tandis qu'un club nommé assemblée représentative s'insurgeait chaque jour officiellement contre l'autorité légitime du saint-père. Le vice-légat, pour conserver une ombre de pouvoir, crut pouvoir transiger avec la révolte : il sanctionna la constitution promulguée par elle, et parut ainsi se mettre à la tête d'un mouvement qui brisait son autorité.

Mais le pontife qui devait donner aux rois l'exemple d'une sainte résistance à cette redoutable chimère, qu'on nomme souveraineté

du peuple, n'était pas homme à approuver une de ces transactions au moyen desquelles l'autorité méconnue ne fait que se manquer à elle-même. Par un bref daté du 21 avril 1790, il casse toutes les ordonnances arrachées à son légat. Les séditieux ne gardent plus aucune mesure : ils refusent de recevoir le nouveau ministre de sa sainteté (1). L'anarchie populaire prend la place de l'autorité des magistrats.

Le peuple, le plus féroce comme le plus inepte des tyrans, veut forcer le pape à adopter pour le Comtat la constitution civile du clergé de France (2) ; il dresse des échafauds et s'enivre du martyre de quelques citoyens fidèles à leur Dieu et à son vicaire (3). Quelles

(1) 8 mai 1790. C'était monsignor Célestini.

(2) Délibération du 9 mai 1790. Le 17 septembre suivant cette délibération fut renouvelée, et des députés envoyés au pape pour lui demander l'organisation civile du clergé à l'instar de celui de France.

(3) Le 13 juin 1790, il y eut à Avignon un combat entre les fidèles sujets du pape et les brigands, qui prenaient alors, dans le Comtat comme en France, le nom de *patriotes*. A la suite de ce combat, le marquis de Rochegude, le marquis d'Aulan, et plusieurs autres personnes respectables, furent pendues par le peuple souverain.

armes peut opposer Pie VI à tant de licence? Jamais il ne subira les conditions au prix desquelles les séditieux veulent bien encore se dire les sujets du Saint-Siége. Pourrait-il, par un pacte avec la révolte, trahir la fidélité de ceux qui se sont armés pour sa cause? S'il doit perdre Avignon sans retour, il veut du moins n'avoir à se reprocher aucune démarche qui puisse affaiblir ou périmer ses droits sacrés sur ce pays, comme souverain temporel. Mais, pour appuyer ces droits, usera-t-il de cette force redoutable, raison suprême dont Dieu a investi les rois afin de contenir dans de justes bornes les flots de la fureur populaire? Non; cette force extérieure n'est point le partage du représentant d'un Dieu mort sur la croix : sa puissance, purement intérieure et morale, agit sur les esprits qu'elle pénètre d'une religieuse terreur, sur les cœurs qu'elle échauffe d'un divin enthousiasme. Ce fut là l'irrésistible levier au moyen duquel les Grégoire VII et les Innocent III ont soulevé le monde pour l'arracher à la barbarie. Avec un caractère plus saintement pacifique, ce sera aussi de cette noble influence que s'armera Pie VI pour lutter contre la pro-

fonde corruption d'un siècle si éclairé dans la science du mal. Couvert de cette sainte armure, il ralliera autour de lui la milice des fidèles; et en comptant leurs bataillons, il reconnaîtra que s'ils ne sont point assez nombreux pour dissiper les escadrons des impies, ils sont du moins assez forts pour régénérer le christianisme par le martyre.

Observons l'action de cette influence toute spirituelle, dans la lettre pastorale, qu'après les premiers massacres dont Avignon fut le théâtre, Pie VI adressa à tous les rois de la chrétienté pour leur dénoncer les funestes résultats de « ces maximes d'indépendance et » de liberté effrénée qu'inspiraient et propa- » geaient avec fureur les ennemis de la religion, » de la souveraineté, et de la tranquillité publi- » que; » et pour leur faire sentir la nécessité de prendre parti *dans une cause commune à tous les rois* (1). Admirons encore cette action

(1) Cette lettre pastorale et diplomatique, écrite par le cardinal Zelada, était ainsi conçue :

« Les maximes d'indépendance et de liberté effrénée qu'inspirent et propagent avec fureur les ennemis de la religion, de la souveraineté, et de la tranquillité publique, ont porté la ville d'Avignon aux plus énormes

puissante dans la longue et courageuse résistance que les bons citoyens d'Avignon opposèrent aux efforts des brigands du Comtat, dont les égorgeurs du midi de la France ve-

---

attentats et à la plus exécrable perfidie. Ce peuple qui, depuis des siècles, jouissait du gouvernement modéré du siége apostolique, s'est laissé séduire et entraîner aux témérités et folies d'un petit nombre de séditieux, et, au milieu du tumulte de l'anarchie, il a fini par éclater en rébellion ouverte. Cependant, toute occasion et tout prétexte de plainte et de trouble avaient été prévenus par les effets de la généreuse bienfaisance de Sa Sainteté envers ses sujets abusés, soit en leur fournissant d'abondantes provisions de grains de ses propres deniers, soit en ordonnant le redressement des griefs, en facilitant l'administration de la justice, et en les invitant paternellement à indiquer les défauts et les abus qui s'étaient introduits dans la législation, pour y faire les réformes et améliorations nécessaires. Toutes ces sollicitudes du bienfaisant pontife, toutes ces condescendances, au lieu de faire naître chez les mécontens les sentimens de la reconnaissance et de la modération n'ont fait que rendre encore plus hardis et plus insolens. Accumulant chaque jour délits sur délits, excès sur excès, après avoir renversé et détruit l'antique système de la magistrature et des tribunaux, suborné et dissous la milice, envahi les droits de la souveraineté du sanctuaire, insulté et

naient sans cesse grossir le nombre. Livrés à leurs propres forces, qui put donner aux fidèles Avignonais tant de constance et d'énergie, si ce ne sont les exhortations de leurs

---

offensé les représentans du pontife et ses ministres, répandu des estampes injurieuses à la puissance suprême, foulé aux pieds et violé tout ce qui est sacré et profane, infidèles et parjures, ils sont venus à leur but, et ont mis le sceau à leurs infâmes desseins; car les 12 et 13 du mois de juin passé, ils ont trempé les mains dans le sang de leurs concitoyens, abattu les armes et les insignes du pontife régnant, leur unique souverain, y substituant tumultueusement celles du roi très-chrétien, dont la justice connue, la religion et le respect pour le Siége apostolique, sont de sûrs garans que, bien loin de favoriser cet inique projet, il ne laissera pas impuni cet insigne attentat. Enfin, ils ont obligé M. Cazoni, vice-légat, à abandonner la ville et le territoire d'Avignon.

» Tel est en somme le résultat de la révolte et de la révolution des Avignonais, que le cardinal secrétaire d'État est chargé, de la part du Saint-Père, de communiquer à Votre Excellence, afin qu'elle ait la complaisance d'en informer la cour, dans la ferme confiance qu'elle prendra le parti qui convient à l'importance *d'une cause commune à tous les souverains*, et à l'amitié particulière que Sa Majesté professe pour la personne sacrée de Sa Sainteté. »

dignes pasteurs et la confiance pieuse dont les pénétrait la voix éloignée du souverain pontife? Admirons-la enfin, cette influence, dans l'amnistie que Pie VI, aussi disposé à pardonner aux coupables repentans, qu'éloigné de transiger avec le crime fier de son audace, fit offrir aux rebelles, s'ils voulaient rentrer dans le devoir. Mais cette amnistie est rejetée par eux comme un attentat à la souveraineté du peuple (1). Ils chassent leur archevêque, qui

(1) L'assemblée représentative du comtat Venaissin donna, le 27 octobre, au sujet de cet acte d'amnistie, dressé par le cardinal Zelada au nom de sa sainteté, une proclamation dans laquelle elle « déclarait rompre avec ledit cardinal, comme ennemi du peuple venaissin, perturbateur de son repos et de celui des départemens français qui l'avoisinent, calomniateur de la sublime constitution française, coupable du crime de lèze-nation;

» Arrêtait qu'elle cessait dès ce moment de communiquer avec ledit cardinal Zelada, ministre infidèle de sa sainteté; qu'aucun rescrit dudit ministre ne pourrait directement ni indirectement lui être adressé;

» Dévouait au mépris des nations et à l'indignation de la postérité cette ridicule production du despotisme expirant. »

En vain le recteur de Carpentras, Pieracchi voulut

a refusé de prêter le serment civique (1), et le remplacent par un de ces prêtres que l'indignation chrétienne a justement flétris de l'épithète d'*infâmes assermentés*. Les bons citoyens tentent encore un dernier effort : pendant quelques mois les brigands ne triomphent plus dans Avignon. L'assemblée constituante elle-même paraît avoir renoncé à ses coupables projets sur le Comtat. Un vote, qui décèle du moins un reste de pudeur, déclare le 27 avril 1791 qu'*Avignon et le Comtat ne font point partie de l'empire français*. Mais les révolutionnaires ne perdent pas courage : ils attendent tout des progrès de l'anarchie, semblables à ces brigands de la mer, qui implorent la protection des tempêtes. Leur espoir ne sera point trompé : c'est au moment de se dis-

---

prouver que l'amnistie offerte par le cardinal Zelada, de quelque manière qu'on l'envisageât, était un acte de clémence; que ramener des sujets coupables par des moyens si doux, c'était l'insigne marque d'une bonté toute paternelle, la populace d'Avignon fut sourde à ces sages représentations, et la juridiction du vice-légat fut méconnue.

(1) Monsignor Giovio. L'apostat qui le remplaça se nommait Mailleres.

soudre que l'assemblée constituante rend enfin le décret tant débattu de cette réunion, et, par ce dernier attentat au droit des nations, elle met le sceau à tant de spoliations sacriléges (1). Elle fit alors place à sa digne fille la législative, sous les auspices de laquelle la réunion s'accomplit le 16 octobre 1791, au milieu des sanglantes horreurs de la *Glacière* d'Avignon (2). Ainsi, grâce au génie des révolutions, la mémoire des forfaits les plus exécrables se rattachera désormais à cette contrée jusqu'alors si riche en doux et poétiques souvenirs.

La perte d'Avignon, loin de diminuer en Europe l'influence morale de Pie VI, ne fit que donner plus de poids aux sages directions que ce grand pape ne cessait d'adresser aux

---

(1) Le décret de réunion fut rendu le 14 septembre 1791.

(2) La *Glacière* était le palais apostolique : il contenait l'arsenal, les prisons, les salles de justice et le logement du vice-légat. C'est là que les brigands, commandés par Jourdan *coupe-tête*, le digne agent des meneurs de l'assemblée constituante, assommèrent à coups de barres de fer soixante-une victimes, parmi lesquelles se trouvaient treize femmes.

souverains et aux évêques de la chrétienté. Et c'est ici que, pour la confusion de la prudence humaine, il faut se donner le spectacle de la prudence, selon l'Évangile. . . . .

Quand les imprévoyans monarques de l'Europe se réveillent au bruit d'une révolution qui renverse pièce à pièce le trône de Louis XVI; quand les inévitables malheurs qui menacent cet infortuné prince les plongent dans l'anxiété et dans l'abattement, et font faire à ces rois temporels un triste retour sur eux-mêmes, le vicaire de Jésus-Christ a seul prévu dès longtemps les catastrophes du siècle, seul il a mesuré de l'œil toute l'étendue du danger, seul enfin il est prêt à braver ses premières atteintes; et ce pontife, si prévoyant avant le péril, si ferme quand il est présent, n'est qu'un vieillard à qui la maladie dispute incessamment un reste de vie! Qui peut donc ainsi l'élever au-dessus du vulgaire des rois? O vous qui me faites cette question! abaissez-vous avec moi devant la puissance incompréhensible de la Religion. . . . . .

Dès le commencement de son règne, il avoit dévoilé publiquement les secrets desseins de cette secte, fille de l'enfer, qui préludoit à

une guerre d'extermination contre le trône et l'autel, par les jeux folâtres de l'esprit; et qui tendait au bouleversement de l'ordre social par la corruption des cœurs, par la dégradation du goût. Tel était le but de cette foule innombrable de livres pernicieux, sortis des antres de l'impiété, et remplis de toutes les images d'une volupté séduisante : telle était la source de ces libelles imprimés sous mille formes diverses, et vendus à vil prix pour déraciner la foi de tous les cœurs et persuader à toutes les classes du peuple qu'un Dieu vengeur du crime était une chimère inventée par les rois et par les prêtres; tel était enfin le motif véritable de ces assemblées clandestines où quelques hommes, dépositaires du secret de la conspiration régicide, enchaînaient par d'affreux sermens de crédules citoyens qui ne cherchaient d'abord dans ces conciliabules que les plaisirs d'une réunion joyeuse, ou les vains honneurs d'une ridicule hiérarchie (1).

(1) Les soi-disant philosophes, les francs-maçons et les divers ennemis de l'Église de Jésus-Christ sont démasqués avec autant de force que de vérité dans un discours intitulé : *De ostentis Divinæ potentiæ in ecclesiâ*

A la vue de tous ces symptômes d'une imminente révolution, l'infatigable vieillard n'avait cessé de presser les rois de sortir de leur funeste léthargie : sans cesse il les avait priés, conjurés, exhortés de se tenir en garde contre les manœuvrés de leurs ennemis, dont l'au-

---

his temporibus tuendâ, ejusque gloriâ amplificandâ oratio ad Quirites, quam Josephus Marottus, rhector decurialis collegii romani scripsit, et Clero gallicano ecclesiæ propugnatori ac vindici dedicavit, in-8°. — On peut voir encore à l'appui de mes énonciations, sur cette franc-maçonnerie, qui n'est que niaise quand elle n'est pas criminelle, *l'Histoire du clergé de France*, par M. l'abbé Barruel. — *Conjuration contre la religion catholique et les souverains, dont le projet conçu en France doit s'exécuter dans l'univers entier*, par M. Lefranc, Eudiste, massacré aux Carmes le 2 septembre 1792. — *Le Voile levé pour les curieux ou le secret de la révolution révélé à l'aide de la franc-maçonnerie*, 1792, par le même. — *Les Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française*, recueillis par les ordres de N. T. S. P. le pape Pie VI, et dédiés à Sa Sainteté par M. l'abbé d'Auribeau. — Plusieurs passages très-remarquables de l'ouvrage de l'abbé Proyart, intitulé : *Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle*, tom. II, pag. 354 à 470; tom. III, pag. 80 à 110, et 340 à 346.

dace encouragée par leur inconcevable faiblesse n'attendait qu'une occasion pour changer leurs cabales en complots régicides, leurs murmures frondeurs en vociférations séditieuses; et pour substituer à d'infâmes libelles les poignards de Brutus et d'Aristogiton. Hélas! pendant près de trois lustres, Pie VI avait prêché dans le désert; et il fallut que la frappante leçon de l'événement, ce maître de l'insensé, ouvrît ces yeux qui ne voulaient point voir, ces oreilles qui ne vouloient point entendre. Nouveaux Balthasars, les rois de l'Europe avaient un Daniel qui ne cessait de leur expliquer les caractères tracés par la colère céleste; et c'étoit avec un superbe dédain qu'ils avaient jusqu'alors accueilli les sinistres prédictions de celui qui *l'emportait sur tous les princes et sur tous les satrapes, parce qu'il était plus rempli de l'esprit d'intelligence* (1).

Mais si les oracles de la sagesse apostolique avaient vainement retenti d'un bout de l'Europe à l'autre, la secte ennemie que Pie VI avait démasquée n'en avait pas moins conçu contre lui un profond ressentiment. Le pontife

(1) Daniel, c. 6, ℣. 3.

de Rome, eût-il même été timide et muet devant l'audace des novateurs, n'en auroit pas moins été l'objet de leurs attaques. Qu'on juge de leur acharnement à accabler un pape qui osait leur résister de front, et qui semblait défier leur colère! Il ne faut pas chercher d'autre motif à tant d'écrits incendiaires, à tant de calomnies révoltantes, publiées en France, en Allemagne (1), et même en Italie (2), contre le plus vigilant des pasteurs.

---

(1) Entre autres le livre d'Eybel, intitulé *Quid est Papa*, imprimé à Vienne en 1782, et que Pie VI prohiba et condamna par un bref donné en 1789.

(2) L'abbé Nicolas Spedalieri, Sicilien, qui était professeur de philosophie, publia, en 1792, un livre intitulé : *De Diritti dell' uomo*, dans lequel, développant avec emphase *la déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, donnée par l'assemblée constituante, il prétendait la justifier par la doctrine même de saint Thomas; et de là s'ensuivait implicitement l'apologie de tous les crimes qui allaient se commettre au nom et par la conséquence nécessaire des principes de l'assemblée constituante. On peut lire au reste sur ce libelle et sur les réfutations et apologies dont il a pu être l'objet, une note très-savante de M. l'abbé Aymé Guillon, *Martyrs de la Foi*, biographie de Pie VI. tom. IV, pag. 272, 273 et 274.

Trop courageux pour se laisser intimider par les méchans, mais trop sage, trop maître de lui-même pour précipiter les efforts de la résistance à leurs complots, Pie VI n'opposa d'abord qu'une sainte longanimité aux premiers attentats de l'assemblée constituante. Il connaissait dans toute leur étendue les devoirs de l'Eglise, et savait, selon les maximes d'un grand pape (1), que s'il est des choses qu'elle repousse avec la ferveur du zèle, il en est d'autres qu'elle tolère avec résignation, ou même sur lesquelles elle ferme les yeux; car il est certains maux dont une sage dissimulation est le palliatif le plus sûr. C'est ainsi que, lors de la suppression des annates, au lieu d'opposer quelque résistance à cette infraction si manifeste à ses droits et à la foi des traités, il se soumit, *pour le présent*, à cette disposition, et suspendit la perception des taxes prélevées sur les expéditions de France, « Afin, » disait-il, qu'on ne croie pas que notre sollicitude ait d'autre objet que la religion, et » pour fermer la bouche aux ennemis du siége » apostolique. » Mais quand les droits spiri-

(1) Saint Grégoire-le-Grand.

tuels de l'Eglise dont il est le défenseur nécessaire, quand les points de doctrine et de discipline sur lesquels elle repose, sont violés et méconnus par les novateurs, alors le saint vieillard rompt un silence de prudence et de charité (1) : alors il s'explique avec énergie, dans une foule de brefs, dont les formes

(1) Pie VI exposait lui-même les motifs de ce silence dans une allocution prononcée en consistoire secret, le 29 mars 1790. Après avoir présenté l'affligeant détail des mesures prises par les états-généraux de France, pour opprimer la religion, il ajoutait : « Quand nous » avons su toutes ces choses, avons-nous pu souffrir en » silence tant de maux, et ne pas élever notre voix » apostolique contre ces décrets coupables par lesquels » on veut détruire la religion, et, nous ne le voyons que » trop, rompre toute communication entre le Saint-» Siége et le royaume de France ? Le prophète Isaïe ne » paraît-il avoir désapprouvé notre silence, lui qui a dit : » *Malheur à moi de ce que je me suis tu !* Mais en quels » termes pouvions-nous le rompre, et à qui nous » adresser ? Aux évêques : ne sont-ils pas privés de toute » autorité, plongés dans la terreur, et forcés la plupart » d'abandonner leurs siéges ? Au clergé : n'est-il pas » dispersé, humilié, hors d'état de se réunir ? Au roi » très-chrétien lui-même : n'est-il pas dépouillé de son » pouvoir royal, soumis aux états-généraux, et forcé » de sanctionner tous leurs décrets ? Presque toute la

simples et majestueuses, dont le style, plein de douceur et de gravité, rappellent les évangé-

---

» nation, séduite par le fantôme d'une vaine liberté, » obéit en esclave à cette assemblée de philosophes qui » s'injurient et s'attaquent entre eux comme des chiens » pleins de rage; elle oublie que le salut des empires » repose principalement sur la doctrine du Christ, et » que leur félicité n'est jamais plus assurée que quand » l'obéissance au roi est l'effet du plein consentement » de tous les sujets, ainsi que l'a enseigné saint Au- » gustin. En effet, les rois sont les représentans de Dieu » pour faire le bien; ils sont les fils et les soutiens de » l'Église; leur devoir est de l'aimer comme une mère » et de défendre sa cause et ses droits.

» Nous savons assurément que l'importante mission » de parler, d'avertir et d'exhorter appartient à nous; » mais nous sommes convaincus que notre voix reten- » tirait en vain aux oreilles d'un peuple égaré, et dont » les masses, livrées à la licence, courent sans cesse à » l'incendie, au pillage, au supplice et au massacre des » bons citoyens, et violent toutes les lois de l'humanité. » Nous savons encore qu'il faut craindre d'irriter davan- » tage cette multitude et de la pousser à de plus grands » forfaits. Saint Grégoire-le-Grand nous enseigne d'une » manière frappante que le silence n'est pas toujours » hors de propos. Examinant quel est le temps pour se » taire et le temps pour parler, il en établit la distinc- » tion; puis il ajoute : *Nous devons étudier avec attention*

liques épîtres par lesquelles les premiers successeurs de saint Pierre avaient fondé la puis-

» *quel est le moment opportun pour qu'une bouche discrète* » *s'ouvre, et quel est celui où la discrétion doit la fermer* » *de nouveau.* Qui ignore que Saint Athanase garda le » silence, et même qu'il s'enfuit d'Alexandrie au mo» ment où cette ville était en proie à la rage des persé» cuteurs? Il a écrit en effet : *Ne soyons ni assez emportés,* » *ni assez téméraires pour tenter le Seigneur*. C'est la con» duite qu'ont suivie également saint Grégoire Thau» maturge et saint Denys d'Alexandrie; c'est ce qu'en» seignent aussi les plus habiles interprètes des livres » sacrés.

» Mais il n'en est pas moins vrai aussi que le silence » que garde celui auquel est imposé le devoir de parler, » ne doit pas être éternel. Il doit ne le garder que jus» qu'à ce qu'il puisse le rompre sans péril pour lui et » pour les autres. C'est ce que saint Ambroise nous » apprend quand il dit : *Or David se taisait, non pour* » *toujours, mais pour un temps, non sans interruption,* » *et avec tout le monde indistinctement; mais il ne répon-* » *dait pas à son ennemi qui l'injuriait, ni à celui qui le pro-* » *voquait.* Quant à nous, tant que notre voix ne pourra » se faire entendre à la nation française, que devons» nous faire ? Nous adresser à Dieu et faire monter vers » lui nos prières ferventes et multipliées.

» En attendant, nous avons jugé à propos de vous » adresser cette allocution, pour qu'on sache que nous

sance spirituelle. Loin d'employer des menaces qui n'eussent produit qu'une vaine irritation, c'est avec les armes de la raison et des saints canons qu'il combat ses ennemis, qu'il les confond; et, ce qu'il y a de plus admirable, c'est que nonobstant ses immenses occupations, la plus grande partie de ces chefs-d'œuvre de doctrine et d'éloquence ont été rédigés par Pie VI lui-même. Ainsi ce savant pontife écrivait dans la langue des maîtres du monde, comme aurait pu le faire un vieux Romain; et sous sa plume, cet idiôme si grave, si énergique, présente un degré d'onction que Cicéron, dans ses immortels traités de morale, avait seul pu lui imprimer (1).

» n'ignorons pas tous les attentats qu'on dirige contre » la religion et contre les droits du Saint-Siége; et pour » déclarer que le silence que nous avons gardé ne doit » pas être attribué à la négligence, encore moins à l'ap- » probation; mais seulement à la conviction où nous » sommes que ce silence est nécessaire pour un temps, » et jusqu'à ce que d'autres circonstances, que nous » espérons devoir bientôt arriver par la grâce de Dieu, » nous permettent de prendre utilement la parole. »

(1) Les révolutionnaires du temps n'ont pas refusé cet éloge à Pie VI, car on lit cette phrase dans le *Moniteur* du 25 mars 1791, au sujet d'un des brefs de ce pontife

Citerai-je les lettres paternelles qu'il ne cesse d'adresser au fils aîné de l'Eglise, pour soutenir le courage et le zèle de cet infortuné monarque? Oui, les fidèles me sauront gré de leur offrir ces modèles de la science religieuse; et je n'écris point pour ceux qui n'y sauraient voir qu'une importune digression.

Dans un premier bref (1), il prescrit à Louis XVI de se tenir en garde contre ces discours mensongers et captieux par lesquels on abuse son amour excessif pour son peuple. Représentant de Jésus sur la terre, dépositaire de la foi, Pie VI remplit le devoir de ces fonctions sacrées en l'avertissant de ne suivre d'autre voix que celle de sa conscience et de la Religion; il prédit à ce monarque que s'il sanctionne les décrets relatifs au clergé, il introduira le schisme et la confusion dans son royaume, et l'exposera peut-être aux horreurs d'une guerre religieuse. « Quant à » nous, ajoute le saint pontife, nous avons

---

adressé au roi de France. « Il est écrit en latin et en » français tout entier de la main du pape. On dit que la » diction est du temps de la bonne latinité, et la con- » texture du bon temps des papes. »

(1) Daté du 10 juillet 1790.

» jusqu'à ce jour mis nos soins à éviter toute dé-
» marche qui pût donner lieu à quelque trouble
» de ce genre, et nous nous sommes contentés
» d'employer les armes inoffensives de nos
» ferventes prières au pied de la Croix. Gardez-
» vous de penser qu'un corps politique et pu-
» rement civil ait le droit de changer la doc-
» trine et la discipline de l'Eglise universelle,
» de fouler dédaigneusement aux pieds les dé-
» cisions des pères et des saints conciles, de
» renverser la hiérarchie, de décréter l'élec-
» tion des évêques, ou la suppression des siéges
» épiscopaux, en un mot de modifier ou de
» détruire au gré de son caprice tout l'édifice
» de l'Eglise catholique. » Enfin le saint Père exhorte Louis à s'en rapporter aux lumières des évêques et des docteurs de son royaume, afin de ne pas compromettre son salut et celui de son peuple par une approbation imprudente de tous les décrets de l'assemblée. « S'il est en
» votre pouvoir, dit-il, de céder les droits
» inhérens à votre couronne, vous ne pouvez
» en aucune manière aliéner ceux qui appar-
» tiennent à Dieu et à son Eglise, dont vous
» êtes le fils aimé. »

Il faut encore lire avec une religieuse atten-

tion, le bref par lequel Pie VI répond à Louis XVI, qui lui avait soumis plusieurs articles de la constitution civile du clergé, dans l'espoir d'obtenir de lui quelque concession propre à alléger ses scrupules. Le pontife, qui ne veut ni transiger sur ses devoirs, ni rien précipiter, qui ne peut encore émettre au sujet de la constitution un jugement définitif, rassemble tous ses efforts pour engager le roi à différer son adhésion à des points que le père commun des fidèles ne saurait examiner trop à loisir, avant de donner son avis. Il loue cet excellent prince d'avoir eu la sagesse de reconnaître qu'il devait, en matière de religion, recourir au Saint-Siége, de peur de s'écarter des règles canoniques et de la discipline de l'Eglise universelle : « Car, ajoute Sa Sainteté (1), la puis-
» sance spirituelle et la puissance temporelle
» se doivent un mutuel appui ; et lorsque l'E-
» glise, usant du droit qu'elle possède seule à
» l'exclusion de toute assemblée politique, a
» statué sur les questions religieuses, la puis-
» sance temporelle n'y doit intervenir que
» pour prêter la main à l'exécution de ses

(1) Ce bref est du 17 août 1790.

» décrets. » Insistant ensuite sur la nécessité d'une prudente lenteur, Pie VI rappelle à Louis que toutes les fois que l'Eglise fut en butte aux flots de la tempête, elle sut opposer sa patience à leur furie ; « Et c'est alors surtout, dit-il, » qu'elle s'attachait fortement et avec scrupule » à l'observance des préceptes de la religion » catholique. Tel est le motif de la tolérance » dont nous avons usé depuis plusieurs années » dans les affaires de France, persuadés qu'il ne » fallait pas élever notre voix à contre-temps, » ni recourir aux mesures d'une juste sévérité, » tant que durait l'agitation causée par la fureur » des disputes et par l'égarement des erreurs; » mais que nous devions nous borner au con- » traire à disposer les esprits de telle sorte » qu'une fois la chaleur de ces mouvemens » passée, ils puissent rentrer en eux-mêmes et » se soumettre aux lois de l'Evangile... Si nous » n'avons pas prêché sur les toits, nous n'a- » vons cependant jamais dissimulé la vérité, » tant que nous avons pu la faire parvenir aux » oreilles des souverains tels que vous, et que » nous n'avons pas craint d'ajouter, sans utilité » pour la religion, à tous les dangers qui mena- » cent les ministres des autels, qui sont ses in-

» strumens nécessaires. Pour vous, notre très-
» cher fils en Jésus-Christ, cherchez à soutenir
» leur courage; exhortez-les à la patience, au
» milieu de tant d'adversités, et à la persévé-
» rance, pour le maintien des vrais principes
» de la religion catholique. »

Tandis que le saint vieillard s'évertuait ainsi à soutenir la conscience troublée du plus infortuné monarque, une congrégation de cardinaux remplissait la mission longue et difficile d'examiner canoniquement les décrets de l'assemblée. Soin superflu, le flot révolutionnaire était prêt à fondre sur la barque de saint Pierre, tandis que ses nochers, calmes au milieu de la tempête, songeaient à loisir aux moyens de la conjurer! Et c'est ici le lieu de faire une bien désolante réflexion : quand les fléaux des révolutions sont déchaînés, l'ordre social est d'autant plus inévitablement compromis que les formes douces et modérées qui le protégent dans les temps calmes, deviennent alors des armes insuffisantes contre des ennemis qui ne respectent rien, et qui volent à leur but plutôt qu'ils n'y marchent. Dieu seul peut faire cesser ces révolutions, soit qu'il suscite quelque nouveau Cyrus pour ramener

le calme et le bonheur, ou quelque autre Attila qui brise les instrumens de trouble et de désordre, jusqu'à ce qu'il soit brisé à son tour, par la main puissante dont il est l'ouvrage.

Quels sentimens plus douloureux Pie VI n'eut-il pas à exprimer dans un troisième bref qu'il adressa à Louis XVI, lorsque ce prince, non encore assez éprouvé pour le martyre, subit l'affreuse nécessité de sanctionner les décrets des états-généraux, *avant d'avoir obtenu du Saint-Siége quelque moyen de rassurer les consciences, d'éviter le scandale des disputes entre les catholiques, et de prévenir les maux presqu'irréparables d'un schisme* (1). « Notre douleur est d'autant plus » vive, disait le saint Père, que nous connais» sons de quels sentimens de religion, de » quelle dévotion sincère envers le Saint-Siége » votre majesté s'est toujours montrée animée » depuis le commencement de son règne. » Mais Pie VI, en exhalant les plus secrètes pensées de son cœur devant le complice involon-

---

(1) Ce sont les expressions de ce bref, qui est daté du 22 septembre 1790.

taire des crimes d'une assemblée rebelle à son Dieu, avoue que l'embarras du successeur de saint Pierre n'est pas moindre. « Votre majesté,
» dit-il, paraît surprise de ce que nous n'avons
» pas encore répondu à ses demandes : nous
» pouvons lui certifier que depuis que nous
» les avons reçues, nous n'avons pas cessé un
» moment d'y porter la plus sérieuse médi-
» tation; tant est grave et difficile l'affaire dont
» il s'agit! Nous en avons en même temps
» confié l'examen à vingt cardinaux nommés
» par nous, et qui sont assistés de plusieurs
» théologiens et canonistes. Quand cet examen
» sera terminé, pour que le successeur de
» saint Pierre en vienne à porter son jugement
» doctrinal, il faut qu'il soit assuré que l'obéis-
» sance ne manquera pas à la voix du premier
» pasteur de la chrétienté. Mais qui peut nous
» répondre de cette docilité, en ce temps de
» troubles, de fureur et de délire? Qui nous
» assurera que la déclaration de nos principes
» ne produira pas plus de mal que de bien?
» Certes, dans la disposition actuelle des es-
» prits en France, nous avons plus d'inconvé-
» niens à redouter, que d'avantages à espérer
» de cette démarche.

» Tout serait perdu sans ressource, si le » centre d'unité perdait sa force et sa vertu morales. D'après ces considérations, dont vous » apprécierez sans doute la gravité, il vous » sera facile de juger combien cette affaire » exige un mûr examen. Au reste quand » chacun des cardinaux, qui se réuniront en » congrégation le 24 de ce mois (septembre), » nous aura donné son avis par écrit; nous » pèserons chaque opinion dans la balance de » la religion, de la sagesse, de notre amour » pour la paix et l'union, et nous prierons Dieu » qu'il nous illumine de ses clartés célestes.

» Cependant nous tiendrons suspendue » notre juste improbation des décrets concernant la constitution civile du clergé. Notre » affection pour vous, notre bienveillance pour » votre royaume, nous font une loi de suivre » les voies d'une singulière modération. Jamais » nous ne nous écarterons de notre caractère » de père commun, jamais nous n'oublierons » que vos sujets sont au nombre de nos enfans, » et que vous êtes le fils aîné de l'Église. Nous » croirions manquer aux devoirs de la tendresse paternelle, si nous recourions trop » précipitamment aux armes de l'Église contre

» des enfans qui sont plutôt séduits et entraînés » par un mouvement d'effervescence, que véri- » tablement rebelles et réfractaires. C'est avec » la patience que nous combattrons la fureur; » et nous opposerons à l'inconstance et à la » légèreté des esprits, l'indulgence et une sage » temporisation.

» Nous exhorterons en outre les évêques de » votre royaume à s'adresser à nous avec con- » fiance, afin que nous puissions répondre à » leur sollicitude et leur faire connaître ce » que nous jugerons le plus convenable pour » qu'ils demeurent attachés aux vraies doc- » trines, sans compromettre la paix, ni faire » naître des troubles et des persécutions qui » seraient à la fois les avant-coureurs d'un » schisme et leur triste résultat. Et vous pa- » reillement, notre cher fils en Jésus-Christ, » n'oubliez pas de les presser de se réunir à » nous pour réparer les maux de l'Eglise, tant » qu'il y a encore du remède. Par cette con- » duite ils donneront aux esprits égarés les » moyens de revenir au droit chemin, et ils » ramèneront les peuples à la raison par l'exem- » ple de leur vertu et de leur charité, de leur » constance et de leur patience, etc. »

Etrange fatalité qui, par une loi commune, semble présider aux destinées du saint vieillard et de l'infortuné roi! Ce dernier bref, si capable d'éclairer la conscience et d'élever le courage, est soigneusement soustrait aux yeux de celui auquel il était destiné. Louis XVI ne le connut jamais : on lui cacha avec la même perfidie deux autres brefs que le zélé pontife envoyait aux archevêques de Bordeaux et de Vienne, tous deux membres du conseil du roi, pour les engager à seconder, par leurs exhortations particulières, l'autorité des avis qu'il avait lui-même adressés au religieux monarque (1). « Nous n'ignorons pas, écrivait

(1) Le bref que Pie VI adressait à chacun de ces prélats était daté du 10 juillet 1790. L'un et l'autre sont conçus à peu près dans les mêmes termes ; et le passage que je cite se trouve presque textuellement dans tous les deux. L'archevêque de Vienne répondit le 29 juillet qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour se conformer aux ordres du saint-père. « J'ai la confiance, disait-il, que, par la miséricorde de Dieu, ma » vieillesse ne descendra pas au tombeau avec la honte » et le crime d'avoir trahi ou abandonné la foi. » L'archevêque de Bordeaux, qui ne répondit à Sa Sainteté que le 8 août, prétendit qu'il n'avait pas besoin d'ex-

» Pie VI à ces prélats, combien sa situation
» est déplorable, et combien il est exposé à la

---

hortations pour rendre à la religion, à l'Eglise et au saint pontife ce qu'il leur devait. « Les temps sont dif-» ficiles, assurément, disait-il, mais je ne négligerai » rien pour embrasser l'ensemble de mes devoirs et » pour les remplir au delà même de la mesure. »

« On ne pouvait mieux parler, dit l'abbé Proyart » (*Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité* » *de son siècle*, pag. 497, tom. 1er). Aussi le souverain » pontife, plein de confiance dans ces professions de » foi, et, dans la même lettre où il invitait Louis XVI » à encourager le corps épiscopal, l'engageait-il encore » à prendre conseil de ces deux archevêques ses mi-» nistres : *Consule eos*. Mais qu'arriva-t-il? C'est qu'on » intercepta le bref par lequel le souverain pontife ré-» pondait à Louis XVI qu'il ne pouvait souscrire la » *constitution civile du clergé* sans blesser la foi, et qu'on » lui cacha avec le même soin deux brefs adressés aux » deux archevêques ses ministres, dans l'un desquels » Pie VI se félicitait de la facilité qu'avait le ministre » d'un roi doué des meilleures intentions, d'arrêter sa » main sur la sanction qu'on lui demandait à des décrets » empoisonnés.

» Cependant Louis XVI ne recevant pas de réponse » de Rome, et harcelé pour donner sa sanction, devine » et suit, sans le connaître, l'avis que lui adresse le » pape : il consulte ses ministres. Mais de ces deux

» fureur populaire. Mais son âme royale ne
» doit pas se laisser entraîner par une multi-

» conseillers l'un se tait de peur de l'éclairer, et l'autre » l'égare en lui parlant. Eût-il donc fallu qu'un roi se » crût plus habile en matière religieuse que des pères » de l'Eglise? Et, dans le silence de Rome consultée, » pourra-t-il voir du danger à souscrire en somme des » dispositions déjà souscrites en détail sur la présenta- » tion et la garantie d'un archevêque son chancelier? » Loin de nous, au reste, en rappelant des faits essen- » tiels à notre sujet, toute intention de diriger de nou- » veaux reproches sur deux prélats, dont l'un porta le » repentir de sa faiblesse jusqu'à en mourir de douleur » et de remords; et l'autre jusqu'à en publier lui-même » l'humble et courageuse confession. »

L'éditeur des brefs de Pie VI, imprimés à Rome en 1800, fait à cette occasion les réflexions suivantes : « On ignore le motif pour lequel ces deux prélats ne s'em- » pressèrent pas de faire connaître sur-le-champ à leurs » confrères combien l'opinion du saint-père concernant » les décrets des états-généraux était nettement pro- » noncée; et l'on peut d'autant moins concevoir cette » réserve, que les lettres que leur avait écrites sa sain- » teté leur enjoignaient expressément de les leur faire » connaître : *Advocandam nobis esse opem vestrorum* » *fratrum episcoporum*. « Il faut appeler à nous seconder » l'assistance de vos frères les évêques. » Quoi qu'il en » soit, on ne peut attribuer la conduite de ces deux

» tude effrénée. Dites-lui bien que les devoirs » envers Dieu sont immuables, et qu'il n'est » jamais permis de paraître les abandonner » un instant, même avec le désir de revenir » sur ses pas quand les circonstances auront » changé. »

Privé des directions du successeur des apôtres, égaré par les avis funestes de l'un de ses conseillers ecclésiastiques, tandis que l'autre gardait un lâche silence, que fit Louis XVI pour se délivrer de l'oppression dans laquelle le tenaient les auteurs et les partisans de la constitution civile du clergé? Il y donna sa sanction d'une main tremblante, et le repentir dans le cœur (1).

» archevêques à la tiédeur de leur zèle religieux : l'un » et l'autre en étaient remplis; mais ces deux pièces » viennent à l'appui d'un fait important, c'est que le » saint pontife a parlé à temps, et qu'il n'a jamais varié » dans ses sentimens sur la constitution civile du » clergé. »

(1) L'abbé Proyart, dans l'ouvrage déjà cité, donne, sur la sanction forcée que donne Louis XVI à la constitution civile du clergé, des détails qui se rattachent trop bien à l'histoire de Pie VI pour que je ne me fasse pas une loi de les rapporter ici. Pie VI, dans le con-

En apprenant cette adhésion fatale à des décrets sacriléges, que dut faire Pie VI, qui d'ailleurs ne pouvait pressentir que ses brefs n'étaient point parvenus au roi de France? Il dut lui écrire d'un ton sévère : il dut être

---

sistoire où il émit l'opinion du martyre de Louis XVI, disait, en parlant de l'acceptation que fit ce prince de la constitution civile du clergé, « On assure que lors- » qu'on la présenta à sa souscription, il resta quelque » temps pensif, et finit par refuser sa signature. Il » craignit que cette démarche ne fût regardée comme » une approbation; mais alors un de ses ministres, en » qui il avait beaucoup de confiance, et que l'on nomme, » lui répondit que sa signature au bas de la constitution » n'y serait à d'autre fin que pour que nous n'ayons pas » lieu, nous à qui il devait envoyer cette pièce, d'en » suspecter l'authenticité, ce fut cette raison fort simple » qui décida le roi à y mettre son nom. C'est ce que le » roi donne à entendre dans son testament, quand il dit » qu'il l'a fait contre sa volonté. Il y eût eu, en effet, » inconséquence et contradiction manifeste de sa part » à repousser constamment ce qu'il aurait fait volon- » tairement, comme lorsqu'il refusa de signer le décret » qui inflige la peine d'exil aux prêtres non assermentés, » et lorsque, dans sa lettre à l'évêque de Clermont, il » manifesta sa volonté de rétablir le culte catholique. » (*Acta sanctissimi Pii Papæ VI, in consistorio secreto die* 16 *junii* 1793.)

injuste en quelque sorte, pour remplir un pénible devoir. « Votre sanction à la con-» stitution civile du clergé a été si prompte, » lui manda-t-il alors (1), que notre réponse » n'aurait pas pu vous arriver en temps » opportun......... Votre Majesté nous avait » promis de vivre et de mourir dans notre » religion ; et cette promesse était pour nous » une grande consolation. Mais maintenant ce » sera pour vous un éternel sujet de douleur » et de repentir que de penser qu'en vertu de » votre sanction vous avez séparé de l'unité » de l'Eglise tous ceux qui auront prêté le ser-» ment prescrit par l'assemblée constituante, » ou qui se seront soumis aux dispositions » coupables décrétées dans la constitution ci-» vile du clergé. Par cette conduite vous avez » abdiqué la plus belle de toutes les gloires, » celle de défenseur de la religion que vous » aviez déjà méritée (2). »

---

(1) Ce bref est du 30 mars 1791.

(2) Le saint-père terminait cette lettre en exprimant tout son mécontentement du scandale qu'avaient donné au monde catholique, en prêtant le serment civique, l'évêque d'Autun et ses imitateurs, mais particulière-

Pourrais-je terminer cette revue des travaux apostoliques du saint vieillard, sans rappeler ces brefs nombreux qu'il ne cessait d'adresser à ce clergé de France, dont la fidélité consolait la religion et même la faisait briller d'un éclat miraculeux au sein des insolens triomphes de la philosophie? J'ai dit les pressantes sollicitations qu'il adressait aux prélats que des fonctions éminentes attachaient à la personne du roi. Pie VI, afin d'échauffer aussi le zèle des évêques éloignés de la cour, daigne leur faire connaître les démarches que lui inspire sa sollicitude paternelle envers le fils aîné de l'Eglise. « Nous n'avons pas manqué, » écrivait-il à l'évêque de Saint-Pol de Léon (1), » d'exciter la piété et la foi du roi Très-Chré- » tien, de peur que, par son silence et encore » moins par son consentement, il n'accède » en aucune manière aux scandales accomplis » par les états-généraux, qui se sont précipités

---

ment le cardinal de Loménie, qui avait eu la témérité d'écrire à sa sainteté pour justifier sa conduite par les plus honteux subterfuges. (V. ci-après page 159.)

(1) M. de Lamarche, condamné à mort en 1793 par le tribunal révolutionnaire de Nantes.

» dans la route du schisme et de l'erreur. »
D'autres fois Pie VI accorde aux évêques français des pouvoirs extraordinaires pour lutter avec plus d'efficacité contre les malheurs du temps (1). Je pourrais citer enfin cette foule

---

(1) Pie VI, dans un bref adressé le 19 mars 1790 au cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, s'exprimait ainsi à cet égard : « Afin de vous donner » une preuve de notre bienveillance et de notre sollicitude, nous accédons volontiers à la demande que » vous nous avez faite, et nous approuvons les mesures » que, vu la difficulté des circonstances, vous croyez » convenable de prendre pour maintenir la discipline » de l'Église, et qui tendent à ce que les dispenses des » vœux réguliers qui seraient désormais expédiées, » soient confiées à la religion et à la prudence des seuls » évêques. »

Dans un bref adressé à l'évêque d'Amiens, le 6 septembre 1790, il l'autorise à donner, en cas d'empêchemens canoniques, des dispenses de mariage. (Voyez encore les bulles du 10 mai et du 18 août, par lesquelles les pouvoirs les plus étendus sont accordés par le Saint-Siége aux archevêques et évêques du royaume de France; et celle du 26 septembre 1791, en faveur des archevêques de Lyon, de Paris et de Vienne, et des plus anciens évêques de France. Voyez enfin l'indult du 9 mars 1792, qui contient les détails de tous les

de brefs et de lettres monitoriales écrites par ce grand pape, soit à de courageux vicaires-généraux qui détestaient l'apostasie de leur évêque (1); soit à de simples prêtres qui, en l'absence de leur pasteur diocésain, réclamaient auprès du Saint-Siége des directions pour la conduite qu'ils avaient à tenir (2);

---

pouvoirs accordés aux archevêques, évêques et administrateurs des diocèses de France qui sont demeurés fidèles au Saint-Siége et à l'Eglise, etc., etc.

(1) Entre autres la lettre adressée au nom de S. S. par le cardinal de Zelada aux grands vicaires du diocèse d'Autun, le 11 avril 1791.

(2) Entre autres le bref adressé à l'abbé J. Guégan, recteur de Pontivy, qui, élu révolutionnairement à l'évêché de Vannes, s'était empressé de s'adresser à Sa Sainteté pour obtenir d'elle des instructions à cet égard. Dans ce bref, daté du 30 mars 1791, Pie VI établit de la manière la plus énergique l'inamovibilité des droits du pasteur légitime qui n'a pas volontairement abdiqué, et l'horreur du sacrilége que commet tout ecclésiastique qui ose occuper le siége de son évêque. « La juridiction du pasteur expulsé de son siége par violence » et injustement, dit Sa Sainteté, demeure entière, et » il conserve toujours le droit de conduire et de paître » son troupeau en tant qu'il peut l'exercer. Il en résulte » que nous ne pouvons ordonner personne dans une

soit à de pieux abbés ou abbesses (1) qui demandaient à la cour de Rome de nouvelles armes contre les embarras imprévus et les dangers inouïs qui venaient les assaillir au fond de leurs retraites jusqu'alors si sûres et si paisibles ; soit enfin aux peuples eux-mêmes pour les exhorter à demeurer fidèles à leurs pasteurs légitimes, et à repousser avec indignation les évêques élus par la violence ou par la fraude.

Mais de tous ces monumens de sagesse, de sollicitude et de science évangéliques, il n'en est aucun qui puisse être comparé au fameux bref doctrinal du 10 mars 1790, dans lequel le pontife, répondant aux évêques français qui lui ont soumis l'exposition de leurs principes, renverse avec les armes de la

» église qui a son pasteur, pas même sous le titre de » coadjuteur. Jamais le Saint-Siége n'accorde de coadjutoreries que pour le motif légitime prévu par les » canons, et non en vertu de la subversion de tous les » droits de l'Eglise. Il faut pour cela le consentement » du titulaire, qui demande lui-même le coadjuteur » dont il a besoin. »

(1) Voyez la lettre à l'abbesse de Sainte-Claire de Milhaud, 15 décembre 1790.

foi, de la raison et de la tradition, cette constitution civile du clergé, élevée par l'ignorance et la déraison, aussi bien que par l'impiété et la révolte. En même temps qu'il foudroie les erreurs en les confrontant avec les maximes des Pères et les règles de l'Eglise, il rappelle les vrais principes, fixe le dogme et la discipline, et oppose à un ministère d'intrusion, invention éphémère et monstrueuse de l'esprit de ténèbres, la perpétuité vénérable du ministère apostolique. Quelle profonde sagesse dans ses déductions! Avec quelle vaste érudition il évoque tous les témoignages de l'Eglise universelle et de l'histoire des siècles (1),

(1) Il faut remarquer que toutes les citations dont ce bref est rempli, sont tirées principalement des conciles et des pères de l'Eglise gallicane; et quand Pie VI y rappelle des paroles et des témoignages tirés des pères grecs ou latins, il a soin de citer la page et l'édition de ces mêmes auteurs, la plus estimée et la plus répandue en France. Cette remarque n'a point échappé à M. l'abbé Sylvestre Guillon, traducteur éloquent des brefs de Pie VI; et dont les judicieuses observations ont enrichi et facilité mon travail. C'est un hommage qu'il m'est bien doux de rendre à l'un des plus savans docteurs de l'Eglise gallicane.

dans cette admirable lettre rédigée de sa main, et puisée, comme il le dit lui-même, aux sources les plus pures de la science divine! Quel heureux accord de la fermeté du souverain spirituel, avec l'ineffable indulgence du père commun de la chrétienté! Comme son âme s'épanche dans le sein de ses frères les évêques fidèles! Comme il aime à rendre compte à tous, des motifs les plus secrets de sa prudente circonspection, de ses délais charitables, avant d'en venir à la cruelle nécessité de signaler des coupables que d'abord il avait espéré de ramener par ses paternelles exhortations, par ses insinuations réitérées!

Avec quelle énergie il repousse la juridiction impie que les laïques voudroient usurper sur les choses spirituelles! « De » quel droit, s'écrie-t-il avec saint Chry- » sostôme, les ecclésiastiques pourraient-ils » être soumis à leurs décrets? Si la viola- » tion du sabbat, si le seul attouchement » de l'arche prête à tomber ont pu exci- » ter la colère de Dieu et rendre le cou- » pable indigne de pardon, quelle indul- » gence peut espérer celui qui ose altérer les

» dogmes augustes et ineffables de notre
» foi (1)? »

Avec quel courage, dans un siècle rebelle à toutes les dominations, il sape jusque dans ses bases le dogme de l'égalité et de la liberté effrénée, pour rappeler à l'homme auquel on vient de révéler ses prétendus droits en l'affranchissant du joug de ses devoirs, que « la » société humaine, selon l'admirable définition » de saint Augustin, n'est autre chose qu'une » convention générale d'obéir aux rois..... » Toute puissance vient de Dieu : celles qui » existent ont été réglées par Dieu même ; leur » résister, c'est troubler l'ordre que Dieu a » établi, c'est se dévouer soi-même aux peines » de l'enfer (2). »

Après avoir prouvé que depuis le commencement jusqu'à la fin, la constitution civile du clergé n'offre rien qui ne soit répréhensible et dangereux (3), le savant pontife poursuit avec

---

(1) Commentaire sur le chapitre Ier de *l'Epître aux Galates*, tom. Ier, édition des Bénédictins, pag. 668.

(2) *Confess.* liv. III, ch. VIII, tom. Ier, pag. 94, édition des Bénédictins.

(3) Il qualifie la constitution d'*hérétique* et le *serment* d'*impie*.

une mâle vigueur sa tâche apostolique : il exhale dans les termes les plus touchans, la violente douleur dont son âme a été pénétrée en voyant la conduite de l'évêque qui, le premier, s'est engagé par serment à observer une aussi infâme constitution. « La plume » nous est tombée des mains, dit-il, nous » n'avons plus la force de continuer notre » travail, et jour et nuit nos yeux sont » baignés de larmes, en voyant un évêque, » un seul évêque, se séparer de ses collègues » et prendre le ciel à témoin de ses erreurs (1) ! »

Mais quelle que soit sa juste indignation, Pie VI veut bien encore en suspendre les effets. Il se contente d'avertir ce prélat, dont la défection forme un contraste si déplorable avec le dévouement de tant de pasteurs qui sont restés fortement attachés à la chaire de saint Pierre. Il ne veut pas lui laisser ignorer, ainsi qu'au petit nombre de ceux qui auraient pu se parjurer à son exemple, les condamnations que l'Eglise a toujours prononcées contre les évêques rebelles au Saint-Siége; et, après avoir rappelé ces jugemens

(1) L'évêque d'Autun.

mémorables, il termine par cette insinuation toute paternelle : « C'est pourquoi, s'ils ne » rétractent pas leur serment, ils savent à » quoi ils doivent s'attendre. »

Une clémence si admirable ne se démentit jamais envers cette portion si coupable, et heureusement si peu nombreuse, du clergé français. En effet, pilote habile de la barque de saint Pierre, Pie VI a tout tenté pour ramener au port assuré de l'Église catholique, et pour recueillir à l'abri de la tourmente ces prêtres constitutionnels qui, prostituant la parole de Dieu, avaient brisé les filets de l'apôtre. Il n'a pas dédaigné de leur adresser les plus pressantes sollicitations ; il leur a accordé tous les délais possibles pour qu'ils aient le temps de revenir à résipiscence. Quelques-uns se montreront toujours sourds à sa voix : ils seront dignes de toute sa colère. Pie VI pourra frapper d'anathème ces évêques et ces curés intrus ; il pourra les traiter comme des idolâtres tout-à-fait étrangers à la communion de l'Eglise catholique. « Mais comme » il a reconnu que ses avis n'ont pas été sans » effet sur plusieurs, il imitera la miséri- » corde infinie de Dieu, dont la patience sans

» bornes parvient à ramener le pécheur (1). »
Et tout en maintenant la *suspension*, la seule peine que, par l'effet de sa singulière mansuétude, il leur ait encore infligée, il s'abstiendra de porter la sentence d'excommunication contre ceux qui persistent dans leur rébellion. Ne semble-t-il pas, selon une comparaison familière aux livres saints, voir une poule qui, dans sa sollicitude, court de tous côtés pour rassembler ses poussins sous son aile, ou la plus tendre mère qui met tout en œuvre pour rappeler au devoir un fils égaré?

---

(1) « Le bref du 10 mars avertissait les coupables par » une instruction détaillée. Le bref du 13 avril n'est lui-» même encore que monitoire. Il fait briller le fer des » censures spirituelles; mais il le tient suspendu..... » alors même que la charité pouvait armer ses mains » du fer des censures spirituelles, la charité ne cesse pas » d'être douce, patiente et paternelle. Quelle admira-» ble économie dans la dispensation des trésors célestes! » Comme il sait avec poids et mesure graduer les peines » par les délits, proportionner le châtiment au caractère » des coupables! Pour les uns c'est la voix de Jonas an-» nonçant à Ninive sa ruine prochaine, si le terme fatal de » *quarante jours* expire sans avoir éclairé sa pénitence: » pour tous, c'est la voix du Sauveur comptant les » charbons ardens que le parjure, que la nullité des

Tandis que les prélats fidèles à Jésus-Christ et à son Église recevaient les brefs consolateurs du pontife suprême avec la même gratitude que les Israélites dans le désert recueillaient la manne céleste, tandis qu'un grand

---

» actes de juridiction exercés par eux, amasse sur leurs » têtes..... Le juge qui a porté la sentence est toujours » un père, un pasteur, un ami.... Il menace, il ne » frappe pas encore..... Après tant de monitions et de » prières, après tant de sollicitations et de patience, » enfin le moment terrible est arrivé. Le terme du délai » a été calculé; il est déjà bien loin. Pierre va parler » de nouveau; sans doute ce sera pour faire entendre » la dernière sentence..... Non, nous avons un pontife » plus admirable encore dans ses miséricordes que les » coupables ne sont étonnans dans leur aveuglement. » Il faut que la justice cède encore à la bonté; il faut » qu'elle accorde un terme nouveau, et ce terme, ce » n'est plus *quarante jours*, la bonté du saint-père a » triplé la patience du prophète, mais encore *deux fois* » *soixante jours*; et quand ce terme sera écoulé, alors » encore *nous serons navrés de tristesse* (bref du 19 mars » 1792), *nous pleurerons, nous gémirons, nous senti-* » *rons nos entrailles se dessécher comme si on nous arra-* » *chait nos propres membres.* » (*Discours préliminaire de la* » *collection des brefs de Pie VI*, par M. l'abbé Sylvestre Guillon.)

nombre de curés et de vicaires, que des intérêts temporels ou une fausse prudence avaient conduits à prêter un serment criminel, s'empressaient de le rétracter et de se rallier à la voix *du chef de la parole et de la conduite* (1), la tourbe révolutionnaire s'épuisait en efforts soit pour repousser ces brefs comme apocryphes, soit pour contester la divine autorité de celui dont elles émanaient, soit enfin pour calomnier sa conduite. C'est alors qu'on a vu l'apostat Brienne s'insurger contre les justes censures du pape, et affecter de se démettre de la pourpre romaine, dont son prince spirituel l'avait déclaré indigne (2).

---

(1) Bossuet, *Sermon sur l'unité.*

(2) Rien ne fit plus de bruit à cette époque que le bref que Pie VI adressa au cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens. Ce prélat, décrié pour ses mœurs comme tous ceux de ses confrères qui se montrèrent apostats, après avoir prêté le serment, avait écrit au saint-père, moins pour recevoir de lui des instructions que pour justifier son apostasie, en établissant que son serment était de soumission et non d'approbation. Pie VI lui répondit par un bref daté du 23 février 1791. « Allé- » guer pour couvrir votre faute que votre serment a été » purement extérieur, que c'est la bouche et non le

» cœur qui l'a prononcé, c'est avoir recours à une » excuse aussi fausse qu'indécente; c'est s'autoriser de » la pernicieuse maxime d'un soi-disant philosophe, » qui a imaginé ce subterfuge tout-à-fait indigne, je ne » dis pas de la sainteté du serment, mais de la probité » naturelle d'un honnête homme; et toutes les fois que » cette doctrine a été publiée, l'Église n'a pas manqué » de la condamner et de la proscrire. » Plus loin, en parlant de la constitution établie par l'assemblée nationale, Pie VI exprimait cette frappante vérité : « Qui » ne voit que cette constitution, en laissant à l'homme » la liberté de penser et d'écrire ce qui lui plaît sur les » matières de religion, heurte de front la religion elle-» même; que tant d'autres nouveautés qu'elle introduit » renversent absolument l'autorité de l'Église, en anéan-» tissant tous les droits. » Mais les graves remontrances du saint pontife, et les *mouvemens de tendresse paternelle* auxquels il se livré, pour *épargner* à Brienne de *nouvelles fautes*, et pour l'engager *à se réunir à la doctrine unanime des autres évêques*, sont inutiles. Brienne ose, le 26 mars, écrire une nouvelle lettre au saint père, dans laquelle, après s'être plaint de l'*étonnante publicité* de son bref, il ajoute : « Je dois à mon honneur » une dernière réponse, et je m'en acquitte en remet-» tant à Votre Sainteté la dignité qu'elle avait bien voulu » me conférer. Les liens de la reconnaissance ne sont » plus supportables pour l'honnête homme injustement » outragé. Quand Votre Sainteté a daigné m'admettre

» dans le sacré collége, je ne prévoyais pas que, pour » conserver cet honneur, il fallût être infidèle aux lois » de mon pays. Placé entre ces deux extrémités, de » manquer à cette autorité, ou de renoncer à la dignité » de cardinal, je ne balance pas un moment, etc. » Pie VI, que les libellistes révolutionnaires ont si injustement accusé d'*animosité* contre Brienne, attendit six mois avant d'accepter l'offre que faisait celui-ci « de » quitter la dignité de cardinal de la même manière qu'il » était sorti de la place de premier ministre, c'est-à-dire » en renonçant, en apparence de lui-même, à ses digni» tés, quand il sentait bien qu'il s'était mis dans une po» sition telle qu'il lui était impossible de s'y maintenir. » Dans une allocution prononcée le 26 septembre 1791, le saint-père censura de la manière la plus forte les détestables principes émis par cet apostat. « Il donne » pour motif de sa renonciation, disait Sa Sainteté, que » les choses en sont venues au point qu'il ne peut la con» server sans manquer à ce qu'il doit à la puissance » civile, et par là il rend autant qu'il est en lui suspect » et odieux le serment que prêtent les cardinaux. » Mais à quoi bon cette marche tortueuse et embar» rassée de doutes forgés par lui-même? De quoi s'agit» il? Uniquement de la nécessité de préférer l'autorité » de Dieu à celle des hommes, la religion à l'apostasie. » Loménie, cessant d'appartenir à votre collége, devoit» il être moins ouvertement parjure et moins apostat, » tandis qu'au mépris des lois de Dieu et de celles de

» l'Église il étouffe ses remords pour embrasser et sou-
» tenir les erreurs pernicieuses de la constitution? Qui
» ne sait que le serment des cardinaux est parfaitement
» semblable à celui que prêtent tous les évêques de la
» catholicité; que ce serment n'impose aucune autre
» obligation que de conserver une fidélité inviolable à
» l'Église romaine et au Saint-Siége, et de maintenir le
» dépôt de la religion; que par cela même il fortifie da-
» vantage encore les liens qui doivent attacher à la
» patrie et à l'autorité légitime des souverains, puisque
» la patrie et les empires ne peuvent avoir d'appui et
» de fondement plus solide que la religion.

» Il se plaint d'être douloureusement affecté de la
» publicité donnée à nos lettres, comme si nous n'avions
» pas suivi la règle des canons, qui prescrit de reprendre
» publiquement celui dont la faute a été publique. Il
» se plaint qu'on le blâme de n'avoir point refusé un
» serment qu'il n'a prêté que de bouche, sans aucun
» assentiment intérieur; comme si la formule de ce ser-
» ment n'était pas exprimée en termes si clairs et si
» précis, qu'il est impossible d'élever le plus léger
» doute sur leur véritable sens!

» Il voudrait introduire une sorte de distinction entre
» obéir et approuver, et faire croire qu'en jurant d'exé-
» cuter la loi, il n'a contracté aucune obligation d'en
» approuver dans son esprit les dispositions : distinction
» certainement téméraire et détestable. Quand il s'agit
» de religion, est-il permis d'exécuter ce que la con-

» science désapprouve ? » (*Traduct. des brefs de Pie VI, par M. l'abbé Syl. Guillon.*)

La conduite de Brienne lui attira le mépris de ses adversaires et même du parti révolutionnaire. Il devint le héros d'une foule de pamphlets, dont le plus remarquable a pour titre : *Lettre de l'abbé Royou à M. de Lomenie, décardinalisé, moitié de gré, moitié de force, mais toujours archevêque de Sens, malgré lui et la constitution.* Les journaux de Paris se moquèrent de Lomenie. « La » distinction qu'a faite M. le cardinal soi-disant patriote, » disait le *Moniteur*, sous la rubrique du 25 mars 1791, » entre son *cœur* et son *esprit*, après avoir prêté son » serment, n'a pas réussi à Rome, quelqu'habitude que » l'on ait des *distinguo* de ce genre, etc. » Mais rien ne vaut, en fait de ridicule, un article officiel inséré en faveur de Lomenie, dans la même feuille, sous la rubrique Sens, 25 mars 1791 : « La société des amis de » la constitution, y est-il dit, ayant été instruite qu'il » circulait dans la ville un imprimé intitulé : *Bref du* » *pape à M. le cardinal de Lomenie, archevêque de Sens,* » a député vers lui mercredi 23, trois de ses membres » pour s'assurer de l'authenticité ou de la supposition » de cette pièce. M. le cardinal a répondu qu'il avait en » effet *éprouvé ce désagrément ;* mais que sa patrie n'ignorait pas qu'il se l'était attiré en suivant l'impulsion de » son zèle et de l'amour pour elle..., et aussitôt il en a » remis un exemplaire à MM. les députés. »

Le traducteur des brefs de Pie VI raconte éloquem-

Alors d'infâmes intrus, *déserteurs de la synagogue et du synode* (1), se portèrent, dans de prétendues lettres pastorales, censeurs et juges de celui à qui Jésus-Christ a donné le droit *de lier et de délier* (2). Cependant, au milieu des orgies du Palais-Royal, l'effigie du saint pontife, revêtue de tous ses insignes religieux, était l'objet d'une procédure sacrilége. Des factieux, réunis sous le nom de société patriotique, osèrent emprunter les formes de la justice des hommes contre celui qui ne doit avoir que Dieu pour juge. Un insolent réquisitoire, tissu de dégoûtantes calomnies, fut lu au milieu des applaudissemens unanimes d'une populace effrénée; et, conformément aux con-

---

ment la fin tragique du *Mathan de ce siècle*, « qui, dit-» il, se donna la mort à lui-même. Il devait finir comme » Judas l'apôtre, qui avait vécu comme lui. » (*Voyez le tom. II, pag.* 202 *et suiv.*

(1) Ces évêques intrus devinrent l'objet du mépris de leurs propres complices. Ils sont souvent appelés *canaille épiscopale* dans les journaux du temps.

(2) M. l'abbé Sylvestre Guillon, à la suite de sa traduction des brefs de Pie VI, a placé une analise raisonnée des *lettres et instructions* prétendues *pastorales* des évêques constitutionnels, tom. II, pag. 592 et suiv.

clusions, l'effigie de Pie VI, après avoir été ignominieusement fustigée, fut livrée aux flammes et ses cendres jetées au vent (1). Tout cela se fit en plein jour, et sans que l'autorité publique tentât d'y apporter aucune opposition. Dès lors le nonce du pape reconnut qu'il n'y avait plus en France de sûreté pour lui; et tout lien religieux et même politique fut désormais rompu entre le gouvernement français et la cour de Rome.

Le cardinal de Bernis, qui n'avait pas voulu prêter le serment d'apostasie, fut révoqué par les ministres de Louis XVI, ou plutôt de l'assemblée constituante (2). Le pape se plut à

---

(1) On brûla aussi les deux brefs du 10 mars et du 13 avril, qu'on avait attachés à la main du mannequin représentant Pie VI. Cette scène indécente eut lieu le 4 mai 1691. Ce fut le marquis de Sainte-Hurugue, l'un des chefs d'émeutes du Palais-Royal, qui en fut l'entrepreneur. Il était connu de la canaille sous le nom de *père Adam*. On l'avait vu, en 1789, se charger de faire incendier les châteaux dans le Maconnais. Il figura ensuite le 5 octobre à Versailles, et dirigea, avec Santerre, la journée du 20 juin 1792.

(2) M. le comte de Ségur fut désigné pour le remplacer auprès du Saint-Siége. Mais le pape refusa constam-

conserver ce prélat auprès de sa personne. Rome, où Bernis résidait depuis tant d'années, était devenue pour lui une seconde patrie. Il possédait un diocèse (1) dans le patrimoine

---

ment de recevoir tout ambassadeur français qui *eût prêté sans restriction le serment exigé de tous les fonctionnaires publics par les décrets de l'assemblée nationale.* La lettre que M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, écrivit à ce sujet au nonce du pape, Monsignor Dugnani, fut lue par M. Dandré à l'assemblée nationale, le 5 mai 1791. Le ministre s'exprimait ainsi dans cette dépêche, qui lui attira les éloges des révolutionnaires : « Le serment sans restriction, disait-il, étant » prescrit à tous les fonctionnaires publics, est devenu » un devoir indispensable pour tous les ambassadeurs » de France dans les cours étrangères. Le roi ne pourrait » en envoyer un près de Sa Sainteté si ce serment était » regardé par elle comme un motif d'exclusion, et dès » lors la dignité de la nation et celle de Sa Majesté ne » lui permettraient plus de conserver un nonce du pape » à Paris. »

(1) Le pape l'avait nommé archevêque d'Albano. Par le refus de prêter le serment à la constitution civile du clergé, il perdit 400,000 livres de rente, et fut réduit à une sorte de dénûment. La cour d'Espagne l'en tira, en lui assurant une forte pension. Bernis ne survécut que trois ans à cette faveur, et mourut à Rome le 2 novembre 1794, âgé de près de quatre-vingts ans.

de Saint-Pierre : il avait vieilli au sein des honneurs de la pourpre Romaine et de la plus douce union avec les membres du sacré collége. Sa patrie d'adoption lui devenait d'autant plus chère, qu'en reportant ses regards sur la France, il ne pouvait concevoir la durée d'une insurrection si contraire au caractère doux, aux dispositions bienveillantes qu'il avait jadis connues au peuple français. Hélas! les révolutions ont ce triste privilége qu'elles changent les hommes en changeant les fortunes, non que le fond du cœur humain soit plus mauvais dans un temps que dans un autre; mais les orages politiques, par cela même qu'ils bouleversent l'ordre établi, mettent toutes les passions en présence, toutes les vertus à l'épreuve, et multiplient les occasions de faillir.

Au milieu de ses amers chagrins, Pie VI éprouva un sentiment qui n'était point sans quelque douceur. Les tantes de Louis XVI (1), contraintes par la tourmente révolutionnaire de quitter cette France, où depuis leur berceau elles avaient été environnées de tant de

(1) Mesdames Adélaïde et Victoire.

calme, de respect et d'honneurs, vinrent chercher dans la barque de saint Pierre un refuge contre les flots déchaînés. Par une noble prérogative attachée au caractère magnanime de ses princes, la France monarchique avait toujours été l'asile des rois et des pontifes malheureux; mais c'était la première fois que Rome avait occasion de rendre un tel office au sang de saint Louis. Dès que les princesses furent arrivées à Rome, Pie VI leur prodigua avec empressement toutes les prévenances, tous les égards dus à leur malheur, à leurs vertus et à leur illustre naissance. Elles furent traitées en souveraines. Le saint-père ne se borna pas à de froids respects envers Mesdames; il devint désormais pour elles l'ami le plus affectueux, le consolateur le plus éloquent; et lorsque leurs douleurs étaient trop vives pour qu'aucune parole humaine pût les adoucir, alors il conduisait ces illustres victimes au pied de la croix; et là elles retrouvaient cette force et cette sécurité qui jamais ne l'abandonnaient lui-même. Le chef de la religion romaine pouvait-il faire moins pour les descendantes de tant de rois protecteurs et bienfaiteurs du Saint-Siége?

Le cardinal de Bernis seconda le pontife dans ces soins touchans d'hospitalité. Son palais, où les Français et les étrangers avaient toujours été accueillis avec tant de grâce et de magnificence (1), devint la résidence des tantes de son roi, et cet honneur adoucit son exil, en lui rappelant les beaux jours de sa malheureuse patrie. Semblable au saint vieillard Siméon, il n'eut plus rien à désirer avant de mourir, puisque ses yeux attendris avaient pu contempler ces traits augustes qui lui retraçaient le noble visage de Louis le *Bien-aimé*. Images vivantes de l'instabilité des grandeurs temporelles, Mesdames retrouvèrent sous la pourpre romaine un personnage dont les disgrâces avaient quelque rapport avec leur destinée présente : c'était le cardinal d'Yorck, seul héritier légitime de la pieuse maison des Stuarts et de la couronne d'Angleterre. Quarante-cinq ans auparavant (2), il avait, avec son frère Edouard, comme lui proscrit et fu-

---

(1) « Sa maison, dit l'auteur d'un voyage en Italie, » est ouverte à tous les voyageurs de toutes les parties » du monde; il tient, comme il le dit lui-même, l'au- » berge de France, dans un carrefour de l'Europe. »

(2) En 1746.

gitif, demandé à la cour de Louis XV un asile et des secours que les filles de ce monarque réclamaient alors du père commun des fidèles.

Infortuné Louis XVI ! pourquoi ne vous fut-il pas donné de trouver, comme vos tantes, au sein de l'exil un refuge contre la rage des révolutionnaires qui de crime en crime marchaient si rapidement au régicide ! Dieu qui protégea la fuite de ces augustes princesses, et qui conduisit comme par la main hors de France ces princes, alors si infortunés, mais dont vingt-cinq ans plus tard le fortuné retour devait être le salut d'une génération moins criminelle que ses pères, Dieu, dis-je, ne voulut pas que le roi de France échappât à ses bourreaux : c'était la grande victime dévouée aux iniquités de son siècle..... Aussi quelle fut la douleur de Pie VI quand il apprit la captivité de Louis XVI à la suite du malheureux voyage de Varennes ! Douleur d'autant plus amère qu'elle succédait aux éclats d'une fausse allégresse. C'était au mois de juin 1791 que des courriers venus de France avaient appris à la cour de Rome que Louis XVI, trompant la surveillance coupable des Parisiens en révolte, étoit déjà sur la route de la Belgique. Disposé

à croire ce que son cœur désirait, Pie VI, dans les élans de sa joie, ne voulut pas différer d'un seul instant de féliciter le monarque. Il lui adressa sur-le-champ un bref (1) que son nonce à Bruxelles devait lui remettre, et dans lequel le saint pontife témoignait la satisfaction qu'il ressentait lui-même, et l'enthousiasme qu'avaient fait éclater à Rome toutes les classes de la société, depuis les plus élevées jusqu'aux plus humbles, à la nouvelle de cet heureux événement. « Les » rues et les places de notre ville, écrivait » le saint-père, retentissent encore des ac- » clamations par lesquelles le peuple romain » a célébré votre délivrance; et pour que » vous ne soupçonniez pas nos paroles d'exa- » gération, nous prenons à témoin de cette » joie universelle nos filles en Jésus-Christ, » Adelaïde et Victoire, vos illustres tantes, » et notre frère le cardinal de Bernis, les- » quels, au milieu de l'émotion profonde » qui pénétrait toutes les âmes, n'ont pu re- » tenir leurs larmes. » Pie VI terminait par des vœux ardens pour le retour de Louis sur

(1) Ce bref est du 6 juillet 1791.

son trône. « Nous ne cessons d'implorer le ciel, » lui disait-il, pour qu'il vous accorde un retour » prompt, pacifique et glorieux dans votre » royaume, avec le rétablissement de votre pre- » mière autorité, des anciennes lois et de tous » les droits de votre couronne. Que ce soit la re- » ligion qui vous ramène en France, suivi du » majestueux cortége de vos évêques recou- » vrant leurs siéges; qu'elle règne avec vous sur » les peuples, dont elle aura réprimé l'audace, » enchaîné la licence, et reconquis tous les » cœurs, désormais dociles à la morale, à la » piété et au devoir! » Hélas! si ces vœux ne devaient point s'accomplir pour Louis XVI, ils se réalisèrent du moins dans la personne de Louis XVIII son auguste frère; et les paroles de Pie VI semblent s'appliquer directement à l'heureuse restauration du trône et de l'autel sous ce monarque désiré.

Et quand le martyre eut été consommé, quand Louis XVI eut franchi, en montant sur l'échafaud, le premier degré vers les cieux, essaierai-je de peindre la profonde douleur dont le saint pontife fut affecté? Le montrerais-je retrouvant toute sa force et toute l'énergie de sa charité pour préparer les augustes tantes du

fils de saint Louis à ce coup si terrible? Je le vois qui mêle ses larmes aux leurs, et qui, désespérant de trouver dans des motifs humains quelque consolation dans une douleur pareille, prie pour elles et avec elles, et fait descendre d'en haut sur leur cœur abattu la manne des consolations célestes!

Si ces soins affectueux nous montrent chez Pie VI un père plein de tendresse envers ses filles en Jésus-Christ, admirons encore plus le souverain pénétré de sa dignité, lorsque nous relisons l'allocution mémorable par laquelle il protesta devant toute la chrétienté contre l'attentat du 21 janvier 1793. Le crime impardonnable de la France livrée aux révolutionnaires a plongé l'Europe dans la stupeur. Les chefs des nations les plus guerrières ont pâli : la crainte s'est glissée dans les cœurs; l'indécision est dans leurs conseils. Mais qui seul n'a pas tremblé? qui le premier ose élever la voix contre les régicides qui l'ont déjà désigné pour leur seconde victime? C'est un vieillard qui n'a d'autres armes que ses prières, d'autre influence en Europe que celle de l'opinion, qui le fait regarder comme le chef visible de la chrétienté; et cette opinion n'existait plus pour les hommes qui

présidaient alors aux destinées de la malheureuse France. N'importe! le danger ne détournera jamais Pie VI de l'accomplissement d'un devoir; et c'est avec une sainte énergie que dans ce discours, que l'impression va répandre d'un bout de l'Europe à l'autre, il dénonce l'horrible triomphe de *la conspiration ourdie par l'impiété.* « Louis XVI, dit-il, a » été condamné à la peine de mort, et la sen» tence a été exécutée. Quels hommes ont » donc rendu un semblable jugement? Quelles » manœuvres l'avaient préparé? La convention » nationale, qui s'est établie son juge, en » avait-elle le droit? Nullement. Cette assem» blée, après avoir aboli la royauté, le meilleur » de tous les gouvernemens, avait transporté » l'autorité publique dans les mains du peuple, » incapable d'écouter la raison, et de suivre » aucun plan de conduite, sans discernement » pour apprécier les choses, réglant la plupart » de ses décisions non sur la vérité, mais sur » ses préventions, inconstant, facile à tromper » et à se laisser pousser au mal, ingrat, pré» somptueux, cruel, et qui se fait un jeu de » voir couler le sang humain, de se repaître » du supplice et de l'agonie de ses victimes

» expirantes, comme dans l'antiquité il courait » aux sanglans spectacles de l'amphithéâtre. »

Après avoir retracé les coupables menées par lesquelles une faction altérée de sang porta la Convention à consommer le forfait *le plus affreux, le plus digne de l'exécration de tous les siècles*, le pontife jette un voile sur les souffrances de la royale victime et sur les raffinemens d'insulte et de cruauté dont ses bourreaux se complurent à entourer ses dernières journées. « Il est impossible, ajoute le saint-» père, pour peu qu'on ait quelque sentiment » d'humanité, d'en entendre le récit sans hor-» reur, surtout quand on se rappelle le caractère » bien connu de Louis XVI; combien il fut » doux, bienfaisant, plein de clémence, pa-» tient, ami de son peuple, ennemi de la ri-» gueur et de la sévérité, indulgent et facile » avec tout le monde, etc. »

Éloge bien mérité de Louis XVI, et qui prouve qu'avec des peuples ingrats et corrompus, la bonté dans un chef de nation peut devenir une vertu funeste quand elle n'est pas tempérée par une sage fermeté! Que faut-il donc aux rois avant tout? la verge qui châtie, dirigée avec justice et discernement par une

volonté indomptable. C'est ce qui n'a point manqué à un Charlemagne, à un Louis IX, à un Louis XIV; aussi ces monarques, si grands, ces vrais héros chrétiens, ont-ils trouvé des sujets non-seulement fidèles et obéissans, mais dévoués, mais empressés de baiser leur main redoutable aux pervers. Qu'on me pardonne cette réflexion chagrine : c'est le souvenir déchirant de la vertu la plus pure, opprimée dans un roi trop débonnaire, qui me l'a dictée. Continuons à suivre les éloquentes paroles de Pie VI.

Devançant le jugement de la postérité (car la postérité existe déjà pour Louis XVI dans une génération qui pendant le court intervalle de trente années a subi des siècles de révolutions et de calamités), devançant, dis-je, le jugement de la postérité, le pontife proclame le testament du roi martyr comme « un monument qui attestera sans cesse l'hé» roïsme de sa vertu, la ferveur de son zèle » pour la religion catholique, la piété sincère » qui l'animait, le regret amer et le profond » repentir d'avoir apposé son nom à des actes » contraires à la discipline et à la foi de l'É» glise orthodoxe. »

Ici Pie VI se plaît à tenir compte à l'infortuné monarque de toute la difficulté de la position où il se trouvait quand il donna cette sanction fatale. « Il pouvait, dit le saint père, » s'appliquer à lui-même ces paroles de Jac» ques I[er], roi d'Angleterre : « *Que l'on répan» dait contre lui dans son parlement les accusa» tions les plus calomnieuses, non qu'il se fût » rendu coupable d'aucun crime, mais parce » qu'il était roi, ce qui passait pour le plus grand » de tous les crimes.* »

Pie VI a prononcé le nom d'un Stuart, cette famille si chère à la foi catholique et si fameuse par une suite d'éclatantes infortunes. Va-t-il nous appitoyer sur ces catastrophes royales, et appeler le supplice ou l'exil des monarques déchus, en témoignage du néant des grandeurs humaines? Ce sont de plus hautes pensées encore qu'il présente à notre esprit : il nous montre le ciel ouvert, élève nos regards jusqu'au sanctuaire du roi des rois, et nous révèle les mystères de l'autre vie. Fils de saint Louis, ce ne sont plus des larmes que nous devons répandre sur votre odieux supplice, c'est à des hymnes d'allégresse qu'il nous faut préluder, pour célébrer

votre entrée dans le séjour des bienheureux. Un des plus illustres prédécesseurs de Pie VI, Benoît XIV avait reconnu la reine Marie Stuart pour martyre : à travers les prétextes frauduleux allégués pour noircir le caractère et attenter aux jours de cette princesse, il découvrit que le vrai motif de sa condamnation fut, de la part d'Élisabeth son ennemie, la haine de la foi catholique que Marie Stuart aurait fait triompher dans son pays, si elle eût vécu (1). Pie VI, appuyé d'une autorité aussi

(1) « Cette décision de Benoît XIV en faveur de Marie Stuart se trouve dans son ouvrage *Sur la béatification des serviteurs de Dieu*, ch. 13, n° 10. Le savant pontife confirme sa décision par un grand nombre de témoignages que lui fournissent les écrivains ecclésiastiques, tant anciens que modernes. Durant tout le cours de la procédure et à ses derniers momens, l'infortunée reine ne cessa de protester devant Dieu et devant les hommes contre les accusations qui lui étaient faites. Le parlement, tout dévoué à la haine que lui portait Elisabeth, avait déclaré par une requête rendue publique, « que la religion ne s'affermirait pas tranquillement tant » que Marie vivrait », et motivé la demande de sa mort sur son attachement à la religion catholique. (*Hume, Hist. de la maison de Tudor, tom. V, traduct. française, édit. in-12, pag. 337.*) Le comte de Kent, à qui Éli-

imposante, se prononce par des raisons analogues en faveur du martyre de Louis XVI. « Le rapprochement est exact, dit-il, dans » les sentimens de la victime, dans l'intention » de ses bourreaux, dans la catastrophe, et » par conséquent dans les mérites. Eh! qui » jamais révoquera en doute que la principale » cause qui a occasioné la mort de ce roi, a » été la haine de la foi, l'acharnement contre » les dogmes catholiques. »

Après avoir établi son sentiment par des preuves irrécusables tirées de la doctrine constante de l'Église sur ce qui constitue le martyre, le saint pontife cède au douloureux sentiment qui l'oppresse : il s'exhale en plaintes touchantes contre cette France pour laquelle il

---

sabeth avait donné l'ordre secret d'assister à l'exécution de la reine d'Écosse, en fit l'aveu formel. « Ma con- » stance dans ma foi, disait Marie, est mon crime réel; » le reste n'est qu'un prétexte inventé par des hommes » intéressés et méchans. » Elle en écrivit dans ces termes au pape. L'original de sa lettre est conservé à Rome au château Saint-Ange. » (*Note de M. l'abbé Sylvestre Guillon, à la suite de la traduction qu'il a donnée de l'allocution de Pie VI sur la mort de Louis XVI, p.* 59. *Paris*, 1818.)

avait toujours eu une affection si vive, et qui depuis trois ans lui causait des chagrins mortels. « O France! » s'écria-t-il avec l'accent du prophète qui se lamentait sur le sort de Sion, « France! que nos prédécesseurs proclamaient » *le miroir de tout le monde chrétien, et la co-* » *lonne immobile de la foi, toi qui marchais,* » *non à la suite, mais à la tête des autres na-* » *tions, dans la ferveur de la foi chrétienne, et* » *la soumission à l'autorité du siége apostoli-* » *que* (1), combien aujourd'hui ne t'es-tu pas » éloignée de nous (2)! Quelle animosité » t'aveugle sur la véritable religion et t'a » poussée à des excès de fureur qui te donnent » le premier rang parmi les plus cruels persé- » cuteurs? Et cependant pourrais-tu, quand » tu le voudrais, ignorer qu'elle est, cette reli- » gion, le plus ferme appui des empires, parce

---

(1) Ces paroles sont de Grégoire IX, *Épître aux chapitres de Reims, de Paris, etc., Ann. de Raynaud*, à l'année 1227, n° 9.

(2) Pie VI disait, ainsi que Benoît XIV, qu'il en était des Français comme d'Origène : Qu'il n'y avait rien de mieux que ce qu'ils faisaient de bien, et rien de pire que ce qu'ils faisaient de mal : *ubi bene nemo melius; ubi malè, nemo pejus.*

» que c'est elle qui réprime et les abus du pou- » voir dans ceux qui gouvernent, et la licence » dans ceux qui obéissent? Aussi voilà pour- » quoi ceux qui en veulent aux droits de l'au- » torité royale, aspirent pour la renverser à » l'anéantissement de la foi catholique.

» Encore une fois, ô France! toi à qui, » disais-tu, il fallait un roi catholique, parce » qu'ainsi le voulaient les lois fondamentales » du royaume, tu l'avais ce roi catholique; et » par cela seul qu'il était catholique, tu l'as » assassiné.....! »

Bientôt le saint vieillard fait trêve à ses lamentations, et saisi d'une soudaine et prophétique inspiration : « Jour de triomphe » pour Louis! dit-il; oui, nous avons la con- » fiance que le Seigneur, d'où lui venait ce » courage qui brave la persécution et rend » supérieur à la souffrance, l'a appelé dans » son sein, changeant pour lui une couronne » terrestre, hélas! si frêle, et des lis sitôt » flétris, contre une autre couronne impé- » rissable, tissue de ces lis immortels qui » ornent le front des bienheureux (1). »

(1) Tout en énonçant aussi énergiquement la per-

Mais n'est-ce pas trop long-temps m'abandonner au soin doux et facile de reproduire les paroles du saint pontife? Je reprends le cours de ses actions, ou plutôt je vais commencer l'histoire de ses derniers malheurs.

---

suasion personnelle où il était, que Louis XVI était mort martyr, Pie VI ne pouvait encore le proclamer en cette qualité au nom du Saint-Siége apostolique. Il fallait, pour arriver à ce résultat, des procédures réglées par les saints canons : en conséquence le saint-père indiqua, en terminant cette allocution, un service solennel pour le roi très-chrétien, dans sa chapelle pontificale. Cette cérémonie eut lieu en effet avec la plus grande pompe dans la chapelle du Quirinal, en présence de sa sainteté, du sacré collége, et des ambassadeurs des puissances étrangères, etc. L'oraison funèbre fut prononcée en latin par Monsignor Leardi de Casal Montferrat. Elle a été traduite en français par M. l'abbé d'Auribeau.

L'allocution dont je viens de donner l'analyse fut prononcée par le pape, le 17 juin 1793. Elle fut traduite alors par l'archevêque de Nicée (Maury). J'aurais été obligé de la transcrire entièrement, si j'avais pu présenter ici tout ce qu'elle offre de passages admirables. Je parlerai encore de celui où, rappelant les maux qu'a faits Voltaire par ses écrits impies, Pie VI le qualifie de *très-scélérat* (*scelestissimi Volterii*). Cette épithète ne se trouve pas dans la belle traduction qu'a donnée de

De la même main qui relevait de si nobles infortunes et qui montrait aux rois le chemin du martyre, Pie VI secourait alors des malheurs moins éclatans, mais non moins dignes de son intérêt. Avec quel amour ne reçut-il pas dans ses bras, avec quelle tendresse ne consola-t-il pas les évêques, les prêtres, et même les laïcs français que la proscription laissait sans pain et sans patrie? Faut-il le voir s'imposer les sacrifices personnels les plus rigoureux pour soulager tant de misères, répandre des sommes immenses avec des revenus si modiques, chercher même hors de ses états des larmes à sécher et des besoins à secourir, en un mot rappeler à la chrétienté étonnée cet œil vigilant dont parle Daniel, et de qui la paupière ne s'apesantit jamais? Ainsi, pendant cinq années, le miracle de la multiplication des pains parut se renouveler dans les états de Pie VI, tant, malgré leur médiocre

---

ce discours du saint-père M. l'abbé Sylvestre Guillon, en 1818, mais il ne l'a point omise dans le texte (p. 22); ce qui prouve qu'il ne faut pas attacher à cette inadvertance autant d'importance que veut lui donner l'auteur des *Martyrs de la Foi*, tom. IV, pag. 272.

étendue, les secours furent inépuisables pour une multitude toujours croissante d'infortunés! Mais dans sa sollicitude prévoyante il ne se contente pas de ce qu'il peut faire par lui-même. Digne successeur des Symmaque et des Grégoire-le-Grand, il ne cesse d'adresser aux princes et aux évêques les lettres les plus pressantes en faveur de leurs frères dispersés (1). Ses instructions ne furent pas inutiles : les pasteurs et les souverains imitèrent la charité du saint pontife. Ce fut dans toute la chrétienté, et même chez les hérétiques, une touchante émulation de générosité et de miséricorde. On eût dit que l'âme de Pie VI avait passé dans tous les fidèles, et comme au temps de la primitive église, tous les chrétiens semblaient n'avoir plus qu'un cœur et qu'un esprit.

Tant de bienfaits envers les victimes de la persécution étaient des crimes aux yeux des

(1) Voyez la lettre circulaire adressée à tous les évêques de l'état ecclésiastique en faveur des prêtres français réfugiés, le 10 octobre 1792; 2° le bref adressé aux évêques et autres prélats, et à tout le clergé d'Allemagne, le 21 novembre 1792, pour le même objet.

persécuteurs. Ils ne s'en irritaient pas moins que des nobles efforts de Pie VI pour engager les souverains de l'Europe à former une sainte croisade contre ce peuple français que l'oubli de son Dieu allait rendre le fléau de lui-même et des autres nations. Dès le mois de décembre 1792, on avait vu sortir des ports de France une escadre destinée à porter la guerre et le pillage dans les états du saint-père. Déjà elle était à la vue des rivages d'Italie : le pontife l'apprend; il frémit du danger qui menace son peuple; mais il regarde le ciel et son âme se rassure. Il va prier pour les Romains devant le tombeau de saint Pierre. Au même moment, ô prodige! une tempête soudaine s'élève, et la flotte ennemie est dispersée devant Oneille. Ainsi lorsque Moïse tenait les mains élevées au ciel, Israël était victorieux; et comme lui Pie VI put s'écrier avec les transports d'une sainte allégresse : *Gloire au Seigneur qui a précipité dans la mer le cheval et le cavalier! Votre droite, ô Seigneur, s'est signalée et a fait éclater sa force : votre droite a brisé l'ennemi* (1).

---

(1) Exod. c. 15, ℣ 1 et 6.

Ce miraculeux événement excita la reconnaissance des Romains. Dans leur enthousiasme ils proclamèrent *Libérateur de Rome* le pontife qu'ils bénissaient. Une statue lui fut décernée; et ce monument aurait rappelé aux races futures combien l'homme est fort avec le bras de Dieu; mais la modestie de Pie VI ne voulut pas en permettre l'érection. Il ne put empêcher du moins qu'une inscription, gravée sur le marbre, attestât au voyageur visitant le Capitole, le service que la foi confiante et courageuse du successeur des apôtres avait rendu à son peuple. L'on vit encore en cette occurrence se signaler le zèle d'un simple citoyen (1) qui fit frapper à ses dépens une médaille en l'honneur de son pieux et magnanime souverain (2).

---

(1) L'abbé Venezianelli, patricien de la ville d'Urbin.

(2) « Que d'inscriptions et d'éloges gravés à son insu qu'il désapprouvait dès qu'il en avait connaissance! S'étant aperçu qu'on avait mis son nom sur les statues et les autres raretés de son Musée, il donna ses ordres pour les faire supprimer. On l'a vu souvent se refuser aux louanges les plus méritées et les moins suspectes d'adulation. Il effaça de sa propre main et ne voulut jamais laisser publier ce que disait si noblement à sa

Cependant, sous les yeux mêmes du pontife, le génie des révolutions osait ourdir les plus coupables intrigues et faire entendre les sinistres accens de l'impiété et de la haine. Depuis plusieurs années des agens stipendiés répandaient en secret dans Rome leurs funestes et désolantes doctrines, et cherchaient à soulever les esprits contre la religion et le gouvernement. Qui n'a entendu parler de ce trop fameux Cagliostro, qui, après avoir porté dans toutes les capitales de l'Europe le scandale de son charlatanisme et de ses escroqueries, vint à Rome pour hâter le grand œuvre

---

gloire S. Em. le cardinal Maury, dans sa belle pastorale à ses diocésains, pour l'inauguration de son épiscopat, en 1794. » (*Extrait des notes qui accompagnent la traduction qu'a faite M. l'abbé d'Auribeau de l'oraison funèbre de Pie VI, prononcée par Mgr. Brancadoro.*)

Les révolutionnaires eux-mêmes ont, à l'occasion dont il s'agit ici, rendu justice entière à Pie VI. On lit dans la Gazette nationale du 12 septembre 1793 : « Les anciens maîtres du monde firent de leur vivant » adorer leurs statues. Pie VI, prince actuel de Rome, » est plus modeste : il s'est refusé constamment au vœu » de son peuple, qui voulait lui déférer les mêmes » honneurs. »

de l'illuminisme et de la philosophie? Mais c'est là que la justice de Dieu et des hommes attendait ce digne apôtre d'une secte ennemie de l'autel et du trône, Pie VI, en appliquant à cet infâme jongleur toute la rigueur des lois ecclésiastiques, eût pu l'abandonner au glaive du bourreau; mais il lui assigna seulement une prison perpétuelle, et la société fut vengée, sans que le cœur du saint pontife eût quelque violence à se faire en signant un arrêt de mort. Loin de bénir une telle clémence, les complices de l'imposteur s'attachèrent à représenter Cagliostro comme une victime du despotisme et de la superstition. Pie VI, pour les confondre, fit publier le procès du coupable, et la chrétienté reconnut que non-seulement Cagliostro s'était livré à ces pratiques ténébreuses qui dans un siècle moins éclairé eussent passé pour sorcellerie, mais encore qu'il avait été convaincu par ses propres écrits d'avoir conspiré contre le pontife et son gouvernement.

Cet exemple ne désarma point la faction des impies, qui partout se sentait soutenue par les plus viles passions de la populace et par les progrès rapides et menaçans de la révolu-

tion française. Les jeunes artistes français, que la munificence royale avait jusqu'alors entretenus à Rome, ne rougissaient pas de violer l'hospitalité que leur donnait la cité de la religion et des arts, en professant à la face du trône pontifical les principes qui faisaient alors le malheur de leur patrie. Chaque jour voyait éclater quelque scène scandaleuse suscitée par cette jeunesse égarée. Ils avaient osé renverser dans le palais de l'Académie la statue de ce roi dont la grandeur fera l'éternel désespoir des démocrates, ce Louis XIV, le protecteur de tous les talens et de toutes les vertus: ils avaient brisé les effigies des pontifes et des cardinaux bienfaiteurs de l'école française. A la place de ces images révérées, de ces monumens de la reconnaissance, ils érigèrent le buste d'un assassin, d'un parricide, de ce Brutus dont le nom arrivera encore plus odieux à la postérité depuis qu'il est devenu le mot de ralliement pour tant de crimes nouveaux. Le piédestal qu'ils avaient surchargé de banderolles et de cocardes aux trois couleurs, était pour eux l'autel de la patrie. C'est en sa présence que ces jeunes insensés ivres de fureur, de vin et de débauche, s'exci-

taient au sacrilége et aux plus audacieuses entreprises. Ils se croyaient des Harmodius, des Aristogiton, des Scevola, et ils n'avaient que les vices et la fureur de ces républicains fanatiques, sans y joindre leur courage farouche. Quelles blessures profondes ne firent pas au cœur de Pie VI ces atteintes continuelles portées à la religion, à la majesté des rois, comme à son autorité et à la bienveillance mutuelle qui depuis des siècles unissaient les deux nations! Après avoir long-temps fait preuve d'une indulgence qui attestait sa prédilection pour les Français, il se décida à sévir. Deux artistes (1) furent arrêtés avec quelques autres aventuriers de la même nation qui s'étaient signalés entre leurs compatriotes par les excès les plus révoltans.

C'est ici qu'avant de nous abandonner au cours rapide des événemens, il faut se donner le spectacle de l'admirable activité du saint-père. Protéger, nourrir les prêtres et les religieuses qui affluaient dans ses états, leur créer d'utiles et honorables occupations,

---

(1) Le sculpteur Chinard et l'architecte Ratel.

exercer une surveillance exacte sur ceux d'entre ces proscrits que leurs doctrines pouvaient rendre suspects au gardien suprême de la foi catholique, ces soins multipliés étaient loin d'absorber tous les momens du généreux vieillard. Il terminait la grande affaire du schisme tenté par Ricci, concluait l'heureux traité qui mettait fin à la longue querelle que lui avait suscitée la cour de Naples; enfin il consolait la religion en prononçant plusieurs béatifications. Sans cesse en butte aux menaces de la France, il se préparait à en prévenir les effets. Il avait donné à tous les ressorts de son gouvernement une vie nouvelle, approvisionné ses magasins, ses arsenaux, mis toutes ses places en état de soutenir un siége, et levé six mille hommes de troupes, nombre bien considérable pour l'étendue des états romains. Lui-même animait souvent de sa présence ces travaux guerriers, tant malgré son grand âge et ses infirmités il était jaloux de remplir tous les devoirs que Dieu impose aux souverains temporels.

Pie VI ne se faisait pas illusion sur l'insuffisance de ces préparatifs; mais il voulait du moins ne pas joindre la honte de la

lâcheté au malheur de la défaite (1). D'ailleurs ce n'était pas de Rome qu'il pouvait espérer ses

---

(1) On peut juger par la pièce suivante des sentimens qui animaient Pie VI à cet égard :

« Quoique dans les circonstances présentes sa sainteté n'ait aucun motif de craindre qu'aucune puissance veuille attaquer hostilement ses états, par la raison qu'elle manifeste à l'égard de toutes les sentimens qui conviennent à son caractère, qu'elle ne s'en est point départie et ne s'en départira jamais; cependant les craintes que ces mêmes circonstances ont répandues en différens endroits, et qui pourraient donner lieu a de grands désordres, ont excité sa vigilance à prendre les mesures convenables pour démontrer d'un côté que son système permanent est de se maintenir dans des dispositions pacifiques à l'égard des étrangers, et de l'autre sa prompte sollicitude à pourvoir à la tranquillité et à la sûreté de ses chers sujets.

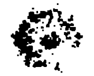
» A ces causes, après avoir pourvu à la sûreté de ses côtes et ports sur la Méditerranée, après avoir pris d'autres mesures convenables pour que la paix ne soit point interrompue dans aucun de ses états, que le bon ordre y soit maintenu, elle a ordonné de faire dans ses différentes provinces une levée de soldats miliciens qui, dans un nombre proportionné, devront être envoyés à la capitale pour la garder de concert avec la garnison qui s'y trouve.

» Sa sainteté a voulu que tout ceci fût notifié au

défenseurs : il espérait beaucoup de la coalition des rois contre la révolution française ; mais son attente devait être trompée. Les monarques de l'Europe avaient, si l'on veut, entrevu enfin que leur trône était solidaire du trône de Louis XVI : ils s'étaient réveillés de leur inconcevable léthargie ; mais semblables à ces hommes qui, à la suite d'un rêve pénible, se lèvent encore appesantis par le sommeil, leurs premiers pas furent lents, incertains ; et le terrible choc des armées révolutionnaires qui se précipitèrent comme un seul homme sur l'Europe étonnée, devait sans peine déconcerter tous les efforts de la coalition. Ah ! si selon la proportion de leurs forces respectives les puissances de l'Europe avaient mis autant de suite, de franchise et de décision dans leurs démarches que le prince de Rome, la révolution aurait sans doute été arrêtée dans sa terrible course, les générations entières ne

---

public, afin que chacun connaisse ses intentions souveraines, lesquelles, toujours éloignées de projets offensifs ou d'agression contre qui que ce soit, ne tendent qu'à la défense et au maintien du bon ordre dans ses états, à éloigner de ses sujets tout motif de crainte, et à les garantir de tout désordre.



se seraient pas précipitées dans les voies du crime et de l'impiété, et nous ne verrions pas aujourd'hui d'autres générations étrangères à tous ces forfaits, s'élever et croître pour les approuver, afin de ne pas avoir à renier ou à maudire les auteurs de leur existence.

N'importe, il suffit à la gloire de Pie VI d'avoir accompli pour sa part ce que l'honneur exigeait des têtes couronnées; et d'ailleurs, comme père des fidèles, n'a-t-il pas pleinement réussi à fonder par l'autorité de son caractère et de son exemple une sainte coalition contre les doctrines, les hommes et les gouvernemens révolutionnaires. Laissons à la ligue des rois le reproche d'avoir mal combattu, d'avoir souvent fléchi, et quelquefois même abdiqué. Formée par Pie VI, la coalition religieuse n'a jamais démenti sa sainte destination, ni ralenti ses efforts; elle a survécu au saint pontife; elle devait relever le trône de son successeur; elle devait même survivre à toutes les espérances de la légitimité politique et religieuse.



L'issue désavantageuse de l'expédition des Prussiens en Champagne, résultat inévitable du peu d'accord qui régnait entre les puissances, avait trompé toutes les prévoyances

du saint père ; mais on savait en France que Pie VI avait été, par ses suggestions vigoureuses, un des auteurs de la coalition ; on ne lui pardonnait pas d'avoir envoyé le cardinal Maury au congrès de Francfort ; on lui pardonnait encore moins la protection qu'il accordait aux victimes de la révolution ; l'on s'irritait de plus de l'enthousiasme avec lequel le manifeste du duc de Brunswick avait été accueilli dans Rome. Que dirai-je enfin ? Pie VI n'aurait-il eu d'autre crime aux yeux des révolutionnaires que d'être chrétien et prince, que cela seul eût suffi pour lui attirer cette longue suite de persécutions dont il me reste à dérouler l'histoire. Déjà plusieurs articles injurieux, insérés dans les feuilles officielles de la république française, enjoignaient au saint pontife d'abdiquer un ministère de fanatisme et de mensonge. Ces déclamations furibondes répandues à Rome avec profusion, ne produisaient point sur le peuple l'effet que la Convention en attendait. La malveillance même y trouvait de l'exagération, et l'autorité qu'on était réduit à attaquer avec de pareilles armes en paraissait plus vénérable. Elles ne produisaient pas plus d'effet sur l'âme du pontife, qui

n'y opposait que le silence du mépris, et n'en continuait pas moins de prendre les mesures les plus actives pour soutenir l'intégrité de sa puissance temporelle, dans l'intérêt même de la religion. Tandis que toutes les cours d'Italie, et même celle d'Espagne, étaient infestées d'agens de la Convention, Pie VI osait seul soutenir la majesté du trône, en repoussant loin de lui les artisans de révolution que cette assemblée prétendait lui envoyer comme ambassadeurs. Aussi, dans leur admiration pour le généreux vieillard, les diplomates de l'Angleterre avouaient-ils que par la dignité de son attitude et la vigueur de ses précautions, Pie VI était à cette époque la seule puissance belligérante du midi.

Mais bientôt les menaces des révolutionnaires de France furent suivies de menées plus décisives. Les sinistres dispositions des tyrans abjects qui gouvernaient la république éclatèrent par le plus insolent message dont il soit peut-être fait mention dans les annales des nations civilisées. Ils demandaient la délivrance de quelques Français que le pontife retenait en prison, en vertu du droit qu'a tout gouvernement de veiller à sa conservation.

Les termes de cette réclamation n'étaient pas moins extraordinaires que son objet. « Pontife de l'Église romaine, y disait-on, prince » encore d'un état prêt à vous échapper, con» naissez les maximes de la république fran» çaise. Trop juste pour avoir rien à taire, » même en diplomatie, trop puissante pour » recourir aux menaces, mais trop fière pour » dissimuler un outrage, elle est prête à se » venger, si des réclamations paisibles demeu» raient sans effet. »

Pie VI, dont la prévoyante fermeté devait parfois céder à l'indulgence, n'avait pas attendu cette arrogante missive pour mettre en liberté ceux des factieux qui appartenaient à l'école française. Il avait ordonné leur délivrance, sans y mettre d'autre condition que leur prompt départ de ses états.

Vaine précaution! Était-il quelque ménagement auquel les révolutionnaires pussent être sensibles? Trois mois après, Flotte et Bassville, agens de la diplomatie française, arrivent à Rome avec la mission de faire rétablir les signes de la liberté sur la porte du consulat et de l'Académie. Ils font plus, ils essayent de soulever le peuple en promenant dans les rues

ces marques de la rébellion et du carnage (1). Le peuple se soulève en effet; mais c'est contre ces provocateurs; leur cortége séditieux se disperse. Basville, qui veut vainement se soustraire à la fureur publique, tombe percé d'un coup mortel. Cet infortuné, auquel les factieux ont donné tant de larmes hypocrites, après l'avoir eux-mêmes dévoué au sacrifice, Basville ne veut point mourir, sans s'être réconcilié avec le pontife qu'il a offensé, avec cette sainte religion qu'il a méconnue. Pie VI s'empresse de lui faire prodiguer des secours: la foi à laquelle revient Basville, lui montre le ciel ouvert à son repentir; et celui qui naguère proférait le blasphème, celui que l'impiété avait déchaîné contre l'Église, meurt de la mort des justes. Pie VI, en instruisant la chrétienté, et des véritables auteurs de cette catastrophe, et de la fin édifiante de Basville, ne dissimula point la consolation qu'avait porté à son cœur paternel ce retour d'un pécheur prêt à comparaître devant le souverain juge (2).

(1) Cette scène eut lieu le 13 janvier 1793.

(2) Voyez sur la mort de Basville les *Martyrs de la Foi*, tom. IV, pag. 287 et suiv.

La Convention ne manqua pas de représenter la mort que l'infortuné Basseville avait encourue par son imprudence, comme un assassinat prémédité ; elle fit entendre les menaces les plus terribles ; mais le plaisir sacrilége d'humilier le chef de l'Église ne lui était point réservé. Trop de forfaits plus prochains, trop d'exécutions plus urgentes remplirent sa hideuse carrière. La France était couverte d'échafauds ; mais Rome du moins respira. Il appartenait à la politique cauteleuse et cruelle du Directoire de porter les fléaux de la guerre dans les états du pontife, et de commencer contre sa personne sacrée cette odieuse et persévérante persécution qui n'eut de terme que la mort.

Cependant les premiers pas de cette autorité nouvelle parurent à tous les yeux l'aurore d'un temps plus prospère. Les prêtres ne voyaient plus la hache meurtrière menacer incessamment leurs têtes dévouées ; la déportation cessa de les atteindre, et le culte catholique s'étonna de trouver même pour lui une sorte de liberté au sein de la république française. L'espoir commençait à renaître dans tous les cœurs honnêtes et religieux. Un grand

nombre de prêtres français réfugiés à Rome n'aspiraient qu'à rentrer dans leur patrie. Pie VI, dont la haute prévoyance avait dès le premier jour démêlé les intentions perfides du Directoire, les conjura vainement de ne pas précipiter un retour qui les livrait sans défense à d'implacables ennemis. L'amour du pays, le saint désir de rallumer en France le feu sacré de la foi, honteusement profané par des lévites apostats, l'emportèrent dans ces cœurs généreux sur les craintes que leur exprimait ce père vigilant. Pie VI, malgré ses pressentimens, céda enfin à leurs instances réitérées; il leur fournit les moyens d'accomplir leur périlleux voyage, et ses ferventes bénédictions accompagnèrent ces magnanimes confesseurs du Christ. Il ne voulut point, pour retenir auprès de lui ces hôtes vénérables, user de l'ascendant de son autorité. Pouvait-il en effet empêcher des prêtres d'aller au martyre, lui qui était résolu de boire jusqu'à la lie la coupe amère des tribulations (1).

---

(1) « Avec quelle affabilité, écrivait un témoin oculaire, ce bon père adresse la parole à chacun des prêtres qui vont partir, dans l'espoir de ramener à la foi tant

Depuis long-temps le clairon des batailles retentissait sur les sommets des Alpes. Mais la partie de l'Italie où règne le successeur de saint Pierre restait encore inaccessible aux armes françaises. Pendant ce long intervalle, quelle continuelle vicissitude d'alarmes et d'espérances n'éprouva point la grande âme du saint pontife; mais elle sortit toujours glorieuse de ces épreuves. Les revers et les succès

---

d'âmes qui s'en sont éloignées! Avec quelle sensibilité il leur témoigne ses inquiétudes sur leur sort! Ne pouvant en cacher la vive impression, *hélas!* s'écrie-t-il devant eux, *chers et malheureux enfans!... quelle peine ils me causent!* Mais notre idiome ne rend pas encore assez bien ces tendres et douloureuses exclamations italiennes du saint-père : *Ohimè! Poverini!... poverini!... mi fanno pena!...* Avec quelles instances paternelles ce pontife suprême engage à revenir près de lui, au moindre danger, les prêtres, aux saints désirs desquels il ne peut plus résister! Avec quelle affection il les assure qu'ils retrouveront dans ses états les places qu'il leur y a données! Il loue publiquement leur piété, leur courage : *Oui*, reprend-il dans leur langue qu'il parle très-bien, *oui; la religion des prêtres français m'édifie.* » (*Bienfaits de N. T. S. P. le pape Pie VI, et de ses états envers les Français émigrés, par M. l'abbé d'Hesmivy d'Auribeau. Rome*, 1794.)

de la coalition la trouvèrent également calme et modérée. Admirable mansuétude qui prenait sa source dans un sentiment profond de dignité, de piété et de soumission à la Providence! Citerai-je l'humanité avec laquelle, au moment où les armées alliées étaient victorieuses, Pie VI traita l'équipage d'un navire français qui avait été pris sur les côtes de l'état ecclésiastique. *Je ne suis pas en guerre avec la France*, dit-il en comblant de bienfaits ces Français qu'il aurait pu retenir prisonniers. En effet, si comme chef de l'Église il devait toute l'influence de son autorité spirituelle à une ligue formée contre les principes et les résultats de la révolution; ministre d'une religion qui abhorre le sang, il ne s'en tint pas moins dans les strictes limites d'une neutralité armée et d'une défense prévoyante : mais aux yeux du Directoire, dont le projet invariablement arrêté était la destruction du trône pontifical, les torts de Pie VI devaient augmenter avec ses dangers. Chaque mesure qu'il prenait pour s'opposer au torrent était une nouvelle preuve de malveillance; chaque moyen de défense, une rébellion contre l'esprit du siècle; chaque levée de troupes, une perfidie; et chaque

effort que faisait le peuple romain pour garantir ses foyers, un acte d'hostilité (1).

Tout dans ces terribles conjonctures tournait au malheur des Romains. Les corsaires barbaresques, dignes alliés des révolutionnaires français, infestaient les côtes de l'état de l'Église; la famine vint ajouter ses fléaux à l'imminence des dangers de la guerre. Les mesures de sûreté que pendant cinq années la politique avait prescrites à Pie VI, avaient épuisé son trésor. Le peuple était sans pain, l'artisan sans travail. A la voix du pontife, le patriotisme de la noblesse et du clergé créa de nouvelles ressources. Les princes et les cardinaux s'empressèrent d'apporter à la monnaie une partie de ce qu'ils possédaient en or et en argent travaillé. Pie VI et sa famille don-

(1) On s'indigne en lisant dans les écrits révolutionnaires comment on faisoit alors un crime au saint vieillard des extrémités où il était réduit; mais la postérité a bien vengé la mémoire de Pie VI des lâches calomnies de ses persécuteurs. (Voyez la Gazette nationale, les Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI, les Campagnes des Français en Italie, par Desjardins, qui ne sont autre chose qu'un extrait de la Gazette nationale.

nèrent l'exemple des sacrifices. *N'oublions pas*, disait un cardinal (1), fidèle organe des intentions du pontife, *que nous sommes tous des citoyens, et que nous devons prendre notre part des sacrifices que la justice divine voudra nous imposer.*

Enfin on a violé le territoire sacré de saint Pierre (2). Que d'autres racontent par quelle

---

(1) Le cardinal Vincenti, archevêque de Bologne.

(2) Après les victoires de Montenotte, de Millesimo, de Dego et de Mondovi, qui rangèrent sous les armes de Buonaparte la plus grande partie de l'Italie septentrionale jusqu'aux bords du Pô, il annonça le dessein d'envahir le reste de la péninsule. « Soldats, dit-il à » son armée dans une proclamation du 6 mai 1796, il » ne faut pas vous le dissimuler, vous n'avez rien fait, » puisqu'il vous reste encore à faire. Ni Turin, ni Milan » ne sont à vous; les cendres des vainqueurs des Tar» quins sont encore foulées par les assassins de Bas» ville. » Dans une lettre adressée au directoire, treize jours après, à la suite du passage du Pô, il n'exprimait pas des sentimens plus modérés : si à propos de Pavie il rappeloit François Ier, c'était pour ajouter que les républicains français n'étaient pas si *ineptes* que ce monarque; s'il annonçait l'arrivée à Paris des tableaux cédés par le duc de Parme, il observait avec un ton

succession de victoires les armées révolutionnaires forcèrent toutes les barrières, qui jus-

---

d'impiété tout-à-fait en vogue à cette époque : « Je » vous enverrai, le plus tôt possible, les plus beaux » tableaux du Corrège, entre autres un saint Jérôme, » que l'on dit être son chef-d'œuvre. J'avoue que ce » saint prend un mauvais temps pour arriver à Paris; » j'espère que vous lui accorderez les honneurs du Muséum (le 20 floréal an 4.). » Les mêmes sentimens dominaient dans une proclamation qu'il adressa dix jours après à son armée victorieuse de toute la Lombardie « La postérité, disait-il, nous reprochera-t-elle » d'avoir trouvé Capoue dans la Lombardie?.. Eh bien! » partons. Nous avons encore des marches forcées à » faire, des ennemis à soumettre, des lauriers à cueillir, » des injures à venger. Que ceux qui ont aiguisé les » poignards de la guerre civile en France, qui ont lâ- » chement assassiné nos ministres, incendié nos vais- » seaux à Toulon, tremblent..... L'heure de la ven- » geance a sonné! Mais que les peuples soient sans » inquiétude : nous sommes amis de tous les peuples, » et plus particulièrement des descendans des Brutus, » des Scipion, et des grands hommes que nous avons » pris pour modèles. Rétablir le Capitole, y placer avec » honneur les statues des héros qui le rendirent célèbre, » réveiller le peuple romain, engourdi par plu- » sieurs siècles d'esclavage, tel est le fruit de vos vic- » toires, etc..... »

qu'alors avaient soustrait à leurs atteintes cette terre jadis si paisible. A l'approche des Français, Mesdames de France ont fui : elles vont chercher à travers les mers un exil où elles puissent être à l'abri des armes de leurs persécuteurs.

Qui me dira par quelle insigne faveur du Dieu des armées les fléaux de la guerre, après avoir ravagé les légations, s'arrêtèrent sur la frontière de l'antique patrimoine des apôtres ; pourquoi le saint pontife ne vit pas encore toute sa *terre ravagée par d'implacables ennemis, toutes ses villes dévorées par le feu* (1). Dieu, qui tient dans sa main le cœur des rois, ne dédaigna pas, dans les profonds desseins de sa providence, de toucher l'âme d'un jeune guerrier, que l'absence de tout pouvoir légitime en France devait bientôt faire l'égal des Césars. Destiné par le ciel à renouveler les sanglans prodiges des Alaric et des Attila, Buonaparte devait, comme ces farouches conquérans, éprouver parfois je ne sais quelle terreur religieuse à l'aspect du

---

(1) Isaïe, ch 1er, ℣ 7.

représentant de Jésus-Christ. Peut-être aussi l'ambitieux rêvait-il dès-lors le rétablissement de la monarchie italienne, et voulait-il se concilier l'opinion des peuples, en affectant de la vénération pour l'autorité sainte que la pieuse Italie a toujours plus respectée que l'autorité impériale elle-même.

La haine du Directoire fut donc trompée cette fois par la clémence politique de celui qu'elle avait chargé de ses vengeances. Buonaparte consentit à négocier avec le pontife. Pie VI, toujours aveuglé par son imperturbable confiance dans le ministre espagnol Azara, lui commit en cette conjoncture les intérêts de sa couronne (1). Tandis que cet équivoque ami du Saint-Siége entame à Milan avec le vainqueur de la Lombardie des préliminaires dont la facilité perfide d'Azara doit abréger les longueurs, les troupes de Buonaparte, au lieu de modérer leur course, s'emparent déloyalement du fort d'Urbin et

(1) Le chevalier d'Azara avait avec lui le sénateur Rezzonico et le marquis Massimi, plénipotentiaires de Sa Sainteté.

envahissent les trois légations. Si les Français s'arrêtent enfin, c'est que le négociateur complaisant offre plutôt qu'il ne cède les provinces de Ferrare et de Bologne, outre une contribution de quinze millions et l'abandon des plus précieux chefs-d'œuvre de ce Muséum, qui faisait la gloire de Pie VI et l'ornement de Rome (1).

---

(1) Voici les conditions de l'armistice conclu le 5 messidor an IV, entre Pie VI et le directoire exécutif :

Art. Ier. Voulant donner une preuve de la déférence que le gouvernement français a pour S. M. le roi d'Espagne, le général en chef et les commissaires susdits accordent une suspension d'armes à Sa Sainteté, à compter d'aujourd'hui jusqu'à cinq jours après la fin des négociations qui vont être entamées à Paris pour la conclusion de la paix définitive entre les deux états.

II. Le pape enverra, le plus tôt possible, un plénipotentiaire à Paris pour obtenir du directoire exécutif la paix définitive, en offrant les réparations nécessaires pour les outrages et les pertes que les Français ont essuyés dans ses états, et notamment le meurtre de Bassville et les dédommagemens dus à sa famille.

III. Tous les individus détenus dans les états du pape, à cause de leurs opinions politiques, seront sur-le-champ mis en liberté et leurs biens restitués.

IV. Les ports des états du pape seront fermés aux

Le pontife conservait tout le calme de son âme en ces journées d'angoisse et de péril.

---

habitans des puissances en guerre avec la république, et ouverts aux bâtimens français.

V. L'armée française continuera de rester en possession des légations de Bologne et de Ferrare, et évacuera celle de Faenza.

VI. La citadelle d'Ancône sera remise dans six jours entre les mains de l'armée française, avec son artillerie, ses approvisionnemens et ses vivres.

VII. La ville d'Ancône continuera à rester sous le gouvernement civil du pape.

VIII. Le pape livrera à la république française cent tableaux, bustes, vases ou statues, au choix des commissaires qui seront envoyés à Rome; parmi lesquels objets seront notamment compris le buste de bronze de Junius Brutus, et celui en marbre de Marcus Brutus, tous les deux placés au Capitole, et cinq cents manuscrits, au choix des mêmes commissaires.

IX. Le pape paiera à la république française vingt-un millions de livres, monnaie de France, dont quinze millions cinq cent mille livres en espèces ou lingots d'argent, et les cinq millions cinq cent mille livres restans, en denrées, marchandises, chevaux, bœufs, d'après la désignation qu'en feront les agens de la république française.

Les quinze millions cinq cents mille livres seront payées en trois termes; savoir : cinq dans quinze jours,

Il savait que deux de ses cardinaux (1) avaient été faits prisonniers dans Ferrare et dans Bologne. Il n'ignorait pas l'horrible massacre de Lugo (2); mais il attendait les événe-

---

cinq dans un mois, et les cinq millions cinq cent mille livres dans trois mois. Les cinq millions cinq cent mille livres en denrées, marchandises, chevaux, bœufs seront, à fur et à mesure des demandes qui seront faites, livrées dans les ports de Gênes, de Livourne et autres endroits occupés par l'armée, qui seront désignés.

La somme de vingt-un millions portée dans le présent article est indépendante des contributions qui sont ou seront levées dans les légations de Bologne, de Ferrare et de Faenza.

X. Le pape sera tenu de donner le passage aux troupes de la république française, toutes les fois qu'il lui sera demandé. Les vivres qui leur seront fournis seront payés de gré à gré.

(1) Les cardinaux Mattei et Pignatelli.

(2) Cette ville fut attaquée par Augereau le 1er juillet 1796, livrée au pillage, et les habitans massacrés pendant trois heures. Le butin fut immense. On peut au reste juger des horreurs qui furent commises dans Lugo, par le passage suivant d'une proclamation d'Augereau, datée de Bologne, 4 juillet : « Lugo calme, » Lugo tranquille, aurait été respectée : elle aurait joui

mens avec une pieuse résignation, sans se ralentir de sa vigilance et de sa sévérité à maintenir l'ordre et la paix intérieure de ses états. « Si les Français viennent à Rome, » disait-il, je saurai mourir, je les recevrai » vêtu pontificalement sur les marches du » Capitole. » Ainsi l'on eût vu l'auguste vieillard, entouré de ses cardinaux, rappeler à la

---

» de la paix. Des mères n'auraient point eu à pleurer » leurs fils, des veuves leurs maris, des orphelins les » auteurs de leurs jours. Que cette épouvantable leçon » vous instruise et vous apprenne à apprécier l'amitié » des Français. C'est un volcan quand il s'irrite; il renverse, il dévore tout ce qui s'oppose à son irruption. » Au contraire, il protége, il caresse quiconque cherche » en lui son appui. » A la suite de cette proclamation sont quelques-unes de ces mesures de terreur qui contribuèrent au moins autant que la valeur française aux succès des armées révolutionnaires. — II. Toute per» sonne qui, vingt-quatre heures après la publication » de la présente, n'aura pas déposé ses armes à feu, » sera fusillée. — III. Toute ville ou village où se trou» vera un Français assassiné, sera livré aux flammes, » — IV. Si un habitant est convaincu d'avoir tiré un » coup de fusil sur un Français, il sera fusillé et sa » maison brûlée. — V. Si un village s'arme, il sera » brûlé. »

chrétienté les prodiges de Rome ancienne, alors que Papirius et les vieux sénateurs attendirent, assis sur leurs chaises curules et revêtus de la pourpre consulaire, les Gaulois avides de carnage. Pontife magnanime! cette dernière épreuve vous était sans doute réservée; mais l'heure n'en était pas encore venue.

Enfin Rome est informée des conditions de l'armistice. Pie VI, toujours dupe de ses préventions favorables, ne vit dans les larges concessions de son négociateur que le tribut que la faiblesse est obligée de payer à l'abus de la force (1) : il était résigné à les subir, malgré leur rigueur, parce qu'après tout elles n'étaient entachées d'aucune stipulation qui compromît les principes de la religion, ou qui ébranlât les bases de l'autorité spirituelle. Le Directoire exigea avec une impitoyable ponctualité la rançon du pape et de ses peuples. Dans ce cruel moment, Pie VI eut besoin de tout l'ascendant que lui donnait son double caractère de prince et de pontife, pour calmer la fermentation

(1) Le saint-père ratifia l'armistice de Milan le 2 juillet 1796.

du peuple, qui ne se faisait pas illusion sur la perfidie du ministre espagnol, et le comparait à Judas, qui vendit son divin maître. Des attroupemens considérables eurent lieu dans les places publiques; mais ils n'avaient rien d'hostile contre le gouvernement pontifical : ce n'était que le mouvement spontané de citoyens qui trouvaient quelque douceur à déplorer ensemble le malheur et l'humiliation de la patrie. Le devoir du saint-père était de mettre un terme à des rassemblemens qui pouvaient à la fin dégénérer en une dangereuse agitation. Par une proclamation, le cardinal Zélada, digne et fidèle ministre de Sa Sainteté, exhorta les Romains « à recourir » à Dieu comme chrétiens, et comme sujets à » se confier à leur souverain, qui ne négligeait » rien pour assurer la paix et la tranquillité » publique. » Convaincu que le meilleur moyen de calmer un peuple religieux était de le rappeler à des devoirs de piété, Pie VI ordonna des prières pour implorer l'assistance du Très-Haut. Chaque jour à midi la foule docile des fidèles se rendait dans les temples : des indulgences étaient attachées à ces prières, et leur mérite devait s'étendre à toute la

chrétienté. Ces pratiques pieuses rendirent aux Romains moins amer le sentiment de leurs maux : elles calmèrent la haine que leur inspirait la présence des commissaires français (1) envoyés pour enlever l'or et les chefs-d'œuvre stipulés par le traité de Milan. Ces agens de spoliation furent non-seulement respectés, mais bien traités. Ainsi l'ordonnaient la charité chrétienne, le droit des gens, la volonté du pontife (2).

---

(1) Ces commissaires étaient Salicetti et Garreau. Ils avaient à leur suite Daunou, Monge, Thouin, quelques savans français, chargés, comme ils le disaient eux-mêmes dans leurs rapports au directoire, *de recueillir les dépouilles de l'Italie savante.*

(2) Le cardinal Zélada, secrétaire-d'état, publia un édit dans lequel il représentait aux Romains, « que tous » les motifs se réunissaient pour leur faire un devoir de » respecter et de bien traiter les Français, les principes » de la religion, le droit des gens, l'intérêt du peuple, » la volonté du souverain. Il leur dit que l'armistice » obtenu était un effet de la miséricorde de Dieu, parce » qu'il est toujours avantageux de perdre une partie » pour conserver le tout. Il enjoignit à tous les sujets, » quels que fussent leur condition, leur âge et leur » sexe, de ne se livrer à aucun mouvement inconsidéré, » et de se défier des insinuations perfides. Il déclara

Admirable pouvoir d'une religion qui s'applique à toutes les circonstances et à tous les

---

» que quiconque insulterait, par ses actions ou ses dis-
» cours, même de la manière la plus légère, les com-
» missaires français, leurs gens, leurs domestiques ou
» dépendans, serait puni du dernier supplice, déclaré
» infâme, comme rebelle et traître à la patrie, ses biens
» confisqués. Ceux qui, par leurs discours, leurs con-
» seils, leurs écrits, provoqueraient quelque insulte
» contre les Français, quand même l'effet ne suivrait
» pas, seraient soumis aux mêmes peines; les témoins
» de pareils actes qui ne les dénonceraient pas aux tri-
» bunaux ordinaires, seraient condamnés à dix ans de
» galère. »

Les journaux français eux-mêmes rendirent justice aux mesures que prit alors si loyalement le gouvernement du pape, et principalement à l'efficacité de celles qui avaient un caractère religieux. On lit dans la *Gazette nationale*, sous la rubrique Rome, 28 juillet 1796:
« Au reste, il paraît que ces cérémonies pieuses ont
» rempli l'objet que le gouvernement se proposait,
» puisqu'on assure qu'elles ont étouffé dans tous les
» cœurs les haines, les animosités qui y fermentaient.
» Beaucoup d'armes tranchantes et d'armes à feu ont
» été déposées sur les autels et aux pieds des Madones.
» Pour entretenir le peuple dans cette heureuse ferveur,
» les missions furent continuées jusqu'au mardi pro-
» chain. »

devoirs, parce qu'elle est parfaite comme son auteur!

Cependant il fallait, dans la pénurie du trésor pontifical, trouver sans délai des ressources pour remplir les conditions de l'armistice. La noblesse romaine, le clergé, les communautés qui depuis quatre années contribuaient généreusement à toutes les nécessités de l'État, ne firent pas attendre de nouveaux sacrifices. Pie VI, en les acceptant, sut en alléger le poids, car il les partageait. Les princes romains furent les premiers à faire porter à la monnaie leur argenterie (1). Un Doria ne se réserva pas une seule pièce de sa riche vaisselle (2). Les amis des arts regrettèrent qu'en se dépouillant de la sienne, le pontife ne songeât point à sous-

(1) Les princes Borghèse, Colonne, Piombino, Doria et le duc Braschi, neveu du pape.

(2) On évalua à un demi-million la vaisselle du prince Doria. Le prince Borghèse fit porter à la monnaie pour dix-huit cents onces d'argenterie. Le pape donna toute la sienne, ne voulant pas, disait-il, qu'il y eût d'exception pour lui. Il fit ouvrir en outre un emprunt à Gênes par le banquier Turlonia.

traire au creuset plusieurs objets d'un travail inimitable. Pouvait-il mettre quelques bornes à ses privations personnelles, quand les couvens et les églises ne conservaient de leurs ornemens et de leurs vases précieux que ce qui était indispensable pour la célébration des saints mystères? Loin d'avoir besoin de stimuler le zèle de son peuple, Pie VI n'eut qu'à le modérer; et les offrandes faites par les plus riches furent si considérables, qu'on n'en fut pas réduit à retrancher sur la subsistance du pauvre, ni à percevoir le denier de la veuve : tant il est vrai que le patriotisme n'est jamais plus sincère que sous une monarchie paternelle; et qu'il n'est point de sacrifices qu'un souverain ne puisse obtenir de ses sujets, quand il a su mériter leur confiance et leur vénération!

Un traité qui faisait supporter aux états romains des conditions aussi rigoureuses, ne suffisait pas à la haine du Directoire. C'était peu pour lui que Pie VI eût cédé le tiers de ses états, si la dignité pontificale demeurait sans atteinte, et si la religion n'avait à gémir de quelque indigne concession. En vain l'irréprocha-

ble exactitude du saint-père ôtait tout prétexte pour rompre l'armistice (1). Les prétextes ne manquent jamais à la mauvaise foi armée de la force. Le Directoire, déguisant ses desseins hostiles sous l'apparence d'un empressement louable pour la paix, semble disposé à convertir l'armistice en un traité définitif. Mais préliminairement à toute négociation, il veut que le saint-père rétracte et annulle tous ses actes relatifs aux affaires de France, depuis 1791, *comme ayant été surpris à sa religion par des ennemis communs*. Le piége était trop grossier : c'était proposer à un pontife aussi ferme que prudent une démarche avilissante et maladroite. Dans d'autres temps, Pie VI

(1) On pourrait placer ici le prétendu bref du 5 juillet 1796, dans lequel Pie VI était censé recommander aux fidèles *la soumission aux puissances établies ;* mais l'authenticité de cette pièce n'a jamais été prouvée par ceux qui avaient intérêt à cette concession, qui eût démenti l'inflexible et courageuse politique du saint-père. Il est probable que la pièce en question aura été fabriquée à Rome par une intrigue du chevalier d'Azara, qui la remit *officiellement* à M. Cacault, ministre de la république française à Rome, lequel la transmit au Directoire.

n'eût fait aucun état d'une pareille ouvèrture; mais dans la situation extrême où il se trouvait alors, il ne crut pas devoir se dispenser de s'éclairer des avis d'une congrégation composée de douze cardinaux. Animés des mêmes sentimens que leur vénérable chef, ils déclarèrent unanimement *que la demande était inadmissible; que c'était attaquer la religion dans ses fondemens, et qu'il fallait que le pape souffrît le martyre plutôt que de violer les principes de l'Eglise* (1). Ce fut avec la mission de soutenir ces généreuses maximes que le pape envoya au congrès de Florence, Mgr. Caleppi, prélat distingué, et le dominicain Soldati, l'un des plus savans théologiens de l'Italie. Le pontife avait encore cette fois accepté la médiation du chevalier d'Azara, non que sa confiance en lui fût toujours aussi aveugle; mais pouvait-il ne pas ménager le représentant du roi catholique qui, étant allié du Saint-Siége et de la France,

(1) Les cardinaux Antonelli et Gerdyl se firent remarquer dans cette congrégation par l'énergie et la force avec laquelle ils établirent les principes immuables qui devaient guider la politique romaine.

pouvait seul protéger la cour de Rome contre la fureur des révolutionnaires? Tout dangereux qu'étaient les services d'Azara, il eût été plus dangereux encore de les refuser. Il fallait bien se garder de pousser à bout un homme qui avait acquis dans Rome une puissance pour ainsi dire rivale de celle du pontife, depuis que les novateurs, dont il était l'appui secret, commençaient à s'agiter à l'ombre des drapeaux victorieux des Français en Italie (1).

De quels intérêts prétendait-on décider au congrès de Florence? Quel objet allait au gré du Directoire être mis d'abord en délibération? Une révocation de brefs, c'est-à-dire une

---

(1) « Le rôle que l'Espagne avait constamment joué » parmi les puissances catholiques, avait fait de lui » (d'Azara) l'homme le plus important de Rome. Le » palais d'Espagne et toutes ses appartenances formaient » dans cette ville une espèce d'état indépendant dont » le chef protégeait, dirigeait une population de quatorze mille âmes, avait ses immunités que personne » n'eût osé violer, ses gardes, et jusqu'à ses gentilshommes. » (*Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, tom. II, pag. 263.)

affaire de pur droit canonique, et tout-à-fait étrangère au droit des gens. En effet, dans tous les brefs de Pie VI, il ne se trouvait pas un seul mot qui pût léser les droits des empires. On n'aurait su en citer un seul passage susceptible d'alarmer la république la plus ombrageuse; aucune de ces formules qui eussent un rapport même indirect à ces prétentions sur le temporel des empires tant reprochées à la cour de Rome. Quel spectacle déplorable si l'on eût vu les représentans d'un gouvernement dont les membres professaient l'incrédulité, s'ériger en théologiens, et argumenter en forme contre deux savans docteurs autorisés par le chef de l'Église! L'impiété philosophique aurait ainsi brillé dans une sorte de concile; et déjà l'on parlait de confier au fameux Tamburini, chef de l'école janséniste d'Italie, la mission d'être l'auxiliaire d'un aussi beau dessein.

La Providence ne permit point ce scandale : la conférence, à peine commencée, fut rompue dès que les commissaires français eurent déroulé avec insolence, devant les négociateurs du pape, l'effrayante série des soixante-quatre articles au prix des-

quels le Directoire prétendait faire acheter une paix ignomineuse. Il ne s'agissait pas seulement pour le saint-père de renoncer à la plus belle part du domaine de l'Église, il fallait que le vicaire de Jésus-Christ épousât en quelque sorte la révolution française, en annulant tous les actes par lesquels il en avait anathématisé les principes et les excès; il fallait qu'il consacrât la révolte des prêtres sacriléges, et qu'il les admît dans sa communion, pour rejeter de son sein les pasteurs demeurés fidèles. A la lecture de pareilles propositions, les négociateurs romains déclarèrent ne pouvoir même les discuter. Toutefois ils demandèrent un délai pour en faire part à sa sainteté et attendre sa réponse. Il était facile de prévoir le parti que prendrait le digne successeur de tant de pontifes sanctifiés par la persécution. Il rejeta avec indignation des stipulations si contraires à sa conscience, à son honneur et à ses devoirs comme dépositaire suprême des saintes règles de l'Église; et dicta la déclaration la plus énergique au prélat Caleppi, qui était revenu de Florence pour prendre les dernières instructions. Ce zélé ministre crut pouvoir faire

pressentir à Pie VI, le périlleux résultat d'un refus aussi formellement exprimé. *Qu'on n'y change rien*, reprit le généreux vieillard, *telle est notre résolution, et nous la soutiendrons, dût-elle nous coûter la vie* (1).

---

(1) Observateur fidèle des règles canoniques, le pape n'avait pas négligé de convoquer une congrégation de cardinaux dont l'opinion fut unanime pour rejeter avec indignation les propositions du Directoire. Voici au reste le résumé officiel de cette négociation :

Le Directoire exécutif de Paris ayant arrêté qu'un député du souverain pontife se rendrait auprès des commissaires des armées d'Italie et des Alpes, Saliceti et Garreau, afin de conclure la paix, Mgr. Caleppi, destiné par Pie VI à cette importante mission, se rendit aussitôt à Florence, lieu fixé par les commissaires pour le congrès. Ceux-ci lui écrivirent en ces termes :

« Les commissaires. . . . . chargés spécialement par arrêté du Directoire exécutif de traiter avec le pape Pie VI, des conditions auxquelles la république française consent à lui accorder la paix, remettent, ci-joints, à M. Caleppi, plénipotentiaire de sa sainteté, les soixante-quatre articles, etc. Ils déclarent à M. Caleppi que, d'après les instructions qu'ils ont du Directoire exécutif, ces traités et conditions *doivent être acceptés ou refusés dans leur entier par le pape ou son plénipotentiaire.* Ils prient M. Caleppi de leur faire savoir s'il

Pendant que le Directoire cherchait à entraîner le saint-père dans le dédale de ses ténébreuses négociations, ce gouvernement immoral mettoit en pratique sa grande maxime

---

consent à donner sa signature. Et au cas où des instructions particulières lui imposeraient l'obligation d'en référer au pape, ils observent qu'ils ne peuvent accorder qu'un délai de six jours, lequel passé, le défaut de réponse sera regardé comme un refus de la part de Sa Sainteté de donner les pouvoirs nécessaires pour l'acceptation desdites conditions; et en exécution de leurs ordres, ils en rendront compte au Directoire exécutif.

» A Florence, le 23 fructidor an 4 de la république française une et indivisible (9 septembre 1796). »

SALICETTI, GARREAU.

Voici le texte des deux articles qui motivèrent surtout le refus de Pie VI :

« Art. IV. Sa sainteté reconnaît avec le plus vif regret que des ennemis communs ont abusé de sa confiance et surpris sa religion pour expédier, publier et répandre en son nom différens actes dont le principe et l'effet sont également contraires à ses véritables intentions et aux droits respectifs des nations. En conséquence Sa Sainteté désavoue, révoque, annulle toutes bulles, rescrifs, brefs, mandemens apostoliques, lettres circulaires ou autres, monitoires, instructions pastorales, et généralement tout écrit et actes émanés de l'autorité

qui consistait à propager ses principes pour étendre ses conquêtes en corrompant les peuples. Il déclarait libres les villes du duché de Modène et celles des légations qui avaient

---

du Saint-Siége, et de toute autre autorité y ressortissante qui seraient relatifs aux affaires de France, depuis 1789 jusqu'à ce jour.

» Art. XVI. Sa sainteté abolira le tribunal de l'inquisition. »

Voici la réponse faite au nom de sa sainteté aux commissaires français, le 14 septembre 1796.

« Le soussigné, ministre plénipotentiaire de sa sainteté le pape Pie VI, a l'honneur de faire part à MM. Garreau et Salicetti, commissaires du Directoire exécutif près les armées françaises d'Italie et des Alpes, que, n'ayant pas manqué de porter lui-même à sa sainteté les soixante-quatre articles proposés par leurs excellences, sous la condition de les accepter ou refuser dans leur entier :

» Sa sainteté, après les avoir elle-même examinés, et pris l'avis du sacré collége, a déclaré que ni la religion ni la bonne foi ne lui permettaient de les accepter. En effet, sa sainteté y a vu avec la plus vive douleur qu'outre l'article qui avait déjà été proposé à Paris, et par lequel on avait voulu l'obliger à désavouer, révoquer et annuler toutes bulles, rescrits, brefs, mandemens apostoliques, etc., émanés de l'autorité du Saint-Siége et relatifs aux affaires de France depuis 1789, il

été concédées à la république française par le traité d'armistice. Le commissaire Salicetti se montrait partout, encourageant la licence des démagogues, menaçant du châtiment réservé aux traîtres, les magistrats qui cherchaient à maintenir l'autorité des lois, et promettant la protection du peuple français à tous les hommes qui se disaient républicains. Quelques semaines suffirent pour révolutionner

---

y en avait encore d'autres qui, étant infiniment préjudiciables à la religion catholique et aux droits de l'Église, étaient conséquemment inadmissibles, sans entrer en discussion sur ceux qui sont destructifs de la souveraineté et de ses états, nuisibles au bonheur et à la tranquillité de ses sujets, et ouvertement contraires aux égards dus aux autres nations et puissances, vis-à-vis desquelles le Saint-Siége ne pourrait plus garder même la neutralité.

» C'est pourquoi sa sainteté est encore dans la ferme confiance que le Directoire exécutif, tant par sa propre droiture que par égard pour la médiation de sa majesté le roi d'Espagne, voudra bien faire attention aux puissans motifs qui ont déterminé ainsi la conscience de sa sainteté, à un refus qu'elle serait obligée de soutenir au péril même de sa vie.

» Fait à Florence, le 14 septembre 1796. »

Modène, Reggio, Bologne, Ferrare, où l'influence des agens français improvisa des municipalités et une garde nationale composée d'individus sans foi, sans mœurs et sans aveu. Là, comme en France, les gens de bien et la tourbe des indifférens se laissèrent opprimer par des scélérats audacieux; et l'autorité civile ainsi que la force armée furent confiées aux mains de tous ceux qui pouvaient avoir intérêt au désordre de la société. Telle fut l'origine de cette république transpadane, sœur aînée de la république romaine, et qui, comme elle, née du caprice des révolutionnaires de France, devait pendant son existence éphémère connaître les excès et les malheurs de la république française, sans y joindre sa force et son illustration guerrière.

Les tyrans de la France ménageaient au pontife une insulte encore inouïe dans les annales des nations. Le pape, en exécution de l'armistice, avait envoyé à Paris deux plénipotentiaires chargés de traiter de la paix. L'un d'eux, le comte Perrachi, était dans les ordres sacrés. Le Directoire, qui, parlant de rendre tous les peuples libres, ne voulait pas de cette liberté pour les souverains, eut l'impudeur de ren-

voyer ce ministre sans même lui permettre de prendre à Paris vingt-quatre heures d'un repos nécessaire. Quel fut le prétexte d'un tel attentat aux lois de l'hospitalité? On déclara ne pas vouloir traiter avec un prêtre. Ainsi, au gré du Directoire, le chef du sacerdoce, gêné jusque dans sa confiance, devait ne prendre ses représentans auprès de la France que hors du sacerdoce, c'est-à-dire parmi les hommes qui ne pouvaient suffisamment connaître les droits, les devoirs, et même les scrupules de la religion. Une pareille exclusion ne pouvait que faire honneur à l'ordre respectable auquel appartenait le prélat romain, en même temps qu'elle était de la part du Directoire la confession indirecte de sa faiblesse morale.

Une nouvelle rupture avec le gouvernement français était inévitable. Le pape s'empressa de prendre toutes les mesures nécessaires pour en soutenir dignement les hasards. Qui pourrait, dans un pareil moment, ne pas admirer la grandeur d'âme et la constance héroïque de Pie VI? Qui ne reconnaîtra la force que donne la religion, à la vue de ce vieillard auguste, qui ne connaît qu'une seule crainte, celle de Dieu, comme il n'a refusé qu'un seul

sacrifice, celui de sa conscience? Les directeurs de la France ne manquèrent pas, dans leurs journaux et dans leurs pamphlets, d'insulter à sa fermeté; et pour se venger de n'avoir pu avilir son grand caractère, ils l'accusèrent de fanatisme. Car tel avait été le calcul perfide du Directoire, en proposant au saint-père des conditions incompatibles avec ses obligations et sa dignité religieuses : ou le pape persistera dans son refus, ou il cédera; dans le premier cas, nous le taxerons d'entêtement et d'imprudence, nous l'accuserons de sacrifier à son opinion personnelle les intérêts de son peuple et même de son culte, et nous le rendrons responsable des événemens : dans le second, nous prendrons acte de ses concessions pour publier en tous lieux que la politique romaine sait au gré des circonstances faire fléchir les principes devant ses intérêts, et nous livrerons Pie VI au mépris de l'Europe. Odieuse politique d'un gouvernement qui, joignant la duplicité à l'audace, osait accuser le pontife de prêcher contre la France une guerre de religion, alors même que dans son intolérance philosophique, il cherchait à accabler en lui le chef de

la chrétienté! Mais l'incomparable vertu de Pie VI allait encore une fois déjouer tous les calculs, toutes les espérances du Directoire.

Dès que les commissaires assemblés à Florence se furent séparés, le saint-père fit expédier à toutes les cours de l'Europe catholique un bref dans lequel il exposait les motifs de conscience et de religion qui l'avaient forcé de rompre une négociation qui aurait eu pour base le sacrifice de l'une et de l'autre (1). Il

---

(1) Voici la notification adressée au nom du saint-père à la cour de Madrid :

« D'après les articles proposés au congrès de Florence par le commissaire français au plénipotentiaire pontifical, dont votre excellence a déjà connaissance, l'on découvre clairement à quel prix on doit acheter un accommodement avec la république française.

» Sa sainteté a d'abord été frappée d'étonnement en voyant que l'on cherchait à égarer sa propre conscience, pour porter le coup le plus funeste à la religion que comme chef visible de l'Église et comme centre d'unité de tous les catholiques, elle ne sera jamais dans le cas de trahir.

» Ensuite elle n'a pu être insensible à l'occupation de ses provinces, à la diminution prétendue de ses états, et à la privation des droits temporels de l'Église

exhortait les princes fidèles à la foi de leurs pères à s'unir à lui contre un gouvernement dont tous les efforts tendaient à détruire la religion et à renverser les trônes. Dans un autre manifeste adressé à son peuple, le saint-père exprimait les mêmes sentimens, et déclarait sa résolution de suspendre l'exécution de l'armistice et d'opposer la force à la force, dès l'instant que les troupes ennemies tente-

---

romaine, auxquels elle ne peut renoncer, vu les sermens réitérés qu'elle prêta à l'instant de son exaltation à la dignité pontificale.

» Ne pouvant donc admettre ces articles, et n'espérant pas même que les commissaires français veuillent enfin se désister ou diminuer de leurs prétentions, tant au spirituel qu'au temporel, ces considérations mettent sa sainteté dans la cruelle nécessité de suspendre l'armistice général, et de s'occuper des moyens de défense pour l'instant où s'exécutera l'invasion dont on nous menace.

» En même temps que l'archevêque de Pirgi prie M. le prince de la Paix de mettre ce mémoire sous les yeux de sa majesté, il continue d'implorer avec une vive confiance la confirmation de sa protection royale en faveur de la religion catholique et de l'Eglise romaine. »

raient de franchir les limites de ses états. Il ordonnait de plus aux chefs ecclésiastiques et civils d'engager par tous les motifs de religion, d'honneur et de devoir, le peuple à concourir à la défense de la patrie. Les préparatifs les plus énergiques répondent à ces déclarations décisives. Rome, la sainte, paraît devenue Rome la guerrière. Tout retentit du bruit des armes : les pauvres offrent leur personne, les riches équipent à leurs dépens des régimens entiers (1), et les agens du trésor pontifical suffisent à peine à l'empressement des citoyens qui viennent contribuer volontairement de leurs dernières épargnes aux frais d'une guerre aussi légitime. Après une funeste hésitation, l'héritier des Césars paraît enfin consentir à la défense du Saint-Siége, dont il est le protecteur nécessaire. Il promet de faire marcher des troupes, et n'envoie qu'un général (2).

---

(1) Le connétable Colonne fournit un régiment entier de douze compagnies de fusiliers et de deux compagnies de grenadiers; le prince Justiniani trente-sept cavaliers; le banquier Turlonia une compagnie de quatre-vingts cavaliers, sa personne et sa banque, etc.

(2) Le général Colli.

Ce capitaine vante l'ardeur généreuse qui anime les soldats romains; mais leur nombre ne répond pas aux forces de leurs ennemis. Pourra-t-il avec de si faibles moyens arrêter l'armée française qui a pour elle le nombre, la confiance et l'habitude de la victoire?

Quel autre bras que celui de Dieu détournera ce torrent vainqueur auquel rien n'a pu résister? Quel autre que celui qui conduisit, comme il lui plut, les Cyrus et les Alexandre par la main, inspirera de nouveau au jeune guerrier chargé des vengeances du Directoire une modération qui trompera l'attente des impies? Car ils se croyaient déjà au jour de leur triomphe. Déjà, dans des rimes sacriléges, ils chantaient par anticipation la chute de Rome et la destruction de ses autels; mais tandis que le Directoire se flatte de voir le dernier jour de la cité chrétienne, Buonaparte, qui brûle d'humilier l'aigle impériale, cherche à se soustraire à la honte d'opprimer le saint vieillard du Vatican. Il avait appris à estimer le caractère droit et énergique du cardinal Mattei, qui avait été son prisonnier. Il écrit à ce digne conseiller du pontife pour offrir la paix; mais comme il n'écarte pas les condi-

tions intolérables proposées par le Directoire, et que son style est presque menaçant, sa lettre ne produit pas l'effet qu'il peut en attendre. *Sauvez le pape des plus grands malheurs*, écrivait-il; *songez que pour détruire sa puissance, je n'ai besoin que de la volonté de le faire* (1). Les menaces n'ébranlèrent jamais Pie VI; et Mattei, après avoir pris ses ordres, fit au vainqueur de l'Italie une réponse qui est un monument de raison et d'énergie (2).

---

(1) Cette lettre est du 21 octobre 1796.

(2) « Le souverain pontife, écrivit le cardinal Mattei, dépositaire sur la terre des maximes dont Jésus-Christ a donné l'exemple à ses fidèles disciples et au monde entier, a toujours cherché les moyens d'entretenir la paix et l'harmonie dans la chrétienté, et il s'est porté de lui-même à tous les sacrifices que la modération la plus entière a pu lui permettre. Lorsque la France, bouleversée par les malheureux événemens qui l'affligent depuis sept ans, a contristé son âme et son cœur, il s'est souvenu qu'il était par état le père des chrétiens; et lorsqu'il a vu que des enfans de l'Église se plongeaient dans les plus affreux égaremens, il a pensé que les voies de douceur étaient les seules qu'il dût employer, espérant qu'il plairait à Dieu de les guérir de leur aveuglement, et de les amener à des maximes justes et raisonnables. C'est par suite de

L'histoire doit conserver précieusement cet écrit, qui met au grand jour la conduite vraiment héroïque de Pie VI à l'égard de ses persécuteurs; et la religion s'honore d'opposer ce langage vraiment apostolique aux déclamations philosophiques alors si bien en vogue, où l'on confondait l'arrogance avec la dignité, et les outrages faits à la faiblesse et au malheur, avec la force.

Il fallait donc que les États romains subis-

---

ces principes que sa sainteté, faisant abnégation de tout ce qui est temporel, s'était prêtée à des sacrifices bien considérables pour ménager la paix de l'état de l'Eglise avec la France. Les succès de votre armée d'Italie ont aveuglé votre gouvernement, qui, par un abus intolérable de prospérités, non content d'avoir tondu la brebis jusqu'au vif, a ensuite voulu la dévorer; et il exigeait encore que le pape fît le sacrifice de son âme et de celles des peuples dont l'administration est confiée à ses soins, en exigeant de lui le renversement et la destruction totale des bases qui constituent les principes de la religion chrétienne, de l'Évangile, de la morale et de la discipline de l'Église.

» Sa sainteté, consternée de ces prétentions intolérables, s'est recueillie dans le sein de Dieu pour demander au Seigneur qu'il lui plût de l'éclairer sur tout ce qu'elle devait faire dans une si fâcheuse conjoncture.

sent encore une fois les fléaux de l'invasion. Buonaparte publie du camp de Bologne une

---

C'est sans doute l'esprit saint qui l'a inspirée en la faisant souvenir de l'exemple des martyrs; et après avoir sollicité vainement que le Directoire se prêtât à des conditions raisonnables, la cour de Rome a dû se préparer à la guerre : c'est à l'Europe entière à décider qui l'a provoquée. La mort dont vous voudriez nous effrayer, monsieur le général, commence le bonheur de la vie éternelle des gens de bien; elle est aussi le terme des prospérités apparentes des méchans, et le commencement de leur supplice, si les remords déjà ne l'ont commencé.

» Votre armée est formidable, mais vous savez par vous-même qu'elle n'est pas invincible : nous lui opposerons nos moyens, notre constance, la confiance que donne la bonne cause, et, par-dessus tout, l'aide de Dieu, que nous espérons obtenir. Nous savons bien que les incrédules et les philosophes modernes tournent en ridicule les armes spirituelles; mais s'il plaisait au Seigneur que l'on fût dans le cas de les déployer, vos phalanges feraient sans doute une funeste expérience de leur efficacité. Je conviens avec vous que la guerre que vous feriez au pape serait peu glorieuse pour vous; quant au péril que vous ne croiriez pas y rencontrer, notre confiance en Dieu ne nous permet pas de croire qu'il y en eût d'autre que pour vous et pour les vôtres.

» Maintenant j'en reviens à l'objet qui fait celui de

déclaration hostile contre le saint-père, qu'il accuse d'avoir violé l'armistice (1); il y joint

votre lettre. Vous désirez la paix; nous la souhaitons plus que vous. Accordez-nous des conditions raisonnables et qui puissent convenir à nos fidèles alliés, et vous trouverez les uns et les autres disposés à y souscrire. De son côté, sa sainteté fera, pour l'obtenir, tous les sacrifices qui ne seront pas contraires à son devoir.

» Nous osons croire, monsieur le général, qu'en votre particulier, vous inclinez pour les principes que la justice et l'humanité inspirent aux hommes estimables, et je serai toujours enchanté de pouvoir concourir avec vous à l'œuvre salutaire de la paix. »

Signé le cardinal MATTEI.

(1) Art. Ier. Le pape a refusé formellement d'exécuter les articles 8 et 9 de l'armistice conclu le 2 messidor à Bologne, sous la médiation de l'Espagne, et ratifié solennellement à Rome le 27 juin 1796.

II. La cour de Rome n'a cessé d'armer et d'exciter, par ses manifestes, les peuples à la croisade : ses troupes se sont approchées de Bologne jusqu'à dix milles, et ont menacé d'envahir cette ville.

III. La cour de Rome a entamé des négociations hostiles contre la France avec la cour de Vienne, comme le prouvent les lettres du cardinal Busca et la mission du prélat Albani, à Vienne.

IV. Le pape a confié le commandement de ses

une proclamation dans laquelle il menace des les plus cruelles exécutions toute ville ou village qui osera se défendre (1). Déjà les Français

---

troupes à des généraux et des officiers autrichiens, envoyés par la cour de Vienne.

V. Le pape a refusé de répondre aux avances officielles qui lui ont été faites par le citoyen Cacault, ministre de la république française, pour l'ouverture d'une négociation de paix.

VI. Le traité d'armistice a donc été violé et enfreint par la cour de Rome; en conséquence je déclare que l'armistice conclu le 2 messidor entre la république française et la cour de Rome, est rompu.

Signé Buonaparte.

(1) L'armée française va entrer sur le territoire du pape; elle sera fidèle aux maximes qu'elle professe; elle protégera la religion et le peuple; le soldat français porte d'une main la bayonnette, sûr garant de la victoire; et offre de l'autre aux différentes villes et villages, paix, protection et sûreté. Malheur à ceux qui la dédaigneraient, et qui, de gaîté de cœur, séduits par des hommes profondément hypocrites et scélérats, attireraient dans leurs maisons la guerre et ses horreurs, et la vengeance d'une armée qui a, dans six mois, fait cent mille prisonniers des meilleures troupes de l'empereur, pris quatre cents pièces de canon, cent dix drapeaux, et détruit cinq armées.

Art. Ier. Tout village ou ville où, à l'approche de

sont maîtres d'Imola ; mais ce n'est point sans coup férir : douze cents Romains restent sur le champ de bataille ; et la mort de tant de guerriers atteste quelle eût été, avec des phalanges plus nombreuses, la résistance des sujets du pontife. A Forli, à Faënza, les Français reconnaissent encore que ces soldats du pape, objet de tant de froides railleries, savent mourir à leur poste et honorer la défaite par le courage.

Le général vainqueur est à Macera; les Romains s'étonnent de la lenteur qu'il met

---

l'armée française, on sonnera le tocsin, sera sur-le-champ brûlé et les municipaux fusillés.

II. La commune sur le territoire de laquelle sera assassiné un Français, sera sur-le-champ déclarée en état de guerre ; une colonne mobile y sera envoyée ; il y sera pris des otages, et il y sera levé une contribution extraordinaire.

III. Tous les prêtres, religieux et ministres de la religion, sous quelque nom que ce soit, seront protégés et maintenus dans leur état actuel, s'ils se conduisent selon les principes de l'Évangile ; et s'ils sont les premiers à les transgresser, ils seront traités militairement et plus sévèrement que les autres citoyens.

Signé BUONAPARTE.

à poursuivre ses avantages; il s'arrête à quarante lieues de Rome; et une proclamation favorable aux prêtres français réfugiés en Italie (1), revèle à la chrétienté

(1) *Buonaparte, général en chef,*
Au quartier-général à Macerata, le 27 pluviôse an 5.

La loi de la convention nationale sur la déportation défend aux prêtres réfractaires de rentrer sur le territoire de la république française, mais non pas de rester sur le territoire conquis par les armées françaises.

La loi laisse au gouvernement français la faculté de prendre sur cet objet les mesures que les circonstances peuvent exiger.

Le général en chef, satisfait de la conduite des prêtres réfractaires réfugiés en Italie, ordonne :

Art. Ier. Les prêtres réfractaires sont autorisés à rester dans les états du pape conquis par l'armée française.

II. Il est défendu, sous les peines les plus sévères, aux individus de l'armée, aux habitans, prêtres ou religieux du pays, de molester, sous quelque prétexte que ce soit, les prêtres réfractaires.

III. Les prêtres réfractaires seront mis en subsistance dans les différens couvens, où il leur sera accordé par les supérieurs, le logement, la nourriture, la lumière et le feu.

IV. Les supérieurs des couvens donneront à chaque prêtre réfractaire quinze livres de France par mois

que le Directoire s'est mépris en choisissant, pour instrument de sa haine contre le sacerdoce, un général dont l'ambition pouvait s'élever à la hauteur d'une politique généreuse et prévoyante. Avant de reprendre les armes, il avait offert des conditions inadmissibles : vainqueur, maître de plus de la moitié des états du saint-père, il change noblement de langage. Il ne s'agit plus de propositions incompatibles avec la religion. Dans la lettre qu'il écrit au cardinal Mattei, Buonaparte l'entretient des vues pacifiques de la république française, ainsi que du vif désir qu'il a personnellement de sauver le chef de l'Église, et de donner au Saint-Siége une preuve de sa considération ; enfin il proteste qu'il ne souffrira jamais qu'il soit porté aucune atteinte à la religion de nos pères (1).

---

pour leur habillement et leur entretien, sur lesquels les prêtres réfractaires devront compter la valeur de leurs messes.....

VII. Le général en chef verra avec plaisir ce que les évêques et autres prêtres charitables feront pour améliorer le sort des prêtres déportés. Signé Buonaparte.

(1) On peut juger des sentimens qui animaient alors Buonaparte, par les lettres suivantes :

Quelle douce confiance, mêlée de surprise, ne durent pas inspirer au saint pontife ces for-

---

Buonaparte, général en chef, etc., au cardinal Mattei.

Au quartier-général d'Ancône, 25 pluviôse an 5.

J'ai reconnu, dans la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, M. le cardinal, cette simplicité de mœurs qui vous caractérise; vous verrez par l'imprimé ci-joint les raisons qui m'ont engagé à rompre l'armistice conclu entre la république française et Sa Sainteté.

Personne n'est plus convaincu du désir que la république française avait de faire la paix, que le cardinal Busca, comme il l'avoue dans sa lettre à M. Albani, qui a été imprimée, et dont j'ai l'original dans les mains. On s'est rallié aux ennemis de la France lorsque les premières puissances de l'Europe s'empressaient de reconnaître la république, et désiraient la paix avec elle : on s'est bercé de vaines chimères, et on n'a rien oublié pour commencer la destruction de ce beau pays. Il reste néanmoins encore à Sa Sainteté un espoir de sauver ses états, en prenant plus de confiance dans la générosité de la république française, et en se livrant tout entier et promptement à des négociations pacifiques.

Je sais que Sa Sainteté a été trompée. Je veux bien encore prouver à l'Europe entière la modération du Directoire exécutif de la république française, en lui

mes bienveillantes si peu d'accord avec le stile habituel des républicains de France ! Fut-ce un

---

accordant cinq jours pour envoyer un négociateur, muni de pleins-pouvoirs, qui se rendra à Foligno, où je me trouverai, et où je désire de pouvoir contribuer en mon particulier à donner une preuve éclatante de la considération que j'ai pour le Saint-Siége.

Quelque chose qui arrive, M. le cardinal, je vous prie d'être persuadé de la considération distinguée avec laquelle je suis.

Signé Buonaparte.

Extrait d'une lettre du nonce à la cour de Toscane, à S. E. le cardinal Busca, secrétaire-d'état.

Le marquis Manfredini est venu ce matin chez moi ; l'attachement qu'il a pour le Saint-Siége et l'amitié qu'il veut bien avoir pour moi l'ont engagé à me communiquer confidentiellement quelques discours que le général Buonaparte lui avait faits (par forme de conversation) sur les affaires de Rome. Il m'a donc assuré que Buonaparte, bien loin de travailler à la perte de Rome, en désire la conservation, et que dans cette vue, il engage le ministre français Cacault à rester à Rome, quoique celui-ci lui écrive toutes les semaines qu'il veut absolument en partir; qu'il croyait que l'accommodement avec Rome ne pourrait s'effectuer aux conditions proposées par les commissaires français; que maintenant on ne parlerait plus de religion. Il a ajouté que Buona-

sentiment de religion et de justice qui fit agir Buonaparte? ou plutôt n'était-il guidé que

---

parte ne paraissait pas contraire à fixer, par la paix générale, le territoire des légations occupées; mais qu'en attendant il devait faire en sorte que Rome maintînt les conditions de l'armistice, auxquelles elle s'était solennellement obligée, et qu'il ne pourrait pas retarder long-temps cette opération. Le marquis Manfredini m'a dit que de l'ensemble des discours de Buonaparte, il inférait qu'il était prêt à faire la paix avec Rome aux conditions de l'armistice, même avec quelque adoucissement. Le marquis m'a confié tout ceci pour que j'en fasse l'usage que je jugerais à propos; je me crois obligé de le communiquer à votre excellence, parce que ces rapports peuvent vous servir de lumière dans les circonstances actuelles; et comme le retard pourrait entraîner des conséquences fâcheuses, je vous en fais part par un exprès. J'ose vous prier de me charger, en réponse, de quelque ambassade obligeante pour le marquis Manfredini, pour l'intérêt qu'il témoigne, et dont on ne peut douter. J'espère que votre Eminence agréera mon empressement.

Signé Antoine Marie, *archevêque d'Ionie.*

Le général Buonaparte au cardinal Mattei.

Les étrangers qui influencent la cour de Rome ont voulu et veulent encore perdre ce beau pays. Les paroles de paix que je vous avais chargé de porter au

par des motifs d'intérêt personnel, et par le désir orgueilleux de montrer son indépen-

---

saint-père ont été étouffées par ces hommes pour qui la gloire de Rome n'est rien, mais qui sont entièrement vendus aux cours qui les emploient. Nous touchons au dénoûment de cette ridicule comédie; vous êtes témoin du prix que j'attachais à la paix et du désir que j'avais de vous épargner les horreurs de la guerre. Les lettres ci-jointes, que je vous envoie et dont j'ai les originaux entre les mains, vous convaincront de la perfidie, de l'aveuglement et de l'étourderie de ceux qui dirigent actuellement la cour de Rome.

Quelque chose qui puisse arriver, je vous prie, M. le cardinal, d'assurer Sa Sainteté qu'elle peut rester à Rome, sans aucune espèce d'inquiétude. Premier ministre de la religion, il trouvera, à ce titre, protection pour lui et pour l'Eglise. Assurez également tous les habitans de Rome qu'ils trouveront dans l'armée française des amis qui ne se féliciteront de la victoire qu'autant qu'elle pourra améliorer le sort du peuple, et affranchir l'Italie de la domination des étrangers. Mon soin particulier sera de ne pas souffrir qu'on apporte aucun changement à la religion de nos pères.

Je vous prie, M. le cardinal, d'être assuré que dans mon particulier je me ferai un devoir de vous donner dans toutes les circonstances les marques de l'estime et de l'attachement avec lequel je suis.

Signé Buonaparte.

dance envers le Directoire? Mais à quelle fin chercher l'explication d'un mystère dont la Providence, qui lit dans les cœurs, a seule le secret? O Buonaparte! tu fis alors le bien! l'histoire doit t'en tenir compte, quelles que fussent tes pensées secrètes! Elle peut même supposer que tu étais mu par les plus nobles inspirations. L'habitude du despotisme n'avait pas encore perverti ton âme éprise de la gloire militaire! Tu connaissais des émules et des égaux! Tu n'avais pas encore bu à la coupe enivrante des grandeurs usurpées! Et en bénissant chez toi le pacificateur de Tolentino, le bienfaiteur de Pie VI, quel chrétien aurait pu prévoir que tu serais un jour le persécuteur ingrat du vertueux Chiaramonte?

Enfin le traité de Tolentino est conclu (1).

---

(1) Ce traité fut conclu le 19 février 1797. En voici les dispositions :

Art. Ier. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et le pape Pie VI.

Art. II. Le pape révoque toute adhésion, consentement et accession par écrit ou secrète, par lui donnés à la coalition armée contre la république française, à tout traité d'alliance offensive ou défensive avec quelque puissance ou état que ce soit. Il s'engage à ne

fournir, tant pour la guerre actuelle que pour les guerres à venir, à aucune des puissances armées contre la république française, aucun secours en hommes, vaisseaux, armes, munitions de guerre, vivres et argent, à quelque titre ou sous quelque dénomination que ce puisse être.

Art. VI. Le pape renonce, purement et simplement, à tous les droits qu'il pourrait prétendre sur la ville et territoire d'Avignon, le comtat Venaissin et ses dépendances; et transporte, cède et abandonne lesdits droits à la république française.

Art. VII. Le pape renonce également à perpétuité, cède et transporte à la république française tous ses droits sur les territoires connus sous le nom de légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne. Il ne sera porté aucune atteinte à la religion catholique dans les susdites légations.

Art. VIII. Les ville, citadelle et villages formant le territoire de la ville d'Ancône resteront à la république française jusqu'à la paix continentale.

(Les articles X, XI et XII imposaient à Sa Sainteté l'obligation de payer, savoir : 1° quinze millions restant dû sur la somme stipulée par l'armistice de Bologne; 2° une autre somme de quinze millions; plus des contributions en nature qui furent évaluées à un million.)

Art. XVII. Sa Sainteté fera désavouer, par un ministre à Paris, l'assassinat commis sur la personne du

Quelque dures qu'en soient les conditions (1), au moins n'ont-elles rien de déshonorant pour

---

secrétaire de légation Bassville. Il sera payé par Sa Sainteté, et par elle mis à la disposition du gouvernement français, la somme de trois cent mille livres, pour être répartie entre ceux qui ont souffert de cet attentat.

Art. XIX. Sa Sainteté fera mettre en liberté les personnes qui peuvent se trouver détenues à cause de leurs opinions politiques.

(1) En annonçant au cardinal secrétaire-d'état la conclusion du traité, le cardinal Mattei s'exprimait ainsi : « Les conditions sont très-dures et *semblables » en tout à la capitulation d'une place assiégée.* C'est ainsi » que s'est expliqué plus d'une fois le vainqueur ; et j'ai » palpité, tremblé jusqu'à présent pour Sa Sainteté, » pour Rome et pour tout l'état. Rome cependant est » sauvée ainsi que la religion, malgré les très-grands » sacrifices qu'on a faits. »

Un extrait de la correspondance de Pie VI et de Buonaparte, à l'occasion du traité de Tolentino, mettra à même d'apprécier les sentimens que professait alors ce général, et la confiance qu'il inspirait au sage pontife.

Lettre de Pie VI à Buonaparte.

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

» Désirant terminer à l'amiable nos différens actuels avec la république française, par la retraite des troupes

le chef de l'Église, et c'est ce qui console les fidèles dans ces jours lamentables. Si le pape

---

que vous commandez, nous envoyons et députons vers vous, comme nos plénipotentiaires, deux ecclésiastiques, M. le cardinal Mattei, parfaitement connu de vous, et Mgr. Caleppi, et deux séculiers, le duc don Louis Braschi, notre neveu, et le marquis Camille Massimi, lesquels sont revêtus de nos pleins-pouvoirs, pour concerter avec vous, promettre et souscrire telles conditions que nous espérons justes et raisonnables, nous obligeant sous notre foi et parole de les approuver et ratifier en forme spéciale, afin qu'elles soient valides et inviolables en tout temps. Assurés des sentimens de bienveillance que vous avez manifestés, nous nous sommes abstenu de tout déplacement de Rome, et par-là vous serez persuadé combien grande est notre confiance en vous. Nous finissons en vous assurant de notre plus grande estime, et en vous donnant la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Saint-Pierre de Rome, le 12 février 1797, l'an vingt-deuxième de notre pontificat. »

Signé Pie VI.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, à Sa Sainteté le pape Pie VI.

« Très-saint-père,

« Je dois remercier Votre Sainteté des choses obli-

a consenti à l'abandon de quelques provinces, il n'a sacrifié aucun principe; et si le patrimoine de saint Pierre doit subir une diminution, au moins la puissance qui lie et qui délie n'aura souffert aucune atteinte. La ville sainte, la ville éternelle règne encore par la religion. L'étendard de la croix flotte avec majesté sur le dôme de Saint-Pierre, et du haut de cette cime auguste semble rallier tous les catholiques de l'univers. Triomphe assez

---

geantes contenues dans la lettre qu'elle s'est donné la peine de m'écrire.

» La paix entre la république française et Votre Sainteté vient d'être signée; je me félicite d'avoir pu contribuer à son repos particulier.....

» Toute l'Europe connaît les inclinations pacifiques et les vertus conciliatrices de Votre Sainteté. La république française sera, j'espère, une des amies les plus vraies de Rome.

» J'envoie mon aide-de-camp, chef de brigade, pour exprimer à Votre Sainteté l'estime et la vénération parfaite que j'ai pour sa personne, et je la prie de croire au désir que j'ai de lui donner, dans toutes les occasions, les preuves de respect et de vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être son très-obéissant serviteur. »

Signé BUONAPARTE.

grand pour une religion dont l'auteur a dit : *Mon règne n'est pas de ce monde!*

Ce n'est pas sans doute que le sort de la religion dépendît de celui de Rome. La foi a d'autres fondemens que ceux du Capitole, et ce n'est pas sur cette pierre que sont établies les promesses du Rédempteur. Pie VI lui-même eût-il, pour quelques avantages politiques, été capable de trahir la foi et d'abjurer la dignité spirituelle, que l'Église, cette Jérusalem céleste, n'en aurait pas été ébranlée. L'épouse de Jésus-Christ pourrait-elle dépendre de la volonté variable et de la fragile vertu d'un mortel? L'esprit des divines écritures et des saints canons, voilà l'impérissable vie qui l'anime : le verbe du Très-Haut, voilà son appui et sa défense. L'homme peut honorer l'Église par la fidélité de son âme, il ne peut rien pour la détruire.

Cependant Buonaparte, prévoyant que le traité qu'il venait de conclure exciterait le mécontentement du Directoire, prit rapidement la route du Tyrol, en menaçant Vienne. Il lui semblait ne pouvoir assez tôt s'éloigner de Rome, tant il craignait que les directeurs, ces lâches ennemis de la religion, de la vieil-

lesse et du malheur, ne le forçassent à envahir la cité du vénérable Pie VI (1).

---

(1) On peut juger par l'article suivant, tiré du *Moniteur*, du mécontentement que la conduite de Buonaparte inspirait aux révolutionnaires.

Bologne, le 22 février 1797.

« Lorsqu'on apprit ici que les troupes du pape n'avaient osé attendre les Français à Saravalle et s'étaient dispersées, on crut que Buonaparte irait sans obstacle jusqu'à Rome, et tiendrait la promesse formelle qu'il avait faite aux Romains de leur rendre leur liberté. Quelle fut notre surprise d'apprendre que, loin d'aller au Capitole, il avait suspendu sa marche et avait consenti non-seulement à un armistice, mais même à traiter définitivement avec les commissaires du saint-père. Pour n'être pas injustes dans nos jugemens, nous fîmes des conjectures sur les causes d'une conduite si inattendue. Nous supposâmes que le gouvernement français avait pris des engagemens avec d'autres puissances, et qu'il ne pouvait détruire entièrement l'empire temporel du pape sans rompre avec Naples et l'Espagne

» Nous cherchions à nous consoler en refléchissant que le pape, par la perte de la Romagne, du duché d'Urbin, de la Marche et du Pérousin, restait avec un petit état appauvri, dépeuplé, et qu'il ne pourrait le garder long-temps; mais le traité définitif de paix

Les suites du traité de Tolentino ne justifièrent que trop les prévoyances de l'ambitieux

---

conclu le 19 à Tolentino, et connu depuis hier à Bologne, a fait cesser notre illusion. Les Français ne gardent que la Romagne, et rendent au pape les trois autres provinces. Quand on considère que ce traité a été conclu après une négociation de deux jours, sans que la cour de Naples et celle d'Espagne aient pu intervenir de manière à forcer les Français de rendre une partie de leurs conquêtes, on est fondé à croire qu'ils auraient pu garder les autres provinces comme ils gardent la Romagne. Les dispositions que les habitans du pays ont montrées ne permettent pas de douter que les Français auraient pu y établir promptement un nouvel ordre de choses, et l'y consolider malgré la cour de Naples elle-même, si elle avait voulu y mettre opposition.

» On se perd en conjectures pour expliquer ce traité : personne ne croit ici qu'il soit l'ouvrage de Buonaparte. Bien des gens regrettent qu'il ait mis trop peu d'importance à la guerre papale, et qu'il ait adopté de confiance le traité, qui a été rédigé par un agent français (Cacault), qui a plus de connaissances locales que de talens d'homme d'état. »

Lors des événemens du mois de février 1798, quand la république romaine fut envahie par les Français, on revint encore, dans le *Moniteur*, sur les mêmes reproches. On demanda pourquoi Buonaparte

général. L'astucieuse politique des décemvirs qui opprimaient la France convertit cet intervalle de paix en une guerre sourde contre le Saint-Siége, en attendant qu'il leur fût permis de la lui faire ouvertement. Tant que Rome s'était maintenue dans une attitude défensive envers la France, la vigilance du saint pontife avait écarté de la capitale du monde chrétien les nombreux agens de trouble et d'impiété qui n'attendaient que l'occasion pour attaquer le vicaire de Jésus-Christ jusque dans le sanctuaire de sa puissance. La paix, en rétablissant entre la France révolutionnaire et le Saint-Siége les relations qui existaient avec l'antique monarchie, fit tomber toutes les barrières qui arrêtaient cette invasion menaçante. Les hommes du Directoire affluèrent désormais à Rome, affichant l'irréligion et la haine du gouvernement pontifical. Cependant les villes romaines cédées à la France par le traité s'organisaient en républiques, appelaient à l'anarchie les cités

---

n'avait pas *renversé le trône de l'hypocrisie, comme il l'avait annoncé à ses soldats dans sa proclamation du 1er prairial an 4.*

demeurées au pontife, et s'aggrégeaient à la confédération Cispadane, à la tête de laquelle on voyait Bologne et Ferrare. Une armée française, stationnée sur les limites alors bien rétrécies de l'état romain, favorisait ces mouvemens, sous prétexte de veiller à l'exécution des clauses du traité de Tolentino. C'était au nom de la souveraineté du peuple que la foi des nations était ainsi violée. C'était là le grand secret de la politique du Directoire; et voici les seules instructions de sa diplomatie : toute cité qui déclare son indépendance devient l'alliée naturelle de la république française; elle doit trouver de sa part protection et appui. Malheur au tyran qui s'opposerait au réveil de la liberté italienne!

Cependant le pontife ne négligeait rien pour arrêter les menées de ceux qui cherchaient à répandre dans ses états les idées révolutionnaires; car alors le crime et la rébellion avaient leur propagande bien plus prompte et bien plus efficace que l'antique et vénérable propagande de la foi chrétienne. Il donna aux évêques, qui à l'approche des armées françaises avaient quitté leur diocèse, l'ordre d'y retourner, pour contenir les peuples

dans le devoir. Mais la voix de pasteurs légitimes pouvait-elle prévaloir partout dans ces momens de bouleversement et d'ivresse politique, où tous les droits sont méconnus, où toutes les bornes de l'ordre moral et social sont déplacées, comme les limites des états? On peut bien, par des précautions sanitaires, préserver les nations du fléau de la peste, mais qui les garantira aussi sûrement de la fièvre révolutionnaire qui se présente à eux sous le masque de la liberté, et tenant en main le niveau de l'égalité? Qui les mettra pour toujours à l'abri des maximes commodes de ces docteurs matérialistes, des déclamations corruptrices de ces orateurs ambitieux, et de la pique de ces bandits qui sont partout les premiers artisans des révoltes, si mal à propos appelées populaires, puisqu'après tout le peuple ne fait que suivre l'impulsion de ces aristocrates du crime (1)? Ce n'est pas que les sujets de l'état ecclésiastique ne fussent attachés au gouvernement pontifical, le plus doux et

(1) On sait qu'en Italie presque toutes les révoltes avaient alors pour instigateurs des avocats, des médecins et des gens de lettres.

le plus paternel de toutes les monarchies de l'Europe. Le zèle qu'ils avaient mis à le défendre, l'éloignement bien prononcé qu'ils avaient montré pour les ennemis de la religion, partout où la terreur des baïonnettes ne les empêchait pas de manifester leurs sentimens; les villages brûlés pour les punir de leur fidélité, les paysans fusillés par centaines, parce que le devoir leur avait mis les armes à la main, étaient autant de preuves irrécusables du dévouement du peuple romain à la personne du pontife, et de l'horreur que lui inspiraient les maximes des séditieux et des incrédules. Mais le séjour trop prolongé des armées françaises ne pouvait que devenir funeste à ce peuple jusqu'alors fidèle, en l'accoutumant à obéir à des dominateurs qui se faisaient gloire de braver la religion et ses ministres. Les républiques nouvelles, intéressées à tout bouleverser pour confondre leur rébellion dans le nombre des révoltes, devaient chercher à propager, soit par artifice, soit par force, le poison de l'insurrection parmi les sujets du pontife. C'est ce qu'on vit d'abord arriver à Ancône. Les Français qui occupaient provisoirement cette ville en vertu du traité, mirent tout en

usage pour *républicaniser* la population, car cette expression barbare était alors en honneur dans la diplomatie française. Impatiens d'élever sur les débris de la tiare les infâmes insignes de l'anarchie, ils commencèrent par renverser les statues des papes qui faisaient l'ornement de cette belle cité. Ils ne purent d'abord que les mutiler à cause de leur grandeur colossale. Une municipalité nouvelle, composée de démagogues soudoyés, se chargea le lendemain d'achever administrativement l'œuvre d'une populace déchaînée. Elle fit démolir ces colosses déformés, et les forçats du port furent employés à ce travail. Ainsi, Ancône l'a prouvé après Toulon, Marseille et tant d'autres villes françaises, les forçats sont de merveilleux auxiliaires pour faire marcher les révolutions!

Les moyens honteux employés dans Ancône excitèrent quelques soulèvemens partiels dans le pays d'Urbin et de Pérouse. D'autres provinces conservaient une fidélité inviolable au souverain pontife, bien que le traité les eût livrées à la domination française. Les populations de Macerata, d'Yesi, de Monte-Sant-Elpidio, repoussaient le joug de

leurs nouveaux maîtres et les forçaient à des exécutions sanglantes. Bientôt même Ancône, par une de ces vicissitudes si communes dans les révolutions, se délivra un instant de ses oppresseurs démagogues, jusqu'à ce que la force des baïonnettes remît une seconde fois sous leur joug cette malheureuse cité. En sorte que dans tous les États romains la conquête exerçait son droit cruel, là où l'anarchie ne propageait pas ses coupables excès. Jamais pays n'avait été en proie à plus de fléaux réunis.

Dans Rome, l'humiliation et la misère étaient sans mesure. Tous les sacrifices jusqu'alors imposés à la résignation des citoyens n'étaient que des fardeaux légers au prix de ceux qu'il fallait encore subir. Le trésor pontifical était plus que jamais épuisé; toutes les fortunes privées étaient anéanties : cependant l'énergie du pontife, de sévères économies, et l'activité des agens du fisc, créèrent des ressources inespérées. Les tributs onéreux stipulés à Tolentino s'acquittaient avec une ponctualité qui étonnait même les avides exacteurs chargés de les recueillir pour le Directoire.

Pourquoi le dissimuler? L'excès des maux

fit alors naître le découragement parmi les Romains. La pauvreté était devenue le partage de ceux qui avaient passé pour les plus riches; et l'homme du peuple n'avait plus de pain à donner à sa famille. De telles misères eussent sans doute suffi pour exciter un mécontentement bien légitime; mais le spectacle inoui des sacriléges commis en tous lieux par les vainqueurs vint y mettre le comble. A Lorette, quelle ne fut pas l'indignation des Romains en apprenant que la cupidité républicaine avait détourné les trésors que la piété des nations entassait depuis douze siècles dans la sainte demeure; et que des guerriers impies avaient insulté l'image révérée de la mère du Sauveur, à peu près comme les soldats de Ponce-Pilate avaient insulté à la personne de Jésus-Christ lui-même?

Admirable pouvoir de la vertu! Les profonds mécontentemens de toute une nation accablée sous la loi de l'étranger ne se dirigeaient point contre le saint pontife : son peuple lui rendait justice, dans un de ces momens où le malheur rend presque toujours injustes les hommes réunis. Rome savait que Pie VI n'avait eu que le choix des maux, et

puisqu'il avait sauvé la religion, il était toujours le sauveur, le père de la patrie. Paraissait-il dans les rues? les plus touchantes acclamations marquaient son passage, Sa présence adorée faisait taire les plaintes, épanouissait les visages et réjouissait les âmes. Les bons et simples Transteverins, qui malgré leur pauvreté s'estiment les vrais héritiers du sang des vieux Romains, se montraient les plus fervens dans ce culte que Rome, si malheureuse, rendait au malheur de son auguste souverain.

Rome, dans ces tristes journées, se vit menacée d'un malheur qui aurait surpassé tous les autres. Ce pontife, dont la courageuse vieillesse était le plus ferme appui de l'état de l'Église, fut sur le point de succomber aux infirmités du corps accrues par les angoisses de l'esprit (1). Heureux sans doute Pie VI, s'il eût dès lors trouvé auprès du tombeau des apôtres une mort paisible et honorée. Mais quel eût été le sort déplorable de Rome veuve de son pontife! Un parti dont les chefs tenaient à quelques familles nobles, mais ruinées par

(1) Pendant le mois de mai 1797.

l'inconduite ou dégradées par l'infamie, n'attendait que le dernier soupir du saint-père pour renverser la chaire pontificale, et proclamer au Capitole la liberté du peuple romain. Les agens du Directoire se tenaient prêts à favoriser le complot. Déjà, dans son impatience, cette coalition impie triomphait d'avance sur la tombe de Pie VI (1); mais le nombre des jours du saint vieillard n'était pas encore accompli, et son rétablissement fut accordé aux prières d'une population fidèle.

Fatiguerai-je l'âme attristée de mon lecteur du détail des tribulations qui, par leur retour journalier, jetaient un voile lugubre sur la vie du pontife? Tantôt c'était quelque ralliement séditieux dont les chefs portaient la cocarde tricolore, qui était alors l'égide du crime dans les cités, comme le

(1) Des placards incendiaires renouvelés chaque jour portaient ces mots sinistres : *Rome est à l'extrême onction.* — *Le temps est arrivé.* On en trouva un dans les premiers jours d'août 1797, qui portait ce quatrain :

Non abbiamo pazienza,
Non vogliamo più ominenza,
Non vogliamo santità,
Ma eguaglianza, e libertà.

signe de la victoire sur les champs de bataille ; tantôt les chants affreux (1) qui donnaient en France le signal des massacres et des sacriléges parvenaient presque aux oreilles du saint vieillard. D'autres fois pendant le service divin, des agens révolutionnaires portaient le scandale dans le sanctuaire, par leur maintien effronté et quelquefois par leurs blasphêmes. Peu de jours enfin se passaient sans qu'on reçût à Rome la nouvelle alarmante d'une insurrection dans quelques villes de l'État romain, ou qu'on vît arriver les insolens messages de la république cisalpine, qui prétendait forcer Pie VI à reconnaître son existence fondée sur la révolte.

Tant que la santé chancelante du saint vieillard lui permettait de donner ses soins personnels au gouvernement, sa politique, au sein d'une paix plus dangereuse que la guerre elle-même, se montrait aussi ferme, aussi vigilante que dans les temps où rien encore n'avait diminué sa puissance. Des édits furent rendus pour forcer au respect extérieur de la religion les hommes qui au-

(1) La *Carmagnole*, entre autres.

raient voulu tenter à Rome les actes sacriléges dont les nouvelles républiques de l'Italie commençaient à offrir le spectacle déplorable; car déjà l'irréligion, digne compagne de la révolte, levait sa tête hideuse sur les deux rives de l'Éridan, où la foi catholique était profanée par une constitution qui la déclarait dominante.

Pie VI déploya la même énergie dans les mesures promptes par lesquelles il étouffa une vaste conspiration dirigée contre son trône, et à la tête de laquelle ne se trouvaient que des hommes en relation manifeste avec les révolutionnaires français, et qui furent depuis comblés de leurs faveurs. Les coupables furent arrêtés par ordre de Sa Sainteté, et conduits au château de Civita-Vecchia (1), malgré les menaçantes réclamations des patriotes, qui chaque jour affichaient d'outrageantes pasquinades contre le pontife et son gouvernement (2). Par les ordres de Pie VI, des levées de troupes

(1) C'étaient Angelucci, chirurgien; le marquis Vivaldi; les deux frères Bouchard, libraires, et Ascanelli, riche juif.

(2) Voyez la note de la pag. 262.

destinées à contenir les mécontens furent faites dans toutes ses provinces; le château Saint-Ange fut approvisionné et mis en état de siége. L'Italie admira encore une fois un pontife qui ne se croyait jamais assez faible pour ne pas résister à l'oppression.

Malgré ces symptômes avant-coureurs d'une révolution imminente, le traité de Tolentino n'en recevait pas moins son exécution apparente et même littérale. L'envoyé du saint père (1) auprès du Directoire avait été accueilli avec distinction. Joseph, frère de Napoléon Buonaparte, venait d'arriver à Rome en qualité d'ambassadeur de la république française (2). Il parut très-empressé de plaire au pontife et au sacré collége. Assidu aux offices religieux, respectueux envers Sa

(1) Le marquis Massimi.

(2) Il arriva à Rome en août 1797. Depuis le traité de Tolentino, la France avait été représentée à Rome par Cacault, qui avait agi avec assez de loyauté et de bienveillance envers le Saint-Siége. Il avait même favorisé les mesures énergiques du saint père lors de l'arrestation d'Angelucci, Vivaldi, etc. (Voyez la page ci-dessus.) Aussi, après le 18 fructidor, Cacault fut-il révoqué par le Directoire.

Sainteté, plein de déférence pour les cardinaux, il ne parut pas s'apercevoir du peu d'empressement que la cour de Rome lui témoigna d'abord, tant qu'il ne se fut pas fait connaître sous ces dehors avantageux. Tout faisait présumer alors qu'on verrait dans Joseph Buonaparte l'exécuteur bienveillant du traité conclu par son frère.

Mais quoi! Etait-ce donc en Italie que devaient se décider les résultats de cette pacification qu'on pouvait dire encore plus imposée au Directoire qu'au pontife lui-même par le vainqueur de Mantoue? C'était en France, c'était à Paris. Parmi les vicissitudes diverses de la révolution française, les amis du trône et de l'autel avaient une seule fois obtenu par les élections des provinces une majorité imposante dans les deux conseils (1). Pour la première fois depuis huit années, la voix de la religion, de la justice et de l'humanité se faisait entendre avec faveur du haut de la tribune législative. Déjà un décret avait été rendu pour le rappel des prêtres déportés (2).

(1) Le conseil des anciens, le conseil des cinq cents.

(2) Ce décret fut rendu le 7 fructidor an VI (24

Ce premier bienfait allait être suivi de tous ceux que réclamait la déplorable situation de la France. L'espoir renaissait dans tous les cœurs honnêtes : les opprimés respiraient ; mais les oppresseurs ne s'endormaient pas. Appuyé sur une minorité redoutable par son désespoir, le Directoire tente le coup d'état le plus prompt : il déporte tous les députés qui avaient été nommés pour rendre à la France la religion et la monarchie ; et la trop fameuse journée du dix-huit fructidor ne se leva sur ce beau et malheureux pays, que pour éclairer le triomphe du despotisme décemviral, et l'oppression de tout ce qu'il y avait d'hommes vertueux en France.

Les mêmes tyrans qui déportaient leurs collègues à Sinamari songèrent à expulser Pie VI de la chaire de saint Pierre ; et le contre-coup de la révolution du 18 fructidor se fit d'abord sentir à Rome. La grande coalition révolutionnaire qui, depuis les sables de la Hollande jusqu'aux glaciers de l'Helvétie, depuis les

---

août 1797). MM. Royer-Collard et Camille Jordan se signalèrent dans cette discussion par l'énergie avec laquelle ils plaidèrent la cause du clergé.

cimes des Alpes jusqu'aux bouches du Tibre, soulevait les masses populaires contre tous les pouvoirs de la société, parut prendre une vigueur nouvelle. Le langage des Cisalpins devint plus menaçant envers le saint père : ils parlaient même de lui déclarer la guerre ; ils armaient des troupes qui ne pouvaient être dirigées que contre lui. Cependant les gazettes françaises annonçaient une rupture prochaine entre la France et le pape, et l'on alléguait pour principal grief que le pontife « était entré dans la dernière conspiration dé» couverte à Paris contre la liberté. » L'ambassadeur français à Rome prit désormais un langage absolu ; et les membres du sacré collége, en gémissant des nouveaux exils prononcés en France contre les ministres fidèles du culte catholique, ne pouvaient s'empêcher de faire un triste retour sur le danger de leur position personnelle. Que pouvait donc Pie VII pour tant de fidèles brebis livrées à la dent meurtrière des loups dévorans? Un miracle seul aurait pu les sauver ; et si dans les desseins de la Providence ce miracle avait dû être obtenu par de ferventes prières, quels vœux auraient été plus efficaces que ceux de

cet homme juste? Dès que ses souffrances lui laissaient quelque relâche, il se rendait pour prier au tombeau des apôtres. Souvent ses officiers s'inquiétaient de le voir plus longtemps prosterné que de coutume. *J'ai à prier pour tant de monde!* répondait Pie VI aux respectueuses remontrances de leur sollicitude filiale.

Cependant le moment approchait où, d'après le traité de Tolentino, Ancône devait lui être rendue, et déjà il prenait les mesures nécessaires pour en reprendre possession. Le Directoire, n'osant refuser cette restitution, résolut de la rendre impossible. La populace anconitaine, soulevée par ses agens, proclama son indépendance. Le général français qui commandait dans la marche d'Ancône promit aux révoltés la protection que l'invincible nation française accordait à tous les peuples qui se déclaraient libres. Dès ce moment il n'y eut plus de sûreté dans Ancône pour les fidèles sujets du pape. Le peuple souverain les dispersa; il se forma une constitution, et la république anconitaine marcha sur les traces de la république cispadane sa voisine. Ce nouveau malheur jeta la conster-

nation dans la cour de Rome : le pontife, plus que jamais accablé par la maladie, était obligé de laisser tomber de ses mourantes mains les rênes du gouvernement. Le cardinal Doria, son ministre, avec des intention droites, n'avait ni cette énergie ni cette habileté qui sauvent les empires. Dès ce moment les séditieux se montrèrent tête levée dans Rome; les prisonniers d'état détenus à Civita-Vecchia y rentrèrent en triomphe. Cependant le gouvernement pontifical ne se déterminait pas encore à reconnaître la république cisalpine. Les troupes cisalpines violèrent le territoire pontifical. Le prétexte allégué pour cette agression était aussi absurde qu'elle était injuste. Les Cisalpins réclamaient quelques cantons de la marche d'Ancône et du duché d'Urbin, qui avaient été détachés du royaume des Lombards par le roi Pépin, pour être donnés au pape Étienne III. C'était, pour une république de la veille, faire remonter ses prétentions de bien haut. Dombrowski, général polonais dont la valeur chevaleresque devait plus tard se déployer dans des occasions plus grandes et plus honorables, commandait les troupes cisalpines. Il était chargé de s'em-

parer du fort Saint-Léon, sur la frontière du duché d'Urbin. La garnison fait une vigoureuse résistance, tandis que le tocsin appelle au loin la population des environs. Unis aux soldats du pontife, les fidèles et courageux villageois en viennent aux mains avec l'ennemi. Le combat fut sanglant, et son résultat apprit aux agresseurs que les sujets du pape n'étaient pas aussi faciles à vaincre qu'ils l'avaient espéré. Le fort Saint-Léon se rendit, il est vrai, par capitulation; mais la garnison obtint les honneurs de la guerre, et les Cisalpins bornèrent là une expédition qui faisait si peu d'honneur au début de leurs armes et de leur politique.

Telle était la situation de Rome : agitée au-dedans, menacée au-dehors, la puissance pontificale semblait pour ainsi dire à l'agonie.

Enfin arrivent les jours marqués par la Providence pour les cruelles épreuves qui vont nous montrer dans un pontife déchu, mais non dégradé, le plus glorieux martyr de la cause de la croix. Pie VI était retenu sur le lit de souffrance : hors d'état de s'occuper des soins du gouvernement, sa seule affaire paraissait n'être plus que de mourir. Rome,

paisible en apparence, était abandonnée aux mains du cardinal Doria. Ce fut le moment que les factieux, qui depuis deux ans conspiraient à la solde du Directoire, choisirent pour porter les derniers coups à la puissance pontificale. Les insensés! ils pouvaient encore faire bien du mal au vieillard auguste qui occupait la chaire de saint Pierre, mais ils se trompaient lorsque dans leur folle présomption ils comptaient renverser le siége de l'Église. Immortelle comme Jésus-Christ son époux, l'Église devait sortir victorieuse de cette persécution nouvelle; et les derniers malheurs de Pie VI, sa résignation édifiante, sa mort digne de sa vie, allaient ajouter une nouvelle palme à cette couronne impérissable qui ceint le front de cette mère commune de tant de saints confesseurs de la foi.

Chrétien, que ne puis-je devancer l'ordre des temps, montrer dès à présent le juste au lit de mort, et me soustraire à la tâche douloureuse de peindre la fourbe et la barbarie des Dioclétiens nouveaux qui ont avancé le terme de ses jours! Français, que ne m'est-il permis de passer sous silence des crimes dont la honte retombe sur ma patrie! Mai

en présence du cercueil d'un martyr, irais-je taire des vérités importunes à la vanité nationale? Je dirai la vérité; et, dût la tourbe intéressée à pallier les turpitudes de la révolution s'élever tout entière contre moi, je fais gloire de la braver. Étranger par mon âge aux actes de la révolution, on ne m'a jamais vu grossir les rangs de cette jeunesse aveugle qui n'a pas craint d'en embrasser les principes. Je n'ai rien de commun avec la France révolutionnaire.

Je l'ai déjà dit : plusieurs complots avaient été tramés dans Rome par des sujets du pape sous l'influence des décemvirs de la France; mais l'irrésolution des conspirateurs, autant peut-être que la vigilance de la police pontificale, avaient fait avorter ces projets mal ourdis. Las de ces vaines tentatives, le Directoire songea à envoyer à Rome quelque officier français assez déterminé pour se mettre au besoin à la tête des factieux. Le général Duphot, qu'une valeur brillante semblait appeler à de plus nobles entreprises, ne refusa pas cette mission. Il était depuis quelques jours à Rome, logé dans le palais de l'ambassadeur Joseph Buonaparte, dont il devait épouser la sœur, lorsqu'une insurrection

éclata, le 28 décembre 1797 (1). Les séditieux, partis de l'école française, perpétuel foyer de trouble et de désordre, trouvent dans la garde romaine une résistance inattendue : ils se dispersent. Les uns se réfugient dans le palais de l'ambassadeur français, qui semble les avoir attendus; les autres se diri-

(1) Nous avons suivi, pour le récit de ces événemens, 1° les notes que M. l'abbé Hesmivy-d'Auribeau a jointes à sa traduction de l'oraison funèbre de Pie VI, par Mgr. Brancadoro; 2° l'*Essai sur l'art de rendre les révolutions utiles*, 1801, par l'abbé J. L. Bonnet; 3° la Notice sur Pie VI, par M. l'abbé Aimé Guillon, auteur des *Martyrs de la Foi;* et d'autant plus croyable qu'il fut le dépositaire des souvenirs du cardinal Spina, un des fidèles serviteurs du pontife pendant sa captivité. On s'étonne de voir, dans le quatrième volume, pag. 309 des *Confesseurs de la Foi*, ouvrage inspiré par de si bonnes intentions, l'auteur se rendre en quelque sorte le complice des calomnies du Directoire, en disant : « Le général Duphot ayant été assassiné à Rome dans une émeute populaire, etc. » Cette relation a été adoptée sans réflexion par tous les compilateurs; et elle a été réimprimée tout entière et sans correctif dans une brochure intitulée : *Faits relatifs à la captivité de Pie VI*, avec des notes sur celle de Pie VII. Paris, 1814, imprimerie de Lefèvre.

gent vers le même point, mais par une route moins directe. Duphot et Joseph Buonaparte sortant de leur palais se mettent à la tête du premier groupe. Leur dessein est de se rallier à l'autre corps de révoltés, afin d'être assez forts pour opérer la révolution dans Rome. Arrivés à la porte Septimiana, Duphot et sa troupe sont arrêtés par la garde pontificale, qui fait sommation aux séditieux de se retirer. Au lieu d'obéir, ils veulent forcer le passage; la garde tire ; Duphot tombe atteint d'un coup mortel; les révoltés se dispersent, et l'ordre paraît rétabli. Il l'eût été en effet, et la vigueur qu'avaient déployée dans cette occasion les troupes pontificales aurait peut-être consolidé le gouvernement romain, ou du moins entouré sa chute de quelqu'éclat, si le cardinal Doria, qui agissait au nom du pontife moribond, ne se fût pas montré au-dessous des circonstances. Il devait représenter la mort de Duphot comme la peine trop méritée d'une rébellion armée; il devait s'élever contre la conduite déloyale de l'ambassadeur français, qu'on avait vu aussi marcher à la tête d'un rassemblement soulevé contre l'autorité du pape; il devait enfin déclarer que par cette

conduite, Joseph s'était placé, ainsi que son malheureux complice, hors du droit des nations; mais au lieu de tenir ce langage si conforme à la vérité comme à la dignité et au caractère personnel de son auguste souverain; au lieu de demander des réparations, le faible Doria ne sut que s'humilier et descendre à la prière. Cependant aucun danger présent ne l'empêchait de mettre dans ses démarches le calme et la dignité convenables. Les Français, consternés de la mort de Duphot, et redoutant la fureur du peuple romain, n'osaient se montrer dans les rues, et se tenaient soigneusement cachés dans les palais de France, d'Espagne et de l'École française. Leur ambassadeur, Joseph Buonaparte, donnait l'exemple aux plus timides. Sa contenance, son langage décelaient le trouble de son âme. Loin d'écrire au cardinal Doria sur le ton résolu du représentant d'une puissante nation qui vient d'être offensée, il passa toute la nuit à lui envoyer missives sur missives, presque suppliantes, afin d'obtenir une garde et des passe-ports pour quitter Rome au plus tôt. A mesure que l'une d'elles restait sans réponse, celle qui la suivait était plus pressante et trahissait en-

core mieux la pusillanimité du jeune ambassadeur (1); mais dès que le cardinal Doria,

---

(1) Voici ces lettres extraites du *Moniteur :*

L'ambassadeur de la république, etc., au cardinal secrétaire-d'état.

Rome, 8 nivôse an 6, huit heures du soir.

« Je viens de vous écrire, en vous prévenant de l'horrible attentat qui a été commis peu d'instans après mon départ du Vatican, où je m'étais rendu d'après votre invitation.

» Le palais de France est cerné, violé : il est instant que vous ou le gouvernement, ou quelqu'autre personne qui ait votre confiance, se rende ici. Je ne doute pas que vous ne vous y rendiez vous-même; vous n'avez à traverser que vos troupes de ligne et civiques. »

Le même, au même.

Rome, 8 nivôse an 6, dix heures du soir.

« D'après ce qui vient de se passer, il m'est impossible de prolonger mon séjour dans Rome, sans compromettre encore la dignité de mon caractère et servir peut-être des intérêts contraires à mes instructions, qui sont celles qui conviennent au représentant d'un gouvernement loyal et puissant.

» Je vous demande un *laissez-passer* pour ma famille et des officiers français.

» Je vous prie de viser le billet que je vous envoie pour avoir des chevaux de poste. »

« *P. S.* Plusieurs Français ont eu leur cocarde arra-

après vingt-quatre heures d'inaction depuis l'événement, eut rompu ce silence obstiné

---

chée dans différens quartiers de la ville. Le gouvernement sera responsable des insultes ultérieures qu'ils pourront recevoir. »

Le même, au même.

Le 8 nivôse, onze heures du soir.

« Je vous ai déjà demandé un passe-port; vous devez sentir que la circonstance ne me permet pas de rester plus long-temps ici. Tout retard que vous occasionnerez encore aurait lieu de m'étonner, et certes, je ne saurais plus à quel sentiment l'attribuer. Je vous le repète, tout veut que je parte : envoyez-moi un passe-port et l'ordre pour des chevaux de poste.

» J'attends cette condescendance des sentimens particuliers que vous m'avez témoignés. Renvoyez-moi, par le porteur, ce que je vous demande, et songez aux conséquences du moindre retard.

» Si vous aviez pu vous transporter chez moi, vous ne douteriez pas de la nécessité de mon départ et de celui de la famille qui était attachée au général Duphot, dont la perte n'est pas supportable dans ce palais, où tout encore est plein de lui. Le sang des malheureux teint encore mes appartemens, les marches de mes escaliers. Le moindre retard serait en contradiction avec les sentimens que vous m'avez témoignés, et l'es-

pour supplier Buonaparte de ne pas s'éloigner de Rome, la timidité du Romain rendit quelque confiance à Joseph, et il ne répondit qu'avec une politesse dédaigneuse à des excuses auxquelles au fond de l'âme il devait être loin de s'attendre. Toutefois il profita avec empressement des passeports qui lui furent envoyés, et partit avec précipitation pour Florence. Mais là ne s'arrêtèrent point les dégradantes démarches de ce cardinal, dont la conduite inexcusable servit merveilleusement les desseins du Directoire, en prêtant quelque vraisemblance aux calomnies que la mort de Duphot donna lieu de répandre. Il avait imploré l'intervention du chevalier d'Azara, afin de retenir Joseph Buonaparte à Rome. L'Espagnol, qui croyait le moment arrivé pour mettre de côté toute dissimulation, répondit par un refus méprisant; et en même temps qu'il mandait au secrétaire-d'état qu'il lui était défendu de se mêler des affaires de France, il se proclamait dans Rome comme

---

time dont je vous ai souvent donné des témoignages. »

Pour copie conforme, le ministre des relations extérieures, Signé TALLEYRAND-PÉRIGORD.

le protecteur des patriotes français (1). Son palais était devenu leur asile. Le comble de l'abais-

---

(1) *Copie de la lettre de M. le chevalier Azara, ministre d'Espagne, au citoyen Buonaparte, ambassadeur, etc.*

(Extrait du Moniteur.)

Rome, le 29 décembre 1797.

« L'état dans lequel vous nous avez laissé ce matin est plus facile à sentir qu'à exprimer. Je n'ai point dormi de toute la nuit, et avant le jour j'ai su votre départ.

Votre homme est venu me trouver, et m'a consigné votre billet, lequel, au milieu du plaisir qu'il m'a causé, m'a en même temps affligé infiniment, en me rappelant la perte d'un ami tel que vous. Je n'en avais pas besoin pour m'en souvenir; mais je le garderai comme le gage le plus précieux de votre amitié.

» Le citoyen Torette est venu me trouver pour me charger des effets du malheureux général, qu'il avait cachetés. J'en ai fait dresser un inventaire, et je les ferai garder jusqu'à ce que les héritiers en disposent.

» J'ai dit à votre maître-d'hôtel, au directeur de la poste et à tous les autres Français de recourir à moi dans tous leurs besoins avec la même confiance qu'ils pourraient le faire à vous. Il n'y a que l'inconvénient de ne pas savoir jusqu'à quel point je suis sûr de moi-même; car je vois que le peuple n'est pas du tout

sement de la part du cardinal Doria fut de n'oser envoyer au Directoire une relation véridique de la mort de Duphot, pour l'opposer au récit mensonger de Joseph Buonaparte. Il supplia seulement cet ambassadeur de se charger de faire parvenir au ministre de Sa Sainteté, à Paris, une dépêche ouverte pour diriger sa conduite (1). Par cette lettre, qu'on a justement

---

tranquille, et on me dit qu'il y a du mouvement vers Transtevere.

» Écrivant ceci, je reçois un message du secrétaire-d'état, au nom du pape, pour me prier d'aller auprès de vous à Florence, pour tâcher de vous ramener à Rome. Quoique la proposition n'eût pas le sens commun, je me suis contenté de répondre qu'il m'était défendu de me mêler plus des affaires de Rome.

» Comptez sur l'amitié, etc., etc.

« Signé AZARA. »

Pour copie conforme, le ministre des relations extérieures, Signé TALLEYRAND-PÉRIGORD.

(1) *Traduction littérale de la lettre du cardinal secrétaire-d'état du pape au marquis Massimi, à Paris.* (Extrait du *Moniteur.*)

Paris, 28 décembre 1797.

« Monsieur, la dépêche que je vous adresse aujourd'hui sera pour vous un sujet du plus vif chagrin, comme elle l'est pour moi. Vous connaissez l'étendue

appelée un monument de bassesse dans les fastes de la diplomatie, Doria déclarait s'en

---

de nos sentimens d'amitié pour la république française, ainsi que l'intérêt que nous prenons tous, et que je prends en mon particulier, à tout ce qui la regarde, ainsi que pour ce qui concerne le citoyen ambassadeur Buonaparte, qui est un homme si respectable. J'avais eu, dans la soirée d'hier, des rapports confidentiels, pour m'avertir que dans la nuit même l'on devait faire quelques mouvemens dans la ville de Rome. Je ne jugeai pas qu'il fallût donner beaucoup de poids à cette nouvelle; mais il me parut qu'il serait sage de ne pas la négliger. Ainsi, je pris les mesures que tout gouvernement sage doit prendre en pareil cas; et m'étant fait un devoir de les communiquer aujourd'hui même au citoyen ambassadeur, il a bien voulu les approuver.

» J'étais tranquille, ayant une confiance entière dans les dispositions que l'ambassadeur m'avait manifestées, et dans les précautions que j'avais prises, lorsque tout à coup, sur les vingt-trois heures, j'ai appris qu'une troupe d'insurgens s'était portée à son palais pour obtenir de lui un appui qu'il a refusé énergiquement; et qu'ensuite le général Duphot avait été tué malheureusement dans le combat qui a eu lieu entre les insurgens et nos soldats. C'est à la suite de cet événement que le citoyen ambassadeur a pris la détermination de partir de Rome, dont j'ai tâché par mes prières de l

›rter pour le récit des faits à la loyauté ımbassadeur français. « Quant à la répa-

---

ner; mais malgré ses bontés et son amitié pour il a cru qu'il était dû à sa personne et à sa répu- de suivre ce parti, et j'ai profité de cette occa- e vous écrire en remettant ma lettre à cet am- leur.

: m'en rapporte à lui pour vous instruire de ce insi que des circonstances qui l'ont accompagné. ıe telle conviction de son honnêteté et de sa vé- , que je ne puis ni ne dois douter de la vérité de e qu'il exposera au Directoire. Le but de cette est de vous charger de vous présenter au Direc- pour lui exprimer que le saint-père éprouve la la plus sensible à cause de cet accident, qu'il ne ›as été possible de prévoir ni d'empêcher. Vous vez offrir aucune satisfaction pour cet incident e saint-père et nous tous sommes inconsolables; vous devez prier le Directoire de demander telle ction qu'il voudra : la demander et l'obtenir sera ne chose; car ni Sa Sainteté, ni moi, ni la cour me, nous ne serons jamais tranquilles jusqu'à : nous soyons sûrs que le Directoire sera satisfait. ı équité, je suis persuadé que si, d'un côté, on ıt être indifférent à la perte d'un citoyen de mé- . ne pourra douter du vif chagrin que nous éprou- et voudra bien apprécier la prière instante que ètes chargé expressément de lui faire au nom du

» ration à faire à la France, il ne faut pas » l'offrir, disait-il, au marquis Massimi, » mais prier le Directoire de la demander telle » qu'il voudra. La demander et l'obtenir, sera » la même chose. »

Quel avantage sur la cour de Rome n'eussent pas donné de tels procédés même à la puissance la plus modérée, la plus sincèrement bienveillante. Mais vis-à-vis d'un gouvernement hostile et impitoyable comme le Directoire, c'était avilir en pure perte la diplomatie romaine, qui, dans les conjonctures les plus critiques, n'avait jamais su que s'abaisser noblement, et céder avec avantage.

Infortuné Pie VI! quelles durent être vos

---

souverain pontife, ainsi que notre dépendance entière de sa détermination.

» Je ne sache pas vous avoir donné une commission plus intéressante que celle-ci. Ce sera un grand titre pour vous auprès de Sa Sainteté, si vous parvenez à me mettre à portée de tranquilliser un peu le saint-père à ce sujet.

» J'attends quelques renseignemens de votre part sur cet objet au plus vite, et suis

» Votre serviteur,

» Signé le cardinal J. Doria Pamphili. »

pensées lorsque, revenu des portes de la mort, vous apprîtes tout ce qui avait été fait par les dépositaires de votre puissance (1) ! Combien

---

(1) On peut voir ce fait certifié dans la pièce suivante, extraite du *Moniteur*, comme celle qui précède, et que je crois assez caractéristique pour la citer tout entière :

Traduction littérale d'une lettre du cardinal Doria, secrétaire-d'état, à l'ambassadeur Buonaparte.

Des chambres du Vatican, le 28 décembre 1797.

« Le cardinal Joseph Doria Pamphili, secrétaire-d'état, reçoit avec la plus vive satisfaction le billet du citoyen Buonaparte, ambassadeur de la république française, et a signé avec une très-grande peine le passe-port et la permission pour les chevaux de poste.

» Il n'ose le prier de suspendre son départ, mais il prend la liberté de lui faire passer une lettre pour M. le marquis Massimi, par laquelle, au lieu de lui raconter tout le fait, il s'en rapporte à la bonne foi reconnue du citoyen ambassadeur, pour tout ce qu'il exposera à la république française. *La santé du saint-père ne le met pas en état de pouvoir être informé ce soir de tout ce qui est arrivé ;* et l'on ne peut prévoir sans affliction l'impression que pourra lui faire une si fâcheuse nouvelle dans l'état où il se trouve. Le gouvernement sera prêt à donner à la république française la satisfaction qu'elle pourra demander au sujet de

Rome ne dut-elle pas regretter qu'un rayon de votre grande âme n'eût pas éclairé leurs conseils! Hélas! quand votre main, saint et courageux vieillard, n'était plus là pour diriger le gouvernail, la barque de saint Pierre semblait abandonnée au caprice des vagues, et faisait eau de toutes parts.

Le Directoire affecta pour la mort de Duphot (1) les mêmes regrets que la Convention

---

ce qui est arrivé, quoiqu'il n'y ait eu en cela nullement de sa faute. Qu'il soit permis au cardinal qui écrit de mettre sous les yeux du citoyen ambassadeur, avant de terminer sa lettre, qu'il dépend de lui de conserver ce que le général en chef établit généreusement à Tolentino; et en espérant le tout de la bonté connue du citoyen ambassadeur, il renouvelle les assurances de sa haute considération.

« Signé JOSEPH, cardinal DORIA PAMPHILI. »

(1) L'auteur des *Martyrs de la Foi*, qui est lyonnais, fait la remarque suivante :

« L'on mit une certaine importance à l'illustrer sous » le nom de *Duphot*, quoique, dans un bulletin de l'ar- » mée, daté du quartier-général de Mantoue, le 16 ven- » tôse an 5 (6 mars 1797), et qu'on lit dans le *Moni-* » *teur* du 2 germinal suivant (22 mars de la même » année 1797), cet *adjudant-général* ne fut appelé que » Duffaux. Il était de Lyon, où il existait une famille

avait fait éclater pour la fin tragique et moins méritée peut-être du séditieux Bassville. On mit une sorte d'importance exagérée à célébrer la mémoire de ce jeune guerrier, brave sans doute, mais dont la mort, à la tête d'un ramas de révoltés, était bien peu digne d'un général français. Le nom de Duphot fut donné à l'une de ces nouvelles rues que l'on bâtissait alors à Paris sur la place occupée naguère par les asiles de la prière et de la religion. Le Directoire ne manqua pas non plus d'applaudir à la conduite de l'ambassadeur Joseph Buonaparte, qui, dans cette occasion, avait apparemment

---

» de ce nom dans la classe des ouvriers sur métaux. Un » tel reniement d'origine n'est pas le seul qu'on ait vu » dans la révolution des *égaliseurs.* »

J'ai conservé à Duphot son nom de guerre, puisque je fais allusion à la rue située près de l'ancienne porte Saint-Honoré, qui porte son nom. Il me semble, puisqu'on a ôté à des ponts et à des quais les noms bien autrement et bien plus réellement glorieux d'Austerlitz, de Buonaparte et d'Jéna, on devrait faire disparaître de la nomenclature des rues de Paris ce nom de Duphot, qui ne rappelle qu'une des plus honteuses journées de la révolution.

mieux servi ce gouvernement immoral, que ne l'avait fait son frère Napoléon par la pacification de Tolentino. Le ministre des relations extérieures eut ordre de lui écrire la lettre la plus flatteuse (1); et ce n'est pas un

---

(1) Voici le texte de cette lettre, extraite du *Moniteur* :

Le ministre des relations extérieures au citoyen Joseph Buonaparte.

Paris, le 21 nivôse an 6 (10 janvier 1798).

« J'ai reçu, citoyen, la lettre déchirante que vous m'avez écrite sur les affreux événemens qui se sont passés à Rome le 8 nivôse. On ne peut porter plus loin la perfidie et la lâche scélératesse : la république française en tirera une réparation digne d'elle, soyez-en certain, et recevez de cette assurance la seule consolation qu'on puisse offrir à celui qui a vu mourir à ses côtés, par la main de vils assassins, ses meilleurs amis, et les amis les plus intrépides de la république. Malgré le soin que vous avez mis à cacher tout ce qui vous est personnel dans cette horrible journée, vous n'avez pu nous laisser ignorer que vous avez manifesté au plus haut degré l'intrépidité, le sang-froid, et cette intelligence à qui rien n'échappe, et que vous avez soutenu avec magnanimité l'honneur du nom français.

» Le Directoire me charge de vous exprimer, de la manière la plus forte et la plus sensible, sa vive satisfaction sur toute votre conduite. Vous croirez aisément,

médiocre sujet de réflexions que de reconnaître dans le signataire de cette dépêche cet ancien évêque d'Autun, qui, le premier d'entre les membres de son ordre, avait demandé la spoliation des autels, et déchiré le cœur du saint pontife Pie VI par le crime d'une honteuse apostasie.

Il faut être juste : ces éloges, adressés à Joseph Buonaparte, lui étaient bien dus : il avait bien mérité des révolutionnaires ; il s'était montré digne de leur approbation. En effet, avait-il gardé quelque pudeur, quelque ménagement pour le gouvernement romain dans la relation officielle qu'il rédigea, de la fatale journée du 28 décembre? Loin de répondre à l'appel suppliant que le faible Doria avait fait à sa loyauté, il dénaturait tous les faits, jusqu'à les rendre invraisemblables ou contradictoires; il présentait à la fois comme le crime du

---

j'espère, que je suis heureux d'être l'organe de ses sentimens.

» Salut et fraternité,

» Le ministre des relations extérieures,

» Signé TALLEYRAND-PÉRIGORD.

gouvernement pontifical, et la violence des séditieux qui voulaient le renverser, et l'énergie qu'avaient déployée les milices romaines pour les réprimer. Du récit mensonger des faits, il passait à des déclamations furieuses contre le Saint-Siége, exceptant toutefois de ses amères incriminations le cardinal Doria, de la conduite duquel il témoignait être pleinement satisfait (1). Et pourrait-on le nier? Si, ce qu'à Dieu ne plaise que je veuille insinuer! Doria eût été complice des Français, ce ministre n'aurait pu tenir une conduite différente.

Qui nous expliquera le contraste si remar-

---

(1) Voici l'éloge qu'il faisait de ce ministre :

Rome, le 8 nivôse an 6.

« L'ambassadeur de la république française près la cour de Rome a témoigné, dans une autre lettre remise par le citoyen Moltedo, tout son regret sur les motifs impérieux qui le forcent d'interrompre toute correspondance avec le secrétaire-d'état, sans cesser de laisser dans son cœur le souvenir le plus touchant du caractère, des procédés et des manières polies et amicales de M. le cardinal Doria, dont la bonté d'âme se trouve déplacée parmi les irréconciliables amis du nom français qui gouvernent encore la cour de Rome. Il le prie de croire aux sentimens d'amitié et d'estime avec lesquels il est Signé Buonaparte. »

quable entre la faiblesse de ce ministre imprévoyant et la résolution qu'avaient déployée la milice pontificale et la garde civique romaine? Des troupes abandonnées à elles-mêmes auraient-elles pu exécuter les dispositions les plus habiles, si quelque chef énergique ne les eût dirigées? Depuis que les infirmités d'une douloureuse vieillesse forçaient trop souvent le saint pontife à demeurer par intervalle étranger aux affaires de son gouvernement, les chefs de l'état étaient divisés. Les politiques faibles et douteux (1) (et il y en avait aussi

(1) Je citerai, comme un monument de cette triste vérité, l'extrait d'une lettre du cardinal Antici, protecteur de Pologne, adressée à l'ambassadeur Buonaparte, et datée du 30 septembre, dans laquelle il dit : « Obligé par mes incommodités à garder la maison de» puis trente jours, mes infirmités ont empiré à mesure » que mon âme a été cruellement affectée par la mal» heureuse affaire du 28 décembre. »

Il exprime ensuite ses sentimens envers la *respectable personne et famille* de Buonaparte. Puis il ajoute : « Ceux » que j'ai manifestés envers la république française ont » été constatés dans toutes les occasions par une con» duite uniforme et constante. La république française, » aussi grande que généreuse, sait distinguer la con» duite de chacun. » (*Moniteur du 7 pluviôse an* 6.)

dans le sacré collége) se rangèrent autour du cardinal Doria, qui, comme tous les hommes sans caractère, était, avec les intentions les plus droites, susceptible de suivre les avis les plus funestes. De là le penchant de ce ministre à caresser la révolution française, comme si un pareil monstre avait pu être dompté par la douceur! Le cardinal Doria avait résidé pendant douze ans à Paris, en qualité de nonce, et il passait pour ami de la France : c'était même à l'influence du parti français à Rome qu'il avait dû principalement son élévation à la dignité de secrétaire-d'état, lors du traité de Tolentino. Il succédait au cardinal Busca, ministre plein d'énergie, et que les révolutionnaires connaissaient pour incapable de transiger avec les principes invariables de la politique romaine.

Parmi les cardinaux et les prélats, il ne manquait pas d'hommes dont les vues et le caractère eussent une honorable conformité avec la politique et les sentimens généreux du saint père; mais depuis que les Français dominaient en Italie, ces serviteurs fidèles et sûrs n'avaient qu'une influence secondaire sur la marche du gouvernement. A leur tête

vous eussiez admiré le vénérable Albani, doyen du sacré collége; les cardinaux Gerdyl, Mattei, Antonelli, dont la foi et la constance inébranlables vont briller d'un éclat si pur aux jours si prochains de la proscription; les prélats Sparziani, Caleppi, l'un des courageux négociateurs de Florence; Consalvi (1), qui s'était fait connaître par ses touchans égards envers Mesdames de France, et qui plus tard devait, sous un autre pontife, jouir d'une influence durable; enfin le fiscal Barberi, dont le zèle pour le service de Pie VI ne connaissait ni les obstacles que son habileté savait surmonter, ni les dangers que sa fermeté semblait mé-

(1) Une lettre de l'abbé Corona, secrétaire de la légation de Prusse, datée du 30 décembre 1797, et adressée à Joseph Buonaparte, rend témoignage à la conduite ferme de Mgr. Consalvi, tout en paraissant l'accuser : « Mgr. Consalvi, dit-il, a donné l'ordre de tirer sur » les Français, sur les patriotes et sur les gances d'or; » et en effet, vous et le malheureux général vous l'avez » éprouvé vous-même. » (*Moniteur du 7 pluviôse an* 6.) Ce journal officiel a cela de particulier que ses éloges du jour y deviennent souvent une accusation dans l'avenir; et les accusations du moment y deviennent plus tard un titre de gloire.

priser. Le concours de ces hommes, doués de toute l'intrépidité de la vertu, avait, jusqu'au ministère du cardinal Doria, puissamment secondé le saint pontife dans les mesures énergiques qui avaient jusqu'alors honoré sa politique. C'étaient eux qui, dans la journée du 29 décembre, avaient dirigé les mouvemens fermes et si précis de la force armée; et si, après la fuite précipitée de l'ambassadeur Buonaparte, la cour de Naples avait, comme elle en avait donné l'espoir, fait entrer sur-le-champ des troupes dans l'état romain, si le grand duc de Toscane, mieux éclairé sur les véritables intérêts des puissances européennes, moins ami d'une paix sans honneur, n'eût pas montré aux révolutionnaires français une lâche condescendance, Rome aurait été préservée de l'invasion et de la révolution qui en fut la suite; peut-être aussi l'Italie entière se serait vue affranchie du joug étranger.

Mais à quoi bon me livrer à de vaines suppositions? Ne sais-je pas que dans les choses de la politique, la Providence se rit de toutes les prévisions humaines, et qu'un souffle dérange tout ce qui a été le plus habilement concerté par la prudence du monde? Dieu, qui voulait

sans doute faire éclater par un miracle la restauration inespérée de la chaire de sain Pierre, a permis que les hommes, loin de pouvoir rien pour la sauver, semblassent au contraire conspirer tous pour la détruire, soit d'intention, soit, en dépit de leurs intentions, par faiblesse, impuissance, ou par aveuglement.

Le Directoire mit à profiter des résultats de la journée du 28 décembre, une précision, une promptitude qui seules attesteraient qu'il l'avait préparée. L'arrestation du ministre de Sa Sainteté à Paris, l'ordre envoyé au général Berthier, alors à Milan, de marcher sur-le-champ contre Rome, l'envoi de commissaires chargés de donner à la ville des pontifes une constitution républicaine, telles furent les premières démarches du gouvernement français. Cependant ses agens dans la république cisalpine n'y restèrent pas oisifs. Imitateurs gagés des décemvirs parisiens, les directeurs de la république lombarde affectèrent un langage plus insolent. L'envoyé du gouvernement pontifical près ce gouvernement servilement démocratique fut reçu avec une hauteur outrageante. Les titres

que le respect des fidèles doit au vicaire de Dieu sur la terre furent refusés à Pie VI. Dans les déclarations officielles des révolutionnaires français et italiens, on ne l'appelait plus que *le prince de Rome encore régnant* (1). Cependant les détachemens de l'armée cisalpine aux ordres du polonais Dombrowski, général attaché au service de France, inondaient les provinces septentrionales de l'état romain, excitant partout la révolte et le sacrilége.

---

(1) On lit l'article suivant dans le *Moniteur :*

Milan, le 13 nivôse an 6 (janvier 1798).

« Avant-hier, le ministre *du prince de Rome encore régnant* se présenta dans les formes ordinaires au Directoire. La curiosité avait attiré un nombreux concours de spectateurs. On était surtout curieux d'entendre le discours que prononcerait le *récipiendaire*. Il dit, entre autres choses, que la république cisalpine pouvait compter sur les dispositions pacifiques d'un prince chef d'une religion qui adore avec sincérité le Dieu de la paix. Le ministre a supposé sans doute que tous ses auditeurs n'avaient aucune notion de l'histoire des papes et de la conduite de Pie VI à l'égard de la république française.

» Le président du Directoire, le citoyen Moscati, fit une réponse républicaine et philosophique qui contras-

C'est ainsi que Pesaro, Sinigaglia et vingt autres cités furent arrachées à l'obéissance pontificale. Les bons citoyens étaient obligés de fuir ou d'affecter le langage des révolutionnaires. Partout, les prêtres, et dans les campagnes, le peuple, opposaient une résistance énergique aux progrès des Cisalpins. Mais qui pourrait ne pas déplorer le langage que tint alors l'évêque de Pesaro dans une lettre pastorale : « Ce que nous devions hier

---

tait singulièrement avec le discours du ministre santissime. Il dit qu'il fallait *abandonner les opinions, source éternelle de discorde* parmi les peuples, et fonder l'amitié, qui doit les lier, sur des bases solides. « Écartons, dit- » il, les obstacles qui s'opposent à la perfectibilité hu- » maine; ne dégradons pas, par des liens dangereux, » le plus beau don de la nature humaine, la faculté de » penser; hâtons l'instruction publique, encourageons » les talens, et nous renouvellerons en Italie les exem- » ples mémorables des républiques de la Grèce, et vous » reverrez les beaux temps de Rome. »

On ne sait en vérité si dans ces publications républicaines le ridicule l'emporte sur l'odieux; et il est encore des hommes aujourd'hui qui voudraient nous ramener ces horreurs! et la plupart de ceux qui les ont commises sont encore aujourd'hui comblés des faveurs de la fortune!

» au pape comme prince temporel, nous le » devons aujourd'hui à la république ?» Bientôt les Cisalpins sont à Foligno; Rome, cernée de tous côtés par les baïonnettes révolutionnaires, paraît alors le seul asile de la puissance pontificale; ses habitans sont dans la stupeur; la disette se fait sentir au sein de ses murs, et les provinces ne lui envoient plus les subsistances accoutumées. D'un bout de l'Italie à l'autre, des cris de mort retentissent contre la personne sacrée du pontife, qu'on ose qualifier d'assassin.

Rappelé comme par miracle des bords de la tombe, Pie VI ne se fit pas illusion sur les funestes conséquences des événemens survenus pendant sa maladie. Il reconnut que les Français avaient voulu, par le plus odieux complot, renverser son trône au mépris des traités précédens, et sans aucun égard à tous les sacrifices qu'il avait faits pour en remplir les conditions accablantes. Il veut, puisqu'il ne peut plus éloigner la tempête, lui opposer du moins un front inébranlable. Il recueille alors toutes les forces qui lui restent; et il semble qu'une vie nouvelle ranime le gouvernement pontifical, à

mesure qu'un retour de santé vient renouveler le corps du saint vieillard. Rome sort de sa stupeur : l'ordre y est rétabli. Les révolutionnaires, qui cherchaient à troubler la paix publique, sont bannis de ses murs. Les messagers du pontife vont dans les différentes cours de l'Europe les informer des périls dont la chaire de saint Pierre a été menacée le 28 décembre, et de ceux que les Français lui préparent encore. Le cardinal Braschi, neveu du pontife, se rend à Naples accompagné du prélat Caleppi, pour intéresser Ferdinand au salut du Saint-Siége. La cour de Naples a perdu un temps précieux : il n'est plus temps de faire marcher ses armées, puisque Berthier, avec des forces supérieures, est déjà près d'Ancône; mais Ferdinand veut du moins servir le pontife par ses négociations. Le prince de Belmonte, son ambassadeur, va au-devant du général français avec les autres députés du saint père. La résolution de Berthier, d'accord avec les ordres du Directoire, était de prendre Rome; mais il profite de ces ouvertures pacifiques pour s'en assurer la possession sans coup férir. C'est ainsi que la France révolutionnaire démentoit partout ce beau

renom de loyauté, qui fut à si juste titre sous nos rois le partage de la nation française. Berthier déclara au prince Belmonte, il notifia même au pape, par écrit, qu'il ne serait fait aucun changement au gouvernement pontifical; qu'on ne diminuerait en rien la puissance du pape dans ses états; que le Directoire lui avait expressément recommandé de respecter la religion et les propriétés publiques ou particulières; que l'armée française ne s'avancerait sous les murs de Rome que pour demander satisfaction de la mort de Duphot; enfin que l'état-major seul entrerait dans la ville. A ces assurances formelles, Berthier ajouta qu'il requérait, pour prévenir toute effusion de sang, 1° que le pape publiât un édit dont le modèle fut envoyé au cardinal Doria, et dont l'objet était de tranquilliser le peuple romain sur l'arrivée de l'armée française; 2° qu'on n'enlevât rien du Muséum, de la bibliothèque et de la galerie des tableaux, parce que tous les objets qui s'y trouvaient renfermés étaient *garantis par la loyauté française et par ses propres assurances.* Berthier terminait en disant qu'en cas de refus, il ne répondait pas des suites, ayant

des ordres pour s'emparer alors de vive force de Rome et de l'État de l'Eglise.

Comment concilier ce langage si modéré avec les proclamations virulentes que le même général avait adressées à ses soldats (1), ou

(1) Dans une première proclamation, datée de Milan, il s'exprimait ainsi : « Le gouvernement de Rome s'est rendu coupable du plus lâche de tous les crimes : il a fait massacrer le compagnon de notre gloire, le brave *Duphot*. Il a méconnu le respect dû à l'ambassadeur de la république française qui se trouvait à Rome. Marchez, braves soldats, afin seulement de venger un si horrible délit, pour punir le gouvernement de Rome et ses vils assassins. Le peuple romain est innocent; il n'a point pris part à de si grands désordres : il trouvera dans l'armée protection et amitié. Il admirera en même temps le courage et la sagesse du *soldat-citoyen*. Le gouvernement français veut, et l'honneur le commande, que les personnes, les propriétés, *le culte* et ses temples soient respectés. Le pillage serait sévèrement puni..... De si courageux frères d'armes seront dignes d'eux-mêmes.

» Signé Alex. Berthier. »

Une seconde proclamation, datée du quartier-général d'Ancône, le 10 pluviôse an 6 (29 janvier 1798) :

« *Alexandre Berthier, général en chef de l'armée d'Italie.*

» Les rives du Tibre voyaient succéder les douceurs

que les agens corrupteurs qui suivaient son armée avaient dictées aux démagogues des villes d'Italie ? Car les révolutionnaires français ont eu cela de particulier dans leur dépravation profonde, qu'ils se faisaient commander les crimes qu'ils méditaient par ceux mêmes qui devaient en être les victimes. C'est par cet art perfide qu'on avait obtenu l'adresse que de prétendus députés du duché d'Urbin remirent à Berthier lors de son départ de Milan. Dans cette pièce, qui semble moins exprimer

---

de la paix au fléau de la guerre; mais l'astucieux et implacable gouvernement de Rome veillait : en cherchant à troubler la tranquillité des nations, en se rendant coupable du plus lâche des attentats, il a insulté à la modération et à la générosité que lui avait montrées la nation française dans le traité de Tolentino. Il doit une satisfaction égale à sa perfidie. Une armée française s'avance sur Rome. Je déclare néanmoins, dans la plus exacte vérité, que sa marche n'a pas d'autre motif que de punir les assassins du brave *Duphot*, les mêmes qui trempèrent leurs mains dans le sang de Bassville, en un mot, pour punir ceux qui ont oublié le respect dû à l'ambassadeur de la république française. Le peuple romain, étranger à de si grandes atrocités et à une telle perfidie, trouvera dans l'armée française protection et amitié. »

le vœu des Italiens qu'être émanée du plus horrible club de Paris, Rome était accusée d'avoir *mis le comble à ses crimes*, et l'on sommait l'armée française de s'élancer en *dévastatrice sur le sol du fanatisme et de la trahison*, pour *réduire en poudre le trône usurpé des rois-prêtres et le siége de l'infâme imposture*, pour *bannir à jamais du sol des Scipion et des Camille la sainte fraude et l'hypocrisie mîtrée*. A de pareils traits, il est impossible de ne pas reconnaître les sentimens et même le style du Directoire français, ou de quelqu'un de ces prêtres apostats qui marchaient à la suite de l'armée d'Italie, à peu près comme certain animal cruel et timide suit la trace du terrible lion des forêts, pour s'acharner lâchement sur des victimes expirantes.

De tels préliminaires n'étaient pas faits pour donner du poids aux déclarations hypocrites que Berthier faisait devant les portes de Rome. Aussi Pie VI ne se laissa pas tromper à ce langage; et s'il ne songea point à se défendre, c'est que, livré à ses propres forces, il était convaincu de l'inutilité de toute résistance à une armée disciplinée. Il prit au contraire, en véritable père des chrétiens, toutes les me-

sures nécessaires pour prévenir l'effusion du sang. Par ses ordres, les troupes pontificales se replièrent partout devant l'armée française; et Berthier, après avoir été arrêté par les neiges de l'Apennin, traversa les états du pontife comme il aurait parcouru les départemens de la France. Seulement dans quelques villages, les habitans, écoutant plutôt leur zèle que la volonté du saint-père, tentèrent de s'opposer à la marche des Français; mais le triste résultat de leurs efforts prouva la sagesse des défenses du pontife.

Bien que Pie VI eût appris à ne jamais compter sur les promesses des révolutionnaires, il eut soin que toutes les conditions imposées par le général ennemi fussent religieusement observées, afin d'ôter du moins à la mauvaise foi les prétextes dont elle eût pu s'autoriser. Il se montra si fidèle à ses engagemens, qu'il fut sourd au conseil prévoyant qu'on lui donna d'enlever les objets les plus précieux du Musée Clémentin. Il ne pouvait ignorer la présence à l'armée française de commissaires préposés à la spoliation des monumens de l'Italie; mais il avait donné sa parole; et la religion du serment l'emporta facilement

porter auprès de Pie VI sur la crainte de se voir ravir des monumens dont la réunion avait fait le noble délassement de sa vie.

Depuis deux jours l'armée française campait sous les murs de Rome, sur le Monte-Maria : les proclamations incendiaires d'Alexandre Berthier, et son approche, avaient rendu la confiance à tout ce que cette capitale renfermait de partisans de la révolte, de la licence et des opinions irréligieuses. Tandis que les rues étaient traversées dans tous les sens par des processions que grossissait un peuple nombreux, les conspirateurs couvraient les murs de placards satiriques. Tandis que les fidèles se pressaient en foule devant les images de la mère de Dieu, des agens de révolte faisaient circuler secrètement des peintures et des emblèmes sacriléges et séditieux (1). Une vile populace se rassemblait dans le Campo-Vaecino, sous les auspices de quelques chefs audàcieux, tels qu'un Ri-

(1) On distribuait parmi le peuple des portraits du général Buonaparte, avec cette inscription blasphématoire : *Voilà la véritable image du saint Sauveur du monde.*

ganti, avocat connu par sa haine contre le pontife; un duc Bonelli, qui n'avait rapporté de ses voyages qu'une haine aveugle pour les institutions de son pays; un Pignatelli, Napolitain, qui venait propager à Rome, sous la protection des Français, des principes qu'il n'eût pas encore osé professer ouvertement dans Naples. Ces démagogues impudens et lâches, en évoquant dans leurs discours les souvenirs vénérables de Rome libre et vertueuse, ne songeaient qu'à introduire des soldats étrangers dans les murs du Capitole.

A l'instant même où le pontife, environné de toutes les pompes de la religion, célébrait dans la chapelle Sixtine le vingt-quatrième anniversaire de son exaltation, les factieux plantent en face du Capitole l'arbre de la liberté et arborent les trois couleurs. Ainsi les cyniques accens de l'impiété se mêlaient en quelque sorte aux saints cantiques de l'Église. Le peuple se porte à ce nouveau spectacle. Il entend des orateurs furibonds qui lui prêchent la liberté, et qui lui révèlent la morale des révolutions. Il les écoute avec cette curiosité avide qu'inspirent des bateleurs qui pour la première fois importent dans une

grande cité quelque charlatanisme d'une espèce nouvelle. Mais tandis que les orateurs de l'insurrection épuisent leur criminelle éloquence, l'airain religieux annonce l'*angelus* aux chrétiens; et la multitude fidèle à ses pieuses habitudes, se découvre et récite dévotement cette prière.

Ces scènes de désordre, si affligeantes pour son cœur, n'empêchèrent pas le saint-père d'officier à l'autel avec autant de calme d'onction et de majesté que pendant les plus belles années de son pontificat. Il reçut aussi les félicitations des cardinaux. Jamais son autorité souveraine n'avait paru plus imposante qu'au moment où elle semblait prête à expirer. Vrai soldat de Jésus-Christ, il témoignait, par sa contenance ferme en présence de l'ennemi, qu'un pontife doit le recevoir à son poste, au pied de l'autel.

Cependant une députation solennelle des insurgés se rend vers le général français, lui fait part de ses intentions, et l'invite à entrer dans Rome. Dès le soir même, Berthier fit son entrée en grande pompe : précédé d'une musique guerrière, suivi d'une brillante cavalerie, il marcha droit au Capitole, en tra-

versant les flots paisibles d'une population stupide d'étonnement (1). Les accessoires d'un pareil triomphe répondaient dignement à son objet principal. Un arc triomphal, dressé sur le pont Saint-Ange, portait la statue de la Liberté foulant aux pieds la tiare. Les théâtres, cette perpétuelle école de scandale et d'immoralité, se signalèrent dans cette occasion par le spectacle monstrueux de la profanation des choses les plus saintes. Le pape, les cardinaux, les évêques, les prêtres, les pieux cénobites, les vierges consacrées au Seigneur furent impudemment joués sur la scène. La croix du Sauveur, les clefs de saint Pierre devinrent l'objet des plus abominables parades; et, dans ses écarts sacriléges, le pinceau du décorateur représenta les ornemens du pontificat souillés d'immondices par des hommes et par des animaux. Les vases sacrés enfin servirent à de détestables orgies. On vit même un artiste

(1) L'auteur des *Mémoires philosophiques* sur *le pontificat de Pie VI*, en fait ici l'aveu, en disant « que dans cette foule il y avait plus de curieux que de » véritables amateurs de la liberté. »

comblé des bienfaits du pontife, monter sur le théâtre pour renier son baptême (1)..... Mais parmi toutes ces turpitudes capables de donner une si déplorable idée de l'espèce humaine, en est-il aucune qui surpasse la ridicule comédie jouée par le général français? La plus profonde hypocrisie, jointe au mépris le plus absolu de l'humanité, put seule dicter le discours que, monté sur des tréteaux (2), Berthier adressa à la multitude effarée pour la féliciter de ce que le gouvernement pontifical allait faire place au régime républicain : « Mânes des Caton, des Pompée, des Brutus, des Cicéron, des Hortensius, dit-il, recevez l'hommage des Français libres dans le Capitole, où vous avez tant de fois défendu les droits du peuple et illustré la république romaine. Ces enfans des Gaulois, l'olivier de la paix à la main, viennent

(1) L'architecte Barberi, que Pie VI avait décoré de l'ordre de l'éperon d'or, après s'être frotté la tête avec de l'eau, abjura le nom de son patron, et s'écria : « Désormais on ne m'appellera plus que Tisiphonte. »

(2) Il était placé entre un soliveau appelé l'arbre de la liberté, et la statue de Marc-Aurèle décoré de la cocarde tricolore, ainsi que son cheval.

» dans ce lieu auguste y rétablir les autels de
» la liberté, dressés par le premier des Brutus.
» Et vous, peuple romain, qui venez de re-
» prendre vos droits légitimes, rappelez-vous
» ce sang qui coule dans vos veines! Jetez les
» yeux sur les monumens de gloire qui vous
» environnent! Reprenez votre antique gran-
» deur et les vertus de vos pères? »

Ah! si les grands hommes qu'on osait invoquer en ce moment avaient pu secouer la poussière du tombeau, et apparaître au milieu du Forum, leur voix accusatrice n'eût-elle pas fait justice de cette odieuse parodie des mouvemens généreux d'un peuple vraiment libre? — Quelle n'eût pas été leur indignation, en voyant quelle vile populace on plaçait sous leur patronage? Eussent-ils reconnu des Romains, même dégénérés, dans ces hommes repris de justice, dans ces démagogues stipendiés, dans ces Juifs réprouvés (1) qui seuls entre tous les sujets du pontife prenaient quelque part à la révolution suscitée contre son autorité sacrée? Car le reste des habitans

---

(1) Les Juifs de Rome appelaient alors Berthier leur libérateur et leur Messie.

de Rome, ou, pour mieux dire, tout ce qui méritait le nom de peuple romain, demeura spectateur morne et affligé de l'étrange scène qui se passait sous ses yeux.

Cependant Berthier commande en maître dans la capitale du monde chrétien, ou plutôt son nom et son autorité couvrent des excès que commettront, en invoquant les droits des nations, les agens militaires et civils qui sont sous ses ordres; mais qui, plus que lui peut-être, sont dans le secret de la politique du Directoire. Ce sont eux qui dirigent tous les mouvemens des révolutionnaires Romains. Le jour même de l'entrée des Français, les chefs du rassemblement de Campo-Vaccino osèrent envoyer au pontife une députation chargée de lui déclarer « au nom du peuple » libre et souverain de Rome qu'il est déchu » de tous ses droits temporels, et que le pape » n'est plus qu'un simple citoyen. » Pie VI répondit à l'officier de sa maison qui lui annonçait l'objet de son message : « Ah! dites » plutôt qu'ils viennent au nom du Dieu ven- » geur des péchés des peuples et des rois. » Il refuse de recevoir la députation, mais résigné à tout événement, il attend d'un air serein

l'orage prêt à fondre sur sa tête. Bientôt on vient lui signifier que s'il n'est plus que l'évêque de Rome, du moins la générosité du peuple veut bien lui assigner un traitement et pourvoir à la sûreté de sa personne. Les effets succèdent promptement aux paroles ; car ce n'est jamais la lenteur qu'on peut reprocher aux artisans de révolution. Les gardes du pontife, ces soldats dont on redoute la fidélité, tout en les accablant de méprisantes railleries, sont licenciés et remplacés par des grenadiers français. Alors le général Cervoni, gouverneur de Rome, osa présenter à Pie VI la cocarde nationale, en l'invitant à s'en décorer, s'il voulait profiter des avantages que lui laissait la république romaine. « Je ne connois d'autre uni-
» forme pour moi, répondit le pape, que celui
» dont l'Église m'a honoré. Vous avez tout
» pouvoir sur mon corps; mais mon âme est
» au-dessus de vos atteintes. Je n'ai pas besoin
» de pension. Un bâton au lieu de crosse, et
» un habit de bure suffisent à celui qui doit
» expirer sous la haire et sur la cendre. J'adore
» la main du Tout-Puissant qui punit le berger
» et le troupeau; vous pouvez brûler et dé-
» truire les habitations des vivans et les tom-

» beaux des morts; mais la religion est éter-
» nelle; elle existera après vous, comme elle
» existait avant vous, et son règne se perpé-
» tuera jusqu'à la fin des temps. »

Les révolutionnaires s'étaient attendus à ce refus magnanime, et tout était préparé pour l'exécution des mesures les plus violentes. Dès ce moment on met de côté la feinte modération et les égards dérisoires dont on avait cru devoir user envers *l'évêque de Rome réduit au spirituel.* La persécution la plus cruelle commence, non plus contre l'autorité, mais contre la personne même du pontife. Depuis que les Français occupaient Rome, les spoliations, résultat ordinaire du triomphe des républicains, y étaient en pleine activité. Les scellés avaient été mis au Muséum, dans les archives du Vatican et sur les monumens des arts. Dès qu'en repoussant les couleurs nationales le pape avait ôté aux rebelles tout prétexte de le ménager, son palais fut mis au pillage. On confisqua, au profit de la grande nation, ses vêtemens et sa bibliothèque particulière, qui, depuis plusieurs années, lui offrait la seule distraction à ses chagrins cuisans. Pie VI se vit ainsi dépouiller sans pro-

férer une seule plainte. C'est par de tels exploits que se signalèrent les commissaires français, doués de toute la dextérité, de toute l'impudeur nécessaires pour les recherches les plus minutieuses. Faut-il ici rappeler le nom de cet infâme calviniste, Suisse de nation, de cet Haller qui, dans cette exécution, se distingua entre tous ses complices par ses manières insolentes et brutales? Il arracha même à Pie VI l'anneau du pêcheur, et, pourrait-on le croire, ne mettant aucune borne dans ses indécentes perquisitions, il osa s'approprier quelques objets encore plus particuliers à l'usage du pontife (1)?

---

(1) Après avoir ouvert les bureaux, les garde-robes du pontife, Haller et ses complices aperçurent une boîte en forme d'urne, et ils s'en saisirent aussitôt. « Qu'est-ce qu'il y a là? » dit Haller au pape. — « Du tabac. » Haller, avec la dernière impudence, en prit une prise et s'écria : « Par Dieu! il est excellent! » Puis se tournant du côté de ses gens, il ajouta : « Portez cela à ma maison. » — « Et quoi! dit le pape, vous m'ôtez mon tabac? » — « Il est bon, et je le garde pour moi. » Haller s'appropria de même une boîte de confitures destinée au dessert du pape, pendant que Sa Sainteté

Fidèle image du bon pasteur, qui ne fuit point au risque d'exposer sa vie pour ses brebis, Pie VI voulait mourir au milieu de son peuple. Cette résolution jeta les révolutionnaires dans un sérieux embarras; ils redoutaient, pour l'exécution de ce dernier attentat, l'intérêt qui s'attache au malheur; ils craignaient que le peuple ne se soulevât si l'on faisait quelque violence au souverain pontife. Ils prirent le parti d'envoyer une députation au cardinal Doria, pour persuader à Pie VI que s'il ne se décidait pas à quitter Rome, le général Français était résolu d'employer la force armée pour l'y contraindre. Le pape voyant son ministre joindre ses instances aux menaces de ses ennemis, se laissa vaincre enfin. « On ne peut résister à la violence, répliqua-t-il : heureux si comme Jonas, je peux sauver mon peuple de la foudre qui vient fondre sur lui! »

était à table. De telles indignités, et bien d'autres encore que l'on pourrait citer, prouvent que l'homme, même civilisé et doué d'instruction, est le plus méchant des animaux lorsqu'il a brisé le joug des lois sociales.

Que d'assauts le saint-père, non moins accablé des souffrances du corps que des peines de l'esprit, n'eut-il pas à soutenir pendant les cinq journées qui s'écoulèrent depuis l'entrée des Français dans Rome jusqu'à son enlèvement hors de la capitale! Combien de monstres indignes du nom d'hommes se montrèrent sans respect pour ses cheveux blancs et pour son caractère sacré; sans pitié pour ses souffrances! Rappellerai-je l'insolence féroce de ce marquis Vivaldi, l'un des sujets les plus dangereux de l'état de l'Église, et que Pie VI s'était contenté d'exiler quand il aurait dû l'abandonner au glaive du bourreau? Voyant le pontife dépouillé de sa puissance, Vivaldi osa se présenter devant lui pour lui dire : « Tyran, » ton règne est passé! » — « Si j'étais un tyran, » répondit Pie VI avec douceur, vous n'existeriez pas aujourd'hui pour me le reprocher. » Ce fut le commissaire Haller qui se chargea le premier d'annoncer au saint-père que son départ était résolu. Pie VI allégua son grand âge et ses infirmités : « Je suis à peine convalescent, s'écria-t-il; je ne puis abandonner » mon peuple ni mes devoirs; je veux mourir » ici. » — Vous mourrez partout, lui répliqua

» le féroce calviniste. Si les voies de douceur » ne vous persuadent pas de partir, on saura » bien vous y contraindre. » Pour la première fois, Pie VI, resté seul avec ses domestiques, parut accablé de douleur; mais bientôt il entra dans son oratoire, se recueillit un instant devant l'image du Dieu mort sur la croix, et reparut avec sa sérénité ordinaire : « Dieu » le veut, dit-il, préparons-nous à recevoir » tout ce que sa Providence nous destine. » Pendant les deux jours qu'il passa encore à Rome, il s'occupa des affaires de l'Église avec un calme qui étonnait ses persécuteurs (1).

Le fanatisme révolutionnaire qui s'acharnait sur le chef de la Chrétienté, n'épargna pas le sacré collége. Un des premiers soins des Français avait été d'exiger des cardinaux une rénonciation expresse à toutes leurs attributions temporelles, mais bientôt leur présence seule

---

(1) L'auteur des *Mémoires philosophiques* s'exprime ainsi : « Il étonnait par son apparente sérénité. Était-» ce philosophie ? était-ce résignation aux volontés » divines ? »

dans Rome devint un sujet d'ombrage pour ses nouveaux dominateurs. Le moment des rigueurs est arrivé. Les cardinaux sont, malgré leur âge et leurs infirmités, jetés dans les fers, accablés d'outrages et menacés d'être déportés dans quelqu'île lointaine. Heureusement la plupart trouvent dans la cupidité de leurs persécuteurs une voie de salut inespérée: ils achètent au poids de l'or la liberté d'aller loin de Rome gémir sur la désolation du sanctuaire. Mais dans le nombre il en était plusieurs qui ne pouvaient espérer de la part des Français aucune espèce de ménagement: c'était le cardinal Busca, cet homme d'état énergique et clairvoyant; c'était le duc d'York, dont la naissance royale aurait ameuté contre lui les révolutionnaires, quand même ils auraient pu oublier les mesures rigoureuses qu'il avait naguère prises contre eux dans son diocèse. Tous deux s'étaient hâtés de fuir à l'approche des Français. Le doyen du sacré collége, Albani, vieillard plus qu'octogénaire, avait attiré sur lui les plus profonds ressentimens. Son crime était, aux yeux de ses persécuteurs, d'avoir toujours appuyé les mesures de vigueur, et cherché le salut de Rome dans

la protection de l'Autriche. Des hommes de sang le poursuivirent sur la route de Naples, avec ordre de le saisir mort ou vif; mais ils ne purent l'atteindre, et leur fureur brutale se dédommagea par le pillage et la dévastation de toutes les possessions du cardinal et de sa famille. Le vertueux Mattei (1), l'auteur du traité de Tolentino, ne trouva pas plus grâce devant les Français que le cardinal Gerdyl, dont la pauvreté toute apostolique aurait dû flatter l'égalité républicaine. Enfin le cardinal Doria fut emprisonné, outragé, rançonné comme les autres; et la persécution qu'il subit avec un grand courage, qu'il dédaigna même d'éviter, doit lui faire pardonner ses fautes (2).

(1) Entre autres actes de courage par lesquels Mattei se signala dans cette occasion, il faut citer sa lettre pastorale dans laquelle il déclarait incompatible avec la religion le serment civique qu'on faisait prêter aux habitans de Rome. Il enjoignait à ses diocésains de s'abstenir de cet acte impie. Ses biens furent confisqués.

(2) Le général Cervoni, gouverneur de Rome, qui logeait chez lui, conseillait à Doria de s'évader, parce que, disait-il, on allait faire arrêter tous les cardinaux qui se trouvaient à Rome. « Je ne fuirai pas, répond le » cardinal; je n'ai rien à me reprocher; je subirai le sort

Parlerai-je de ces cardinaux qui se montrèrent assez peu dignes de la pourpre pour se laisser contraindre, trois jours après l'entrée des Français, à venir dans la basilique de Saint-Pierre chanter le cantique d'actions de grâces. Les officiers républicains s'indignèrent eux-mêmes de cette honteuse condescendance, et ils disaient entre eux avec un sentiment d'orgueil national : « Nos évê-
» ques déportés ne se seraient pas conduits
» ainsi. » Mais détournons les yeux de ces exemples de bassesse, tableau plus affligeant même que celui de la persécution la plus cruelle. Puisse-t-on oublier à jamais le nom de ces princes de l'Église dont la conduite offrit un si déplorable contraste avec le dévouement des autres membres du sénat catholique !

Combien n'est-il pas plus consolant de

» de mes confrères. » Le cardinal Braschi, neveu du pape, se trouvait alors à Naples, chargé d'une mission politique, conjointement avec M. Caleppi. Cependant il fut dépouillé de tous ses bénéfices, et, selon l'expression des *Mémoires philosophiques*, « il dut envier
» la portion congrue d'un curé de campagne. »

rappeler la conduite héroïque du cardinal Antonelli ! Il était prisonnier ; le commissaire Haller lui proposa de rompre ses fers, sans autre condition que de renoncer à sa dignité. « Vous êtes militaire, lui dit le cardinal ; je vous » demande donc, si après avoir joui paisible- » ment pendant de longues années des préroga- » tives de votre état, des grâces de votre souve- » rain, vous seriez assez lâche pour abandonner » son service et l'uniforme qui vous décore, à » l'approche de l'ennemi ou à la veille d'une » bataille ? Jugez de mes sentimens par ceux » que je dois vous supposer, et apprenez à » mieux connaître ceux qui ont fait serment » au chef de l'Église de défendre la pourpre » romaine jusqu'à l'effusion de leur sang. Sa » couleur seule nous rappelerait à nos devoirs, » si nous avions le malheur de les perdre de » vue. Le moment de l'épreuve est arrivé, » et nous espérons, avec la grâce de Dieu, » d'être fidèles à notre vocation jusqu'à la » mort. »

Ainsi furent dispersés tous les cardinaux ; ainsi les évêques de l'État de l'Église furent arrachés à leur troupeau ; et dans cette captivité de la Jérusalem nouvelle, il n'est pas un

seul de ces vénérables et illustres prêtres qui, par sa constance et sa résignation, n'ait édifié la chrétienté si cruellement frappée dans la personne de son auguste chef.

Avant de quitter Rome sur les pas de l'infortuné Pie VI, donnons-nous le spectacle bien triste mais instructif de cette république romaine que la présence d'une armée française avait fait surgir en quelques heures. Partout les conquérans révolutionnaires se disaient : « Séparons les peuples de la cause de leurs gouvernans, afin d'envahir sans combat, et d'asservir en paraissant protéger. » C'est dans cet esprit qu'avaient été rédigées les proclamations de Berthier. Aussi dès qu'il eut assis son camp près de Rome, un ramas de séditieux, usurpant le nom de peuple romain, *avait*, selon l'expression du Directoire Français (1), *fait*

(1) Toutes ces expressions distinguées par des italiques, sont tirées d'un message du Directoire français au corps législatif, dans lequel, non content de rappeler ses prétendus griefs contre la cour de Rome, il se livrait à des déclamations, ou plutôt à des invectives, contre le siége pontifical et contre un grand nombre de papes. Jamais pièce plus monstrueusement impie et mensongère ne sortit des ateliers révolutionnaires. On croit

justice de son gouvernement, et redigé *un acte solennel de la reprise de son droit de souverai-*

---

qu'elle fut écrite par La Revelière Lepaux, un des directeurs. Elle est imprimée dans le *Moniteur* du 7 mars 1799.

Après la lecture de ce message, plusieurs législateurs prirent la parole pour applaudir à ce chef-d'œuvre de déraison et de fureur. Jourdan de la Haute-Vienne, Jean de Bry, Philippe Delleville et Frison se firent successivement entendre. Il fut décidé que le message serait envoyé et lu publiquement dans toutes les communes, à la fête du 30 ventôse, dédiée à la souveraineté du peuple.

Dans le discours de Jean de Bry, il faut citer ces paroles remarquables qui exprimaient combien la modération de Buonaparte tenait au cœur des révolutionnaires : « Depuis le traité de Campo-Formio, il était » interrompu ce concert sublime d'acclamations, d'é- » loges et de témoignages de reconnaissance envers nos » immortels défenseurs. Il se renouvelle aujourd'hui... » Qui pourrait assez louer la conduite à jamais mémo- » rable de cette étonnante armée. Nous saisissons pour » prononcer son nom avec un sentiment toujours égal » d'admiration, l'occasion d'un événement qui mar- » quera dans les annales du monde la victoire qui vient » d'être remportée sur la superstition, et de renverser » la vieille idole de la papauté.

» Que ceux-là s'affligent, qui naguère demandaient à

neté dans lequel il déclarait avec un seul esprit et une seule voix à Dieu même et à l'univers, qu'en supprimant toutes les autorités du gouvernement sacerdotal, il se constituait lui-même *en souverain libre et indépendant*, et créait un gouvernement provisoire sous la protection de la république française. Après la rédaction par quatre notaires de cet acte, qui fut lu à haute voix et que signèrent les assistans, une députation portant les couleurs de la république romaine (1), était venue transmettre au général Berthier le prétendu vœu du peuple, et lui présenter les membres du gouvernement provisoire, parmi lesquels figurait un curé français, prêtre apostat dont les excès avaient scandalisé la ville de Versailles (2). Alors seulement Berthier crut

» la tribune des hommes libres le rétablissement du » culte de nos pères, c'est-à-dire l'abolition du culte » de la patrie! qu'ils pleurent sur les débris de leur » idole! Pour nous, représentans des républicains, » nous applaudirons avec transport aux événemens que » la politique de l'Europe entière devait appeler depuis » long-temps, etc. »

(1) Blanc, rouge et noir.

(2) Bassal, secrétaire du gouvernement provisoire;

devoir faire son entrée dans Rome pour y débiter cette harangue absurde et odieuse que j'ai rapportée tout entière. Alors il avait, au nom du peuple français, déclaré libre le peuple romain, et joué cette burlesque comédie, vraie saturnale de la liberté, qu'il voulut procurer à la populace romaine pour la dédommager de celles que les folies du carnaval lui ramenaient chaque année à cette même époque (1). Dès le lendemain, 16 février, le département nouvellement institué de la police et de l'espionnage, qui jouait toujours un grand rôle dans les journées révolutionnaires, ordonna des réjouissances publiques.

Le général Cervoni, gouverneur de Rome,

---

il avait été membre de la convention, et avait voté la mort du roi. Les autres membres étaient l'avocat Riganti, président; Bonelli, Constandini, Bassi, Pessuti, Stampa et Maggi. Ils furent quelques jours après confirmés dans leur pouvoir usurpé sous le titre de consuls.

(1) Berthier lui-même disait : « Je leur ai donné » cette farce révolutionnaire pour les dédommager des » fêtes du carnaval. »

commença la fête par haranguer la populace; il proclama le gouvernement provisoire, et déclara que la république française *voulait être la sœur de la république romaine.* Quelques acclamations salariées accueillirent ce discours, tandis que les sbirres de la république préparaient des illuminations et renversaient tous les signes du gouvernement légitime. En même temps on déclara que toutes les distinctions de naissance et de dignité étaient abolies pour faire place à cette grossière égalité qui ravale les premiers rangs de la société sans rehausser les derniers. Toutefois il faut le reconnaître comme une preuve sans réplique du peu de vérité d'une révolution qui s'accomplissait avec autant de rapidité et de précision que les scènes d'un drame composé d'avance, le peuple romain ne se permit aucun excès ni contre les prêtres, ni contre aucun des membres du gouvernement pontifical; c'est ce qu'avouait indirectement le Directoire lui-même, lorsqu'il avançait que cette révolution *s'était faite dans le plus grand ordre, et que Rome offrait le spectacle imposant et majestueux d'un peuple sage qui reprend sa dignité, rompt ses fers et ne conserve qu'un froid mépris*

pour ses oppresseurs (1). Pure jonglerie qu'un pareil langage! Un peuple qui fait lui-même une révolution, n'épargne guère ceux dont il renverse l'autorité : qu'il les méprise ou non, il finit toujours par les immoler. La populace de toutes les cités de la France avait trop cruellement prouvé cette vérité pour que le Directoire pût l'ignorer; mais alors les avocats qui exploitaient la révolution mettaient les belles paroles à la place de l'affreuse réalité. C'était là le secret de leur puissance. *Le froid mépris* qu'on supposait gratuitement au peuple romain pour le gouvernement pontifical, n'était autre chose que la violence qu'il se faisait à lui-même pour ne pas se précipiter sur les Français, pour ne pas s'aller jeter aux pieds de l'auguste pontife. On opprimait les Romains afin qu'ils s'insurgeassent. Sans ce motif, pourquoi les Français, maîtres des murs de Rome, mais non des cœurs de ses habitans, se seraient-ils imposé les *ménagemens* les plus marqués pour ce qu'ils appelaient *le culte et les préjugés* (2)?

(1) Dans le message déjà cité.

(2) « Le général français a gardé les ménagemens

Mais comme les larmes de quelques exilés ne sont pas autant à craindre que le zèle d'un peuple religieux, les Français signalèrent leur entrée dans Rome par une proclamation menaçante contre les émigrés français : on leur enjoignait de s'éloigner de Rome et de l'État ecclésiastique ; on ordonnait la saisie des biens qu'ils pourraient y posséder (1). Révo-

---

» que le culte et les préjugés pouvaient exiger de sa » part. » (*Message du Directoire déjà cité.*)

Rome, 6 ventôse an 6 (26 février 1798).

« Le peuple romain a déclaré que sa volonté est de conserver la religion qu'il vénère et observe, et de laisser intactes la dignité et l'autorité spirituelle du pape. » (*Moniteur.*)

(1) Un ordre du général Berthier, du 28 pluviôse, portait : « Il est ordonné à tout émigré français de quitter Rome et tout le territoire de la république romaine, dans les vingt-quatre heures du présent ordre.

» Tous les émigrés français, notamment le cardinal Mauri, sont expulsés du territoire de la république romaine, ci-devant état de l'Église.

» On exécutera à leur égard la loi qui ordonne la saisie et vente, au profit de la république française, de tous les biens, meubles et immeubles qui se trouveront leur appartenir dans les pays occupés par les armées françaises. »

lution française, voilà donc tes miracles! Rebannir des proscrits, et spolier ceux à qui tu avais tout enlevé! La cruauté de l'exécution devait ajouter encore à la barbarie d'une telle mesure. En vain pour obtenir quelques heures de répit, les malheureux émigrés adressèrent-ils leurs supplications au gouverneur de Rome. « La loi qui proscrit ne protége pas, » fut toute la réponse qu'ils purent obtenir. Espérant trouver plus d'humanité dans un autre officier attaché à l'état-major, ils se rendirent chez lui : « Je dois être impassible comme la loi, leur » répondit-il avec toute la morgue révolution» naire; demain commence la visite domici» liaire, et si vous êtes découverts vous serez » renfermés au château Saint-Ange pour y être » jugés comme rebelles aux décrets de la ré» publique. »

Le cardinal Mauri était nominativement l'objet de cette cruelle mesure; il n'attendit pas l'entrée des Français dans Rome pour se soustraire à leur vengeance. Dans sa fuite, il fut sur le point de tomber entre les mains des commissaires français, mais, ou ils ne le reconnurent point, ou ils n'étaient point en force pour se saisir de sa personne. Heureux sans

doute cet éloquent défenseur du trône et de l'autel, si dès-lors un glorieux martyre l'avait soustrait à la honteuse chute qui devait marquer les dernières années d'une trop longue vie (1)!

Les oppresseurs d'une nation peuvent quelquefois se croire obligés de ménager ses opinions, mais jamais ils ne poussent ce scrupule

---

(1) « Caché pendant la plus grande crise dans son diocèse de Montefiascone, lorsqu'il la croit passée, il prend, et en plein jour, la route de Florence, et le succès couronne son audace. A quelques lieues de Rome, il change de chevaux, au moment où venaient d'arriver les trois nouveaux commissaires français, les citoyens Daunou, Monge et Florent. Il est reconnu. On ignore s'il s'en aperçoit; son front inaltérable n'en paraît pas du moins altéré. L'un des commissaires rôde autour de sa voiture. Rien ne manque à sa conviction. Il contient à peine l'expression de sa haine contre un des plus grands ennemis de la révolution française. Il regrette de n'avoir pas autour de lui une force armée, qui en eût fait justice à l'instant sur un territoire où l'inviolabilité d'un cardinal n'est plus qu'une chimère. Il délibère; mais les deux voitures sont attelées : elles partent en sens contraire. Mauri a échappé à un danger imminent, qu'il paraît ne pas avoir soupçonné, et que la lecture de ces lignes lui apprendra peut-être. » (*Mémoires philosophiques sur Pie VI.*)

jusqu'à sa fortune; aussi la république protectrice, sans pitié pour la misère des Romains, imposa-t-elle à la république naissante une contribution de plus de six millions. C'était payer un peu cher l'apprentissage de la liberté, d'autant plus que les commissaires D***, Monge et Saint-Florent, de qui le peuple romain *attendait avec impatience la grande charte du contrat social* (1), se pressaient moins de *confectionner* une constitution que de fouiller les archives du Vatican, et d'emballer pour la France les monumens précieux dont une suite de pontifes éclairés et magnifiques avaient embelli la ville de la religion et des arts.

Le sacré collége était dispersé; les princes, les prélats, les riches propriétaires, tout ce qu'il y avait à Rome d'hommes honnêtes et fidèles à leurs devoirs avaient pris la fuite. Pie VI était resté au milieu des rebelles et des Français vainqueurs. Les brebis avaient fui, le pasteur seul était en proie aux loups dévorans. Le moment vint où, selon l'expression de Haller, on *n'avait plus besoin du pape à Rome*. Son enlèvement fut fixé pour le milieu

---

(1) Expressions tirées du *Moniteur*.

de la nuit, dont les ombres sont si favorables aux grands crimes : on craignait avec raison un mouvement de la part des Romains si l'enlèvement s'était fait en plein jour. Toutes les circonstances ajoutèrent à l'horreur d'une mesure aussi atroce. Au moment où Haller vint prendre le saint père, il le trouva au pied de l'autel prêt à célébrer le divin sacrifice. Ce forcené voulut s'y opposer, mais on lui répondit avec fermeté que, s'il ne voulait pas attendre, il lui faudrait enlever le saint père par ses cheveux blancs. Cette réponse fit son effet, et un calviniste n'eut pas l'odieux triomphe d'arracher à l'autel le vicaire de Jésus-Christ. « Au moins qu'il se dépêche, s'écria-t-il! » La Sainte-Eucharistie est donc offerte à Dieu par son pontife. Mais les soldats chargés d'escorter Pie VI, trouvent la cérémonie trop longue au gré de leur impatience ; ils interrompent les prières par leurs blasphèmes et menacent à leur tour d'enlever le pape sans lui laisser achever le sacrifice. Enfin après avoir une dernière fois élevé son âme à Dieu, Pie VI, qui pendant toute la scène qui venait de se passer était resté comme étranger aux choses de la terre,

se tourna vers la troupe et, empruntant les paroles du Sauveur du monde, il leur dit avec une majestueuse sérénité : « Que voulez-vous de moi? » — « Il faut nous suivre et partir, lui répondit-on. » — « Faites ce que vous avez à faire, répliqua le pape, en se livrant aux soldats. » Soutenu par deux personnes de sa maison, il descend les degrés du Vatican. Là il trouve rassemblés tous les officiers de son palais; les larmes coulent de tous les yeux, on n'entend que de sourds gémissemens, contenus par le respect. Pie VI seul est calme, il console ses serviteurs et leur répète deux fois. « Dieu le » veut, mes enfans, patience, patience. » Comme l'âge et la maladie ralentissaient la marche de l'auguste captif, ses guides, monstres indignes du nom français, osent, dans leur féroce impatience, précipiter ses pas par des menaces, et, le dirons-nous? par des gestes. Le commissaire Haller ne quitta point Sa Sainteté qu'il ne l'eût vue montée dans la modeste voiture qui devait la traîner vers le lieu encore incertain de son exil. C'est ainsi que Pie VI fut arraché du palais d'où il avait, pendant vingt-quatre années, veillé sur le bonheur de Rome. Au milieu d'une

nuit froide et orageuse, il traversa Rome à la lueur de deux pâles flambeaux. Avant qu'il eût franchi les murs de sa capitale, ses geôliers eurent l'inhumanité de le tirer de ses méditations et lui dirent de regarder pour la dernière fois le clocher de Saint-Pierre. Cette recherche d'une barbarie gratuite et inattendue ébranla le cœur du saint vieillard, il étendit ses tremblantes mains vers l'édifice sacré, il songea qu'il s'en éloignait peut-être pour toujours, ses yeux se remplirent de larmes; et cette fois au moins ses ennemis purent jouir de son affliction. (1)

Dès la pointe du jour le peuple romain, qui

(1) L'abbé Blanchard rapporte ici une anecdote qui fait frémir, et que je crois devoir rejeter dans une note: « A la fin de la première journée, le pape fut conduit à Monte-Rosi. Deux officiers, chargés de le garder pendant la nuit, eurent leur lit dans la pièce qui précédait celle où il reposait. Croirait-on que ces malheureux se firent amener une prostituée avec laquelle ils se livrèrent jusqu'au lendemain matin à tous les excès de la débauche la plus bruyante? C'était un genre de persécution renouvelé des premiers ennemis du nom chrétien; mais déjà, depuis la révolution, l'exemple en avait été donné en France à l'égard de plusieurs prêtres captifs. »

soupçonnait l'enlèvement du pontife, mais qui ne l'avait pas cru si prochain, se porta en foule au Vatican. Il voulait voir Pie VI, et lui offrir ses bras pour préserver de tout attentat sa personne sacrée : zèle inutile ! dévouement tardif! Les Romains confus n'eurent plus qu'à donner des larmes stériles à l'éloignement de leur vénérable pasteur. Les soldats placés aux portes du palais repoussèrent avec violence cette foule de sujets désolés, tandis qu'ils facilitaient à un petit nombre de révolutionnaires éhontés le pillage des meubles du pontife.

Lorsque dans des jours moins désastreux, Pie VI, environné de toute sa puissance, se rendit à Vienne, la presse et le burin, toujours au service du pouvoir, s'empressèrent de conserver les moindres circonstances de ce glorieux voyage. Mais ils ne se montrèrent ni plus exacts ni plus fidèles que la plume de ces dévoués confesseurs de la foi qui se hâtèrent de consigner, dans de pieuses légendes, l'itinéraire quotidien du même pontife, dépouillé de sa puissance, enlevé par d'audacieux brigands, et conduit en exil (1).

---

(1) Voyez les notes très-détaillées et très-instructives

Quelques précautions que prissent les geôliers de Pie VI pour cacher sa personne, ses traits étaient trop bien gravés dans tous les cœurs, pour que partout sur son passage, il ne fût point reconnu et comblé d'hommages les plus touchans. Les révolutionnaires prétendirent d'abord réprimer ces marques d'amour; ils reconnurent bientôt que la prudence leur prescrivait de souffrir cet empressement. Dans plus d'un endroit, ils furent obligés de se soustraire par un prompt départ à la fureur du peuple. Ailleurs, ce fut la voix de Pie VI lui-même qui arrêta l'explosion de cette fureur. Vraie image de Jésus-Christ, il veillait ainsi à la sûreté de ses bourreaux. A voir la foule qui partout se portait pour le contempler, à voir surtout la sérénité qui brillait sur son visage, et quelquefois même le sourire que faisait naître sur ses lèvres la manifestation de tant d'amour, dont il était l'objet, aurait-on pu penser que c'était

---

qui accompagnent l'*Oraison funèbre de Pie VI*, par M. de Brancadoro, traduite de l'italien par M. l'abbé Hesmivi d'Auribeau, témoin oculaire de l'enlèvement du pape.

un souverain dans les fers, une victime dévouée à la rage révolutionnaire?

Une des circonstances les plus touchantes de ce voyage fut l'empressement courageux avec lequel quelques prêtres français, proscrits par les dominateurs de Rome, s'exposèrent au martyre, pour se mêler, déguisés en soldats, à la foule qui suivait la voiture du pontife. Le pape accueillit avec le plus tendre intérêt ces vrais soldats de Jésus-Christ, puis se glorifiant de combattre et de souffrir avec eux pour la même cause, il les combla de grâces spirituelles, et leur fit donner, par un des prélats qui l'avaient suivi, les secours temporels qu'exigeait leur détresse (1).

Après cinq journées d'un pénible voyage, le souverain pontife arrive à Sienne. Ici l'on redouble de précautions pour comprimer l'expression de la douleur publique; et la politique timide du grand duc de Toscane se montre encore une fois docile aux ordres des révolutionnaires. Il défendit que l'airain religieux se fît entendre, selon la coutume, à

(1) Voyez l'entretien du pape avec l'abbé d'Hesmivy d'Auribeau, dans l'ouvrage cité ci-dessus.

l'entrée du pontife, et que le clergé vînt en pompe à sa rencontre. Les habitans de Sienne, forcés de concentrer en eux-mêmes les sentimens dont ils sont pénétrés, attachent leurs regards respectueux sur l'auguste vieillard; ils reçoivent avec ferveur les richesses de ses bénédictions, et le silence qui règne au sein d'une aussi nombreuse population a quelque chose de plus solennel et de plus expressif que les acclamations les plus bruyantes. Les commissaires français, alarmés par cet accueil, se hâtent de dérober le pape aux empressemens du peuple, et le conduisent au couvent des Augustins, près des remparts de la ville. Là Pie VI, sous la timide protection du grand duc, devait jouir pendant trois mois d'une tranquillité inespérée. Ferdinand s'empressa de visiter son vénérable hôte: ce prince, foncièrement religieux, éprouvait une cruelle humiliation de se voir en quelque sorte associé par les révolutionnaires à l'indigne traitement qu'ils faisaient subir au père des fidèles. L'ambassadeur d'Angleterre vint offrir ses hommages respectueux au pontife, et le complimenter comme le modèle du clergé et l'admiration de son siècle. Ainsi dans sa

mauvaise fortune, aussi bien que jadis dans l'éclat de sa puissance, Pie VI voyait la conduite respectueuse des protestans envers lui former un contraste remarquable avec celle des catholiques tièdes, indécis ou apostats. La solitude où il réside, sans pompe, et entouré seulement de quelques serviteurs dévoués semble devenue comme le centre de la chrétienté. Sa sollicitude ne cesse point un instant de s'occuper du gouvernement de l'église. Semblable au bon pasteur, il est toujours avec ses brebis. C'est alors qu'il adresse aux souverains ces brefs admirables qui, répandus par toute l'Europe, y raniment la foi par l'espérance. Il donne ses audiences avec la même liberté d'esprit, la même dignité personnelle qu'aux temps les plus brillans de son pontificat. « Je souffre, mais je ne suis pas abattu, *pa-* » *tior sed non confundor*, » dit-il comme saint Paul aux prêtres fidèles qui paraissent inquiets sur ses souffrances. Les instans qu'il ne consacre pas à la prière et au soin des affaires spirituelles sont employés par lui, soit à des promenades solitaires, soit à la visite des principales églises de Sienne. Ainsi dépouillé de sa puissance temporelle, il fait voir que, pour

le vicaire du Christ, aucun événement ne peut atténuer ni interrompre l'exercice de la puissance spirituelle.

La lettre que Sa Sainteté reçut alors du fils aîné de l'Église, dut vivement toucher son cœur paternel. Louis XVIII, qui supportait les ennuis et les dangers de l'exil aussi noblement que Pie VI subissait sa captivité, avait, à son avénement au trône de France, écrit au souverain pontife pour lui donner l'assurance de son attachement filial, et lui protester que son premier soin en rentrant dans son royaume serait d'y faire refleurir la religion catholique, apostolique et romaine. Avec quelle douleur le fils de saint Louis n'avait-il pas appris la persécution qu'éprouvait Pie VI en sa détention! Il lui écrivit de Mittau, le 5 avril 1798, une lettre dans laquelle il démandait au Saint-Père de permettre qu'au milieu de son affliction, la voix d'un fils tendre et respectueux s'élevât vers Sa Sainteté pour lui exprimer la douleur qu'il en ressentait lui-même. « Ma tristesse pourrait être moins » profonde, ajoutait le roi très-chrétien, si » les attentats commis contre Votre Sainteté » l'avaient été par d'autres que par des Fran-

» çais. Mais, Très-Saint-Père, ce sont des » enfans égarés; ils ont pu méconnaître aussi » le père commun des fidèles. Daignez ne pas » vous en prendre à eux, et encore moins à » la France; elle sera toujours le royaume » très-chrétien, comme Votre Sainteté sera » toujours le successeur de saint Pierre. Les » seuls coupables sont les tyrans qui abusent, » ou plutôt qui oppriment mon peuple. Votre » Sainteté ne confondra pas leurs victimes » avec eux; et ses prières, plus agréables que » jamais à Dieu dans ces temps d'épreuves et » de douleur, seront, j'ose l'en conjurer spé- » cialement, dirigées en faveur de cette na- » tion, qui ressent d'une manière si terrible » les effets de la colère céleste. »

Depuis trois mois Pie VI vivait à Sienne, environné des hommages timides et des vœux sincères des fidèles, lorsqu'un événement inattendu l'obligea de quitter ce séjour. Le 24 mai 1798, un tremblement de terre vint porter la ruine et la consternation dans la ville. Le couvent des Augustins fut presque entièrement renversé. Dans l'appartement qu'occupait le pontife, l'âtre s'entr'ouvrit, et le plafond s'écroula; mais par un bonheur

presque miraculeux, il était sorti depuis quelques instans pour faire sa promenade accoutumée. La crainte de nouvelles secousses lui fit passer la nuit suivante dans un jardin, exposé à toutes les intempéries de l'air. En voyant le plus redoutable fléau de la nature menacer sa tête octogénaire, il ne parut pas ébranlé. Sa confiance en Dieu, l'habitude de supporter des secousses bien autrement cruelles de la part des hommes, l'avaient accoutumé à ne s'effrayer d'aucun péril. Néanmoins on crut devoir se hâter de le transporter dès le lendemain hors des murs de Sienne. Le voilà de nouveau condamné aux fatigues d'un voyage. Un château, où il réside pendant quelques jours, portait le nom d'*Enfer*; et cela donne lieu aux froids sarcasmes des impies, qui ne sont jamais plus joyeux que quand ils ont le spectacle de la vieillesse souffrante, du sacerdoce humilié (1). Le 2 juin, le pape est conduit à Florence : au moment où il traverse cette ville, le ciel, presque toujours serein dans la Toscane, se couvre d'é-

(1) Voyez les *Mémoires philosophiques* déjà cités, pag. 359, tom. II.

pais nuages, des torrens de pluie s'élancent des cataractes du ciel, le tonnerre gronde dans l'air; circonstance assurément sans importance pour l'histoire, mais dont les ennemis du pontife tirèrent parti pour l'accuser devant une populace ignorante et superstitieuse, de porter le malheur partout où il dirigeait ses pas.

L'auguste vieillard fut aussitôt conduit dans une chartreuse près de Florence, paisible solitude où il allait faire une dernière station de dix mois avant d'arriver au terme de son martyre.

Il reçut alors la visite du grand duc de Toscane. Cette entrevue fut accompagnée de part et d'autre d'un attendrissement profond: c'était un captif qui en visitait un autre, à cette différence près que Ferdinand, libre en apparence, mais tremblant sous la domination française, voyait avec douleur son nom couvrir des actes ordonnés par les révolutionnaires. Tel était le fruit amer qu'il recueillait des lâches condescendances au prix desquelles il espérait préserver son peuple des maux de la guerre; mais le moment n'était pas éloigné où l'invasion des Français en Toscane devait

prouver au grand duc que les ménagemens politiques qu'on accorde à un gouvernement immoral sont sans profit comme sans honneur.

Comment peindre dignement l'entrevue touchante qui eut lieu dans le même temps entre le pontife et deux autres personnages comme lui illustres et déplorables exemples de la fragilité des grandeurs humaines? Le roi et la reine de Sardaigne, que les armées républicaines avaient récemment chassés de leurs états, où ils laissèrent des souvenirs immortels de bonté et de vertu, vinrent aussi visiter Sa Sainteté. Dès que Charles-Emmanuel l'aperçut, il se prosterna. « J'oublie dans ce moment, s'écria-t-il, toute » mes disgrâces; je ne regrette point le trône » que j'ai perdu, je le retrouve tout à vos » pieds. » — « Hélas! cher prince, répondit » Pie VI, tout n'est que vanité, nous en sommes vous et moi la triste preuve. Portons » nos regards vers le ciel, c'est là que nous » atteindrons des trônes qui ne périront jamais. » Combien, dans une telle occasion, durent être touchans les discours de cette digne sœur de Louis XVI, qui, sur le trône

de Sardaigne, sut allier à la majesté du plus haut rang toute l'austérité d'une cénobite! Marie-Clotilde et son époux pressèrent le pontife de les accompagner en Sardaigne, où ils allaient, en se consacrant tout entiers au bonheur de leurs sujets d'outre-mer, se consoler de la perte des fidèles habitans de la Savoie et du Piémont. « Venez avec nous, » saint père, lui disait la pieuse reine, nous » nous consolerons ensemble, vous trouverez » dans vos enfans tous les soins respectueux » que mérite un si tendre père. » Pie VI se refusa à leurs généreuses instances. Qu'il dut lui coûter ce refus, commandé par son âge et ses infirmités, et plus encore par la crainte d'attirer sur ces infortunés époux de nouvelles persécutions de la part de leurs farouches oppresseurs! Emmanuel et Clotilde se retirèrent comblés des vœux du père des fidèles et de ses bénédictions, trésor préférable pour ce couple pieux et digne d'un meilleur siècle, à toutes les richesses qui soutiennent la puissance et la dignité des couronnes. Marie-Clotilde, c'était surtout pour toi que devaient fructifier les grâces attachées à la bénédiction du pontife. L'odeur suave de tes vertus et de ta

sainteté est montée jusqu'au ciel : elle a réjoui les bienheureux ; et déjà l'église a marqué ta place dans le séjour de la béatitude.

A Sienne les membres du sacerdoce pouvaient assez librement approcher du pontife : il n'en fut pas de même à la chartreuse ; ses gardiens le surveillaient rigoureusement, et ce n'était qu'avec des peines infinies que les prêtres, et même les évêques, pouvaient avoir le bonheur d'être admis en sa présence. Un tel excès de tyrannie n'arracha pas un murmure au pontife : sa résignation était parfaite. « Nous » nous sommes fait un devoir, écrivait-il à un » digne prélat (1), de considérer en ceci la vo- » lonté du Seigneur, et d'incliner la tête de- » vant ses décrets suprêmes. » Dans une lettre adressée à la même époque à monseigneur Consalvi (2), Sa Sainteté disait au sujet des menaces atroces des républicains français envers sa personne : « Je ne comprends pas ce que » veulent ces messieurs ; n'importe ! Nous

(1) L'archevêque de Bellune.

(2) Alors auditeur de Rote. Le pape lui écrivait au sujet de son incarcération dans le château Saint-Ange.

» sommes entre les mains de Dieu : rien n'ar-
» rivera que selon sa volonté. »

Cependant il eut un jour une grande consolation. Plusieurs cardinaux, fidèles à leur Dieu et à leurs sermens, avaient été traînés à Cività-Vecchia pour être déportés au-delà des mers, suivant le système barbare adopté par le Directoire depuis le 18 fructidor. La Providence voulut que le bâtiment sur lequel on les avait entassés ne pût point aller à sa destination. Une tempête le rejeta dans le port de Livourne ; les cardinaux profitèrent de cette occasion pour aller rendre leurs devoirs au saint père, et pour puiser dans son exemple, dans ses conseils et dans ses bénédictions, une nouvelle force contre la rage de leurs persécuteurs. Avec quelle joie Pie VI ne revit-il pas ces nobles compagnons de ses travaux, qui l'étaient devenus de son infortune ?

Plus les geôliers du pontife cherchaient à le priver de toute communication avec l'Eglise, plus le zèle du saint vieillard s'occupait des besoins de la chrétienté. C'est de la chartreuse de Florence qu'il écrivit ces admirables lettres qui, rappelant l'éloquence apostolique des Léon et des Grégoire, attestaient au monde

catholique que l'autorité du vicaire de Jésus-Christ ne se repose jamais, et qu'aucune force humaine ne peut rien pour l'arrêter. Féliciter les prélats de la Belgique (1) de leur fermeté, de leur constance dans l'exil et dans les prisons pour la défense de l'unité de l'Église; confirmer par des brefs (2) les décisions déjà prises pour les affaires de France; s'élever avec force contre la conduite des prêtres de Rome (3) qui ont osé prêter serment *à la république romaine*; condamner avec une persévérante énergie le serment *de haine à la royauté* que les révolutionnaires français voudraient imposer aux

(1) Bref au cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, où Sa Sainteté le félicite, ainsi que l'évêque de Ruremonde nominativement.

(2) Ces deux brefs adressés à Mgr. Octave Boni, archevêque de Nazianze, à Mgr. Passeri, son vicaire-général à Rome, et à Mgr. de Pietro, évêque d'Isaure et dépositaire de ses pouvoirs, tous trois députés pour les affaires de France.

(3) Notamment les professeurs du collége romain et de la *Sapienza*. Il ne faut pas croire qu'en cela Pie VI n'avait eu aucun égard aux circonstances. Lui-même avait dicté la formule d'un serment de résignation. (*Martyrs de la Foi*, tom. IV, pag. 311.)

ministres de la religion, tels sont les importans objets de cette correspondance apostolique. La prévoyance du pontife embrassait jusqu'au temps où il ne serait plus : ce fut encore de la chartreuse de Florence qu'il émit une bulle pour prévenir, après sa mort, un schisme qui eût ajouté à toutes les tribulations de l'Église (1). L'Europe catholique, en recevant avec respect les instructions du pontife, concevait avec peine qu'un vieillard dont le corps à demi paralysé avait déjà l'immobilité de la mort, pût suffire presque seul à des détails aussi multipliés (2). En cela surtout il fallait admirer Pie VI : l'activité de sa tête et la force de sa raison survivaient en quelque sorte à la matière périssable qui enveloppait sa belle âme. Pénétrés de ce sentiment, les

(1) Voici la substance de cet acte :

« En cas de mort, et pour prévenir un schisme, on procédera de la manière que je déterminerai à l'élection de mon successeur.

» Les antiques lois qui prescrivent le terme du Conclave dans le palais de saint Pierre, dix jours après la mort du prince régnant, sont suspendues. »

(2) Il n'avait avec lui que deux prélats, outre son médecin et deux autres officiers de sa maison.

prélats français réfugiés en Angleterre s'exprimèrent d'une manière frappante dans une lettre qu'ils adressèrent alors au pontife : « Avoir régné sur Rome avec douceur et jus- » tice par le double empire des lois et des » bienfaits ; avoir décoré cette ville de chefs- » d'œuvre tant anciens que modernes, tel est » le fait d'un grand prince ; mais, dans les » circonstances les plus difficiles, soutenir » l'Eglise par sa constance invincible, la con- » soler par sa piété, la diriger par sa pru- » dence et sa doctrine, tel est, très-saint-père, » le mérite qui vous est propre : voilà ce qui » distingue votre pontificat, voilà ce qui fait » votre gloire. » La réponse de Pie VI ne fut pas moins remarquable ; il exhortait ces fidèles et pieux évêques, honneur éternel de l'Eglise gallicane, à persévérer dans leur courageuse conduite et à se réjouir avec lui des tribulations dont le Seigneur le favorisait dans son amour. Il se félicitait avec un pieux orgueil d'avoir par ses souffrances quelque trait de ressemblance avec le Dieu dont il était le vicaire. Il les assurait qu'il était disposé à souffrir les plus grands tourmens pour la justice, et qu'il ne voyait au milieu de tant d'afflictions que

le triomphe éclatant de la religion sur l'impiété. « Je ne soupire, ajoutait sa sainteté,
» que pour la paix et la gloire de l'Eglise, qui
» ne fut jamais plus grande que dans la per-
» sécution. Je ne désire que la consomma-
» tion du sacrifice auquel mon âme se dis-
» pose; et je défie, avec saint Chrisostôme,
» toutes les puissances, la pauvreté, l'exil,
» la mort même, de rompre les liens étroits
» qui m'unissent à cette Eglise contre laquelle
» viendront se briser les plus violentes tem-
» pêtes, et tous les efforts de l'enfer, jusqu'à
» la fin des siècles. »

Mais un exil entouré de tant de calme, dirai-je même d'honneur? ne pouvait satisfaire la haine du Directoire. Il est donc venu pour moi le moment de demander à ce gouvernement immoral et lâchement cruel, compte des derniers jours d'un saint martyr. Il faut être juste cependant : ce n'est peut-être pas le directoire tout entier qu'il faut accuser. Quelque disposé que fût chacun de ses membres à ne pas reculer devant un crime politique, quelque ardeur qu'il eût mise à renverser le gouvernement pontifical, le Directoire avait long-temps balancé avant d'ordonner

l'enlèvement de Pie VI, non par scrupule de commettre l'action la plus injuste, mais par la crainte du fâcheux effet qu'elle pouvait produire en Europe. En ordonnant cette mesure, après beaucoup d'hésitations, le Directoire ne s'était rendu qu'aux sollicitations d'un de ses membres, qui, pour être le plus ridicule des humains, n'en avait pas moins paru digne d'être un des souverains élus de la France républicaine. A cet homme donc appartient principalement cette œuvre de folie et d'iniquité, de cruauté et de sottise. Parmi ceux qui ont déjà assez épuisé la coupe de la vie pour avoir été témoins des turpitudes de la révolution, qui ne se rappelle ce sycophante politique, lequel, au seul nom de prêtre et de pape, entrait en convulsion, et qui n'en prétendit pas moins être le souverain pontife de cet Être-Suprême que Robespierre avait décrété. Teint du sang de son roi, Lareveillère Lepaux s'était fait le mufti des frères et amis. Ce petit homme, dont l'intelligence mal organisée logeait dans le corps le plus difforme, prétendait singer Mahomet et réunir en ses débiles mains le pouvoir sacerdotal et l'autorité politique. Il s'était fait le chef des théophi-

lanthropes, secte assez digne de mépris pour qu'il parût très-convenablement placé à la tête de ses grotesques cérémonies. Voilà quel était au sein du Directoire l'adversaire ou plutôt l'indigne persécuteur de Pie VI; voilà quel a été le véritable bourreau du chef d'une religion que l'excès même des humiliations releva toujours. Lareveillère Lepaux, c'est donc sur toi que doit surtout retomber l'opprobre d'une violence aussi atroce qu'inutile exercée contre la vertu, le sacerdoce et la vieillesse, violence que le peuple français désavoua autant qu'il était en lui, et sur laquelle on entendit gémir jusqu'à des révolutionnaires.

Que gagnez-vous, ô nations! à vous soustraire à l'autorité légitime pour vous abandonner aux suggestions perfides des ambitieux qui vous flattent! Vous renversez un gouvernement dont les abus mêmes attestaient la douceur paternelle; vous vous dites libres alors; vous dansez sur des ruines et sur des cadavres sanglans; mais, affranchies du joug des lois et des devoirs, vous tombez dans l'anarchie ou bien sous le joug honteux, sous l'impitoyable férule de quelques hommes

qui, sortis de vos derniers rangs, portent, dans l'exercice d'un pouvoir usurpé, avec l'ignorance des intérêts nationaux, l'ivresse des parvenus et la bassesse des habitudes attachées à leur première condition!

Était-il une mesure plus capable que l'enlèvement de Pie VI de compromettre la nation française aux yeux de l'Europe et de la postérité? Semblable à ces fléaux envoyés de Dieu dans l'ordre physique, et qui n'épargnent ni les bons ni les méchans, cette démarche funeste, en portant la désolation dans le cœur des bons Français, appela l'indignation de tous les peuples et de tous les rois de l'Europe sur la France, qui tolérait encore ce crime après tant d'autres. Tous virent dans ce nouveau forfait une insulte solennelle faite à la majesté souveraine, comme à la religion et au droit des gens. Les nations étrangères en conçurent de vives alarmes; et ce sentiment, en resserrant les liens de la coalition européenne, devait susciter aux Français, pendant la campagne de 1799, des revers inattendus. Alors on vit les cantons catholiques de l'Helvétie se fortifier dans leur haine contre la France révolutionnaire. Les catholiques irlandais se déta-

chèrent de son alliance et repoussèrent sa dangereuse protection. Convaincu de tout ce qu'il aurait à craindre de la part du Directoire pour sa religion, ce peuple généreux préféra demeurer soumis au joug oppresseur des Anglais, dont le fanatisme anti-romain connaît au moins des bornes, puisqu'il est raisonné ; et les Irlandais abjurèrent le projet, peut-être exécutable alors, de s'insurger contre le léopard pour devenir une colonie française.

Cette fausse prudence, qui en politique ne sait que prévoir le lendemain, semblait à quelques égards autoriser la détermination que prit le Directoire après tant d'irrésolutions, d'éloigner le pape de l'Italie. Les préparatifs guerriers des empereurs d'Autriche et de Russie faisaient prévoir que la guerre allait se rallumer : les chances pouvaient en être défavorables à la France, et dans ce cas il y avait à craindre que les peuples italiens, touchés du malheur du saint pontife, ne se levassent enfin comme un seul homme pour briser ses fers et le reconduire en triomphe dans sa capitale. Il fallait prévenir un pareil échec pour la philosophie révolutionnaire; et l'on ne trouva d'autre moyen

que de donner à Pie VI la France pour prison! Mais, toujours timide dans l'exécution de ses projets, le Directoire, au lieu de prendre un parti décisif, hésita, négocia long-temps; il parut vouloir, dès l'arrivée du pontife à Sienne, que sa sainteté quittât la Toscane; mais il était encore indécis sur le lieu de son nouvel exil. Les avis les plus cruels furent alors mis en avant : sans égard pour l'âge et les infirmités de l'auguste vieillard, on ne parlait rien moins que de le déporter soit en Sardaigne, soit à Malte, soit même en Amérique, où il aurait été confondre ses cendres avec les ossemens de tant de généreux martyrs de la foi. Cependant plusieurs souverains de l'Europe lui offraient un asile qui sans doute eût été inaccessible à la persécution révolutionnaire. Paul I[er], autocrate de Russie, et François II, empereur d'Autriche, mettaient le plus d'empressement dans leurs offres généreuses. Mais un octogénaire, accablé d'infirmités, pouvait-il songer à s'éloigner du beau ciel de la Toscane, pour affronter le climat de la froide Moscovie? Le Directoire ne s'opposa point à ce que le grand-duc envoyât à Vienne Manfredini, son ministre, avec la

mission de ménager au pape une retraite paisible au sein des états héréditaires d'Autriche (1). Déjà l'on était décidé pour le couvent de Moëlk, riche abbaye sur le bord du Danube, à douze milles de Vienne, et qui, par la beauté majestueuse de sa construction, n'était pas indigne de loger un hôte aussi auguste. L'imprudente jactance de l'ambassadeur français à Vienne, Bernadotte (2), amena la rupture subite de cette négociation dont l'heureuse issue aurait épargné à Pie VI bien des souffrances, et à la nation française la honte de rougir sur la mort cruelle de ce pontife. Il fut alors question de le faire passer en Espagne ; mais le roi Charles IV, qui déjà pourvoyait noblement aux besoins de la mo-

---

(1) Il est question de cette négociation dans le *Moniteur* de ventôse an 6, sous la rubrique du 27 ventôse (17 mars 1798).

(2) On sait que Bernadotte, alors très-fougueux républicain, mais qui ne l'est plus sans doute depuis qu'il a l'honneur d'être roi, fit arborer à Vienne, le 13 avril 1798, les armes de la république française, malgré le peuple de cette capitale, qui l'insulta et l'obligea de revenir en France.

deste cour du pape à Sienne (1), ne voulait consentir à l'admettre dans son royaume qu'à des conditions qui eussent ménagé la dignité pontificale : et cette seule considération parut au gouvernement français suffisante pour faire rejeter ces conditions comme inadmissibles. On songea de nouveau alors à déporter le saint-père en Sardaigne (2). Je ne saurai dire quel motif empêcha de suivre ce projet. Le seul déplacement qu'il subit alors se réduisit à sa translation de Sienne à la Chartreuse de Florence (3). Il y était à peine depuis un mois que le Directoire, vivement inquiété par des insurrections sans cesse renaissantes dans l'état romain, lui fit signifier qu'il eût à s'embarquer pour la Sardaigne. En vain les médecins démontrèrent l'impossibilité d'un pareil voyage à moins de vouloir que le pape expirât pendant la traversée; en vain le grand-duc fit entendre les remon-

(1) Par les mains du cardinal Lorenzana, le seul membre du sacré collége qui résidât auprès du pontife.

(2) *Moniteur* de l'an 6, rubrique du 2 prairial (21 mai 1798).

(3) 2 juin 1798 (14 prairial an 6).

trances les plus pressantes : elles ne purent convaincre les décemvirs français ; et Pie VI, résigné à tout souffrir, fixa lui-même son départ au 5 juillet 1798 (1). Il faut le dire pour

---

(1) On peut lire, dans le *Moniteur*, les détails à ce sujet. Ces documens, mêlés de réticences maladroites qui ne produisent que des contradictions grossières, prouvent que les révolutionnaires se trouvaient forcés quelquefois de rendre justice à la constance de Pie VI :

« Notre gouvernement vient d'apprendre, par un courrier extraordinaire, que le chevalier Azara a expédié au cardinal Lorenzana la détermination positive et imprimée d'après laquelle le pape doit se retirer à Cagliari. Elle a consterné le grand-duc et le marquis Manfredini, qui se flattaient d'avoir réussi à assurer à Sa Sainteté un asile plus agréable. Le ministre toscan, que le pape avait prié de l'aller voir, a éludé cette entrevue embarrassante. Le gouvernement, ne sachant pas trop qui il pouvait charger de lui annoncer la fâcheuse nouvelle qu'il venait de recevoir, avait enfin jeté les yeux sur un abbé Parisio, qui a été secrétaire du ministre vénitien à Rome, et qui se trouvait ici avec tant d'autres Romains bannis de leur patrie sans cesser d'être attachés à leur ancien souverain. Il paraît que cet affidé de Pie VI s'est refusé à lui donner cette fatale preuve de dévouement. Nous avons appris que hier matin le ministre Serrati et trois autres ministres de la secrétairerie d'état se sont rendus à la chartreuse

l'honneur de l'humanité, les agens du Directoire, qui ne pouvaient s'empêcher d'admirer les vertus et la résignation de leur captif, se refusèrent dans cette occasion à exécuter des ordres trop cruels, et ils laissèrent encore l'auguste vieillard dans son asile. Le Directoire insistait cependant pour son départ: sans cesse il importunait le grand-duc et ses

---

auprès de Pie VI, pour lui annoncer son sort. On prétend qu'il a reçu cette nouvelle avec toutes les apparences de la résignation; mais qu'en secret il n'a pu s'empêcher de répandre des larmes. »

On trouve encore, sous la rubrique Florence, 6 germinal an 6 (26 mars 1798) :

« Le pape a dit qu'il n'était qu'au commencement de son émigration : il paraît oublier son âge. »

Et encore à la date de Rome, 3 fructidor an 6 (20 août 1798), après avoir parlé de la maison de campagne du neveu du pape, et rappelé qu'elle était située sur les ruines des maisons de plaisance de Cicéron et d'Horace, le journaliste ajoutait :

« On y voit encore les ruines de celle de Varus, vaincu autrefois par ce Germain dont les Romains ont changé le nom de Hermann en celui d'Arminius; c'est ce Germain qui causa à Auguste, alors maître du monde, le plus violent chagrin qu'il eût jamais éprouvé, lorsque, renfermé dans son appartement et

ministres par les réclamations les plus vives et les plus déraisonnables au sujet du séjour trop prolongé du pontife en Toscane. Voulant par un affreux calcul de perfidie faire porter sur ce prince une partie de la honte de sa démarche, il alla jusqu'à exiger que Ferdinand lui-même bannît le pape de ses états: « Je » n'ai point désiré qu'il y fût amené, répon-

---

livré au délire du désespoir, il s'écriait : Varus, rends-moi mes légions! Que de réflexions font naître ces rapprochemens! Pie VI supporte mieux qu'Auguste des changemens encore plus cuisans. Dans la Chartreuse près de Florence, où il est presque oublié, il ne s'écrie pas : « Français, rendez-moi ma tiare et mes honneurs presque divins. » Il se résigne à sa destinée avec une constance qui tient peut-être plus à l'apathie qu'au courage. »

Florence, 6 mars 1798.

« Pie VI a demeuré quatre jours à Sienne, dans le couvent des Augustins; il paraissait tranquille et satisfait de sa situation. »

Milan, 27 ventôse an 6.

« Le pape jouit d'une assez bonne santé; il s'est un peu remis du coup qui l'a frappé; et il disait dernièrement que tout ce qui lui est arrivé ne paraît plus qu'un songe. »

» dit le grand-duc, vous n'exigerez pas sans » doute que je le chasse. » Cette réponse si simple en elle-même parut un effort de courage, tant était grande la terreur que l'audace républicaine inspirait aux souverains! Toujours est-il qu'elle suffit pour le moment à empêcher le pontife d'être déporté loin de la Toscane; mais elle valut plus tard à Ferdinand l'envahissement de ses états. Pendant six mois encore le pape coula des jours assez paisibles à Sienne, lorsqu'au milieu des rigueurs de février arriva l'ordre de le faire embarquer sur-le-champ pour Cagliari, et cet ordre était conçu de manière à ne souffrir aucun retardement. Pie VI, dont la santé paraissait un peu raffermie, se prépara sans hésiter à ce nouveau sacrifice. Déjà tout était prêt pour le départ; mais une rechute subite le mit à la veille de faire un voyage encore plus important. Pendant plus d'un mois il fut entre la vie et la mort. Les révolutionnaires souriaient encore une fois à son agonie : ils croyaient qu'avec le dernier soupir de Pie VI, allaient s'anéantir l'Eglise et la papauté : comme si Néron, maître du monde, avait pu les détruire par le martyre

de saint Pierre ! Le pontife se rétablit enfin pour des souffrances plus cruelles que celles de la nature, car elles allaient être l'ouvrage de la scélératesse des hommes. L'on était sur le point d'appareiller vers la Sardaigne, lorsque l'envoyé de France s'opposa lui-même à son départ. Les Anglais couvraient la mer de leurs navires; et les agens français, craignant de se voir arracher leur proie, attendirent de nouveaux ordres. Ainsi l'Anglais hérétique n'eut pas la gloire qu'il avait généreusement ambitionnée de délivrer de ses fers le successeur des apôtres. A la fin, pour s'affranchir de toutes les angoisses que lui causait la présence du pape en Italie, le Directoire met de côté toute pudeur, toute dissimulation : il envoie à ses commissaires le commandement exprès de conduire Pie VI en France, sur cette terre qui, sous le sceptre paternel de nos rois, avait toujours été l'asile des princes malheureux, mais qui, pendant la trop longue éclipse de l'astre des Bourbons, n'en devait plus être que la prison ou le tombeau.

Le voyageur apostolique va partir pour son dernier pèlerinage. Avant de quitter sur ses pas l'Italie, jetons un regard en arrière, et

voyons quelle était la situation de Rome depuis treize mois que cette reine des cités chrétiennes était veuve de son pontife.

Avec quelque rapidité que les Français eussent opéré la révolution dans Rome, il était facile d'apercevoir que l'opinion générale était contre eux et leurs partisans. Chaque jour le peuple manifestait sa haine par le massacre de quelques Français isolés; et l'exécution des coupables dans les vingt-quatre heures ne faisait que rendre cette animosité plus profonde. Aux vengeances particulières qui ressemblaient trop à des assassinats, devait, cinq jours après l'enlèvement du pontife, succéder un soulèvement général dont l'occasion fut la division qui régnait dans l'armée française. Un grand nombre de soldats et d'officiers conservaient sous la cocarde tricolore les sentimens de religion et d'honneur qui avaient de tout temps animé notre nation (et c'est ici le lieu de rappeler que pendant nos troubles civils l'honneur français ne trouva presque de refuge que sous les drapeaux). Ces généreux guerriers gémissaient des persécutions que la présence d'une armée française autorisait à Rome contre

le sacerdoce ; ils voyaient avec honte les criantes dilapidations que se permettaient une foule d'agens civils et militaires visiblement protégés par le Directoire. L'intérêt personnel se joignait à ces nobles motifs. Les troupes n'étaient pas payées, tandis que plusieurs généraux et les publicains de l'armée, affectaient un luxe non moins révoltant que leurs rapines. D'ailleurs Berthier, qui par sa probité, et même, jusqu'à un certain point, par sa modération, avait mérité la confiance et l'estime du soldat, venait de céder le commandement à Masséna, dont les brigandages récens dans la Vénétie avaient scandalisé les révolutionnaires les moins scrupuleux. La présence d'un tel chef à Rome redoubla l'audace des dilapidateurs: tout était au pillage comme dans une ville prise d'assaut: aucune maison, aucun temple n'était à l'abri de leur rapacité. L'indignation des officiers de l'armée est à son comble. Ils tiennent des conciliabules, et forment des délibérations, contraires sans doute à la discipline, mais qu'autorise la force des circonstances, et que commande l'honneur du nom français. Ils refusent d'obéir à Mas-

séna, et redemandent Berthier pour général (1).

---

(1) Ces griefs sont exposés dans une adresse présentée au Directoire par quatre officiers de l'armée d'Italie, députés de leurs compagnons d'armes. En voici les passages les plus remarquables :

« Citoyens directeurs, la calomnie pourrait dénaturer, par des rapports mensongers, les motifs qui ont donné lieu à l'assemblée générale et volontaire des officiers de tous les corps de l'armée de Rome. Notre honneur exige donc que, par un exposé fidèle et exact, nous vous convainquions de la pureté de nos vues. Trois causes importantes ont motivé cette assemblée, l'honneur, le besoin et l'apparition inopinée du général Masséna pour commander en chef l'armée. La nécessité nous prescrivit cette démarche décisive pour prévenir une insurrection parmi les troupes. Aussi, le soldat resta paisible au milieu de nos délibérations, et observa la plus exacte discipline. La première de ces causes est l'honneur qu'une troupe de brigands, qui sans doute ont surpris la confiance de la nation, cherche à nous enlever. Ces hommes se portent dans les plus riches maisons de Rome, se donnent pour receveurs des contributions, et enlèvent l'or, l'argent, les bijoux, tous les objets précieux, ainsi que les chevaux, sans donner aucun reçu. Cette conduite, si elle était impunie, déshonorerait la nation française aux yeux de tout l'univers. Nous pouvons fournir une foule de preuves de ces faits odieux. Quelques-uns des

Les sujets de Pie VI, voyant leurs oppresseurs ainsi divisés, n'hésitent pas à se sou-

---

voleurs sont déjà arrêtés, et ils seront traités comme ils le méritent. La deuxième cause est la misère dans laquelle se trouvent les soldats et l'officier; privés de leur solde depuis cinq mois, ils manquent de tout. Le luxe excessif et les prodigalités de quelques personnes de l'état-major forment un contraste révoltant avec cet état de dénuement absolu. La troisième cause est le mécontentement que l'armée a éprouvé à l'arrivée du général Masséna. Elle n'a point oublié les brigandages et les extorsions qu'il a exercés sur les habitans des pays où il commandait. Le territoire vénitien, et surtout Padoue, est un champ fertile où l'on peut rassembler les preuves les plus nombreuses de son immoralité.

» Nous nous sommes assemblés, le 6 de ce mois, après la parade, dans la rotonde du Panthéon. Les officiers de chaque corps, qui étaient de service, restèrent dans leurs quartiers respectifs, et attendirent tranquillement, conjointement avec les troupes, le résultat de nos mesures, qui avaient pour but le bien général. Le général Masséna, informé de cette réunion, envoya un adjudant-général qui nous ordonna, en son nom, de nous séparer, en ajoutant qu'en cas de refus, il ferait avancer les troupes qui étaient sous les armes, ainsi que l'artillerie, pour nous réduire à l'obéissance. L'assemblée répondit qu'elle attendait tranquillement la mort, et qu'elle préférait mourir

lever : tandis que les officiers français, réunis dans la basilique de Saint-Pierre, protestent

---

plutôt que de survivre à la honte qui allait couvrir la patrie et l'armée; que, dans le temple où elle était réunie, elle prenait l'Être suprême à témoin de la pureté de ses vues. Un officier de chaque corps fut alors envoyé au général pour lui remettre une copie de notre adresse, dont l'objet était de convaincre le peuple romain que nous n'étions point coupables des vols que commettaient quelques vils individus, qui, sous le titre de préposés de l'armée pour rassembler les contributions, déshonoraient l'armée par leur conduite infâme, et indisposaient le peuple romain contre elle. Masséna reçut ces députés comme des séditieux; il ne voulut ni lire l'adresse ni promettre qu'il ferait droit à nos justes demandes. Pour convaincre le général que nous n'étions point des séditieux, et que nous désirions le maintien de la tranquillité publique, nous nous rendîmes tous chez lui le soir, dans le plus grand calme. Il ne répondit à nos demandes que par des paroles insignifiantes. Alors nous résolûmes de nous rendre chez le général Berthier, qui nous reçut avec l'air ouvert et la cordialité qui le caractérisent. Il lut l'adresse, et promit de s'interposer pour qu'il fût satisfait à son contenu. Les ordres qu'il donna pendant la marche de l'armée sur Rome, et lorsqu'elle y entra, prouvent combien il est l'ennemi des dévastateurs.

» Le 7 au matin nous nous rassemblâmes de nouveau dans la rotonde, pour délibérer sur l'état des choses.

contre l'autorité de Masséna, les Romains s'attroupent dans les quartiers de Transtevère

---

Une députation de généraux y vint aussi; elle se convainquit de la bonté de nos vues, et y prit elle-même quelque part. Dans l'après-midi du même jour, le général Masséna fit battre la générale; aussitôt tous les officiers qui se trouvaient dans la rotonde se rendirent à leur poste. Le général avait arrêté qu'il ne resterait que trois mille hommes dans Rome pour les livrer aux poignards des insurgés et des fanatiques. C'était dans cette vue qu'il avait déjà quitté Rome; mais l'armée, qui avait dès lors pénétré son dessein, refusa d'obéir à ces ordres meurtriers. Il fut envoyé ensuite des députés de chaque corps au Capitole, où ils pouvaient se rassembler avec sûreté. La première chose qu'ils firent fut de rédiger deux circulaires qu'ils envoyèrent par une députation aux généraux Berthier et Masséna. On priait le premier, on le sommait même, vu l'urgence des circonstances, de reprendre le commandement de l'armée; on déclarait au second que l'armée était singulièrement mécontente de sa conduite; qu'elle ne le voulait en aucune manière pour général, et qu'elle ne reconnaissait pour général en chef que le citoyen Berthier.

» Les séditieux et les fanatiques, qui étaient informé que l'armée devait quitter Rome, à l'exception de trois mille hommes, s'étaient rassemblés trop promptement pour eux dans différens quartiers de la ville. Un grand nombre de nos frères d'armes, qui avant que l'on

et de Monti. Ils ont arboré pour étendard l'effigie de la mère de Dieu, et, faisant retentir l'air des cris de *vive Marie! vive la religion! vive le saint père!* ils marchent contre les Français. Les consuls provisoires se voient au moment de perdre leur autorité : ils se tiennent à l'abri du péril; mais leurs agens se

---

battît la générale s'étaient trouvés dans les rues, furent assassinés par eux. Des patrouilles françaises, réunies à la garde bourgeoise, parvinrent enfin, par leur feu de mousqueterie, à disperser les séditieux, dont un grand nombre resta sur la place.

» Si le plan du général Masséna eût été mis à exécution, la France aurait maintenant à regretter la perte de trois mille de ses défenseurs.

» Rome est parfaitement tranquille. Le général Berthier est parti cette nuit pour Milan, et il a remis le commandement en chef au brave général d'Allemagne, qui possède la confiance des troupes. Il nous a justifiés par une adresse au peuple romain, dans laquelle il désapprouve, au nom de la république française et de l'armée, tous les vols et les injustices qui ont été commis, en invitant le peuple romain à lui dénoncer les coupables, afin qu'il puisse les faire arrêter et les punir d'après toute la rigueur des lois.

» Nous vous prions, citoyens directeurs, d'être assurés de notre entier dévouement envers la république.

» Rome, le 9 ventôse. » (*Extrait du Moniteur.*)

rendent au lieu où sont assemblés les officiers français, et les conjurent de s'armer contre le peuple. Ainsi des Romains invitent les étrangers au massacre des Romains. « Citoyens, disent-ils aux militaires, le sang » français coule déjà dans les rues : vous êtes » perdus si vous tardez encore. » Bientôt les Français sont prêts à repousser l'ennemi commun. S'ils refusent toujours d'obéir à Masséna, s'ils l'accusent de les avoir, en faisant battre mal à propos la générale, exposés à une mort certaine (1), ils se rallient sous les ordres du

---

(1) Voyez ce fait, articulé dans l'adresse des officiers, citée dans la note précédente, pag. 369.

La proclamation que Masséna fit afficher en réponse aux inculpations des officiers se trouve dans le *Moniteur* sous la date : *Venise, 9 germinal an* 6. Cette apologie se terminait ainsi :

« Non, je n'ai point donné ma démission du commandement que le gouvernement m'a confié. Ce n'est qu'en vertu de l'ordre que je lui ai donné dans la soirée du 7 ventôse, que le général d'Allemagne a pris, dans et pour le temps de mon absence, le commandement des troupes à Rome, et a fait exécuter les dispositions que je lui avais prescrites.

» Est-ce donc à des Français qu'on ose représenter Masséna comme altéré du sang de ses concitoyens?...

général Vial, commandant de la place, et résistent aux Romains avec autant de sang-froid que s'ils n'eussent pas été surpris. Après quelques heures d'un combat acharné, la discipline française l'emporte enfin sur le courage

---

Hommes abusés! on a voulu me faire un crime de cette même générale que j'ai fait battre, le 7 ventôse, à laquelle vous avez dû votre salut; et sans cette mesure vous seriez tombés en détail sous le poignard des fanatiques excités et soudoyés par vos ennemis. Sachez que j'avais la double intention de dissoudre une assemblée illégale et de réunir mes forces, pour exterminer les satellites du despotisme qui commençaient à s'agiter et à profiter d'une insurrection qu'ils avaient fomentée. J'ai en main les fils de cette coupable trame; oui, mes camarades, quelques-uns d'entre vous étaient les victimes et les instrumens aveugles de nos ennemis extérieurs.

Et vous, qui avez terni la gloire de cette brave armée d'Italie, vous qui, n'ayant rien à me reprocher sur un commandement qu'à peine je prenais, à moi qui étais étranger aux plaintes, justes au fond, à l'aide desquelles on est parvenu à égarer de braves officiers et à leur faire oublier leurs devoirs, qu'attendez-vous de la perfidie avec laquelle vous avez cherché à inculper ma conduite passée? Est-ce donc en Italie que celui qui eut le bonheur de conduire plus d'une

désespéré d'une multitude peu aguerrie. Les Transteverins ne peuvent opérer avec leurs concitoyens du quartier Monti une jonction qui leur eût assuré la victoire : ils sont dispersés. Cependant leur défaite n'est pas sans gloire :

---

fois à la victoire une partie de ses frères d'armes, et qui ne peut faire un pas sur sa carrière militaire sans mettre le pied sur le cadavre d'un ennemi vaincu, devait s'attendre à un pareil attentat? Dans ces mêmes lieux et dans des circonstances à peu près semblables, Scipion, auquel je suis loin de vouloir me comparer, se contenta de répondre à ses accusateurs : « Allons au » Capitole, rendre grâces aux dieux des victoires que » j'ai remportées. »

« Vous le savez, mes camarades, il n'y a aucune action de ma vie sur laquelle je ne puisse provoquer l'examen le plus scrupuleux : mais quand même, au lieu de choses vagues et insignifiantes, mes ennemis croiraient pouvoir préciser des faits, c'est au Directoire seul qu'ils devraient adresser individuellement leurs plaintes. »

Cette proclamation, que Masséna avait fait afficher, fut arrachée et foulée aux pieds par les officiers et les soldats.

« On le dit en ce moment atteint d'une fièvre bilieuse dont la cause tient aux mortifications qu'il a éprouvées depuis quelque temps. » (*Moniteur du 8 ventôse. Rome.*)

une foule de Français restent sur la place, dignes sans doute de périr sur un plus glorieux champ de bataille. Plusieurs révolutionnaires italiens, entre autres le chirurgien Giusti, ont reçu le prix de leurs forfaits; mais c'est comme ils fuyaient que la mort les a presque tous atteints.

Ce mouvement d'insurrection avait été si bien concerté, qu'il se propagea spontanément dans les environs de Rome. Cinq à six mille habitans de la campagne s'étaient assemblés en armes à Velletri, où le cardinal Albani conservait la plus grande influence. Après s'être emparé de quelques pièces d'artillerie qui armaient encore quelques manoirs seigneuriaux, ils se dirigèrent sur Rome. C'en était fait de l'armée d'occupation si, par une marche forcée de quatorze milles faite en quatre heures, prodige de l'impétuosité française, le général Murat n'était parvenu à joindre les insurgés près d'Albano et de Castel-Gandolfo. Là l'indépendance romaine trouva de nouvelles Fourches Caudines. Les fils des Gaulois, partout invincibles, mettent en déroute, après un combat acharné, les enfans des Latins, qui eurent

à déplorer la perte de plus de trois cents des leurs.

En vain les proclamations et les gazettes révolutionnaires, calomniant cette généreuse insurrection d'un peuple fidèle à sa religion et à son souverain, essayèrent de la présenter comme une conspiration sacerdotale, une lâche tentative d'assassinat (1) : l'opinion publique ne s'y laissa point tromper; le directoire fut enfin obligé d'avouer l'importance du danger qu'il avait d'abord voulu dissimuler (2), et de

---

(1) Voici comme (sous la date de Paris, 19 mars 1798) on s'efforçait de donner le change sur ces événemens :

« Plusieurs français ont été lâchement assassinés par les salariés de la cour de Rome, mais des mesures militaires, prises par le général Berthier et le commandant de la place Vial, ont ramené la tranquillité; grand nombre d'assassins, pris les armes à la main, ont été jugés dans les vingt-quatre heures. » (*Moniteur.*)

(2) Ces aveux se trouvent consignés à la fin d'une relation des événemens qui s'étaient passés à Rome depuis le 13 février. Après avoir décrit le prétendu enthousiasme qu'avait fait éclater la population romaine lors de l'entrée des Français, le journal officiel ajoutait :

« Mais combien de cœurs atroces étaient cachés

convenir, à la face de l'Europe, que quelques gouttes de sang romain coulaient en effet dans

---

sous ces masques trompeurs! combien une partie de ce peuple si franc, si exalté dans l'expression de sa joie, a été facile à séduire! Toute l'Europe est informée des complots auxquels de perfides instigateurs l'ont fait servir d'instrument; elle connaît l'égarement passager des troupes françaises, les espérances coupables auxquelles il a donné lieu, les crimes des Romains, et la vengeance éclatante qu'on en a tirée.

» On n'avait cependant rien épargné pour ménager leurs préjugés et caresser leurs faiblesses. Le 16, on avait annoncé, par une proclamation, qu'il y aurait le lendemain une messe solennelle célébrée par des *cardinaux*, mais que, pour cette cérémonie, on avait besoin d'un bref du pape; qu'ensuite on chanterait un *Te Deum* solennel en actions de grâces de la régénération du peuple romain; et cette proclamation contenait ces expressions si propres à réconcilier l'orthodoxie avec la liberté : *Que le fondement de toute association politique était la religion, et que Dieu était l'auteur de la religion et de la liberté.* » (Rome le 11 ventôse an 6, 1er mars 1798.)

Des documens non moins précieux se trouvent dans la pièce suivante, tirée du *Moniteur :*

Rome, 10 mars 1798.

« Quelques personnes ont prétendu que l'émeute qui a troublé la plus paisible des révolutions a été

les veines des Transtéverins et des braves habitans de la campagne latine.

---

causée par le refus de permettre au peuple d'ajouter une croix aux trois couleurs, pour se distinguer des juifs, et par les insultes que des soldats français ont faites à quelques femmes dans les rues; mais personne de bonne foi ne croit que la révolte ait eu des motifs de cette nature.

» Le plan de la conjuration avait été concerté dès la veille, et quelques patriotes en avaient été prévenus. Il n'est pas douteux qu'il faut chercher les auteurs et les instigateurs de ce mouvement parmi les ex-nobles et les ecclésiastiques. Mais une classe nombreuse du peuple est dans un tel état de misère et de souffrance, qu'il est facile de la séduire et de la porter à toutes sortes d'excès.

» Dès que les consuls apprirent que plusieurs quartiers de Rome étaient soulevés, ils envoyèrent les citoyens Bouchard et Giusti pour observer l'état des choses, et le citoyen Maggiosti au Panthéon, où étaient rassemblés les officiers français.

» Ce qui contribua à étendre rapidement la révolte, ce sont les bruits répandus avec art dans les différens quartiers, que les insurgens étaient déjà maîtres du château Saint-Ange. Si les révoltés de Transtevère avaient pu se joindre à ceux de Monti, il aurait été beaucoup plus difficile de les soumettre.

» Les environs de Rome furent soulevés en répan-

Une tentative aussi malheureuse ne fit qu'appesantir les fers des Romains. Ce fut

---

dant que presque tous les Français qui étaient à Rome avaient été massacrés, etc. »

» On assure qu'au nombre des prétextes qui ont occasioné l'événement qui a dernièrement eu lieu à Rome, et dont nous avons parlé hier, on doit mettre quelques mécontentemens causés par les retards de paiement et par l'arrivée d'un nouveau général auquel Alexandre Berthier devait céder son commandement. Il est cependant bien difficile de croire que des prêtres aient pu parvenir à égarer des soldats français. Au surplus la tranquillité est rétablie; nos troupes n'ont eu le temps que de se montrer pour faire fuir les assassins. On trouvera les détails de cette affaire dans les deux proclamations suivantes (*Moniteur* sous la rubrique de Paris, 11 mars 1798). »

Proclamation au peuple de la république romaine par Alexandre Berthier, général en chef de l'armée française.

Le 8 ventôse an 6.

« Les ennemis de votre bonheur, ceux de la liberté, ont cherché à vous égarer : quelques rassemblemens ont eu lieu hier dans le quartier de Transtevère, et ils ont été dissipés par la force : plusieurs Français ont été lâchement assassinés; quelques coupables ont été arrêtés et seront punis.

» On a cru l'armée française désunie; on s'est trompé.

sous de tels auspices, au milieu du désarmement des habitans, des arrestations des per-

---

» J'invite tout citoyen romain à me faire connaître directement toutes les plaintes qu'il pourrait personnellement porter contre les vexations et les dilapidations : tout coupable sera sévèrement puni. »

Le général de brigade Vial, commandant de la place, aux paisibles habitans de Rome et à la garde civique.

« Le bruit s'étant répandu hier que la division était dans l'armée française, des factieux, des fanatiques, des assassins et des voleurs ont de suite formé le dessein de profiter du moment, et ont commencé par organiser l'assassinat dans tous les quartiers de la ville ; des soldats français isolés sont tombés sous les poignards ; mais, rassemblés dans le quartier de Transtevère, les fanatiques à leur tête portant l'effigie de la vierge, ils se sont montrés en criant : *Vive Marie! vive l'église de Saint-Pierre!* où pour premier acte de religion, ils ont égorgé toute une garde. Ils se sont emparés du Pont-Sixte et de toutes les rues qui y aboutissent. Le pillage devait commencer par le quartier des Juifs, et puis continuer dans toute la ville si le coup d'essai leur réussissait : mais ils ignoraient, les lâches! quel est l'esprit qui anime les militaires français; ils ignoraient qu'au premier coup de baguette tout le monde est à son poste, surtout quand il s'agit de protéger un peuple dont les principes et la raison nous ont fait épouser les intérêts. J'ai été prévenu à

sonnages les plus recommandables (1), et pour ainsi dire sur les cadavres sanglans des citoyens tués la veille en combattant pour la patrie, que (2) Berthier, qui conservait encore le commandement, promulgua provi-

---

temps; des corps de troupes, envoyés dans les divers quartiers de la ville, m'ont assuré de leur tranquillité; mais à Transtevère les scélérats étaient en grand nombre; il fallait marcher sur eux, et sans perdre un moment; je me suis porté moi-même à la tête de quelques troupes : l'on nous a accueillis à coups de fusil; mais les baïonnettes républicaines ont vaincu tous les obstacles. La porte près de laquelle fut assassiné Duphot a été forcée au pas de charge; le Pont-Sixte a été enlevé, la tranquillité et la sûreté de la ville ont été assurées.» (Ibid.)

(1) « Les transtéverins et autres récalcitrans fanatiques des sections de la ville ont enfin consigné leurs armes. De nouveaux corps-de-garde, munis de pièces d'artillerie, ont été placés dans plusieurs quartiers de la ville.

» Les arrestations salutaires se continuent, et on a saisi hier matin les cardinaux Doria, Antonelli, surnommé *le Fourbe;* Somaglia *l'Ambitieux;* Borgia *le Superbe;* Roverella *le Sombre;* Carandini *l'Assassin, etc.* » (Rome, 12 mars 1798. — *Moniteur.*)

(2) 8 ventôse an 6 (26 février 1798).

soirement les premières bases de la constitution romaine, bien qu'elle ne fût pas encore entièrement achevée par les commissaires français. Il installa en même temps sept consuls provisoires, divisa le territoire romain en départemens provisoires (1), et désigna dans chaque localité des autorités démocratiques également temporaires (2). Ainsi, pour vou-

(1) Voici le nom et le chef-lieu de ces départemens : 1° Département du Tibre, chef-lieu Rome; 2° département du Circeo, chef-lieu Anagni; 3° département du Cimino, chef-lieu Viterbe; 4° département du Clitumne, chef-lieu Spolète; 5° département du Trasimeno, chef-lieu Perugia; 6° département du Tronto, chef-lieu Fermo; 7° département de Racina, chef-lieu Macerata; 8° département du Metauro, chef-lieu Ancône.

(2) Le Moniteur offre les principales dispositions dictées par Berthier.

Rome, le 10 ventôse an 6 (28 février 1798).

«Le général Berthier, après avoir divisé le territoire ci-devant ecclésiastique en sept départemens provisoires (quelques jours après en huit départemens), a ordonné qu'il y aurait dans chacun des chefs-lieux une municipalité centrale, qui correspondra avec les consuls de la république romaine.

» Le général en chef a décrété en outre qu'il y aura

loir trop hâter l'exécution de leurs mesures, les révolutionnaires français frappaient toutes

---

un gouvernement provisoire composé de sept consuls chargés de l'exécution de toutes les lois, et autorisés, dans les cas d'urgence, à en proposer de nouvelles. Ils auront un commissaire auprès de la municipalité de chacun des chefs-lieux, une garde soldée et un secrétaire-général, et seront logés au Vatican; on procédera à la formation d'une magistrature suprême qui devra s'occuper uniquement de la confection des lois d'urgence, et de la correction des lois anciennes; les nouvelles ne pourront être exécutées qu'après avoir été sanctionnées par le général en chef. Il y aura six ministres sous les ordres et à la nomination des consuls; leurs départemens seront les finances, la justice, la police, les affaires de l'intérieur, la guerre et les affaires étrangères, dans lesquelles sera comprise la marine. Il y aura une trésorerie nationale présidée par deux commissaires; toutes les caisses seront réunies dans la sienne, et elle sera chargée de toutes les dépenses et de toutes les recettes. Les consuls pourvoiront le plus tôt possible à la réforme des tribunaux de justice.

» Nulle affaire criminelle ne pourra se décider sans le concours des jurés. Toutes les procédures seront publiques, tant en matière civile qu'en matière criminelle. Il y aura des juges-de-paix. La municipalité de Rome sera composée de vingt-quatre

leurs institutions du sceau de l'instabilité. Or de tout ce qu'ils ont pu concevoir même de grand que reste-t-il aujourd'hui? Un vain souvenir, et l'influence encore présente de leurs crimes : car, s'il est permis de s'exprimer ainsi, ils n'ont su bien faire que le mal.

Cependant les révolutionnaires italiens, vainqueurs de leurs concitoyens, grâce à la bravoure des Français, se montraient aussi audacieux après la victoire qu'on les avait, pour la plupart, vu timides et indécis au moment du combat. Dès le jour même qui suivit leur funeste triomphe, ils se formèrent en société patriotique sous le nom d'*Émules de Brutus*, dont l'image figurait dans les armes de la nouvelle république (1). Leurs discours atroces et sacriléges appelaient la profanation

---

membres qui seront chargés de la police subalterne, des subsistances, réquisitions, fabriques, spectacles, hôpitaux, monts-de-piété, etc. Toutes les nominations, toutes les lois, tous les actes du gouvernement, seront soumis à la sanction du général en chef de l'armée française. »

(1) Ces armes représentaient Brutus sortant du tombeau.

du culte et la proscription des honnêtes gens; mais la présence de l'armée française empêchait presque toujours les actes sanguinaires de suivre les paroles. Les clubistes romains, ainsi réduits au rôle de misérables saltimbanques, ne faisaient que ressasser, pour ainsi dire, à vide (quels termes pourraient être trop bas à exprimer de pareilles choses?) les déclamations furibondes des terroristes de France. Pour que rien ne manquât à l'imitation, les femmes même, et quelles femmes! assistaient à ce club et y portaient la parole (1). Quand les délibérations prises dans cet antre de démagogie et de prostitution étaient suivies de quelque effet, on pouvait croire que les prétendus émules de Brutus avaient suivi les instructions secrètes des agens français. C'est dans ce but que leur premier décret portait une fête funèbre en l'honneur des patriotes français et romains qui avaient péri dans la journée du 25 février; que sans

(1) Une de ces citoyennes parla sur la nécessité de faire cesser l'enfance perpétuelle des femmes, de leur donner une éducation plus raisonnable, en d'autres termes, de les affranchir de la réserve qui convient à leur sexe, etc.

cesse ils se livraient aux invectives les plus indécentes contre le roi de Naples; et qu'enfin ils s'empressèrent de demander aux consuls de faire disparaître tout ce qui pouvait rappeler l'*exécrable tribunal* de l'inquisition, dont on sait que les formes ont toujours été indulgentes dans l'état de saint Pierre. Le but caché de cette demande était de fournir aux commissaires français un prétexte pour enlever sans danger ni sans trop de scandale les mémoires et documens précieux qui enrichissaient les archives du saint office (1).

Toutes les institutions civiles du gouvernement pontifical, dont les avantages et même les abus étaient si bien en harmonie avec le génie du peuple romain, furent supprimées pour faire place à des administrations nouvelles, sans action pour le bien malgré leur nombre et leurs proportions exagérées. Six

(1) « On a déjà mis les scellés sur les archives de ce » tribunal, est-il dit dans le *Moniteur* d'alors, dont on » ne conservera que les mémoires nécessaires pour » servir à l'histoire de l'intolérance. »

On sait qu'un des commissaires français s'est servi de ces documens pour composer un livre tout entier dirigé contre l'autorité pontificale.

ministères furent créés à la fois. A la surveillance douce et inaperçue que les délégués du pontife exerçaient sur les citoyens, on substitua une police organisée suivant les formes acerbes de la révolution : on s'empressa d'abolir presque tous les établissemens de bienfaisance et de charité ; mais partout les attributions fiscales furent étendues. Sous prétexte d'imposer aux citoyens l'obligation de se former en garde nationale, on donna des armes aux hommes les plus dangereux (1). Les habitans de Rome apprirent en même temps à gémir sous le fardeau de contributions onéreuses. Les cédules du gouvernement pontifical furent retirées de la circulation. Dans l'état des affaires publiques c'eût été sans doute un bienfait, si ce papier-monnaie n'eût été sur-le-champ remplacé par des assignats républicains qui inspiraient encore bien moins de confiance. La pénurie du nouveau gouvernement était égale à la misère des citoyens. Pour

---

(1) Le prince de la Spada en accepta le commandement. Pour faciliter l'organisation de la garde nationale, Rome fut à l'instar de Paris divisée en sections : chaque section devait former un ou deux bataillons qui en prirent le nom.

créer des ressources, il eut recours à la vente des biens du pontife et du clergé proscrit; et, comme des agioteurs français se présentaient seuls aux enchères, cette mesure odieuse ne fut en résultat qu'un tribut nouveau.

Depuis long-temps à Rome le commerce était presque anéanti; la prohibition des marchandises anglaises, ordonnée par la république française dans tous les pays soumis à son oppression, en tarissant la source des transactions qui se faisaient encore, vint mettre le comble à la détresse des infortunés Romains. Oh! combien tant de pères de familles, qui se voyaient hors d'état de nourrir leur femme et leurs enfans, ne devaient-ils pas chaque jour regretter plus amèrement la présence du pasteur vénérable qui, représentant sur terre de la puissance et de la bonté divines, donnait du pain à ceux qui avaient faim, et des vêtemens à ceux qui étaient nus! Pouvaient-ils songer à en demander à ces consuls qui, jouissant avec toute l'insolence de parvenus de leur fortune éphémère, dissipaient avec de viles prostituées le prix des domaines de leur souverain et le patrimoine du pauvre?

De tous les établissemens anciens, la daterie seule était maintenue. Accoutumés à faire fléchir leurs principes devant le sordide intérêt, les révolutionnaires, en respectant cette administration, espéraient se ménager quelques ressources financières. Leur attente ne fut pas entièrement trompée. Le ministre de la cour de Madrid, Azara, avant de quitter Rome, avait, de concert avec le nouveau gouvernement, réglé que les bulles pour les bénéfices seraient expédiées aux sujets espagnols au nom du pontife absent, et en payant les droits accoutumés. Ainsi l'Espagne, qui seule pourvoyait noblement aux besoins du souverain de Rome prisonnier, contribuait aussi à enrichir la daterie du gouvernement intrus qui avait usurpé les pouvoirs du successeur de saint Pierre. Quelques puissances de l'Italie, livrées à l'influence française, firent à cet égard des arrangemens analogues (1); et, par cette étrange simonie, on vit des démagogues impies vivre aux dépens de l'épargne sacrée.

---

(1) *Mémoires histor. et philosoph. sur Pie VI*, p. 371 et 372, t. 2.

Jusqu'alors ç'avait été pour les révolutionnaires un sujet favori de déclamations et d'invectives que les droits de suzeraineté revendiqués par la cour de Rome sur le royaume de Naples. Devenus les maîtres à leur tour, les émules de Brutus trouvèrent commode de faire revivre cette prétention; et si cette république d'un jour avait pu se consolider, on aurait vu le peuple souverain trancher aussi du seigneur féodal (1).

Je l'ai déjà dit : tout ce qui avait été fait dans la nouvelle république n'était encore que provisoire. Le 18 mars 1798 amena pour Rome, avec la promulgation définitive de sa constitution, la fête de la fédération, triste et pâle copie de la journée du 14 juillet en France (2).

---

(1) La note suivante se trouve dans le *Moniteur* :

Naples, 29 février 1798.

» On dit déjà que la république romaine, rentrant dans tous les droits qu'avaient usurpés les papes, fera valoir ceux que la cour de Rome avait sur le royaume de Naples. »

(2) Voici en quels termes pompeux les gazettes officielles annonçaient cette fête :

« Le 18 mars aura lieu la fédération de Rome; cette fête civique, qui est l'acte le plus grand et le plus im-

Les députés des huit départemens romains se rendirent du Forum à la place Vaticane, toujours sous la protection du canon et des baïonnettes françaises. Là le général d'Allemagne,

---

portant que puisse faire un peuple libre et souverain, fut célébrée par nos aïeux sous la direction du premier Brutus, après l'expulsion des Tarquins. Nous allons la renouveler après un intervalle de vingt-deux siècles. »

Et ailleurs :

De Rome, le 27 ventôse an 6.

» La fête de la souveraineté du peuple se célèbre ici demain, si le temps le permet. Déjà les députés de toutes les parties de l'état sont arrivés pour y assister. On fait pour cette fête les plus brillans préparatifs, et les localités se prêtent au déploiement d'une grande magnificence. On construit des machines sur la place du Vatican. On a érigé un arc triomphal sur celle du Pont-Saint-Ange. Parmi plusieurs emblèmes, parmi les tableaux, les bouquets d'arbres, etc., on voit trois femmes d'une stature colossale, qui se tiennent étroitement embrassées. Celle du milieu est la république française, qui porte un cimier et un coq sur la tête; elle surpasse en hauteur les deux autres statues, et a sous ses pieds la couronne royale. A la droite est la cisalpine, qui l'aide à fouler cette couronne; à sa gauche, la république romaine, qui, de concert avec la France, foule aux pieds la tiare. » (*Moniteur.*)

à la tête d'un détachement de cavalerie, commença par invoquer les mânes des vieux Romains : « Ombres des Emiles et des Scipions, » dit-il, apaisez-vous : la liberté sort de vos » tombeaux pour vivre éternellement dans les » lieux où vous avez reçu le jour! » Ensuite il proclama successivement la constitution, les consuls, enfin les nouveaux sénateurs et les tribuns de Rome.

Quel Romain, jaloux de la gloire de cet antique nom, ne dut point rougir en voyant profaner ainsi des magistratures investies de la vénération des siècles? Qu'était-ce donc qu'une constitution élaborée par deux ou trois beaux-esprits français (1), et des consuls, des

---

(1) On lit sous la rubrique *Rome*, 27 ventôse an 6 (17 mars 1798) :

« La constitution de la république romaine est sortie aujourd'hui de dessous presse. Elle porte en tête la proclamation suivante :

« Liberté! Égalité!

» *Le général en chef de l'armée française à Rome.*

» La république française renonce au droit de conquête qui lui appartient sur les états de Rome. Elle

tribuns, des sénateurs installés sur leurs chaires curules par un piquet de cavalerie étrangère? Quel Français même pouvait, sans une extrême préoccupation, avouer la part qu'il pouvait avoir eue à des actes si dérisoires, si profondément empreints d'un coupable mépris pour l'espèce humaine (1)?

Le fameux Angelucci, qu'on avait vu proscrit et fugitif peu de mois auparavant, fut

---

proclame le rétablissement et l'indépendance de la république romaine.

» La France avait à se venger d'un outrage. Elle sera vengée d'une manière digne d'elle, si le peuple romain est libre et heureux.

» La liberté et la prospérité d'un peuple ne peuvent être garanties que par une constitution. Le directoire exécutif de la république française en offre une au peuple romain. »

(1) Cependant, si l'on pouvait s'étonner de quelque chose en révolution, on serait surpris en lisant la lettre suivante adressée au directoire, insérée dans le *Moniteur*, et qui eut d'ailleurs la plus grande publicité:

De Rome, le 12 mars 1798 (an 6).

» *Les commissaires du directoire exécutif à Rome au directoire exécutif de la république française.*

» Citoyens directeurs,

» Rome est libre et indépendante : elle a une con-

nommé président du consulat. Par une de ces vicissitudes dont les révolutions n'offrent que trop d'exemples, il alla en cette qualité se loger au palais quirinal, dans les appartemens qu'avait occupés son souverain légitime. Angelucci était accoucheur de son métier : trois médecins ou chirurgiens figuraient avec lui parmi les sept consuls. A Dieu ne plaise que j'aille en conclure que l'exercice de

---

stitution, des lois, et un gouvernement républicain. C'est aujourd'hui qu'a été installée la république romaine, par la proclamation de ses lois constitutionnelles et de ses représentans ; et que le peuple romain, acceptant la nouvelle constitution, a exercé le grand acte de sa souveraineté, le même jour que la république, sa libératrice, solennisait la fête de la souveraineté du peuple.

» Quant au choix des fonctionnaires qui ont été nommés jusqu'à présent, on les trouve généralement bons : nous ne pouvons encore garantir de n'être tombés dans aucune erreur; mais nous avons lieu de croire que le pouvoir exécutif marchera bien avec les hommes que nous y avons placés.

» Nous avons cherché à n'y appeler que ce qu'il y avait de plus prononcé en républicanisme, et en même temps de plus éclairé et de plus énergique.

» *Signés* FAYPOULT, FLORENT, MONGE, DAUNOU. »

cette profession puisse conduire parfois à un matérialisme corrupteur, et aux opinions démagogiques qui s'allient si bien avec l'incrédulité! Le nouveau Brutus, soit qu'il ne comptât guère sur la durée de son autorité, soit qu'il crût donner un bel exemple de la simplicité républicaine, fit publier dans les gazettes que ses hautes fonctions politiques ne l'empêcheraient pas de continuer ses soins aux dames romaines qui auraient des enfans à donner à la patrie (1).

A la tête du tribunat l'on avait mis un religieux apostat, le P. Faustin Gagliuffi, professeur d'éloquence aux Ecoles-Pies, et qui, trois jours après l'enlèvement du pontife,

---

(1) De tels faits paraîtraient de ridicules assertions, si les rapports officiels n'étaient là pour les attester. On lit dans le *Moniteur* sous la rubrique *Rome*, 12 germinal an 6:

« Le consul Angelucci, célèbre chirurgien-accoucheur, jouit d'une grande popularité. Il a publié un avis par lequel il annonce à ses concitoyens que ses fonctions de premier magistrat ne l'empêcheront pas d'assister l'humanité souffrante, lorsque l'on croira avoir besoin de son ministère comme accoucheur et chirurgien, etc. »

avait prononcé l'oraison funèbre du général Duphot. Vendu aux oppresseurs de sa patrie, ce forcené avait mêlé dans ce discours les outrages les plus sanglans contre le saint pontife aux éloges pompeux de Duphot, de Berthier et même de Masséna. Il donna ensuite l'exemple de l'empressement à prêter le serment de haine à la royauté. Guerra, autre intrigant de même espèce, présidait le sénat. Les premiers actes des nouvelles autorités se ressentirent de l'influence de pareils hommes. Dès son ouverture, le tribunat décréta l'abolition du saint-office, et de la juridiction ecclésiastique : c'était en vérité s'acharner sur un cadavre; les commissaires français n'avaient rien laissé à faire à cet égard aux révolutionnaires romains; mais ces conquérans artificieux n'étaient pas fâchés qu'une ombre de loi vînt après coup sanctionner les excès de la victoire. Dès le 15 mars, Haller avait détruit la Propagande par un ordre conçu avec ce dédaigneux laconisme : *Le commissaire Haller supprime la Propagande comme un établissement fort inutile.* Le sénat convertit encore en loi ce scandaleux abus du droit de l'épée. Le riche mobi-

lier de cet établissement avait été livré au pillage. Plus tard une partie de ses presses destinées à répandre dans toutes les langues les lumières de la religion catholique chez les infidèles furent transportées dans l'île de Corfou, pour propager les principes révolutionnaires chez les Grecs et même chez les Musulmans.

A ces spoliations succédèrent des mesures fiscales, toujours prises au sérieux par l'étranger qui les commandait, et qui presque seul en profitait, laissant aux démocrates romains le faible avantage de glaner après lui. Des confiscations furent ordonnées au nom de la loi : on spolia jusqu'aux gages des monts-de-piété pour faire face à la pénurie du trésor. Le sénat et le tribunat donnèrent enfin une forme légale à l'anéantissement déjà consommé des cédules pontificales, et à la circulation du nouveau papier-monnaie ; mais quelle influence morale pouvaient avoir ces deux autorités qui n'étaient que les agens privilégiés ou plutôt les enfans perdus d'une armée d'avides conquérans? Le seul résultat de tous ces décrets fut l'accroissement de la misère du peuple. L'agiotage, fléau jus-

qu'alors inconnu dans Rome, vint encore ajouter à tant de causes de ruine et de corruption. C'était un spectacle journalier sur la place publique d'y voir vendre à l'encan et au plus vil prix les meubles du pontife, les dépouilles des cardinaux et les monumens des arts. Ces ventes se faisaient la plupart du temps au profit de l'armée française (1). Les intrigans affluaient à Rome, sûrs d'y être bien accueillis par les agens français, qui, sous les moindres prétextès, en bannissaient chaque jour les religieux et les missionnaires. Chaque

---

(1) La bibliothèque du pape, collection d'un prix inestimable, fut vendue trente-six mille piastres à un libraire romain. — 3 floréal an 6. Vente des biens du cardinal d'York, à Frascati, au profit de l'armée française. — Vente des fermes du comte Braschi Onesti, neveu du pontife, à la même époque. — Vente des biens du cardinal Busca. — 13 ventôse an 6. Vente des biens de la maison Albani, au profit de l'armée française. — Emballage des plus précieux monumens appartenant à cette maison pour enrichir le muséum de France. — 6 germinal. Plusieurs couvens déclarés biens nationaux; visite de tous les oratoires, congrégations, églises pour mettre les scellés sur les archives et sur l'argenterie, etc.

jour aussi la suppression et la vente de quelque couvent venait désoler les âmes chrétiennes, et jeter dans le monde un essaim de pieux cénobites et de vierges innocentes. Accoutumés à la paix du cloître, ces tristes victimes de l'impiété révolutionnaire regardaient comme un exil tout ce qui n'était point leur solitude, et trouvaient, dans la prétendue liberté d'une société désorganisée, des chaînes cent fois plus pesantes que celles de la règle monastique.

Pour ajouter un dernier trait à ce tableau de Rome en proie à tous les maux de l'anarchie et de la conquête, il n'est pas besoin de rembrunir mes couleurs. Je n'ai d'autre peine à prendre que de copier ici sans aucune altération le pompeux récit que faisaient dans le temps les artisans de la révolution romaine. « Le procès des détenus, » disaient-ils, se fait dans le plus grand se» cret (1). Aujourd'hui tout est tranquille. Le » repos public, le cours des affaires ne sont » nullement troublés par les divisions de l'ar-

(1) Rome, le 17 ventôse an 6 (*Moniteur*).

» mée. Masséna, qui ne s'est pas retiré comme
» on l'avait dit à tort, continue à commander.
» Il se forme des clubs et des sociétés d'in-
» struction publique : on parle et on écrit
» beaucoup. Le peuple souverain ne tardera pas
» à se dégager de son abrutissement; mais,
» pour le présent, il est encore trop plongé
» dans l'ignorance. Les prêtres redoublent
» d'hypocrisie pour ne pas laisser échapper
» tout-à-fait leur empire. Ils ont repris l'habit
» long qu'ils dédaignaient de porter aupara-
» vant. Les fanatiques gémissent; les cou-
» pables tremblent, et les riches paient. Voilà
» en raccourci le tableau de Rome. »

La nouvelle république romaine s'était empressée d'établir ses relations diplomatiques avec le gouvernement français. Le prince Justiniani, l'envoyé romain, fut présenté avec solennité au Directoire (1), qui le berça de ces beaux discours dont la diplomatie révolutionnaire ne fut jamais avare. Il ne faut pas oublier que l'introducteur de cet agent d'un gouvernement rebelle au souverain pontife fut l'ancien évêque d'Autun. Inexplicable

(1) Le 12 floréal an 6.

destinée d'un homme d'état qu'on retrouve à toutes les époques de notre révolution! La Providence ne semblerait-elle pas avoir tenu en réserve, dans les trésors de sa colère, et dans ceux de sa miséricorde, ce puissant caméléon, pour s'en servir comme d'un instrument toujours actif au milieu des épreuves qu'elle a depuis trente ans fait subir à la France! Issu d'une des plus nobles familles du royaume, investi des plus hautes fonctions du sacerdoce, on l'a vu se ranger des premiers parmi les adversaires du trône et de l'autel. Révolutionnaire en 1789, il passe pour aristocrate en 1792, et croit prudent de quitter la France. Il y rentre lorsque tout noble et tout prêtre n'y trouve que la persécution et la mort, et il y peut vivre en sécurité avec les révolutionnaires! Que dis-je? sans partager leurs excès, il leur devient nécessaire, et se fait bientôt leur ministre dans leurs relations avec l'Europe étonnée. Le despote qui doit hériter de la révolution n'aura pas, tant qu'il sera heureux et politique, de serviteur plus utile; il n'aura pas d'ennemi plus acharné, dès que la fortune et la puissance de Napoléon viendront à déchoir. Au temps marqué pour la

ration, c'est encore lui qui va travailler avec autant de zèle que de bonheur au retour des Bourbons, quoique ces princes puissent avoir contre lui de bien sanglans sujets de reproches. Aujourd'hui enfin, lorsque tout en France semble rentré dans l'ordre, lorsque la révolution est vaincue, ce même homme trouve jusques sur les marches du trône légitime des honneurs et une protection qui combleraient l'ambition la plus haute et rassureraient la conscience la plus craintive. Premier officier de la maison royale, son inconcevable prospérité confond d'étonnement les sujets sans reproches; mais personne ne pense à la lui ravir en songeant aux grandes journées de 1814, encore moins à la lui envier, en réfléchissant aux jugemens de l'histoire.

A Rome le général Saint-Cyr vint prendre le commandement de l'armée française à la place de Masséna, qui n'avait pu le conserver (1). Dans l'espoir de rétablir la discipline, le nouveau chef fit arrêter huit officiers d'entre ceux qui s'étaient soulevés contre son prédécesseur. Cette mesure excita de nouvelles

(1) Dans les premiers jours de germinal an 6.

divisions parmi les Français : les autres officiers prirent parti pour leurs camarades; et les Romains, sous prétexte d'embrasser leur cause, allaient tenter un nouveau soulèvement. Cette fois encore l'impétuosité française déjoua les projets des ennemis. Par l'ordre du général, les soldats et les hussards, fidèles à sa cause, parcourent les rues, menaçant de tuer tous ceux qu'ils rencontrent. Les citoyens paisibles se renferment dans leurs maisons, et ceux qui voulaient s'insurger n'ont pas le temps de se réunir. La liberté est rendue aux officiers prisonniers (1) : le général Saint-Cyr harangue ses troupes et les rappelle à l'union. Tout rentre dans l'ordre dans l'armée, et de nouvelles rigueurs font expier aux Romains jusqu'à la pensée d'un soulèvement (2).

Les fêtes de Pâques arrivèrent : le peuple

---

(1) Ce fut alors que le général Dallemagne autorisa les officiers insurgés contre Masséna à envoyer à Paris une députation pour dénoncer au directoire les spoliateurs dont ils se plaignaient (*Moniteur* 13 floréal an 6).

(2) On fit sortir de Rome les missionnaires qui y étaient restés, et l'on fit de nombreuses arrestations.

romain, malgré le soin que prirent les consuls de diminuer l'éclat de ces solennités, montra une piété qui déconcerta leur politique sacrilége. En effet, ils s'étaient imaginés, ou du moins ils publiaient que la dévotion de leurs concitoyens tenait seulement à la pompe du culte et à la présence du chef visible de l'Église (1). Trompés dans leur attente, et

---

(1) On lit dans le *Moniteur* les deux notes suivantes à différentes dates, sous la rubrique *Rome* :

« Il n'y a pas eu pendant les saints jours la même ferveur de dévotion qu'à l'ordinaire; les reposoirs ont été peu visités. On n'a guère vu les confessionnaux occupés que par les femmelettes. La révolution a déjà opéré dans ce genre des changemens auxquels on ne se serait guère attendu ; la piété des Romains paraît avoir tenu uniquement à la pompe du culte et à la présence du chef visible de l'Église.

» Le changement qui s'est opéré dans ceux-ci à cet égard depuis notre révolution est très-sensible. Nos églises ne sont plus guère fréquentées que par les vieillards des deux sexes. Les prêtres qui veulent affecter l'extérieur de la piété sont devenus la risée du public; et les incrédules même sont étonnés des imprécations qu'ils entendent proférer contre le Christ, contre le Saint-Siége, et surtout contre celui qui naguère y était assis avec tant d'appareil. »

voyant l'inutilité de leurs efforts pour comprimer les sentimens religieux de la multitude (1), ils prétendirent imiter la munificence pontificale en donnant des vêtemens à des pauvres, et en retirant du Mont-de-Piété quelques gages d'une mince valeur; mais le peuple, qui comparait la mesquinerie de ces charités passagères aux inépuisables aumônes du pontife et des prélats, ne se laissa pas toucher par cette humanité de commande.

De telles dispositions ne tardèrent pas à amener encore une insurrection. La révolte éclata dans le département de Trasimène, et se propagea d'un bout de l'état romain à l'autre. Un complot se forma dans Rome pour

(1) On peut voir par la note ci-jointe la nature de ces efforts :

Rome, le 26 germinal an 6.

« On continue à prendre ici des mesures propres à prévenir de nouveaux troubles : plusieurs missionnaires trop fameux viennent d'être bannis de Rome et de la république ; leur présence prolongée n'eût pas sans doute favorisé le succès d'un ouvrage qui a paru hier, sans nom d'auteur, mais avec l'attache du ministre de la police, et qui a pour titre : *La Religion catholique amie de la démocratie.* »

renverser les consuls. Ce mouvement dangereux nécessita de la part du général français les mesures politiques et militaires les plus énergiques. La peine de mort fut mise à l'ordre du jour pour forcer les Romains à goûter les douceurs du régime républicain (1). Toutes les troupes françaises et les légionnaires de Rome se concentrèrent au Monte-Cavallo : des canons furent braqués dans les rues afin de tenir les insurgés en respect. La ville des pontifes offrait l'aspect d'un camp.

---

(1) On lit dans le *Moniteur* sous la rubrique *Rome* le 24 floréal an 6 :

« Le général en chef a publié une proclamation en vertu de laquelle l'auteur de tout attroupement séditieux sera jugé militairement et puni de mort. Ceux qui l'auront suivi, s'ils se retirent à la première sommation, seront à l'abri de toute poursuite ; ceux qui seront pris les armes à la main seront punis de mort ; ceux qui auront pris une part plus ou moins entière aux attroupemens seront bannis à perpétuité, ou condamnés aux fers pour dix ans au plus ; les individus qui par des discours fanatiques auront engagé les citoyens à former des attroupemens séditieux seront punis de mort. Les événemens du Trasimène ont nécessité ces mesures. »

Malgré ces dispositions menaçantes, l'insurrection ne s'apaisait point; mais un renfort de troupes polonaises arriva tout à propos pour en arrêter les progrès dans Rome. Hors de Rome, dans le Pérousin, dans le duché d'Urbin, dans la Romagne, la population avait pris les armes contre l'étranger. Partout le sang français coula dans des combats acharnés. Dès que le calme parut rétabli, le général en chef crut pouvoir le consolider par des rigueurs encore inusitées contre les prêtres romains, qu'on accusait d'avoir fomenté la révolte (1). On accusa

(1) On trouve le détail de ces mesures dans le *Moniteur*.

Rome, le 29 floréal an 6.

« Le général Saint-Cyr, qui commande les troupes françaises et polonaises sur notre territoire, vient de rendre trois nouvelles lois que le consulat a proclamées. L'une ordonne à tous les prêtres séculiers et réguliers, même ceux qui sont en charge, nés hors du territoire de la république, de le quitter dans dix jours, sous peine d'être arrêtés et conduits dans les maisons de détention. L'autre défend à tous les ministres de l'un et de l'autre sexe de recevoir à l'avenir des novices, permet à tous les religieux et religieuses de

même le pontife, qui venait d'être relégué dans la Chartreuse : c'était pour se ménager un prétexte de l'éloigner des frontières de l'état romain.

Ces événemens étaient peu faits pour réhabiliter dans l'opinion l'administration des consuls et de leurs adhérens : il n'y avait qu'une voix sur leur compte; méprisés des Français, ils étaient en horreur à leurs

---

retourner dans leurs familles, et les rétablit dans tous leurs droits de successibilité, en les autorisant à emporter les meubles et autres objets qui sont à leur usage. La même loi supprime trente-quatre couvens, hospices ou monastères; ordonne que les religieux qui les habitent soient transférés dans d'autres maisons de leur ordre, et que les biens des monastères supprimés soient mis en vente, pour le produit en être versé dans les caisses de l'état. Un troisième édit porte que tous les ministres du culte qui auront pris part à quelque insurrection ou attroupement armé seront traduits devant un conseil de guerre, et jugés militairement. Ceux qui seront accusés et non convaincus seront détenus dans une forteresse et gardés en otage aussi long-temps que le général en chef le jugera à propos. Ceux qui seront reconnus innocens seront sur-le-champ remis en liberté. »

concitoyens (1) : digne récompense de magistrats qui n'avaient brigué les dignités de la nouvelle république que pour en partager les dépouilles avec l'étranger! La cour de Naples, loin de s'effrayer des menaces que dirigeait sans cesse contre elle l'impuissante présomption des nouveaux Brutus, faisait chaque jour des démonstrations plus hostiles contre la république romaine (2).

---

(1) « On écrit de Rome que les cinq consuls s'entendent peu à gouverner; mais ils sont les hommes les plus capables qu'on a pu choisir en ce moment. On compte parmi eux trois médecins et un chirurgien. On se plaint de ce que l'argent et les sollicitations des femmes sont des moyens qu'on emploie presque toujours avec certitude pour avoir des places. » (*Moniteur*, Paris 6 messidor an 6.)

(2) Naples, le 6 messidor an 6.

« Notre cour ayant défendu l'entrée de toutes bulles, lettres, dispenses, provenant de la daterie de Rome, en accordant de plus amples facultés aux évêques de ce royaume, le roi s'est réservé de donner annuellement au Saint-Père une certaine somme, pour le dédommager des pertes que lui fait éprouver cette réforme.

» Dès le moment de l'entrée des Français à Rome la

L'entrée de toutes bulles, lettres et dispenses, provenant de la daterie intruse de Rome, avait été sévèrement interdite dans les états napolitains. Les démagogues romains s'en vengeaient par des injures qui retombaient sur ceux qui osaient faire parler un tel langage à la diplomatic (1). Voyant réunis contre

---

cour de Naples avait donné les ordres les plus pressans pour équiper tous ses navires, et renforcer les troupes qu'elle tenait sur les frontières de l'état romain; loin d'obtempérer à la demande des agens français, qui voulaient la liberté des prisonniers d'état, elle les avait fait passer en Sicile. »

(1) Rome, le 12 mars 1798.

« Un de nos fonctionnaires publics a fait imprimer dans un de nos journaux les plus accrédités le discours suivant :

» L'accusateur de Rome au peuple romain :

» Les premières mesures d'un peuple qui renaît à la liberté doivent s'uniformer aux grands événemens qui fixent irrévocablement le sort des nations du monde. Je viens anticiper ici sous vos yeux, et avec l'audace vertueuse d'un républicain, *l'acte d'accusation d'un roi stupide*, sous qui gémit encore la plus belle portion de la superbe Italie. C'est de Ferdinand de Naples dont je viens vous parler. Citoyens! les descendans

eux leurs compatriotes, les étrangers et jusqu'aux Français leurs protecteurs, que firent

---

déshonorés des valeureux Samnites, les habitans infortunés de l'heureuse Apulie, demandent à grands cris justice contre le tyran couronné de leur patrie avilie. Ce fut Rome esclave qui établit dans leurs fécondes contrées le despotisme héréditaire, et Rome libre doit les en délivrer. Le royaume de Naples, le plus tyranniquement gouverné de toutes les monarchies de l'Europe, ne doit cette disgrâce qu'aux bulles de l'imposteur que vous venez de déposséder : en effet, à peine ces pontifes au triple diadème furent devenus puissans par leurs usurpations et leurs brigandages sacrés, qu'ils partagèrent avec des aventuriers, dont la force faisait l'unique droit, les dépouilles des peuples crédules et aveuglés. Les uns présidèrent au despotisme civil et religieux, les autres au militaire; et c'est ainsi que le trône et l'autel accouplés l'un sur l'autre, comme deux monstres impurs et dégoûtans, couvrirent la terre entière de larmes, de sang et de ruines.

» C'est par suite de ces partages politiques que la Sicile a vu régner tour à tour sur son sol esclave, et jadis libre, les races royales de la maison d'Anjou, d'Aragon, de Bourbon et d'Autriche. Toutes ont régné, vous le savez, citoyens, en vertu de l'investiture papale.

» Je sais bien que, dans le siècle de la philosophie

les consuls? Ils calomnièrent dans leurs gazettes officielles le peuple romain en le repré-

---

une bulle n'est pas plus à vos yeux qu'un billet de loterie, et c'est pourquoi je viens vous parler fortement contre celle toujours en vigueur qui maintient encore la ridicule investiture du royaume de Naples à l'infâme roi des Deux-Siciles.

» Le peuple romain, ce peuple jadis roi du monde et souverain dans Rome, ce peuple qui vient de reconquérir son antique et pure dignité, souffrira-t-il plus long-temps un tel excès d'impudence et d'audace? Quoi! il est libre, et ce sont des bulles qui enchaînent encore le Napolitain au char teint de sang de la tyrannie royale!!!

» Citoyens, voici le jour vraiment grand et mémorable, voici l'occasion opportune d'acquérir à la liberté une des plus belles parties de l'Italie, qui gémit en esclave.

» Et quel est ce Capet qui prétend encore régner en Europe en vertu de l'investiture d'un pape? Quel est ce fripon à diadème qui ose encore nous dominer? Il se dit feudataire légitime; il fonde ses droits sur des parchemins poudreux, archives de la féodalité, du despotisme et de la barbarie; il ose, à la faveur de pareils titres, refuser de reconnaître la souveraineté du peuple romain!..... Qu'il redoute, oui, qu'il redoute, avec de semblables prétentions, le sort de son parent défunt, qui écrasait de son despotisme les

sentant comme inhabile à la liberté (1). Ces insinuations n'eurent d'autre résultat que de

---

Gaules maintenant affranchies, et qui du sein pompeux du trône fut conduit à l'échafaud.........

» En attendant, voici ce dont on peut l'accuser :

» Le roi de Naples a refusé de reconnaître la souveraineté du peuple.

» Le roi de Naples règne encore sur des hommes par une bulle.

» Le roi de Naples refuse de donner cours dans ses états au papier-monnaie du peuple romain.

» Il est sourd aux gémissemens des peuples qu'il écrase par ses impôts et son despotisme.

» Il est pareillement sourd aux cris plaintifs des amis de la liberté et de la philosophie, qui expirent par milliers dans les cachots et les bastilles.

» Il souffre que *la furie* qu'il prit pour épouse dispose à son gré de la vie et des biens des citoyens.

» Il souffre que ses chiens soient somptueusement logés, tandis que les pauvres de son empire couchent sur du fumier, dans les places ou les rues de ce qu'il appelle ses villes.

» Il souffre que la vie d'un sanglier vaille plus dans ses états que celle d'un paysan.

» Citoyens, tant de forfaits ne peuvent plus longtemps rester impunis; ils pèsent au ciel qui les voit, et à la terre qui les souffre. » (*Moniteur.*)

(1) On peut se faire une idée du goût de ces pu-

rendre plus méprisables ceux qui s'en faisaient une arme défensive pour couvrir leur

---

blications par la note suivante, encore tirée du *Moniteur*.

Rome, le 8 thermidor an 6.

« Les partisans des gouvernemens absolus ont répété avec complaisance qu'il était des peuples inhabiles à la liberté. Cette erreur semble déjà démentie par l'exemple de notre république, qui, suivant toutes les apparences, se façonnera très-bien au régime représentatif. Cependant nul peuple n'était plus étranger à tout sentiment généreux. Ramper était ici le premier des talens pour qui voulait parvenir. La masse vivait à peu près d'aumônes, et avec toutes les habitudes de la mendicité et tous les vices de la paresse. Le despotisme, exercé par des vieillards, s'attachait plus à avilir qu'à opprimer.

» Déjà les âmes se relèvent : quelques idées de dignité personnelle renaissent; nulle opposition ne se manifeste au nouvel ordre de choses. L'enthousiasme n'existe pas jusqu'ici, parce que les occasions qui l'inspirent et l'échauffent ne se sont pas encore présentées; mais la résignation est générale et sincère, Les Romains d'aujourd'hui sont dociles et si maniables qu'on commence à les accoutumer même au travail que le grand nombre d'entre eux ne connaissent pas, pour ainsi dire. On en exige un peu d'eux, pour que

incapacité. L'exaspération vint à son comble, lorsque, le jour de la fête du premier des apôtres, les consuls substituèrent à la tiare, dont le chef de saint Pierre était ordinairement orné, une simple mitre épiscopale. Tous les Romains qui jusqu'alors avaient pu être trompés par les démonstrations hypocrites

---

les aumônes qu'ils continuent à recevoir perdent insensiblement ce nom humiliant.

» On voit moins d'hommes nonchalamment étendus dans les rues et les places publiques, couchés les uns à côté des autres, au milieu de la plus dégoûtante malpropreté. Ceux qui étaient autrefois les plus grands seigneurs envient l'honneur de remplir les fonctions des citoyens ; ils cherchent les nouvelles places; ils affichent le dévouement à la révolution, ils y prennent une part active; aussi n'avons-nous pas d'autres émigrés que quelques familles chassées par des ordres supérieurs, pour avoir été les conseils de l'ancien gouvernement et les instigateurs des assassinats commis contre les Français. Nos ci-devant nobles et nos propriétaires ont sans cesse devant les yeux la ruine et le vagabondage de nos émigrés; et c'est une leçon dont ils ont su profiter. Conserver leur vie, leurs biens et obéir, voilà, disent-ils, ce qu'ils veulent. Les plus riches viennent de payer sans difficulté un emprunt forcé qui a été d'une année de leurs revenus. »

des démagogues en faveur de la religion, furent désabusés : ils reconnurent à n'en plus douter qu'on voulait enfin renverser la puissance spirituelle du successeur de Pierre. Cependant les Français ne se lassaient pas de traiter en pays conquis la malheureuse Rome. Tout acte de modération de la part des agens du Directoire était un crime sans excuse. Le général Gouvion-Saint-Cyr venait d'être destitué. Il était accusé d'avoir empiété sur les pouvoirs civils des commissaires français, en faisant rendre au prince Doria un saint sacrement en diamans de la valeur d'un million, dont les consuls s'étaient emparés pour subvenir aux besoins pécuniaires de l'état (1). L'insurrection, toujours légitime contre l'étranger, était le seul remède à une oppression aussi odieuse. Le département de Circeo devint le foyer d'une révolte encore plus furieuse que les précédentes. Le plan en était vaste : c'était encore au nom de Jésus et de Marie qu'un peuple infortuné, excité par des prêtres résolus au martyre, s'insurgeait contre leurs oppresseurs impies. Le sac de Ferentino, de Veroli, de

---

(1) *Moniteur*, 18 thermidor an 6.

Terracine, l'incendie de Fosinone et de quelques autres villes dont les habitans désarmés furent presque tous passés au fil de l'épée: tels ont été les désastres de cette guerre à la fois politique et religieuse. Une foule de Romains périrent dans les divers combats; mais leur trépas ne fut point sans vengeance. Les Français, et surtout les Polonais, leurs auxiliaires dévoués, laissèrent un grand nombre des leurs sur le champ de bataille (1).

(1) Voici la relation officielle de cette révolte.

Milan, le 24 thermidor an 6.

« Des lettres de Rome annoncent encore une insurrection de prêtres, de fanatiques, de peuplades superstitieuses, faisant des proclamations au nom de Jésus, de Marie et de la religion, ayant à leur tête des Napolitains (chose remarquable, et sur laquelle les présomptions sont si fortes, que tous les rapports s'accordent à en assurer le fait.)

» Le département de Circeo, un des départemens de la république romaine, est celui qui vient d'être troublé et déchiré par une guerre de religion courte, mais affreuse. Ferentino a été la première ville contre laquelle les troupes de la république ont été obligées de marcher; les insurgés des campagnes, dispersés d'abord par nos troupes dans les gorges et les mon-

Chose digne de remarque : en combattant

---

tagnes environnantes, ont été acculés dans Fiorentino, où ils se retiraient; la ville a été emportée de force, et les rebelles trouvés les armes à la main passés tous au fil de l'épée. Cependant un pardon a été par deux fois proclamé, si l'on déposait les armes et se soumettait aux lois.

» Ces nouvelles sont du 10 thermidor ; voici celles du 17 :

» L'exemple foudroyant du châtiment de Fiorentino n'a point suffisamment imposé aux rebelles : ils ont encore osé combattre. De nouveau dispersés par les baïonnettes de la république, ils ont été repoussés jusqu'au pied de la ville de Fronsinone, bâtie sur un rocher. Bientôt entrés dans la ville, ils s'y sont barricadés, retranchés ; mais les sapeurs français ont mis les portes en morceaux dans la minute. Une pièce d'artillerie enfile la grande rue de la cité rebelle ; les révoltés s'y défendaient ; un prêtre, le sabre à la main, les encourageait. Nos troupes arrivent alors en masse et au pas de charge : en vain un feu très-vif de mousqueterie pleuvait sur elles et partait de plusieurs maisons crénelées de la ville. La résistance est pour les Français le plus sûr moyen de vaincre ; leur ardeur augmente..... on tue tout ce qui était en armes ; on met le feu à sept ou huit maisons dont les révoltés se servaient comme de forteresses. Perraud, commandant de l'artillerie, a été tué : des Polonais

contre l'indépendance et la religion romaine, ces guerriers du Nord n'en montraient pas

---

ont eu le même sort; mais quelle différence de notre perte à celle des rebelles!

» Alarri, Veroli, ont été évacués par les révoltés, et occupés aussitôt par nos troupes, qui y ont été reçues aux cris de *vive la république!* et à ceux de l'amitié. Les rebelles, réduits à un très-petit nombre, errent maintenant dans les montagnes et les rochers, d'où ils rentrent dans leurs villages, sans doute très-mécontens du mauvais succès de leur hostile audace.

» On parle présentement de Terracine, où, dit-on, le consul et le commandant de la place française ont été massacrés par des fanatiques effrénés. Mais incessamment, sans doute, cette ville sera réduite; on prétend même, et l'on dit que tout y est déjà terminé. »

Rome, 20 thermidor an 6.

« Le général Macdonald vient d'écrire au citoyen Florent, commissaire français :

» Je reçois à l'instant la nouvelle que la ville de Fronsinone vient d'être soumise; les troupes françaises et polonaises ont parfaitement fait leur devoir. Le major polonais Nadalski est entré le premier dans la ville.

» L'évêque de Veroli est venu en députation apporter la soumission de cette ville, et demander pardon pour les habitans. On y mettra garnison aujourd'hui. D'autres détails que l'on reçoit sur ces combats

moins dans les églises une dévotion exemplaire (1)!

La cour de Naples favorisait les mouvemens insurrectionnels des Romains, à la tête desquels on vit plusieurs officiers Napolitains. Naples voyait avec raison dans la ruine des Fran-

---

ajoute et encore à l'idée que l'on a depuis long-temps conçue du courage des Polonais et de leur enthousiasme pour la liberté. Ils se sont montrés dignes de le disputer aux Français même; ils ont aussi fait voir dans cette circonstance combien était fausse une opinion répandue contre eux par leurs ennemis. On a prétendu qu'ils étaient livrés à la superstition et au fanatisme. Ils ont ici prouvé qu'ils savent apprécier les prêtres, lorsque ceux-ci s'écartent des devoirs que leur prescrit leur religion même, et qu'au lieu de paroles de paix ils font entendre les cris de la discorde et de la guerre civile. »

(1) Rome, le 26 floréal an 6.

» Aussitôt que les troupes polonaises ont été arrivées ici, le général français a fait rouvrir leur église nationale et lever les scellés qui avaient été mis sur les effets nécessaires à l'exercice de leur culte. La fête de saint Stanislas, leur patron, étant survenue sur ces entrefaites, elle a été célébrée avec les solennités accoutumées; et on y a vu une grande affluence de soldats polonais, qui, quant à la dévotion, peuvent servir de modèles aux Romains eux-mêmes. »

çais en Italie la garantie de sa propre sûreté. Menacés, entourés par tant d'ennemis, quelle puissance donc pouvait prolonger le règne d'une poignée de révolutionnaires au sein de Rome? C'était, après les baïonnettes françaises, l'énergie farouche du gouvernement cisalpin. Cette république était de l'autre côté des Alpes comme l'avant-garde de la république française. Ses chefs, vendus aux directeurs de France, bravaient avec un front d'airain l'opprobre attaché à l'initiative des mesures les plus atroces. J'ai déjà fait voir l'acharnement avec lequel le directoire cisalpin s'était prononcé contre Pie VI avant sa chute. Cet acharnement redoubla quand le naufrage de la barque de saint Pierre parut assurer sans retour le triomphe de la révolution italienne. Ce n'est point sans frémir que l'historien repasserait les actes par lesquels les Cisalpins s'efforçaient de prévenir toutes les résistances, d'écarter tous les obstacles, et de comprimer la puissance toujours active des sentimens religieux et monarchiques (1).

(1) Un seul exemple suffira pour donner une idée

Gênes imitait l'exemple de la Cisalpine; bientôt même la république parthénopéenne,

---

de la férocité des démagogues cisalpins. On lit dans le *Moniteur*, sous la rubrique *Milan, le 4 mars 1798* (16 *ventôse.*)

«Le grand conseil, dans sa séance du 12 ventôse, a pris une résolution sévère contre ceux qui, par leurs actions ou leurs propos, corrompent l'opinion des bons citoyens, et troublent l'ordre public; en voici la substance : « Il sera créé sur-le-champ, et pour toute la république, *six commissions criminelles de haute justice*, composées chacune de cinq citoyens. Elles seront établies à Milan, à Bergame, à Brescia, à Modène, à Ferrare et à Faenza; leurs membres seront élus par le conseil des anciens, sur une liste présentée par le grand conseil.

» Elle prononcera dans les formes militaires la *peine de mort* contre tous ceux qui entretiendront avec les puissances étrangères ou leurs agens une correspondance tendant à compromettre la sûreté de la république, soit que l'intelligence ait *eu son effet ou non ;* qui machineront dans l'intérieur de la république des trames dirigées contre le gouvernement démocratique, quand même ces machinations n'auraient point été consommées; qui applaudiront en public à un souverain ou gouvernement quelconque non démocratique; qui seront les auteurs de faux bruits, tendant à mettre en doute le gouvernement de la république,

improvisée un instant sur les ruines du trône de Naples, allait ménager de nouvelles saturnales à l'anarchie. Mais à quoi bon prolonger ces hideuses peintures de la société en désordre et du monde politique ébranlé jusque dans ses fondemens? C'est bien assez d'avoir si long-temps perdu de vue le saint pontife. Je recueille maintenant ce qui me reste de forces pour exprimer les dernières angoisses de son trop long martyre.

Ce fut le 27 mars 1799, au milieu de la nuit, qu'il fut subitement enlevé de la Chartreuse pour être conduit en France sous l'escorte de deux cents soldats. Pendant quatre mois Pie doit être condamné à traverser des villes et des provinces en proie à tous les égaremens de la révolution : à chaque instant les signes tricolores de la rébellion attristeront ses

---

ou répandront des actes de nature à semer la crainte et la méfiance dans le cœur du peuple cisalpin, ainsi qu'à comprimer l'esprit public; qui détruiront ou altéreront quelque emblème public de la liberté, ou qui leur insulteront pendant le temps et dans le lieu où le peuple se rassemble, si cette insulte provoque une émeute. »

yeux, et quelquefois même les imprécations sacriléges des républicains affligeront ses oreilles. Pour ajouter aux angoisses d'un pareil voyage, on le traîna sur la route de Bologne : les agens français comptaient sans doute que la vue d'une population qui s'était soustraite à sa domination ébranlerait enfin son invincible patience. Ils espéraient qu'il recevrait dans cette ville insurgée l'accueil outrageant que venait d'y subir le grand duc de Toscane. Dieu, qui change à son gré les dispositions des peuples, voulut au contraire que cette perfide recherche de la barbarie révolutionnaire devînt un sujet de triomphe pour l'autorité pontificale. Docile aux exhortations du cardinal Giovanetti, leur pieux archevêque, les Bolonais accoururent en foule au-devant du saint père, et se prosternèrent avec respect sur son passage pour recevoir ses bénédictions. Pie VI ne fut touché que des sentimens religieux de ce peuple qui protestait ainsi contre sa propre rébellion : et il ne parut donner aucun regret à la souveraineté qui lui avait été ravie sur cette portion de ses sujets. Le lendemain de son arrivée fut un jour de fête pour les Bolonais : leur enthousiasme était à son comble.

Le pape, témoin de ces transports qui surpassaient son attente, montra une sainte gaîté : une lueur d'espérance se fit jour dans son âme, il se flattait peut-être de pouvoir revenir à Rome, porté, pour ainsi dire, sur les bras de ses peuples revenus à leur devoir. Il voulait s'arrêter à Bologne; mais la commission centrale (ainsi s'appelaient les agens du directoire préposés à la garde du pontife), alarmée de ce qui le comblait d'espoir et de joie, s'empressa de l'arracher d'une ville où il avait retrouvé des sujets trop fidèles. Son départ subit et forcé arracha des larmes aux plus insensibles : les soldats même de l'escorte paraissaient émus. Le peuple suivit en gémissant la voiture du pape jusqu'aux portes de la ville. Lui seul conserve toute son égalité d'âme au moment d'une séparation si déchirante : il console ses sujets consternés en répandant de nouveau sur eux les trésors de ses bénédictions, puis, levant ses mains vers le ciel, il enseigne par ces signes expressifs à se soumettre en toute chose à la volonté divine.

Pie VI est conduit à Modène, puis à Parme, sans qu'il lui soit permis de prendre aucun repos. Dans ce trajet il n'a d'ailleurs qu'à se

louer des attentions respectueuses du commandant de son escorte ; et malgré son dénûment, il trouve moyen de lui donner un gage honorable de sa reconnaissance (1). Pourquoi faut-il que le nom de cet estimable Français ne nous ait pas été conservé ! Pendant son séjour à Parme, le pontife reçut du peuple et des grands les marques de respect les plus touchantes. L'infant, Ferdinand de Bourbon, s'empressa de venir se prosterner aux pieds de celui qui représente le roi des rois : les seigneurs de la cour de Parme imitèrent cet exemple, et le saint père, tout prisonnier qu'il était, put se croire un instant rendu aux honneurs du Vatican. Chacun admirait la majesté, la grâce qu'il déploya dans la cérémonie du baisement des pieds, qui fut hélas ! la dernière occasion où il eut à déployer le caractère de souverain !

---

(1) Il lui donna un superbe cheval. C'est l'abbé Hesmivy-d'Auribeau qui a signalé le premier la bonne conduite de cet officier. Ceux qui l'ont copié avec peu de soin dans cet endroit, ont confondu cet officier estimable avec le commandant français de la place de Parme.

Dans une longue conférence avec le savant et saint évêque de Parme, Sa Sainteté, dont le zèle n'eut jamais d'intervalle, remit à ce prélat les pouvoirs les plus étendus pour les besoins de son troupeau en des circonstances si critiques. La prière, la méditation, l'assistance au saint sacrifice de la messe, occupèrent le temps du vénérable pontife, durant les douze journées de calme et presque de liberté dont il jouit dans la capitale du duché de Parme. Il se flattait déjà que ses persécuteurs, lassés de le tourmenter, le laisseraient enfin vivre auprès d'un souverain que ses vertus et sa piété rendaient digne d'exercer les devoirs de l'hospitalité envers sa personne sacrée; mais les persécuteurs de Pie VI ne l'avaient fait conduire à Parme que pour dissimuler leurs projets ultérieurs, et l'arracher avec plus de perfidie des mains du grand duc de Toscane. Le général en chef de l'armée d'Italie, Schérer, honteusement battu par les Autrichiens, crut obtenir grâce auprès des pentarques de la France en empêchant du moins que le pape n'échappât de leurs mains. Déjà quelques partis autrichiens couvraient les environs de Parme, et les fidèles se féli-

citaient d'avance de la délivrance du saint père; mais Dieu avait d'autres desseins sur son serviteur. L'ordre de Schérer pour le départ du pontife arrive à l'improviste : l'officier français qui commande à Parme transmet cette injonction dans les termes les plus menaçans. Dans quatre heures il faut que le pape soit sorti de la ville. Moment cruel pour le saint vieillard dont l'âme avait commencé à s'ouvrir à l'espérance! Bien plus semblable à un mourant qu'à un voyageur, il gisait encore sur le lit de souffrance. Il ne put s'empêcher d'observer qu'il lui était impossible d'entreprendre un nouveau voyage sans s'exposer à une mort certaine. Pour la première fois il oppose un refus formel aux ordres de ses persécuteurs. L'officier, les commissaires français insistent pour le départ le plus prompt. Les personnages éminens de la cour de Parme qui entourent sa sainteté mettent tout en usage pour les faire renoncer à leur cruel projet. Tout ce qu'ils peuvent obtenir c'est que les médecins soient convoqués : on exige sur leur honneur qu'ils prononcent ce que deviendra le pape s'il se remet en route : malgré ce serment on ne veut pas s'en rapporter

à leur témoignage, il faut qu'on soit présent à leur consultation. On écarte sans respect les draps sous lesquels repose ce corps consacré par l'onction divine. L'officier français veut même voir à nu les plaies du vieillard moribond. Il fait arracher impitoyablement les bandeaux qui les couvrent. Le vicaire de Jésus-Christ supporte encore sans se plaindre des indignités qui lui rappelent son divin maître. Les médecins attendris jusqu'aux larmes prennent le ciel à témoin que le saint père mourra infailliblement si l'on persiste à vouloir le transporter plus loin. L'officier français paraît lui-même touché d'un spectacle aussi déchirant. L'or qu'on fait briller à ses yeux achève de vaincre sa dureté. Il promet de se rendre à Paris pour obtenir du directoire l'agrément de laisser en paix le pontife. Mais il ne tarde pas à se repentir de ce mouvement généreux : à peine a-t-il reçu l'argent que, nouveau Judas, il refuse de partir. « Peu importe, dit-il, en » quel état se trouve la santé du pape : il faut » l'enlever vif ou mort. Si l'on s'obstine à s'y » refuser, on s'en prendra à l'infant de Parme; » Ferdinand en sera responsable, et notre » vengeance contre sa personne et son peu-

» ple sera aussi prompte que facile. » Paroles lâchement atroces! O Français! peuple jadis si généreux sous vos rois légitimes, que vous paraissez différens quand l'histoire vous montre tels que la révolution vous avait faits!

On ne peut se dispenser de transmettre à Pie VI ces horribles menaces. « Si vous ne » partez pas, très-saint père, lui dit-on, c'en est » fait; le plus religieux, le plus humain des » princes est sacrifié, les habitans de cette ville » ne seront pas épargnés, et tout le duché de » Parme est exposé aux plus grands périls. » Dès ce moment le pontife s'est résigné : accoutumé à s'oublier lui-même, il ne veut pas devenir le prétexte des plus cruels excès envers un souverain et tout son peuple. Il recueille le peu de forces qui lui restent, et s'adressant à ses fidèles serviteurs : « Enlevez-moi d'ici, » dit-il, et portez-moi. » Ils se chargent en tremblant d'un si précieux fardeau : car il semble qu'au plus léger mouvement leur vénérable maître va rendre l'âme. C'est encore lui qui soutient leur courage. Il abandonne à leur zèle son corps abattu sous le poids des années et des souffrances, et leur

dit : « Essayons si vos pieds seront aussi » prompts que votre cœur : car nous avons un » grand voyage à faire. » Dès qu'il s'est assuré que leurs forces suffisent à la tâche qu'ils se sont imposée, il jette sur eux un regard majestueux et serein : « Nous ne pouvons donc » plus rester ici, reprit-il, sans exposer les » jours les plus chers. On emploie la force » contre nous et nos amis : marchons! » O patience admirable! héroïque abnégation de soi-même! Sainte religion, qu'ils sont grands les hommes tels que tu les fais!

Depuis son séjour à Sienne, ç'avait été pour Pie VI une grande consolation d'avoir auprès de sa personne un des plus vénérables membres du sacré collége : c'était le cardinal Lorenzana, dont les immenses revenus, comme archevêque de Tolède, étaient devenus depuis la révolution le patrimoine de tous les prêtres français, qui, dans leur proscription et leur misère, s'adressaient à ce charitable pasteur. Cet homme vraiment apostolique aurait été, par inclination, le compagnon le plus fidèle de la captivité de Pie VI, quand même la cour d'Espagne ne lui aurait pas imposé le devoir de cette généreuse assiduité. A Sienne, à Flo-

rence, il n'avait pas quitté le pontife : il avait fourni, au nom de son maître, à tous les besoins de Sa Sainteté ; car alors le successeur des apôtres était réduit à vivre d'aumônes comme tous les prêtres fidèles de la France et de l'Italie. Le cardinal Lorenzana se disposait à quitter Parme avec le souverain pontife ; mais les autorités françaises lui refusèrent des passe-ports. Déjà Pie VI, dont le martyre devait présenter tous les genres de tourmens de l'esprit, d'afflictions du cœur et de peines du corps, avait subi d'autres séparations non moins cruelles. Pendant son séjour à la Chartreuse, on avait forcé son neveu, le duc Braschi Onesti à s'éloigner de sa personne. Déjà la fidélité de plusieurs officiers de sa maison qui l'avaient suivi depuis Rome s'était démentie ; et le médecin du pape, non content de délaisser son auguste maître, était retourné à Rome pour prendre part aux excès dont cette malheureuse cité était alors le théâtre.

Il nous faut suivre maintenant Pie VI depuis Parme jusqu'au terme de son cruel voyage. Jamais la mort n'avait paru si près de le saisir : sa faiblesse était si grande, son

abattement si profond, que chaque secousse de la voiture semblait devoir amener son dernier soupir. Mais les desseins de l'Éternel devaient encore prolonger sa vie. Une circonstance imprévue ajouta à toutes les fatigues de la route. Le pape venait de quitter Plaisance; on le conduisait à Milan. A peine a-t-il passé l'Eridan, que les Français, redoutant une surprise des Impériaux, obéissent à l'ordre pressant qu'ils reçoivent de retourner sur leurs pas, et de ramener le saint père à Plaisance. Le commandant de l'escorte, au lieu d'entrer dans la ville, voulait faire passer le pontife le long des remparts; mais les habitans, informés de l'approche de Sa Sainteté, se soulevèrent, et il fallut bien que cet officier consentît à traverser toute la cité pour conduire son vénérable captif au logement qui lui était destiné.

Le lendemain, vers minuit, car les bourreaux de Pie VI ne respectèrent jamais son sommeil, on l'enleva de Plaisance pour le conduire à Turin, où il arriva après sept jours d'une marche d'autant plus pénible, qu'à chaque instant il éprouvait des faiblesses mortelles dans sa voiture. Voyageant à la dis-

crétion de ses guides, il n'avait jamais la consolation de savoir le moment et l'endroit où l'on s'arrêterait pour prendre un repos qui lui était si nécessaire. Par un rafinement de barbarie, c'étaient les plus misérables gîtes qu'on lui choisissait de préférence. Ainsi à Chiavasso, le commandant de son escorte le fit loger dans la plus dégoûtante hôtellerie, bien que le premier magistrat de la ville eût offert son hôtel à l'auguste voyageur. Dans certains endroits, Pie VI ne trouva pour se sustenter que deux œufs, et pour reposer ses membres fatigués et couverts d'ulcères, qu'une couche dont la dureté convertissait pour lui l'instant du sommeil en une suite de nouvelles souffrances.

Près d'arriver à Turin, il se flattait encore que là il aurait atteint le terme de ses courses, et qu'il serait logé dans le palais du roi. N'était-ce donc pas assez de subir tant de maux réels, sans avoir encore le tourment de l'espérance incessamment déçue? Mais il apprit bientôt qu'on le déposerait dans la citadelle, et qu'on l'entraînerait encore plus loin. *Où ils voudront!* répondit-il en levant les mains et les

yeux au ciel; puis il adora la volonté divine.

Les habitans de Turin, comptant aussi que leur ville allait devenir la résidence du pontife, manifestèrent l'empressement le plus vif, au jour fixé pour son arrivée. Les Français, instruits de ces dispositions, craignent que sa présence n'excite un soulèvement contre eux. Afin de tromper la pieuse impatience des Turinois, et sans égard pour le repos de l'auguste vieillard, c'est à trois heures après minuit qu'ils le font entrer dans la ville. Conduit dans la citadelle, il fut soumis à une surveillance si sévère, que l'approche de sa personne sacrée fut interdite même à l'archevêque de Turin. Le peuple était dans la consternation. Il est consolant de rappeler que le commandant français à Turin partagea la douleur universelle; il témoigna le plus profond respect au vicaire de Jésus-Christ, et toute la peine qu'il éprouvait d'être contraint d'exécuter des ordres si rigoureux.

C'était sans doute un miracle que Pie VI, après tant de fatigues et de chagrins, eût conservé un souffle de vie. Le moment était venu pour des fatigues, pour des

peines plus grandes encore : l'implacable barbarie de ses persécuteurs allait se porter aux derniers excès, comme pour forcer la mort, qui semblait s'y refuser, à frapper d'un dernier coup sa tête octogénaire. Deux jours après son arrivée à Turin, l'ordre arriva de lui faire traverser le Pas-de-Suze et de le conduire en France. Telle était la sentence définitive des directeurs français à l'égard de l'auguste captif. Ils avaient formé le dessein de le promener de ville en ville sur le territoire de la république française, afin de l'exposer aux outrages d'un peuple qu'ils croyaient affranchi de tout frein religieux. Mais l'humiliation qu'ils préparaient à Pie VI devait être une source de triomphes pour la dignité pontificale, et de gloire pour la religion. Ils voulaient, disaient-ils dans leur langage barbare, *décatholiciser* la France; et leurs efforts n'aboutirent qu'à prouver que la France était catholique, et que la seule présence du pape, captif et dépouillé de sa puissance, faisait autant de chrétiens sur le sol de la république qu'il y avait d'individus qui pussent contempler ses traits vénérables et recevoir ses bénédictions. Oui, toute la population, tombant

aux pieds du pontife, devait apprendre aux pentarques du Luxembourg que le règne de Jésus-Christ était au-dessus de leur tyrannie.

De Suze le pape avait été conduit dans le plus misérable bourg, celui d'Oulx, situé au milieu des montagnes et des précipices. La neige contraignit son escorte de suspendre sa marche. Là, comme à Parme, Pie VI se refusa au départ. « Que l'on me fasse mourir, » dit-il, j'y consens, plutôt que de périr en » chemin. » On le presse sans pitié : fatigué d'une opposition inutile, il se livre paisiblement à ses bourreaux. Dans leurs atroces combinaisons, peut-être avaient-ils espéré que le passage subit de la douce température de l'Italie au froid rigoureux de ces montagnes achèverait de dissoudre ce corps miné par tant de souffrances. Porté sur une espèce de brancard, on le monte à travers les sentiers escarpés qui sillonnent le mont Genèvre, terrible passage dont les périls firent presque reculer l'indomptable Annibal. Une affreuse tourmente ajoutait à l'horreur de cette scène, aux dangers de la marche : pendant quatre heures consécutives, Pie VI se voit suspendu entre un rempart de onze pieds de

neige et d'effrayans précipices. Des hussards piémontais lui font offrir leurs pelisses pour le garantir du froid excessif qui attriste cette région élevée; mais les maux de la terre semblent ne pouvoir plus atteindre l'auguste martyr. Depuis trois jours sa santé raffermie paraît braver des maux qu'on ne saurait décrire : il a recouvré ses forces ; tels autrefois ces confesseurs de la foi que les saintes traditions de l'Église nous représentent sortant intacts de la fournaise. « Je ne souffre pas et je ne crains » rien, disait Sa Sainteté à ces guerriers hu- » mains et respectueux; la main du Seigneur me » protége sensiblement parmi tant de dangers. » Allons, mes amis, mes enfans, du courage! » mettons en Dieu notre confiance. » Admirable effet d'une piété fervente! L'homme qui possède ce don du ciel trouve encore sujet de bénir son créateur au milieu des plus cruelles épreuves. C'est dans ces dispositions édifiantes qu'après plus de sept heures d'un trajet périlleux, Pie VI arrive à Briançon (1).

La France possède enfin le souverain pontife; mais a-t-elle à lui offrir les honneurs dus

(1) Le 30 avril 1799.

au vicaire de Jésus-Christ? Toujours la terre française fut l'asile des pontifes malheureux, toujours ils y trouvèrent non pas seulement une hospitalité protectrice, mais les hommages les plus éclatans et les plus sincères. Que les temps sont changés! Ce n'est plus comme souverain, comme chef de l'Église, c'est comme captif, comme martyr, que Pie VI a touché le sol de cette France captive et martyre elle-même d'une faction sacrilége. Pénétré de sa triste position, le saint vieillard semble s'offrir lui-même à la rage de ses bourreaux, et tout à la fois au tendre et respectueux intérêt des fidèles, par ces mots si bien appropriés aux dangers qui le menacent : *Ecce homo!* « voilà l'homme (1)! »

En touchant la frontière d'un pays livré depuis dix ans à tous les maux, à tous les crimes qu'enfante le génie des révolutions, Pie VI

(1) On peut voir dans les notes qui accompagnent la traduction de l'oraison funèbre de Pie VI, par M. l'abbé Hesmivy d'Auribeau, la manière éloquente et pleine d'onction avec laquelle il commente cette exclamation touchante du vicaire de Jésus-Christ, conduit à la mort par de farouches soldats comme son divin maître.

pouvait s'attendre aux plus sanglans outrages. Crainte heureusement vaine pour l'honneur de notre patrie! Le peuple français, honteux des forfaits qu'il avait soufferts, fatigué d'un gouvernement odieux et méprisable, commençait à gémir hautement des coupables excès que chaque jour on commettait en son nom. L'aspect déchirant de ce pontife auguste, qu'on lui offrait en sacrifice, rappelle les Français à de nobles sentimens, à de pieuses émotions, qu'ils ne peuvent cacher au fond de leurs cœurs.

Dès que les habitans de Briançon avaient appris quel hôte vénérable allait honorer leur ville, ils s'étaient portés à sa rencontre en donnant les marques les plus signalées de respect et d'enthousiasme. Dans sa surprise consolante, le saint père aurait pu se croire encore au sein de la pieuse Italie. S'adressant aux personnes de sa suite, il s'écriait avec admiration : « En vérité, je vous le dis, je n'ai pas » trouvé autant de foi dans Israël. » *Amen dico vobis non inveni tantam fidem in Israël* (1).

Ces transports touchans d'un peuple que la

(1) Matth., VIII, 10.

vue seule du vicaire de Jésus-Christ rendait catholique furent pour les geôliers de Pie VI un motif de redoubler la tyrannie de leurs précautions. Ils voulurent d'abord le reléguer au fort des Trois-Têtes, séjour affreux dont les tours délabrées n'avaient plus de fenêtres. On obtint pour lui, à la sollicitation du général Muller (1), qu'il serait logé dans une misérable maison attenant à l'hôpital. Là trois chambres étroites furent laissées à l'usage du souverain de Rome : là, comme dans les journées les plus pénibles de son voyage, il eut à subir des privations cruelles. Par la disposition de ces lieux incommodes, on ne put dresser un autel que dans la chambre où il prenait ses repas et où il se tenait pendant la journée. Y allumait-on du feu pour réchauffer ses membres glacés par l'âge ! la chambre était à l'instant remplie de fumée. Toutes ces gênes, qui pour la vieillesse sont de vraies tortures, n'arrachèrent point un murmure à ce pontife octogénaire. Les choses de la terre n'affectaient plus son âme tout en-

(1) *Précis historique du voyage et de la captivité de Pie VI, depuis son départ de Rome jusqu'à sa mort*, par M. L***, pag. 47.

tière aux pensées du ciel : aussi le fidèle comme l'impie s'étonnèrent-ils de voir Pie VI aussi grand dans le chétif réduit de Briançon que dans les vastes et magnifiques appartemens du Vatican.

Toute communication directe avec les habitans lui fut interdite. Une consolation bien douce pour lui était de voir, à l'heure où il entendait la messe, les catholiques accourir sous sa fenêtre, leurs chapelets à la main, pour avoir le bonheur de s'unir d'intention au saint sacrifice offert en sa présence; car, depuis la maladie du pape à la Chartreuse, ses infirmités ne lui permettaient plus de le célébrer lui-même. Bientôt on poussa la barbarie jusqu'à le priver de la vue de ce peuple fidèle : on lui défendit de faire ouvrir sa fenêtre, *afin de parer*, disaient les administrateurs de Briançon, *à la contagion du fanatisme* (1). Malgré la rigueur de cette défense, plusieurs chrétiens, bravant toutes les menaces, tous les dangers, employèrent mille détours ingénieux pour recevoir la bénédiction papale, et souvent leurs efforts ne furent point sans succès.

---

(1) *Précis historique* déjà cité.

Une nouvelle persécution attendait l'auguste prisonnier : on imagina de lui imputer ce genre de conspiration inventé par Roberspierre pour perdre plus sûrement ses victimes. On accuse Pie VI de projets d'évasion : on ose écrire qu'il s'occupe avec ses prêtres, dans sa prison, à lever le plan des fortifications de la ville pour les envoyer à Suwarow, dont les rapides progrès en Italie effrayaient le Directoire. Ce n'était qu'un prétexte pour éloigner du saint père les fidèles compagnons de son martyre (1). Quelle fut la douleur de Pie VI au moment de cette cruelle séparation : il était donc encore un nouveau supplice qu'il allait connaître, l'isolement! Il proteste contre une pareille rigueur; il offre de partir avec ses amis : « Nous sommes disposés, dit-il, à nous sacrifier plutôt » que de voir éloigner de nous ceux en qui

(1) C'étaient Mgr. Spina, Mgr. Caracoioli, M. Marotti, son secrétaire; le P. Pie de Plaisance, mineur réformé, son chapelain; le P. Fantini, son confesseur; MM. Calvesi et Morelli, camerier; son chirurgien, un dentiste, et vingt autres, en tout trente-cinq personnes. Ces fidèles serviteurs avaient suivi le pape depuis Florence.

» nous avons mis notre confiance. » On ne l'écoute pas; ses fidèles serviteurs sont conduits à Grenoble (1) comme otages de la république, et gardés aussi rigoureusement que des criminels. Tout ce que le pape put obtenir, par des réclamations signées de sa main, fut qu'on lui rendît le P. Fantini, son confesseur, avec un des officiers de sa chambre (M. Morelli). Vingt-cinq jours s'étaient passés depuis qu'on lui avait enlevé ses serviteurs, lorsque les succès de la coalition engagèrent le Directoire à donner l'ordre de le transporter à Grenoble. Les médecins protestent qu'un nouveau voyage va terminer les jours de Sa Sainteté : le commissaire du pouvoir exécutif à Briançon veut qu'elle se mette sur-le-champ en route, sans attendre la voiture douce et commode que les prélats détenus à Grenoble avaient été, sur les instantes prières de M. de Labrador, ambassadeur d'Espagne, autorisés

(1) Un mois après leur arrivée à Briançon, on transporta dans la capitale du Dauphiné, sous une escorte nombreuse d'officiers et de soldats, Mgrs. Spina, Caraccioli, M. Marotti, le P. Pie de Plaisance, M. Baldassari, secrétaire de Mgr. le maître de chambre, et leurs domestiques.

par le département de l'Isère à envoyer à leur auguste maître. *Le pape partira vif ou mort*, répétait le féroce proconsul. On ne peut, dans une telle urgence, se procurer pour le pontife qu'une mauvaise chaise à deux places, qui ressemble plutôt à une charette. La république française n'avait alloué qu'une modique somme de dix-huit cent livres pour tout le voyage. On alléguait la pénurie du trésor. Où étaient donc passés les immenses tributs payés à la France par le gouvernement pontifical? Qu'était devenu le prix des bijoux précieux volés au pontife au nom de la grande nation, et dont on avait fait hommage au Directoire, si peu jaloux de cacher ces odieuses spoliations, qu'une canne en ivoire, destinée à soutenir la marche du saint vieillard, était déposée comme un trophée au Luxembourg, dans la salle des délibérations de ce gouvernement immoral?

Qu'il fut rude ce dernier voyage de Pie VI à travers des montagnes escarpées et des chemins si difficiles, que, malgré l'empressement cruel de ses guides, on pouvait à peine faire cinq à six lieues par jour! Il était arrivé près d'Embrun : les habitans espéraient jouir de

sa présence au moins pendant quelques heures. Cette insigne faveur leur fut refusée : le pontife et son cortége traversèrent seulement leur ville. Le peuple se porta sur son passage avec un empressement respectueux. Quelques intrus osèrent se présenter à Sa Sainteté pour lui adresser la parole : le pape refusa d'entendre ces rebelles hypocrites; ils furent repoussés par les officiers républicains eux-mêmes, qui leur témoignaient le mépris qu'inspirent toujours de lâches déserteurs. D'Embrun Pie VI, presque mourant, est conduit à Savine sans qu'on lui laisse un seul moment de relâche. On le fait descendre à la nuit dans une misérable chaumière, quoique la dame du lieu offrît son château pour recevoir le chef de l'Église. Privée de cet honneur, la pieuse châtelaine envoya du moins à Sa Sainteté un siége convenable sur lequel il put reposer ses membres brisés par la fatigue.

Cependant le roi d'Espagne, informé de ce qu'au mépris de toutes les lois divines et humaines on avait transféré Pie VI sur le territoire français, avait envoyé à M. de Labrador, son ambassadeur en Toscane, l'ordre de se rendre auprès du pape en qualité de commis-

saire extraordinaire. Ce ministre était chargé d'accompagner le pontife, autant pour lui rendre honneur que pour le protéger de toute l'influence de l'Espagne auprès des agens républicains : il devait aussi pourvoir, au nom de Sa Majesté Catholique, aux besoins de Sa Sainteté ; car les révolutionnaires voulaient bien la retenir captive, mais sans avoir la charge de son entretien. M. de Labrador était digne de succéder à la noble mission du cardinal de Lorenzana : il s'en acquitta avec zèle jusqu'à la mort du saint pontife (1).

Les habitans de Gap, où Pie VI séjourna pendant trois jours, le reçurent comme en triomphe. Ce fut une affluence, un mouvement universel et continu : on venait de plus de dix lieues à la ronde pour le voir, pour se prosterner devant lui, pour en être béni. A Vizile, lieu tristement fameux, berceau fatal de notre révolution, Pie VI excita les mêmes transports. Les brigands, chargés de veiller sur le saint

---

(1) On vient de voir que c'était lui qui avait procuré aux prélats détenus à Grenoble les moyens d'envoyer à Pie VI une voiture commode, qui ne le joignit qu'à Savine.

captif, frémissaient de ces démonstrations qui faisaient ressortir encore toute l'infamie de leur mission; mais la présence du ministre espagnol les forçait à quelque ménagement envers leur auguste victime. Le saint père fut logé et accueilli avec une magnifique hospitalité dans le château de Vizile. Celui qui l'habitait était protestant. Voyant le peuple venir en foule baiser les pieds du souverain pontife, cet homme vertueux ne pouvait se lasser d'admirer un spectacle si nouveau pour lui. Il fut invité à s'approcher comme les autres pour rendre hommage à Sa Sainteté et recevoir sa bénédiction. « Je n'en suis pas digne, répondit-» il; » et cependant il redoublait d'attentions pour le pontife et pour les prélats de sa suite. De tels sentimens ne pouvaient rester sans récompense. Dieu, qui préfère au pharisien fier et plein de lui-même le publicain humble et contrit, toucha le cœur de ce généreux protestant; et quelques mois après là mort de Pie VI, ce disciple de Calvin, éclairé par la grâce d'en haut, abjura ses erreurs, et rentra au giron de l'Église.

C'est à Grenoble surtout que le pape fut témoin du respect que, malgré tous les efforts

de l'impie, les Français avaient conservé pour le père commun des fidèles. Qui peindra dignement l'unanimité des hommages qu'il reçut d'une population nombreuse? C'était un vrai triomphe, image consolante de celui qui l'attendait enfin dans le sein de Dieu! Lors de l'entrée du pontife dans la capitale du Dauphiné, l'administration départementale, loin de seconder les transports des catholiques, avait triplé son escorte pour écarter les fidèles : cependant l'affluence devint si considérable devant l'hôtel où logeait Sa Sainteté, que ses gardiens eux-mêmes, craignant que tout un peuple irrité ne se tournât contre eux, crurent devoir la prier eux-mêmes de se montrer. Le pontife a paru, d'indiscrets applaudissemens se font entendre. Justement choqué de cette irrévérence, il se fait reporter aussitôt sur son siége, sans avoir donné sa bénédiction. Les catholiques reconnaissent leur faute; mais il n'était plus temps. Ce ne fut que la nuit même de son départ qu'ils purent retrouver une occasion qu'un empressement irréfléchi avait fait évanouir. Bien que le jour ne fît que paraître, toute la ville était sur pied pour contempler une dernière fois

l'auguste martyr. Cette foule suivit long-temps la voiture en répétant ces mots : « Saint père » donnez-nous votre bénédiction ; saint père, » ne nous refusez pas votre bénédiction. » Cette fois Pie VI s'empressa de combler leurs vœux en appelant, par l'apposition de ses mains sacrées, les grâces célestes sur la tête de tant de fidèles.

Cette douce portion de l'humanité qui doit au fils de Marie sa liberté, son bonheur et ses plus touchantes vertus, les femmes, dont le cœur tendre et compatissant porte dans les affections religieuses tout l'abandon d'une épouse, d'une mère dévouée, pouvaient-elles ne pas signaler leur tendre compassion, leur vive piété pour le vicaire de Jésus-Christ, pour ce vieillard si vénérable et si malheureux ! A Gap, on avait vu la femme d'un des officiers de l'escorte monter deux fois, au péril de ses jours, sur la voiture de Sa Sainteté afin de baiser sa main. A Grenoble, la dame (Mme Devaux) qui eut le bonheur de loger chez elle le pontife mérita, par les soins assidus qu'elle lui prodigua, d'être comparée à Marthe lorsqu'elle reçut dans sa demeure le Sauveur du monde. Toutes les femmes de la ville en-

viaient le sort de leur pieuse compatriote. Des dames de la première qualité se déguisaient en servantes, et prodiguaient l'or aux gardiens du pontife, pour obtenir l'honneur de rendre quelque service au saint père, et même aux prélats qui l'accompagnaient.

Je n'essayerai pas de peindre le spectacle que présenta Grenoble, le jour que Pie VI quitta cette ville pour être transféré à Valence. Des milliers de personnes le suivirent, jusqu'à Tullins. Pendant plusieurs heures Grenoble parut désert. Qui me dira pourquoi toutes ces démonstrations n'aboutirent-elles qu'à de stériles regrets? Quoi! toute une population était aux pieds du vicaire de Jésus-Christ dans les fers, et personne ne songeait à les briser, personne n'osait faire justice de ses bourreaux? Faudrait-il conclure de cette inaction que la curiosité, l'amour de la nouveauté, ou l'esprit d'opposition au gouvernement était pour un grand nombre le motif principal de cet enthousiasme stérile? Faudrait-il accuser une partie de ces Français qui semblaient si zélés, de n'avoir pas été animés d'une foi assez sincère, assez efficace? car la vraie piété se manifeste moins par des paroles que par des

actes. Pour le chrétien digne de ce nom, les sacrifices du repos, de la fortune et même de l'existence, doivent être comme les actions ordinaires de la vie. L'exemple seul de Pie VI en était un avertissement assez signalé.

De Grenoble à Valence, même concours : mêmes transports : même mélange de tristesse et de jubilation. Dans maints villages, on vit les pieux habitans, encore étrangers à la corruption révolutionnaire, dételer les chevaux de la voiture qui traînait le pontife, et se charger eux-mêmes d'un fardeau si précieux. Ceux-ci jetaient leurs habits pour joncher la route par laquelle il devait passer. Ceux-là se félicitaient d'avoir reçu sa bénédiction, et ils regardaient le jour où ils l'avaient vu comme le plus beau de leur vie. D'autres disaient dans leur langage simple et naïf : « C'est notre père, le bon Dieu » nous l'envoie peut-être pour notre bonheur ; » il y a si long-temps que nous sommes malheu- » reux. » On entendit la femme d'un fougueux patriote s'écrier : « Voilà pourtant un homme » qui, dans la république française, fait mettre » tout le monde à genoux ! » La plupart se demandaient : « Où veulent-ils donc mener un » vieillard de quatre-vingts ans ? Est-ce pour le

» faire mourir comme ils ont fait de nos bons » prêtres? » Le saint père était attendri de cet empressement, de ces marques de piété unanimes. *Non*, répétait-il souvent, *la religion n'est pas éteinte en France.*

Qui pourrait compter le nombre des conversions qu'opéra sa présence? Les prêtres non-sermentés ne pouvaient suffire à la ferveur des personnes de tout âge qui venaient au tribunal de la confession abjurer l'impiété, et apprendre la science du salut. Que d'intrus rétractèrent leur parjure, pour devenir martyrs à leur tour! On vit jusqu'à des soldats de l'escorte du pontife tomber à ses pieds et solliciter sa bénédiction. Les gendarmes de l'Isère lui prodiguèrent tous les égards qui pouvaient se concilier avec la rigueur de leur ministère. Loin d'écarter la foule, ils protégeaient son empressement; et si parfois quelques impies affectaient de demeurer couverts sur le passage de sa Sainteté, ces gardiens respectueux les forçaient à prendre une attitude convenable.

Combien fut différente la conduite des gendarmes de la Drôme! Fanatiques d'impiété ils ne cessaient de proférer les propos les plus indécens, et contre le pontife et contre les catho-

liques, qui se pressaient sur son passage. Désormais il ne fut plus permis au saint père de distribuer ses bénédictions aux fidèles: les gendarmes les écartaient brutalement. Toutefois, non loin de Romans cinq cents vierges vêtues de blanc osèrent aller au-devant de lui. Rassurées par leur nombre qui semblait garantir leur pudeur, elles jetèrent, en chantant des cantiques, des fleurs sur le passage et dans la voiture du pontife, elles lui présentèrent même avec une sainte allégresse une couronne de roses blanches; symbole touchant de celle que les anges préparaient déjà dans le ciel pour sa tête sacrée. Indignés de ce qu'ils appelaient un acte de fanatisme, les gendarmes répondent aux pieux accens de l'innocence, par les chants les plus obscènes et les plus impies. Les jeunes filles épouvantées se dispersent comme un timide troupeau. Infortuné Pie VI! vous ne pouviez comme elles vous soustraire à l'horreur de cet affreux concert!

A Romans l'empressement du peuple triompha du zèle absurde d'un commissaire du pouvoir exécutif qui ne voulait point permettre au pape de donner sa bénédiction, *sans avoir fait, au préalable, serment de haine à la royauté,*

et de fidélité à la constitution. L'inepte fonctionnaire, accueilli avec indignation par le pontife, honni, menacé par tous les habitans, se vit enfin forcé de céder; et le pape, devant lequel il s'humilia, bénit le peuple qui se retira satisfait.

Le 14 juillet 1798, les autorités révolutionnaires de Valence avaient fait brûler avec solennité les effigies de plusieurs grands personnages, entre autres celle de Pie VI. C'est précisément à ce funeste anniversaire que l'auguste vieillard fit en personne l'année suivante son entrée dans cette ville. Là se termina son voyage, ou plutôt sa marche triomphale : car partout où il avait passé, à voir les hommages dont il avait été l'objet, on l'eût plutôt pris pour un père au milieu de ses enfans que pour un captif environné de ses gardes. Son maintien calme et serein annonçait la plus entière égalité d'âme; il ne paraissait ni abattu par la rigueur de la persécution, ni enorgueilli par les marques de vénération que les peuples n'avaient cessé de lui prodiguer (1).

---

(1) Voici le tableau des cruelles migrations de Pie VI, depuis Rome jusqu'à Valence :

A Valence il fut logé à la citadelle, dans l'hôtel du gouverneur. Il eût manqué des

---

Enlevé de Rome le 20 février (mardi gras) 1798, et conduit à Monterosi.

Le 21 à Viterbe.

Le 22 à San-Lorenzo-Nuovo, village bâti par les soins de Pie VI.

Le 23 à Ridecofani.

Le 24 à San-Quirico.

Le 25 à Sienne, où il resta jusqu'au 25 mai 1798, c'est-à-dire trois mois.

Le 25 mai transporté au château des seigneurs Gallerani, puis à celui des seigneurs Sergardi, où il séjourna jusqu'au 2 juin.

Le 2 juin conduit à San-Cassiano, près de Florence, au monastère des Chartreux, où il fit une station de neuf mois vingt-cinq jours, jusqu'au 27 mars 1799.

Le 27 mars 1799 on le traîne pendant la nuit aux Maschere.

Le 28 mars à Scarica-L'asino. Le 29, jour de repos.

Le 30 mars à Bologne.

Le 31 à Modène.

Le 1er avril à Parme, jusqu'au 13 du même mois.

Le 13 avril à Borgo San-Donnino.

Le 14 à Plaisance jusqu'au 16.

Le 16 à Castello San-Giovanni.

Le 17 avril à Voghera.

Le 18 à Tortone.

choses les plus nécessaires, sans le zèle d'une foule de personnes pieuses, qui s'empressèrent de faire passer à Sa Sainteté tous les objets qui pouvaient contribuer à adoucir tant de privations cruelles, surtout pour un vieillard ac-

---

Le 19 à Alexandrie jusqu'au 21.

Le 21 à Casal de Mont-Ferrat.

Le 22 à Crescentino.

Le 23 à la citadelle de Turin jusqu'au 25.

Le 25 à Suze jusqu'au 27.

Le 27 à Oulx, dernière bourgade du Piémont du côté de la frontière de France. Pie VI y reste jusqu'au 30.

Le 30 avril il est conduit en France, à Briançon, où il séjourne jusqu'au 27 juin.

Le 27 juin conduit à Saint-Crépin.

Le 28 à Savine.

Le 29 juin à Gap, jusqu'au 2 juillet.

Le 2 juillet à Corps.

Le 3 à Lamure jusqu'au 5.

Le 5 à Vizile.

Le 6 à Grenoble jusqu'au 10 juillet.

Le 10 à Tullins.

Le 11 à Saint-Marcellin jusqu'au 13.

Le 13 à Romans.

Le 14 juillet 1799 à Valence, où, après un séjour de quarante-cinq jours, suivi d'une maladie de di jours, il mourut dans la nuit du 28 au 29 août 1799. (*Voyez* pag. 460 ci-après.)

coutumé aux pompes de la puissance souveraine. Près de là était le couvent des Cordeliers, qui servait de prison à trente-deux prêtres, dont la plupart avaient éprouvé la générosité de Pie VI, pendant leur déportation en Italie. Il fut sévèrement défendu à ces infortunés de communiquer avec leur bienfaiteur. Quel tourment pour ces dignes confesseurs de Jésus-Christ de respirer en quelque sorte le même air que le pontife, et de ne pouvoir jouir de sa présence! Combien le bonheur de voir le chef de l'Eglise, souffrant comme eux pour la défense de la foi, eût allégé le poids de leurs propres souffrances! Il ne fut pas moins rigoureusement interdit aux fidèles d'entrer au gouvernement et d'approcher de la personne sacrée de Pie VI. L'administration départementale l'avait déclaré *en état de détention* et le traitait comme tel. Il ne pouvait sortir, de peur d'occasioner *des troubles et des rassemblemens* : une mesure encore plus scandaleuse, fut l'injonction faite au pape et à sa suite d'*être circonspects, de s'abstenir de toute expression qui pourrait servir d'aliment à la malveillance ou au fanatisme.* Mais de tous les outrages, celui qui sans doute lui parut

le plus sensible, ce fut la promesse de *protection* que les administrateurs du département (1) eurent l'insolence de lui exprimer en face, dans une visite qu'ils firent à Sa Sainteté. A ces mots si nouveaux pour lui, Pie VI ne put réprimer un signe d'impatience. *Protezione! protezione!* répéta-t-il deux fois en levant les yeux au ciel, témoin de l'atrocité refléchie avec laquelle on lui ménageait tant de peines et d'humiliations.

Séparé comme par un mur d'airain de tous les fidèles, le pape inspirait encore des alarmes aux révolutionnaires. Il était trop près selon eux du théâtre de la guerre. Aussi le 4 août le Directoire ordonna sa translation à Dijon, *bien entendu*, portait l'arrêt, *que le voyage sera fait aux dépens du pape*, *avec la défense expresse de s'arrêter à Lyon*. Ainsi les mêmes hommes qui avaient perçu au nom de la république les dépouilles du pontife, décré-

(1) Il faut signaler comme une honorable exception M. de Boveron, qui protesta par des placards imprimés contre l'infâme conduite de ses collègues. On peut trouver de plus amples détails de cette visite, dans les *Martyrs de la foi*.

térent que ce souverain réduit aux aumônes des fidèles (1), paierait sa translation d'une prison dans une autre! Et ici la peur se trahissait aussi bien que la plus infâme lésinerie : la défense expresse de s'arrêter à Lyon montrait combien on redoutait le zèle des catholiques de cette grande cité qui avait déployé pour la cause royale une fidélité si héroïque.

Mais le ciel avait décidé qu'à Valence se terminerait le long martyre de Pie VI. Depuis son arrivée dans cette ville il n'avait pu sortir de l'état d'épuisement où l'avaient plongé tant de voyages et de secousses violentes : c'était un vrai miracle qu'il n'y eût point déjà succombé, vu son âge et ses grandes infirmités. La Pro-

---

(1) Il n'est pas inutile d'observer que Pie VI trouva encore, sur les aumônes du roi d'Espagne, de quoi faire l'aumône. S'étant informé de l'état de l'hospice de Valence, et ayant su que les pauvres manquaient de tout, il leur fit distribuer une somme qu'il avait économisée à cet effet sur son entretien. Ainsi c'est le pape dépouillé qui nourrissait la république spoliatrice ; et c'est la seule vengeance qu'il en a tiré, la seule qui fût digne de sa place et de ses vertus.

vidence sans doute lui avait accordé jusque là un surcroît de force, afin de donner une grande leçon aux rois, pour leur enseigner à tout souffrir plutôt que de compromettre la majesté souveraine, aux prêtres pour les encourager au martyre, aux peuples pour leur apprendre que le chef de la véritable église n'est pas moins grand dans les fers, qu'au milieu des pompes du Vatican. L'incrédule avait frémi dans son cœur de la vanité de ses efforts pour humilier, pour décréditer le souverain pontife; mais, plus endurci que les Alaric, les Attila, il sut étouffer la voix de la conscience, le cri de l'humanité, et il ne s'arrêta point dans le chemin du crime et du sacrilége. Un pontife auguste, un vieillard vénérable était l'holocauste le plus précieux qui pût être immolé sur les autels du fanatisme révolutionnaire; et un martyre de deux années, des souffrances de tous les jours, des outrages sans cesse renouvelés, offraient un genre de supplice beaucoup plus conforme à la barbarie calculée d'un siècle qui se prétendait éclairé, que le coup rapide qui, en frappant la victime, la délivre en même-temps de tous les maux de la terre.

Le pontife avait déjà passé trente-cinq jours

à Valence, uniquement occupé à la prière, à de pieuses méditations, à des entretiens sur les intérêts de la religion, dont sa foi vive et sincère ne désespéra jamais. Comme si l'avenir s'était révélé à ses yeux, il semblait annoncer que la cause de Dieu et de l'Eglise triompherait sous son successeur : il ne cessait de rendre témoignage à l'empressement que les Français lui avaient manifesté, et répétait souvent ces paroles : *Ils sont encore dignes des miséricordes du Seigneur !* Il bénissait avec une joie toujours nouvelle les signes religieux que l'ingénieuse piété des fidèles parvenait à lui faire passer jusque sous les verrous de sa prison : c'étaient des chapelets, des rosaires, des croix, des médailles, et de pieuses images, etc. *Cela prouve*, disait-il, *que la foi n'est pas éteinte en France*(1). Puis l'imposi-

(1) « On ne doit pas être surpris, dit M. l'abbé d'Auribeau dans les notes qui accompagnent sa traduction de l'*Oraison funèbre de Pie VI*, si quelquefois nous rendons en français les expressions de Pie VI. On sait qu'il cultivait avec plaisir dès sa jeunesse la langue des Bossuet et des Fénélon, qu'il avait un goût particulier pour elle et connaissait ses meilleurs écrivains. Il aimait le caractère et la vivacité de cette nation. Les

tion de ses mains vénérables, et les vœux fervens de son cœur, communiquaient à ces objets, la plupart fort vulgaires, une vertu, des indulgences et des grâces spéciales qui, aux yeux du vrai chrétien, leur donnent une valeur préférable à toutes les richesses des rois, à tous les biens de la nature. Foi simple, foi naïve du fidèle, voilà tes miracles, tes trésors! Malheur à l'esprit superbe qui les dédaigne! Il ne connaît point les plus douces émotions de l'amour de Dieu. Aimer Dieu c'est pour un cœur brûlant le voir dans tous les objets de la création ; et n'est-il pas dans la dernière parcelle de métal, comme dans les globes majestueux qui roulent sur nos têtes?

Le 29 août une crise violente dont Pie VI fut attaqué pendant son sommeil lui annonça que sa dissolution était prochaine. Insensible

---

Français qui ont eu l'honneur de l'approcher savent bien qu'il parlait avec grâce leur langue, et qu'il l'employait presque toujours auprès d'eux dans les vives saillies de son esprit, si fécond en reparties aimables. En parcourant sa superbe bibliothèque, composée de plus de quarante mille volumes, et qu'il avait léguée à Cézène, patrie de ce grand homme, nous y avons admiré les plus belles éditions des presses françaises.»

aux souffrances du corps, dès qu'il eut recouvré ses esprits, il ne s'occupa plus que de l'éternité, tourna toutes ses pensées vers la croix, et après avoir achevé de purifier son âme par la confession, il accomplit avec une merveilleuse ferveur ces consolans devoirs, que la religion du Christ impose au dernier de la tribu, comme au chef de la nation. Quel spectacle que celui du vicaire de Jésus-Christ recevant le viatique, avant d'aller rendre compte de son administration spirituelle au chef immortel, invisible, de la Jérusalem céleste! Que de vertu, que d'efforts, que de sagesse ne faut-il pas pour remplir tous les devoirs d'une mission qui est le lien réel du ciel et de la terre! Quelle religion que celle qui prépare des hommes pour un tel ministère! Dans un pontife digne de ce nom, quelle faiblesse humaine peut être permise? Souverain, il se doit tout à ses peuples, prêtre, il se doit tout à son Dieu : chef de l'Église, la chrétienté entière réclame ses soins, sa vigilance et ses saints exemples : homme, il doit être doux, patient, humble, accessible, en un mot rappeler l'image du Dieu fait homme dont il est le vicaire!

Si ce sont là tous les devoirs d'un souve-

rain pontife ; si, quand il les a remplis, il peut de son lit de mort contempler d'un œil serein le tribunal du juge suprême devant lequel il va comparaître, qui plus que Pie VI a dû trouver la mort consolante et douce? Aussi quel calme, quelle sérénité brille sur son visage à ses derniers instans! Pour lui ce passage sera sans agonie : jusqu'au moment suprême, son esprit conservera toute sa netteté ; et ses paroles porteront l'empreinte de la sagesse qui a toujours dirigé son cœur. Si quelque pensée triste vient parfois obscurcir son visage, cette pensée est encore l'accomplissement d'un devoir : ce sont des regrets trop légitimes sur la situation dans laquelle il laisse la France, Rome et l'Eglise. Ministre d'un Dieu qui, sur la croix, priait pour ses bourreaux, Pie VI, dont la main avait tant de fois béni ses persécuteurs, répète en mourant les yeux fixés sur le crucifix : *Je pardonne de tout mon cœur à mes ennemis.*

Pie VI avait reçu le viatique le 27 août : et le même jour, selon l'usage des pontifes mourans, il avait adhéré, une main sur l'Évangile et l'autre sur son cœur, à la profession de foi catholique, relue par un de ses fidèles prélats.

Le lendemain, l'extrême-onction fut administrée au souverain pontife, et il ne cessa d'adresser à Dieu de ferventes prières, au point d'épuiser le peu qui lui restait de forces. Il répétait souvent ces versets si bien faits pour soutenir sa confiance : *Te ergo quæsumus, famulis tuis subveni quos pretioso sanguine redemisti.* « Nous vous en prions, Seigneur, venez aux » secours de vos serviteurs que vous avez » rachetés par votre sang précieux. » *In Domino speravi, non confundar in æternum.* « J'ai espéré » dans le Seigneur, je ne serai pas confondu » dans l'éternité. » Vers minuit des symptômes trop certains annoncèrent que l'auguste martyr allait dans peu d'instans recueillir la palme que lui préparaient les saints anges gardiens de sa couche. Pie VI reçut des mains de l'archevêque de Corinthe la bénédiction papale. Bénir ses fidèles serviteurs prosternés autour de son lit fut le dernier acte de sa vie : dernière et précieuse faveur, bien méritée par ces dignes acolytes d'un saint confesseur de la foi !... Quelquès instans après Pie VI n'était plus : on le croyait seulement endormi, mais déjà son âme s'était dégagée de ses liens. Purifiée dans le creuset de tant de souffrances, elle avait

paru sans tache aux pieds de l'éternel (1). La France, dépositaire de la dépouille mortelle de Pie VI, devait attendre l'heureuse révolution qui la délivra du Directoire, pour qu'il lui fût permis de décerner à ces restes précieux quelques-uns des honneurs dus à la dignité pontificale, à la majesté souveraine.

---

(1) Pie VI mourut le 29 août 1799 à une heure vingt-cinq minutes après minuit : il avait alors quatre-vingt-un ans, huit mois et deux jours ; et, comme il avait gouverné l'Eglise pendant vingt-quatre ans, six mois et quatorze jours, c'est-à-dire un mois et deux jours de plus que saint Pierre comme évêque de Rome, Pie VI aurait complétement démenti ce vieil adage : *Non videbis annos Petri*, si le prince des apôtres qui occupa le siége de Rome vingt-quatre ans, cinq mois et douze jours, n'eût pas auparavant siégé à Antioche.

NOTICE

SUR LES FUNÉRAILLES DE PIE VI.

Pendant la maladie du pape, la municipalité était attentive à s'informer de ses nouvelles. A peine eut-il expiré, que monseigneur l'archevêque de Corinthe en fit donner avis à l'administration centrale du département et au commandant de la place. La première se rendit une heure après au gouvernement où Pie VI était décédé, et, après avoir fait constater sa mort par la déclaration de deux officiers de santé, elle arrêta que le corps serait ouvert devant elle à quatre heures après midi. Cette opération fut faite par le chirurgien de sa Sainteté, qui procéda de suite à l'embaumement en présence des autorités civiles et militaires, de l'ambassadeur d'Espagne et de la famille du pape; et il fut sur-le-champ dressé procès-verbal de la dissection.

Le corps, ainsi embaumé et couvert des vêtemens de souverain pontife, fut mis aussitôt après dans un cercueil de plomb, où l'on inséra quelques monnaies

d'argent battues sous le pontificat de Pie VI, une piastre, une demi-piastre, deux *papetes* et un *grosso*. Cette caisse fut entourée de six bandelettes, sur lesquelles on apposa sept sceaux, savoir, ceux de l'administration municipale, du commandant de la place, de l'ambassadeur d'Espagne, de l'archevêque de Corinthe, du prélat Caraccioli et du secrétaire de Sa Sainteté. Sur le point de fermer le cercueil, les commissaires firent appeler monseigneur Marotti pour y mettre sur-le-champ une courte inscription. Il eut à peine le temps de l'écrire, et en voici le texte :

Hic. situs. est
Pius. Sextus. Pontifex. Maximus
Olim. Joannes. Angelius. Braschius. Cesenæ
Qui. diuturnitate. Pontificatus
Cæteros. omnes. Pontifices. prætergressus
Ecclesiam. rexit. Ann. XXIV. Mens. VI. Di. XIV
Decessit. Sanctissimè. Valentiæ
Die. XXIX. Augusti. Anno M DCCXCIX
In. Arce. in. quâ. Obsos. Gallorum. Custodiebatur.
Dum. Ann. ageret LXXXI. mens. VIII. di. VI.
Vir. admirandâ. animi. Firmitate
Et. Constantiâ
In. laboribus. maximis. perferendis.

Le cercueil fut ceint de six bandelettes, auxquelles l'administration centrale, la municipalité, le commandant de la place, l'envoyé d'Espagne, monseigneur Spina, monseigneur Caraccioli et le secrétaire de sa Sainteté apposèrent leur sceau respectif. On enferma le tout dans un autre cercueil en bois de chêne, que l'on

porta dans *la ci-devant* chapelle du gouvernement (car telle était l'expression de l'arrêté du département).

Pendant huit jours les restes du pontife y demeurèrent exposés à la vénération des fidèles. Cependant monseigneur Spina, archevêque de Corinthe, et les prélats de la suite du pape célébraient incessamment des messes, et récitaient l'office des morts, *more pauperum*, c'est-à-dire sans cierges ni flambeaux; car l'administration ne l'aurait pas permis. Les huit jours expirés, on descendit le cercueil dans un caveau situé sous cette même chapelle. Les scellés furent apposés sur le peu d'effets qui restaient à Pie VI; et ses saintes entrailles avaient été mises à part dans un sceau de métal.

L'administration aurait sans doute laissé dans l'oubli les vénérables restes de Pie VI, si Buonaparte, devenu consul après la journée du 18 brumaire an VIII, n'eût ordonné que les honneurs dus au pontificat fussent rendus à Pie VI par l'arrêté suivant :

« Les consuls de la république, considérant que depuis six mois le corps de Pie VI est en dépôt dans la ville de Valence, sans qu'il lui ait été accordé les honneurs de la sépulture ;

» Que si ce vieillard, respectable par ses malheurs, a été un moment l'ennemi de la France, ce n'a été que séduit par les conseils des hommes qui environnaient sa vieillesse ;

» Qu'il est de la dignité de la nation française, et conforme à la sensibilité du caractère national, de donner des marques de considération à un homme qui occupa un des premiers rangs sur la terre; arrêtent :

» Art. 1er. Le ministre de l'intérieur donnera des ordres pour que le corps de Pie VI soit enterré avec les honneurs d'usage pour ceux de son rang.

» II. Il sera élevé sur le lieu de sa sépulture un monument simple qui fasse connaître la dignité dont il était revêtu. »

Cet ordre fut exécuté de la manière la plus mesquine par les autorités de Valence. L'inhumation fut faite dans le cimetière commun. Un protestant eut seulement la permission de faire élever une petite voûte en maçonnerie, dont la porte fut murée, afin de reconnaître le lieu de la sépulture. Les choses restèrent en cet état jusqu'au 15 juillet 1801, époque à laquelle le concordat accordé par Pie VII à Buonaparte servit de rançon à la dépouille mortelle de son prédécesseur, qui fut enfin transportée à la basilique de Saint-Pierre à Rome, suivant les intentions de Pie VI. Les entrailles ont été rendues à la ville de Valence sur ses instantes réclamations. Un monument exécuté par un sculpteur français, M. Maximilien Laboureur, élève de Canova, décore le mausolée qui les renferme, et porte cette inscription envoyée de Rome par le cardinal Spina :

Sancta Pii Sexti redeunt Præcordia Gallis
Roma tenet Corpus; Nomen ubique sonat.
Valentiæ obiit : D. 29 augusti. Ann. 1799.

(Pour de plus longs détails sur les funérailles de Pie VI, voir les notes qui accompagnent la notice sur ce pontife, dans le 4e volume des *Martyrs de la foi*, art. Pie VI, déjà citée plusieurs fois.)

TABLE

ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

Pages.

Pages.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.




3 2044 050 524 776

